
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quatorzième séance – Samedi 30 septembre 2006, à 10 h

Présidence de M. Roberto Broggini, président

La séance est ouverte à 10 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Alexandre Chevalier, M^{me} Marguerite Contat Hickel, MM. Guy Dossan, Eric Fourcade, Jean-Marc Froidevaux, Jean-Marie Hainaut, Eric Ischi, M^{me} Ruth Lanz Aoued, M. David Metzger, M^{me} Annina Pfund et M. Frédy Savioz.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger, maire, M. Patrice Mugny, vice-président, MM. Pierre Muller, Manuel Tornare et Christian Ferrazino, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 31 août 2006, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 12 septembre et mercredi 13 septembre 2006, à 17 h et 20 h 30, et pour samedi 30 septembre 2006, à 8 h et 10 h.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2005 (PR-460 A)¹.

¹ «Mémorial 163^e année»: Rapport de gestion, 6324.

Rapport général de M. David Carrillo.

Le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2005 a été renvoyé par le Conseil municipal à la commission des finances lors de sa première séance du 10 avril 2006. Ladite commission s'est réunie pour traiter de cet objet les 2, 3, 9, 10, 23, 24 et 30 mai 2006, sous la présidence de M. Pierre Maudet, ainsi que le 21 juin, le 29 août et le 5 septembre 2006, sous la présidence de M. Gérard Deshusses.

Les notes de séances sur lesquelles s'est appuyé le rapporteur général ont été prises par Mmes Paulina Castillo, Coré Cathoud, Julie de Dardel, Vjosa Gervalla et Lucie Marchon, avec les remerciements du rapporteur général.

Désignation et fonction des rapporteur-e-s

La commission des finances a nommé M. David Carrillo (Parti socialiste) comme rapporteur général.

En outre, la commission a nommé des rapporteur-e-s spécialisé-e-s, avec pour fonction de rapporter les travaux de la commission en lien avec un département de l'administration municipale. Ces personnes sont:

- M. Lionel Ricou (Parti démocrate-chrétien) pour le département des finances et de l'administration générale;
- M. Patrice Reynaud (Parti libéral) pour le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie;
- Mme Gisèle Thiévent (Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) pour le département des affaires culturelles;
- M. Alpha Dramé (Parti des verts) pour le département des sports et de la sécurité;
- Mme Hélène Ecuyer (Parti du travail) pour le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

Le rapporteur général agit comme rapporteur spécialisé pour la section «Autorités» (ci-après «département des autorités») du rapport de gestion du Conseil administratif.

Plan du rapport

1. Préambule
2. Présentation générale des comptes budgétaires et financiers 2005 (15 mars 2006)
3. Rapports spécialisés avec leurs annexes
4. Rapport du Contrôle financier
5. Dossier «Reliquat(s)»
6. Discussion et vote de la commission
7. Arrêtés
8. Annexes

1. Préambule

La commission des finances s'est penchée sur les comptes 2005 de la Ville de Genève en procédant, comme d'habitude, à l'examen du rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes, à l'audition de chaque conseiller administratif et à l'audition du Contrôle financier.

Pour l'exercice 2005, deux faits méritent d'être relevés. Le premier fait est que, par un arrêté du Conseil d'Etat genevois, les comptes 2005 ont été rectifiés pour tenir compte d'une erreur comptable imputable à l'exercice 2004. Le deuxième fait est que la Ville de Genève est reliquataire de près de 110 millions de francs d'impôts qu'elle doit rembourser au Canton de Genève. Ce fait a attiré toute l'attention de la commission des finances au point de vouloir développer ce sujet par une audition supplémentaire du magistrat en charge du département des finances de notre commune, ainsi que par une audition du magistrat chargé du Département des finances du Canton.

Dans ce contexte, le rapport général est virtuellement composé de 9 rapports dans l'ordre suivant. Le premier rapport touche à la séance de présentation générale des comptes faite (en primeur) devant la commission des finances par M. Muller, conseiller administratif en charge du département des finances de la commune. Les six rapports suivants touchent aux auditions individuelles des conseillers administratifs pour leurs départements respectifs, en considérant aussi la section «Autorités» du rapport de gestion des comptes comme un département. Puis le rapport suivant (avant dernier) touche à l'audition de M. Muller et à l'audition de M. Hiler, conseiller d'Etat, qui ont été nécessaires pour expliquer devant la commission les raisons pour lesquelles le Canton de Genève présente à la Ville une créance de 112 millions de francs, un dossier que l'auteur du présent rapport général intitule «Reliquat(s)» (voir définition plus loin). Enfin, le dernier rapport donne la position des groupes politiques et leur vote sur les arrêtés de la proposition PR-460.

2. Présentation générale des comptes budgétaires et financiers 2005, le 15 mars 2006

Préalablement, le rapporteur tient à signaler, après un regard rétrospectif sur les travaux de la commission, que le terme de «reliquat» apparaîtra plusieurs fois dans le présent rapport. Il apparaît utile de préciser, dès cette audition, qu'un «reliquat» est, en comptabilité, *ce qui reste dû après l'arrêt ou la clôture d'un compte*, mais que, dans le contexte fiscal, le reliquat est plus spécifiquement *la différence entre la production des impôts et la perception effective*.

Présentation générale du 15 mars 2006 des comptes budgétaires et financiers 2005 de la Ville de Genève par M. Pierre Muller, conseiller administratif chargé du département des finances et de l'administration générale, accompagné de M. Jacques Moret, directeur général, de M. Charles Lassaue, directeur du département, de Mme Biljana Kostadinov, ddjointe de direction, et de M. Philippe Krebs, adjoint de direction du département des finances et de l'administration générale

Les personnes auditionnées, principalement M. Muller, font une présentation par thème des comptes 2005 de la Ville. Elles se soumettent ensuite aux questions des commissaires.

La présentation se fait sur la base d'un document (désigné ci-après «document de présentation»). Il figure en annexe de ce rapport.

Présentation des comptes 2005 Résultats

Avec un revenu total de 998,7 millions de francs (au lieu des 951 millions au budget 2005) et un total des charges nettes de 997,5 millions de francs (au lieu des 950,7 millions au budget 2005), le compte de fonctionnement de la Ville de Genève se solde par un boni de 1,2 million de francs (au lieu des 0,3 million espérés au budget 2005). Le résultat du compte de fonctionnement est légèrement meilleur que celui qui figure au budget 2005.

Dans son arrêté d'adoption des comptes 2004 de la Ville de Genève, le Conseil d'Etat genevois a procédé à une modification des comptes 2004 qui élève de 4,35 millions à la fois l'excédant de revenus et les investissements nets. Les comptes 2004 ayant été bouclés, la rectification exigée par le Conseil d'Etat est passée au 1^{er} janvier 2005. Ainsi donc, sont soumis au vote du Conseil municipal les résultats produisant un excédent de revenus de 1,2 million de francs auxquels s'ajoutera une correction de 4,4 millions pour totaliser un excédent de revenus de 5,6 millions de francs.

Revenus

Les revenus nets sont supérieurs à ceux du budget 2005, comme c'était la tendance dans les années précédentes, fruit d'une certaine prudence en matière budgétaire. Certains pans de l'économie, en particulier le domaine de l'horlogerie et le secteur bancaire et financier ont bien performé durant 2005.

Dans la répartition par nature des revenus (c.f. comptes budgétaires et financiers 2005, page 243), il apparaît que le centime additionnel pour personnes physiques constitue le 50% des revenus. On relève donc que le revenu des personnes physiques est extrêmement important en matière de revenus pour la Ville.

Impôts

Dans la répartition par nature des impôts (c.f. comptes budgétaires et financiers 2005, page 247), il apparaît que les personnes physiques et les personnes morales rapportent respectivement le 67,6% et le 16,8% des impôts. Les personnes morales ont rapporté 27,7 millions de plus que budgété. Le revenu des impôts pour personnes physiques a été sous-estimé de seulement 1,4 million de francs. L'impôt sur les chiens ne rapporte que 100 000 francs sur les 200 000 francs au budget 2005.

Depuis 2001, la taxation se fait selon le système postnumerando. Concrètement, l'administration fiscale estime les revenus qui figurent aux comptes. Ces estimations sont réactualisées sur la base d'éléments concrets (déclarations traitées) les années suivantes. L'écart entre l'estimation figurant aux comptes et ces actualisations vient s'ajouter à l'estimation de l'année suivante (voir le document de présentation).

L'impôt 2005 sur les personnes physiques IBO (imposition barème ordinaire) représente 383,7 millions de francs. A cela s'ajoute un différentiel 2004 de 4,2 millions et un correctif 2003 de 10,2 millions de francs pour totaliser un montant de 398,1 millions de francs.

En reportant les différentiels et les correctifs aux années comptables auxquelles elles se rapportent, on obtient des revenus d'impôt des personnes physiques IBO corrigés qui augmentent progressivement (369,9 millions en 2002, 370,9 millions en 2003, 373,1 millions en 2004 et 383,7 millions en 2005).

La valeur du centime additionnel est de 10,96 millions pour les personnes morales et de 2,72 millions pour les personnes physiques. Il est rappelé que le nombre de centimes additionnels est de 45,5 pour la Ville de Genève.

Charges

Dans la répartition des charges de fonctionnement (c.f. comptes budgétaires et financiers 2005, pages 251 et 253), on observe en particulier que les charges de personnel sont proches de ce qui est budgété mais le dépassent légèrement (écart de 0,9 million). On y remarque également un grand dépassement du budget en ce qui concerne les pertes sur débiteurs (écart de 59,3 millions de francs).

Entre 2000 et 2005 le total des charges ne cessent d'augmenter. Les charges de personnel suivent cette tendance due au système social de la Ville, aux mécanismes salariaux et à l'augmentation du nombre d'employés. On précise que décision a été prise, durant 2005, de stopper cette augmentation de personnel.

Le dépassement du budget en ce qui concerne les biens, services et marchandises contredit ce qui avait été demandé en 2004, à savoir, une diminution du groupe 31. La raison de ce dépassement est que des frais d'incinération pour un montant de 13,9 millions sont passées du groupe 35 au groupe 31. La dépense étant liée, on ne pouvait s'y soustraire.

Un véritable problème, selon le magistrat, se trouve dans les provisions et pertes sur débiteurs 2005. Une provision de 24,5 millions a été constituée en lien avec le reliquat (défini comme les impôts produits mais non perçus) étant donné que celui-ci a augmenté de 89 millions de francs. Cette provision est induite par une règle édictée par la Surveillance des communes. Le montant total du reliquat est de 339 millions de francs et il a fallu produire une provision à hauteur de 95 millions de francs.

On provisionne également 19,7 millions de francs pour des frais de route selon la Lrouten. La raison est la suivante: la Ville entretient ses routes dont aucune n'est une route cantonale, mais dont un certain nombre ont cette importance. La Confédération reverse au Canton une part des taxes sur les carburants comme contribution aux frais de route, mais le Canton ne reverse rien à la Ville en contrepartie de frais de police. Ce procédé est contesté et aboutit donc à la provision mentionnée.

Par prudence, on provisionne également 12,7 millions de francs dans le domaine de la taxe professionnelle en raison d'un litige sur plusieurs années entre la Ville et une grande compagnie locale.

Pour finir, on provisionne 4,2 millions, dans le domaine des agents de ville, pour le non paiement d'amendes d'ordre (émis par les agents municipaux).

Les charges comptabilisées sous forme de subventions croissent d'année en année pour en arriver à 196,5 millions de francs, avec des gratuités non budgétées de 4,9 millions.

Investissements

Les investissements nets sont de 99,3 millions de francs, en dessous de la barre qui était fixée à 110 millions de francs. Dans la répartition des investissements par groupes spécifiques (c.f. comptes budgétaires et financiers 2005, page 201), les parts prépondérantes sont celles de l'aménagement du domaine public (places, voies de tram, etc.) et les écoles publiques.

La dépense nette 2005 pour l'aménagement du domaine public se monte à 24,1 millions de francs. Pour les écoles publiques, elle se monte à 22,8 millions de francs. Pour le logement (rénovations), elle se monte à 13,5 millions de francs. Pour le social, elle se monte à 8,7 millions de francs. La répartition de chacune de ces dépenses est indiquée dans le document de présentation.

Financement

L'autofinancement se monte à 64,5 millions. L'insuffisance de financement, c'est-à-dire l'augmentation du niveau de la dette, atteint ainsi 31,4 millions. Le taux d'autofinancement est de 67%.

La dette de la Ville a augmenté pour se positionner à 1,725 milliard de francs. On reste au-dessous du niveau de 1999, mais la progression de la dette est à regretter. On jouit fort heureusement de taux d'intérêts extrêmement bas en 2005. La charge de la dette n'a par ailleurs jamais cessé de diminuer depuis quelques années. On précise que la gestion de la dette est quotidienne.

Récapitulation

Une récapitulation des comptes 2004 (avec correction venant du Conseil d'Etat), des comptes 2005 et du budget 2005 est donnée dans le document de présentation. On observe finalement que, malgré toutes les provisions qui ont été constituées, l'on a des résultats positifs. A part une augmentation de l'endettement, M. Muller juge les résultats comme bons.

Questions et réponses

Au commissaire souhaitant savoir d'où vient l'extrême stabilité de la taxe professionnelle et connaître son évolution, M. Muller répond que, de mémoire et sans se référer aux événements qui se sont déroulés, la production de la taxe a bien augmenté depuis six ou sept ans, parce les contrôles en Ville de Genève ont été renforcés. Le département des finances possède une équipe très performante qui fait le tour de la Ville et qui s'assure que tous les commerces, toutes les enseignes qui sont inscrites en Ville de Genève sont bien référencés. De plus, la Ville a bénéficié de certains apports importants comme la privatisation de régies fédérales (Swisscom et CFF) qui ont permis de dégager des recettes à titre de la taxe professionnelle. Il faut dire qu'une certaine partie de l'économie, notamment les secteurs bancaires et financiers, a bien performé. On rappelle que cette taxe se base sur le chiffre d'affaire, le nombre d'employés et les mètres carrés utilisés. A préciser que la production de la taxe subit en 2005 une baisse due principalement à la résorption du rattrapage des dossiers liés aux années antérieures. Le Service de la taxe professionnelle fonctionne très bien, mais il y a un bémol: il existe toujours des velléités politiques de changer la donne en la matière.

Le même commissaire que précédemment estimant que le développement économique se fait plutôt hors du territoire de la Ville (on pense par exemple à la venue d'horlogers à Plan-les-Ouates) et que, par conséquent, des recettes par les taxes lui échappent, M. Muller explique que, par chance, certaines entreprises se sont installées en Ville. Par ailleurs, certaines entreprises, comme par exemple la banque Pictet, n'ont pas encore complètement quitté la Ville. Au niveau des horlogers, il y a eu des nouveaux apports, et donc des incidences positives.

M. Lassauce explique que, sur les années passées, une partie des produits de la taxe provenait de la réalité de la taxe et une autre partie était le résultat d'un rattrapage des dossiers liés aux années précédentes. Etant donné que l'on est arrivé

au bout des rattrapages, que la réalité d'une année de taxation est inférieure aux 100 millions de francs, et que l'on ne sait pas trop de quoi sera fait le remplacement des gros contribuables qui ont quitté partiellement la Ville, il faut s'attendre à une petite baisse du produit de la taxe professionnelle.

Au commissaire voulant avoir les dernières nouvelles concernant l'entreprise Serono, et plus précisément si ce groupe maintiendra le cap à Genève, M. Muller répond que Serono a demandé à la banque Goldman Sachs à savoir si elle était vendable, mais il n'y a visiblement pas un gros intérêt de la part d'entreprises étrangères. Pour le moment, Serono reste à Genève et va plutôt s'y développer, car elle va rapatrier un certain nombre d'unités sur Genève. Le programme n'a pas changé. Il y aura plutôt une amélioration à la fin de cette année.

Le même commissaire que précédemment voulant savoir ce qu'il en est des produits dérivés «swaps», M. Muller répond que la Ville en fait toujours. Il invitera par ailleurs le Conseil municipal pour donner un suivi et des informations sur les produits financiers, dont la question de la TVA.

M. Krebs ajoute que la Ville a vendu une «swaption»: la Ville a vendu le droit pour une banque de venir nous exercer un taux fixe à 10 ans de 2% en 2010, et en échange, la Ville a reçu (immédiatement) un million de francs. Pour les comptes 2005, il y a des effets assez massifs sur le coût de la dette qui sont liés à la variation des taux. Une part de la dette provient d'emprunts à taux variable.

M. Muller précise que l'Etat, avec Mme Calmy-Rey aux finances, avait rendu très variable son endettement, alors que la Ville en était aux taux stables. Maintenant, alors que l'Etat est en train de venir à des taux fixes, la Ville augmente la variabilité de sa dette par des emprunts à taux variable, tout en prenant des cautèles avec des «swaptions» dont on sait que l'intérêt n'ira pas au-delà de ce qui avait été fixé.

Le même commissaire que précédemment voulant connaître les recettes des amendes d'ordre, M. Krebs répond que la Ville a réalisé 17,3 millions de francs directement et 2,5 millions de francs par le biais des rétrocessions de la part du Canton (sans tenir compte de la provision des 4,4 millions de francs).

Etant entendu que le reliquat (total) pour la Ville est de 340 millions de francs, équivalant au tiers d'un de ses budgets annuels, un commissaire se demande si l'on peut espérer voir rentrer cet argent. M. Muller répond qu'il faut se baser sur la perte efficiente. Pour 2005, la perte est de 8 millions de francs. M. Lassauce estime la perte à 2.5% du reliquat.

Au même commissaire que précédemment voulant savoir dans combien de temps cet argent sera perdu, M. Lassauce répond que le problème est toujours le même: il y a une boîte noire au niveau de l'Etat qui fait que la Ville ne reçoit que des chiffres. La Ville a demandé, à plusieurs reprises, d'avoir un oeil sur la manière dont la taxation se fait au niveau de l'Administration fiscale cantonale, mais cela a toujours été refusé. M. Muller a écrit à M. Vodoz, à Mme Calmy Rey et à Mme Brunschwig Graf et il a eu quatre ou cinq réponses négatives lui indiquant que cela ne le regarde pas.

Au même commissaire que précédemment concluant qu'il n'est alors pas possible de faire des projections, M. Lassaue précise que l'on pense être largement paré avec 95 millions de francs de provisions.

Un commissaire estime qu'au niveau du Canton, il y a beaucoup de contribuables à gros revenus auxquels on envoie d'abord un bordereau provisoire, puis, plus tard, un bordereau définitif. Le système d'impôts des personnes physiques est basé sur les acomptes provisionnels. Mais tant que ces contribuables à hauts revenus ne reçoivent pas les bordereaux définitifs, les impôts ne sont pas comptés comme encaissés alors qu'ils le sont en réalité pour une bonne partie, puisque, en principe, les impôts provisionnels sont payés. Ce qui est à craindre, c'est que lorsqu'on parle de reliquat ou de ce qu'on considère comptablement comme étant des impôts non encaissés, il faille encore se comprendre sur ce que l'on entend par «impôts encaissés».

Un commissaire estime qu'il y a une rétention financière de la part du Canton, qu'il utilise ou thésaurise au détriment de la commune; le département de M. Muller est en train de considérer que 27% de ce reliquat global est une perte potentielle, alors que c'est une rétention.

M. Muller lui répond que s'il ne fait pas cela, la Surveillance des communes lui tombe dessus.

Le même commissaire que précédemment estime qu'il faudrait avoir une Surveillance des cantons. Il ajoute que la commune est appelée à emprunter de l'argent alors que celui-ci est à disposition dans les caisses cantonales. Et cela veut dire que le Canton contribue à alourdir la dette de l'ensemble des communes.

M. Krebs lui explique que l'année dernière, suite à l'augmentation du reliquat, la Ville aurait dû rendre 55 millions de francs qui n'ont pas été décaissés. Cette année, l'augmentation du reliquat induit une somme supplémentaire à rendre. S'il s'avère qu'il faille rendre tous ces montants, le département devra passer devant la commission des finances.

3. Rapports spécialisés

Autorités

Rapport de M. David Carrillo.

La commission des finances s'est réunie le 23 mai 2006, sous la présidence de M. Pierre Maudet, afin de traiter le rapport de gestion du Conseil administratif (CA) à l'appui des comptes 2005 et les comptes budgétaires et financiers 2005 pour la partie concernant le département des Autorités.

Les notes de séance ont été prises par Mme Gisèle Spescha avec les remerciements appuyés du rapporteur.

Séance du 23 mai 2006

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, accompagné de M. Jacques Moret, directeur général de l'administration municipale, de Mme Brigitte Chapuis, administratrice de l'administration centrale, Mme Laurence Wiedmer, cheffe du Service des relations extérieures, M. Olivier Veyrat, chef du Service des ressources humaines, et M. Daniel Fellay, administrateur au Service des ressources humaines

Préalablement, le rapporteur précise ici que les personnes invitées à l'audition sont interrogées tout d'abord sur le Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2005, puis sur les Comptes budgétaires et financiers 2005. Dans ce qui suit, les interventions des un-e-s et des autres sont rapportées dans l'ordre des pages qui les suscitent.

La page et la référence dans la page (paragraphe, objectif, groupe de comptes, ligne de subvention, etc.) qui suscitent la question des commissaires sont chaque fois indiquées sous forme d'un titre. Il est bon de rappeler que les questions rapportées se réfèrent chaque fois à ce qui est mentionné par ce titre. Le rapporteur remercie, à ce propos, le président de la commission pour avoir veillé à ce que les commissaires précisent chaque fois le point de la page auquel se réfère leur question.

Les commissaires ont à leur disposition, comme document supplémentaire, les comptes 2005 à six positions. Il y sera fait indirectement référence dans une seule des questions qui suivent.

Pour clore les remarques d'ordre méthodologique, il reste à préciser que, pour appliquer jusqu'au bout le principe de l'anonymat des commissaires, le rapporteur désigne également le président de commission (ci-après, le président) comme un commissaire tant que la nature de son intervention n'impose pas (au sens du rapporteur) de le distinguer des autres commissaires.

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2005*Page II-6 – cinquième paragraphe*

A un commissaire demandant s'il existe une évaluation des trente-cinq projets soutenus par le biais de la Fédération genevoise de coopération, M. Tornare répond par l'affirmative. Deux séances sont prévues au mois de juin, une pour l'évaluation et une pour fêter les quarante ans de la Fédération genevoise de coopération.

Un commissaire rappelle que, l'an dernier, au moment du traitement du projet de budget, la commission des finances avait demandé l'élaboration d'un concept. A la question de savoir où cela en est, Mme Wiedmer répond qu'il n'y a pas eu le temps nécessaire pour réaliser ce concept, mais que cela viendra.

Le président demandant à la commission si elle souhaite recevoir ce document, celle-ci répond par l'affirmative.

Page III-5 – premier paragraphe

A la question de savoir qui a été nommé directeur du département des autorités, M. Moret répond que c'est lui-même. Il a deux fonctions dans l'organigramme de l'administration: celle de directeur général et celle de directeur du département des autorités. Pour la première, il a la responsabilité générale de l'administration et pour la deuxième, il dépend du Conseil administratif.

Page III-5 – 5ème paragraphe

Constatant que le Codir (Comité de direction) regroupe six personnes (à savoir, un directeur par département et M. Moret), un commissaire désire savoir ce qu'il en est des codirecteurs. M. Moret répond qu'il a été créé deux groupes, le Codir et le Coattrim (Comité d'attribution des locaux de l'administration municipale), et les codirecteurs se répartissent le travail. Ainsi, pour le département des affaires culturelles, M. Drahusak vient dans le Codir et Mme Koelliker dans le Coattrim. Pour le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, M. Macherel vient dans le Codir et Mme Charollais dans le Coattrim.

Page III-5 – dernier paragraphe

A la demande d'un commissaire de connaître qui fait partie des réunions de préparation des séances du Conseil administratif, M. Moret répond que ces réunions concernent les différents chefs de service du département des autorités.

Page III-6 – deuxième paragraphe

Au commissaire désirant savoir ce que sont les divers points mineurs qui ne sont pas traités en séance du Conseil administratif, M. Moret explique que ce sont des points qui étaient traités auparavant par le Conseil administratif avant d'être traités par le conseiller administratif concerné. La nouvelle procédure consiste maintenant à envoyer une copie de ces points aux cinq conseillers administratifs, permettant ainsi de réaliser un gain de temps. M. Tornare précise que, à chaque séance du Conseil

administratif, une trentaine de points à traiter concernent des représentations, des invitations, etc., mais que grâce à l'examen de ces points par M. Moret avant séance, le Conseil administratif s'épargne du temps qui peut être consacré au traitement de sujets plus importants.

Page III-6 – dernier paragraphe

Au commissaire désirant une explication sur le dernier paragraphe de la page, M. Moret explique que des pistes de réflexion ont été formulées par le Codir. Ce dernier envisage certaines modifications de structure, de services et éventuellement de départements.

Page III-7 – Objectif 1100

Au commissaire désirant savoir quelles sont les missions attribuées au Service juridique qui est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2006, M. Moret répond qu'il y en a plusieurs. Ce service est tout d'abord un support au Conseil administratif concernant le conseil juridique. Il s'occupe aussi de toute affaire de litige (comme par exemple lors d'un licenciement). Le cas échéant, ce service se charge des avis de droit. M. Tornare relève que, quand il y a des conflits, les gens ont maintenant très rapidement recours à un avocat.

Page III-7 – Objectif 3100

Au commissaire se demandant si l'on peut, avec un service juridique centralisé, avoir moins de juristes dans les états-majors des départements, M. Moret répond que c'est précisément un des buts visés. Cependant, il y aura toujours des domaines très spécifiques, par exemple en droit immobilier, en droit du territoire, etc., qui justifient par exemple qu'un juriste reste dans le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Pour des domaines plus généraux on essaie de centraliser. A terme, il y aura une grande amélioration de la qualité et des économies auront été faites.

Au même commissaire que précédemment demandant combien il y a de personnes dans ce service, M. Moret répond qu'il y a M. Burri, qui est son adjoint. Ce dernier a une secrétaire. Il y avait Mme Jabaudon. L'an dernier, une juriste a été engagée. Un stagiaire a été également engagé pendant quelques mois pour 2006.

Page III-7 – Objectif 4100

Au commissaire que s'enquiert de l'avancement de la révision du statut du personnel, M. Tornare rappelle qu'il en a parlé en plénum. La commission, qui est présidée par Mme Sturm, a reçu pour mandat de parvenir à mettre un terme à ses travaux dans un délai de deux ans. Elle est donc à bout touchant. M. Veyrat précise que la commission doit terminer pour le 30 juin 2006. Un «draft» sortira à la fin juin. M. Tornare relève que le timing a été tenu mais qu'il existe maintenant quelques points politiques à aborder. Il rappelle que le statut du personnel date de 1924 ou 1926. Dans les années 1980, il y a eu quelques modifications cosmétiques. L'égalité hommes-femmes n'était pas suffisamment au goût de tout le monde. Le 20 juin 2006, une séance est prévue pour répondre à ces questions éminemment politiques.

Quand tout cela sera terminé, c'est le Conseil municipal qui aura la légitimité de prendre les décisions. M. Tornare est heureux que les engagements aient été tenus et que le calendrier ait été respecté. Il ajoute que ce statut est unique, tout en respectant les spécificités des différentes corporations, par exemple les pompiers. Avoir un statut unique apparaît comme un impératif catégorique.

Page III-8 – Objectif 2400

Au commissaire s'interrogeant sur ce qu'est le «TimeTools», il est répondu qu'il s'agit d'un système électronique de pointage (sorte d'horloge enregistrant les entrées et sorties) au moyen d'un badge. A un autre commissaire se demandant si c'est un moyen de surveillance des allées et venues des conseillers municipaux, Mme Chapuis répond que l'idée était de pouvoir obtenir directement des décomptes informatiques et ne plus avoir à faire des décomptes manuels. Le problème est que cela ne diminue finalement pas le travail administratif. Il s'est également posé le problème du pointage lors des séances de commission. Le pointage électronique a donc été abandonné pour ce qui concerne les conseillers municipaux. M. Moret demande à ce propos que l'on considère l'objectif 2400 comme «abandonné» et non pas comme «non atteint» comme il est indiqué dans la page III-8.

Page III-8 – Objectif 3100.04

A une commissaire voulant à savoir où l'on en est sur cet objectif, Mme Chapuis propose de se référer au rapport annuel d'Agenda 21, qui a été distribué à tous les conseillers municipaux. Si cela ne suffit pas, elle donnera une réponse écrite.

Page III-9 – Objectif 4000

Au commissaire attirant l'attention sur le fait que le magazine *Vivre à Genève* est imprimé à Lausanne, M. Tornare répond qu'il est au courant de ce fait et qu'il en a souvent reçu la remarque. Il explique que depuis l'ouverture des marchés, le meilleur marché l'emporte, tout en privilégiant la Suisse. Il affirme néanmoins qu'il va en parler à ses collègues.

Au commissaire souhaitant avoir la liste de toutes les publications de la Ville (du type *VG Magazine*, par exemple), Mme Chapuis répond qu'elle transmettra la liste de toutes les publications régulières (voir annexe).

Page III-9 – Objectif 4200.01

Au commissaire voulant savoir où l'on en est avec le site Intranet de l'administration municipale, M. Moret répond qu'une nouvelle version du site est prête. Elle sera opérationnelle après les vacances d'été de cette année. A la demande de ce même commissaire pour qu'une présentation de ce nouveau site Intranet soit réalisée à l'intention des conseillers municipaux l'automne prochain, M. Moret y répond favorablement. Le président la suggère dans le cadre du budget.

Page III-9 – Objectif 4300.02

Au commissaire faisant mention de l'engagement de M. Bimpage et désirant savoir si le poste a été régularisé, M. Tornare répond que ce monsieur a quitté son poste en mars 2006 pour s'occuper de la communication de l'Eglise protestante. Le poste n'a pas été repourvu. Mme Chapuis ajoute que le poste était payé à 80% sur un poste à 100%. Ce poste émerge à la cellule budgétaire du secrétariat du Conseil municipal, et non pas à la cellule budgétaire d'Infocom.

Un commissaire rappelle que les conseillers municipaux demandent qu'on leur envoie les communiqués de presse. A la demande de ce qu'il en est, M. Moret répond que les communiqués de presse sont mis sur le site internet de la Ville, sur IntraCM. Ce commissaire relève que cette manière ne permet toutefois pas d'être averti au moment de la diffusion du communiqué de presse. Il rappelle qu'il avait été demandé que les conseillers municipaux les reçoivent par e-mail.

Page III-9 – Objectif 4300.04

A la vue de la disparité au niveau de la ligne graphique entre les sites internet des départements municipaux, un commissaire se demande si une harmonisation des sites est prévue. M. Tornare répond qu'en ce qui concerne le nouveau logo de la Ville, tous les services l'ont adopté, à quelques exceptions près. En ce qui concerne la présentation des départements, Mme Chapuis indique qu'il existe une structure commune, mais que les départements jouissent d'une autonomie dans le développement de leur site. Il faut souligner que la centralisation a l'inconvénient de la lourdeur, alors qu'une plus grande autonomie apporte une plus grande richesse (d'information) aux sites internet. L'objectif d'aller vers une plus grande cohérence des sites n'a cependant pas été abandonné, tout en veillant aux coûts. Il est par ailleurs intéressant d'avoir un portail commun avec le Canton de Genève, permettant à l'internaute d'accéder à un même endroit pour chercher une information. En conclusion, on souhaite bien aller vers une plus grande cohésion, mais en veillant à ne pas perdre la richesse d'informations et ne pas avoir des coûts plus élevés.

Page III-11 – Objectif 1500

Au commissaire se disant en faveur de ce qui a été fait pour cet objectif, mais désirant avoir un certain nombre d'indications supplémentaires, M. Tornare s'engage à répercuter la question à M. Guy-Olivier Segond, qui répondra par écrit, vu qu'il est président du fonds. Le commissaire désirant qu'on répercute plutôt la question à M. Ferrazino, M. Tornare accepte cette possibilité. Le magistrat ajoute que le Forum Qualité de vie, qui s'est déroulé sur trois jours en ville le mois de mai 2006 a été un grand succès pour ses deux premiers jours. Il y a eu des conférenciers de haut niveau, et tous les séminaires ont eu une forte affluence. Le dernier jour fut une journée ouverte sur les quartiers qui n'a pas eu le succès escompté à cause du mauvais temps.

Page III-12 – Objectif 1000

Un commissaire rappelle que, lors du traitement du dernier projet de budget, il y a eu quelques contradictions, une sorte d'inconsistance. A la question de savoir quels

sont les véritables accords entre le Conseil administratif et le personnel en question et à la question de savoir s'il faut s'attendre à de nouvelles récriminations, M. Tornare explique qu'il y a eu tout récemment une rencontre entre le Conseil administratif (pratiquement *in corpore*), la commission du personnel et l'Association des cadres de l'administration municipale (ACAM). Bon nombre de compliments ont été fait pour les documents demandés (remis à temps et complets), ainsi que pour la concertation. Un engagement a été pris de rencontrer la commission du personnel et l'ACAM tous les deux mois, et c'est M. Moret qui les reçoit. La concertation se passe relativement bien, même s'il y a quelques désaccords. Toutes les séances sont fixées bien à l'avance; elles sont agendées jusqu'à fin décembre.

Les récriminations de l'année passée étaient dues à un blocage politique. A la fin juin, en juillet et en août 2005, la commission du personnel ne voulait plus venir aux séances, mais le contact a été renoué par la suite. M. Muller et M. Tornare ont fait part de leurs difficultés dans une situation où le personnel savait que des sacrifices leur seraient demandés.

Page III-12 – Objectif 1100.01

A une commissaire demandant en quoi consistent les tests de motivation et d'intérêt organisés par le Service des ressources humaines, M. Veyrat répond que l'on recourt de manière déontologique à des instruments validés par le Département de l'instruction publique, pour connaître les motivations et le niveau des candidat-e-s (voir annexe). La demande est grande pour des postes d'apprentissage, mais elle se heurte aux limites financières, d'accueil dans les services, et parfois de locaux. Il est à préciser, à ce propos, qu'il faut appréhender l'encadrement des jeunes dans un concept plus global que purement au niveau de l'apprentissage. A compter également qu'il y a des postes de stagiaires et qu'un effort est consenti dans ce domaine. En 2005, plus de 1500 dossiers ont été traités et près de 250 jeunes ont été engagés pour des durées plus ou moins longues.

Cette même commissaire voulant savoir comment est organisé l'accueil des jeunes, M. Veyrat répond que les jeunes sont accueilli-e-s aux Halles de l'île, dans les locaux qui sont attribués au Service des ressources humaines. On leur présente la Ville et son fonctionnement.

Pour satisfaire la demande d'un commissaire, M. Veyrat communiquera à la commission un tableau répertoriant le nombre d'apprentis et de stagiaires dans les différents services de l'administration municipale (voir annexe).

Un commissaire constate que, malgré un certain nombre d'appels municipaux, le nombre d'apprenti-e-s a été inférieur en 2005 par rapport à 2004, et il en est de même pour les jeunes travailleurs de l'été. A la question de savoir ce qu'il en est, M. Veyrat répond que les chiffres sont relativement constants, mais ils peuvent être améliorés d'une année à l'autre. La Ville a innové en introduisant de nouveaux apprentissages et elle est prête à faire de nouveaux efforts, mais, dans tous les cas, elle doit pouvoir assurer un encadrement correct aux jeunes. En comparaison avec ce que font d'autres organisations (le premier employeur du canton a moins de 70 apprentis pour un réseau supérieur à celui de la Ville), la Ville est bien placée. Pour les jobs d'été, le redéploiement se fait sur les communiens, avec possibilité d'aller au-

delà de ce cercle pendant les périodes favorables financièrement. Il est vrai qu'il manque un peu de ressources pour les jobs d'été (pour 2006, il y en aura 244).

Page III-13 – Objectif 1200

Au commissaire voulant connaître la raison de l'abandon de cet objectif, M. Tornare répond qu'il y aura une conférence de presse le 6 juin concernant la municipalisation. Tous les documents sont prêts et seront distribués aux conseillers municipaux. Un peu de retard a été pris. M. Veyrat ajoute que l'objectif 1200 est en fait gelé et non pas abandonné.

Page III-13 – Objectif 1400

A la demande de clarification d'un commissaire sur cet objectif, M. Veyrat indique que la mobilité est une chose très difficile à réaliser dans les administrations. Celle qui a été mise en place est insuffisante et demande à être développée. C'est une des lourdeurs de la culture de l'administration. Il y a trop de personnes qui n'osent pas s'inscrire en mobilité, car elles ont la crainte de se faire mal voir. L'actualisation des connaissances finit par faiblir au cours de années. Pour les années à venir, la mobilité sera un des chapitres sur lesquels travaillera le Service des ressources humaines. M. Tornare ajoute que la mobilité a valorisé dans certains cas des personnes, grâce à la formation continue notamment. On peut tout à fait changer de profession à l'intérieur d'une administration.

Page III-15 – Objectif 3100.01

De l'avis d'un commissaire, le progiciel SAP semble avoir rempli l'ensemble de ses fonctions, or une demande de financement pour gestion des absences est demandée. A la question de savoir pourquoi le progiciel n'y suffirait pas, M. Tornare répond que les absences sont aussi gérées de manière humaine et non pas uniquement par l'informatique.

Page III-15 – Objectif 4100

Au commissaire souhaitant recevoir le résultat de l'étude comparative mentionnée, M. Fellay répond qu'il a été procédé à deux études, dont une en interne. La première a été faite avec un partenaire de la convention collective de travail. Tous les noms sont masqués et l'étude est très technique, mais il est possible de transmettre les résultats.

Comptes budgétaires et financiers 2005

Page 33 – Cellule A002000 – Groupe 313

Une commissaire se réfère au commentaire qui figure à la page 41 et qui indique qu'après trois mois d'essai, il a été décidé de revenir à la situation antérieure. Elle aimerait savoir de quels mois il s'agit, car elle ne trouve pas l'explication claire et ne comprend pas pourquoi la décision n'a pas été prise au terme de l'année, étant donné que la vente des cartes journalières CFF découle d'une volonté du Conseil

municipal (le budget afférent à ce service a été reconduit tel quel pour 2006). Son expérience personnelle lui indique que la demande de cartes est forte à l'arcade municipale (au point d'arriver à rupture de stock) à laquelle il faut pourtant pouvoir satisfaire. A noter que la Ville de Genève a moins de cartes CFF journalières que la commune de Meyrin.

M. Moret annonce qu'il est en train de préparer une réponse détaillée à ce sujet (voir annexe). Le problème de la vente des cartes doit s'inscrire dans une problématique plus globale des conditions de travail de l'arcade dans laquelle elles sont vendues, lieu que la Ville partage avec l'Office du tourisme et pour lequel un demi-poste supplémentaire avait été demandé. Les personnes qui travaillent à l'arcade sont submergées par des demandes d'hôtel et autres et, de plus, elles ont subi le désagrément de travaux. Ainsi donc, malgré les efforts fournis pour essayer de développer la vente des cartes CFF journalières, cela ne suit pas du côté du personnel. Il y a eu des pics de vente journalière de 15 cartes, mais, en règle générale, la demande quotidienne est inférieure.

Mme Chapuis ajoute que, pour 2005, en juillet, août et septembre, il y avait trente cartes par jour à disposition. Il s'en vendait douze les week-ends et dix ou onze en semaine. Sur un total de 5475 cartes, 3085 ont été vendues. Cela correspond à 56,35% des cartes disponibles, ce qui est relativement peu. En ce moment, il y a quotidiennement vingt cartes à disposition. Il faut espérer qu'une information transmise par le bouche à oreille fasse grimper la moyenne.

M. Moret, répétant qu'il y a un problème de ressources humaines et d'organisation à l'arcade, assure tenter de promouvoir la vente des cartes et espère pouvoir remettre à disposition trente cartes par jour.

La commissaire est d'avis que dans la réponse détaillée que prépare M. Moret, il faudrait inclure des statistiques, comme pour la réponse du Conseil administratif de mars 2005. Elle souhaiterait également que le Conseil administratif réponde à la lettre qu'elle leur avait adressée en janvier dernier conjointement avec un de ses collègues conseiller municipal de même parti.

Une commissaire aimerait savoir comment est fixé le montant de 35 francs pour les cartes journalières CFF, car certaines villes les vendent à partir de 25 francs. Il y a longtemps qu'elle n'a pas vu de mention de ces cartes dans les journaux. Parmi les personnes qu'elle connaît, plus personne ne va chercher de cartes, car il n'y en a jamais. A son avis, la procédure de vente est un peu compliquée, car elle exige un document qui prouve que l'on habite en ville de Genève. A son sens, plusieurs choses pourraient mieux fonctionner. On pourrait, par exemple, moyennant un supplément, envoyer les cartes demandées par courrier.

M. Moret indique que l'idée de pouvoir expédier les cartes avait été envisagée et qu'elle est appliquée dans d'autres villes, mais que les destinataires ne paient pas toujours. Si l'on accepte de faire des réservations, il y a le risque que certaines personnes ne viennent pas chercher les cartes réservées.

En ce qui concerne la demande de cartes, M. Moret reconnaît que l'on assiste à son augmentation, d'où l'augmentation à vingt du nombre de cartes à disposition

quotidiennement. Augmenter encore ne peut pas se faire du jour au lendemain. Malgré les problèmes de personnel, on essaie de faire au mieux.

Concernant le prix des cartes, Mme Chapuis fait savoir qu'il a baissé à 30 francs, sur la base des calculs faits à l'époque.

Au commissaire se demandant si les cartes sont réservées à une catégorie particulière de la population, Mme Chapuis répond qu'il n'y a pas de restriction par rapport à la classe sociale. Ce même commissaire demandant s'il serait possible d'envisager que les cartes à tarif réduit soit réservées aux catégories qui en ont besoin, M. Moret répond que c'est une bonne idée, mais un peu compliquée à appliquer, car elle nécessiterait une procédure de contrôle.

Page 34 – Cellule A004000 – Groupe 318

Au commissaire demandant pourquoi la Ville de Genève a abandonné l'idée de participer au projet de la Coupe de l'America 2007, M. Tornare répond qu'il a été estimé, vu la situation financière de la Ville, que ce n'était pas le moment de participer à une telle manifestation. Lui-même s'étant rendu à Valence (Espagne), il a pu voir ce qui s'y faisait et il lui est apparu clairement que «Alinghi» possède suffisamment de moyens financiers.

Page 36 – Cellule A010500 – Groupe 436

Un commissaire constatant qu'il avait été budgété pour ce groupe 2,45 millions de francs alors qu'il ne figure que 466 400 francs aux comptes, se demande pourquoi avoir budgété un montant de recettes aussi important. M. Fellay répond que ce qui a été budgété concerne des contributions des assurances qui, pour les comptes, ont été ventilés dans les services.

Page 38 – Cellule A80010 – Groupe 318

Au commissaire voulant savoir à quoi correspond la dépense de 275 000 francs figurant au compte à 6 positions 318550, libellé «Prestations pour services divers», Mme Chapuis répond qu'il s'agit du financement de la prestation de TV Léman bleu, qui est désormais une prestation de service.

Au commissaire demandant si un contrat de prestation a été signé, M. Moret fait comprendre que la situation est transitoire, qu'un contrat est en train d'être discuté et qu'il sera signé prochainement. Ce même commissaire souligne alors que l'on est en train d'accepter une imputation comptable sur la base d'un contrat tacite. M. Moret l'admet, il n'y a pas de contrat signé, mais il œuvre à régulariser la situation. Il voulait régler la question avant Pâques, mais cela n'a pas été possible. La situation est donc toujours en cours de règlement.

Ce commissaire désirant être informé au moment où le contrat sera signé, M. Tornare lui assure qu'il en sera ainsi.

Un commissaire, se référant à la remarque figurant à la page 43, demande la raison d'une telle inflation et pourquoi cela a si mal été évalué. Il s'interroge sur le fait que

l'on doive «outsourcer» pour le service juridique. Par ailleurs, il aimerait avoir la liste des expertises et de leurs coûts.

M. Tornare répète ce qui a été déjà dit, à savoir, que la Ville doit de plus en plus recourir à des avocats, car certains employés prennent ce moyen pour régler leurs différends. Parfois, un employé s'offre les services d'un avocat de haut niveau, obligeant la Ville à se mettre à la hauteur. Il n'est pas certain que la cellule juridique de la Ville, sans mettre en doute ses compétences, puisse faire face à de tels avocats de la partie adverse.

M. Moret ajoute que le Service juridique a été mis en place dans le courant de 2005. Il y a des affaires qui traînent depuis longtemps. Les frais d'avocat sont malheureusement constants: 207 000 francs en 2005, 202 000 francs en 2004. Il y a pour 22 000 francs d'émoluments. Quelques avis de droit ont été demandés et des expertises ont été effectuées par des tiers. Une réponse écrite peut être donnée pour apporter plus de précision.

Le commissaire précise à nouveau qu'il aimerait savoir la raison pour laquelle le budget a été sous-évalué. Il souhaite effectivement avoir une réponse écrite concernant la liste des affaires, le nombre des avis de droits et les coûts. M. Moret fera suite à cette demande avec une réponse écrite (voir annexe).

Page 168 – Ligne «Divers projets pour la Genève Internationale»

Pour un commissaire se demandant pourquoi les 50 000 francs figurant au budget 2005 n'ont pas été attribués, Mme Wiedmer apportera une réponse écrite (voir annexe).

Page 169 – Ligne «Subventions et allocations diverses et imprévues»

Au commissaire se demandant ce que sont ces «subventions et allocations diverses et imprévues», M. Moret répond que cette ligne est attribuée au Conseil administratif. Mme Chapuis indique que cette ligne a, par exemple, permis de rétribuer un demi poste (non prévu) de secrétaire participative. Un détail de cette ligne sera fournie (voir annexe).

Diffusion :
M. Moret
Mme Chapuis
M. d'Espine
Dossier cas

CONSEIL ADMINISTRATIF

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE



Monsieur Gérard Deshusses
Président
Commission des finances

Genève, le 24 juillet 2006

Publications régulières de la Ville de Genève

Monsieur le Président,

Conformément à la demande formulée par la Commission des finances le 23 mai dernier, vous trouverez, ci-joint, la liste des publications régulières de la Ville de Genève.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

Jacques Moret

Annexe ment.

Liste des publications régulières de la Ville de Genève

(Cette liste ne prend pas en compte les affiches, affichettes et autres flyers.)

Direction générale

- Magazine tous ménages « Vivre à Genève »
5 parutions

- VG Magazine
3 parutions

- Bienvenue à Genève (Ville de Genève – comment ça marche ?)
annuel

Département des finances et de l'administration générale

- GIM Actuel
3 parutions

Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

- Calendrier de la voirie
annuel

- Périodique d'information
1 ou 2 parutions

Département des affaires culturelles

- Agendas Genève ville de culture
mensuel

- Exposition Open House
biennal

- Dépliants prix et bourses
annuel

- Dépliants aide à la création
annuel

- Dépliants subventions
annuel

- Cahiers ateliers Usine et Grütli
Tous les 2 ans (Grütli) ou 3 ans (Usine)

- Fête de la musique
annuel

- Fureur de lire
biennal
- Prix quadriennaux
quadriennal
- Concerts du dimanche
annuel
- Musiques en été
annuel
- Kiosques
annuel
- Dépliants Victoria Hall
5 parutions
- Expositions temporaires
2 parutions
- Eté culturel genevois
annuel
- Dépliants carte 20 ans / 20 francs
annuel

Département des sports et de la sécurité

- Plaquette du Département
annuel
- Plaquette du Service des sports
annuel
- Ecoles de sports d'été
annuel
- Ecoles de sports d'hiver
annuel
- Loisirs et sports
annuel
- Insigne sportif genevois
annuel
- Hommage aux champions
annuel

Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

- Petite enfance.5 – lettre d'information de la Délégation à la petite enfance
4 parutions

- éco.5 – lettre d'information du Service des écoles et institutions pour l'enfance
4 parutions

- seve.5 – lettre d'information du SEVE
2 parutions

- lettre.5 – lettre d'information du département
annuel

- Plaquette tous ménages par quartier du Service social
annuel

- Programme d'animations destiné aux aînés
annuel

- Plaquette sur l'accueil d'urgence
annuel

- Matériel de communication lié aux Fêtes des écoles
annuel

PhD. 17.7.06

CONSEIL ADMINISTRATIF

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE



VILLE DE
GENÈVE

Monsieur Pierre Maudet
Président de la Commission des finances

Genève, le 19 juin 2006

Comptes 2005

Monsieur le Président,

Conformément à la demande de la Commission des finances, du 23 mai 2006, relative aux comptes 2005, je vous prie de trouver ci-joint la procédure de recrutement des apprenti-e-s ainsi que la liste répertoriant le nombre d'apprenti-e-s et de stagiaires dans les différents services de l'administration municipale.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.


Jacques Moret



Direction générale
Service des ressources
humaines
Cour de Saint-Pierre 2
1211 Genève 3

COMPTES 2005

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

COMMISSION DES FINANCES

CONSEIL MUNICIPAL

1. Recrutement des apprenti-e-s

En Ville de Genève, le processus de recrutement des apprenti-e-s se fait sur la base des recommandations de l'OFPC (Office pour la formation professionnelle et continue) de Genève qui sont communiquées dans la « Formation pour les formatrices et formateurs d'apprenti-e-s ». Elles sont disponibles dans une publication de la CSFP (Conférence suisse des offices de formation professionnelle), édition OOFF/DIP 2002.

Procédure de sélection et de recrutement

1) Le SRH/Développement et formation effectue une présélection de tous les dossiers à l'attention des services sur la base des critères suivants (annexe 1) :

- Dossier de candidature (complet, lisible, propre, renvoyé dans les délais, orthographe correcte)
- Motivation et CV (intérêt pour le métier, a passé par un processus d'orientation, parcours personnel, hobbies, centres d'intérêt)
- Dossier scolaire (résultats, comportement, absences, promotion à l'issue de la 9^{ème} CO s'il en vient)
- Situation personnelle

2) Après cette présélection, le SRH/Développement et formation convoque les jeunes qui ont été retenu-e-s à un test d'intérêt et de motivation de 45 minutes qui diffère suivant la profession envisagée. Ces tests sont élaborés avec les partenaires concernés (services, formateurs-trices) et ils tiennent compte des spécificités des professions et de la nature des places offertes pour la rentrée concernée :

- Test pour les employé-e-s de commerce (annexe 2)
- Test pour les assistant-e-s en information documentaire (annexe 3)
- Test pour les informaticien-ne-s (annexe 4)
- Test pour les horticulteur-trice-s (annexe 5)
- Tests pour les gardien-ne-s d'animaux (annexe 6)

A signaler que pour les professions de l'horticulture et les gardien-ne-s d'animaux, c'est le SEVE qui élabore et fait passer les tests, en partenariat avec le SRH.

3) Après le test, c'est la deuxième sélection qui est effectuée par les formatrices et formateurs des services concernés, sur la base des dossiers et des tests de motivation et d'intérêt mis à leur disposition, pour consultation au SRH/Développement et formation. Après évaluation, les services sélectionnent à leur tour les candidat-e-s qui correspondent à leur recherche pour les recevoir, en entretien, dans leur service. A l'issue de cet entretien, le SRH recommande d'établir un rapport de l'entretien d'embauche qu'il met à la disposition des services (annexe 7).

4) Le choix de l'apprenti-e peut déjà se faire au point 3), mais le SRH/ Développement et formation recommande, pour confirmer le choix, de proposer au/à la futur-e apprenti-e un stage probatoire de 2 ou 3 jours. Ce stage est évalué sur la base des documents fournis par l'OFPC (Office pour la formation professionnelle et continue). Durant ce stage, le jeune est assuré par l'OFPC.

5) Le choix final est effectué par les services et les formateurs-trices qui engagent et communiqué au SRH/Développement et formation qui procède à l'établissement des contrats.

S.R.H. – Demandes de renseignements

Page 2 sur 4

2. Apprenti-e-s en Ville de Genève (nombre 43 pour l'année 2005/2006)

Service	Sexe	Nb	Filière d'apprentissage
Bibliothèques et discothèques mun.	F	1	Assistante en information documentaire
Bibliothèque d'art et d'archéologie	F	1	Assistante en information documentaire
Gérance immobilière municipale	H	1	Employé de commerce
Service social	H	1	Employé de commerce
Administration générale	F	2	Employées de commerce
SAPP	F	1	Employée de commerce
Espaces verts	F	1	Employée de commerce
Aménagement urbain	F	1	Employée de commerce
Délégation à la petite enfance	F	1	Employée de commerce
Musées d'art et d'histoire	F	1	Employée de commerce
Service administratif et technique	F	1	Employée de commerce
Domaine des constructions	F	1	Employée de commerce
Musées d'art et d'histoire	H	1	Décorateur
Conservatoire et jardin botaniques	H	1	Gardien d'animaux
	H	1	Laborantin en biologie
	F	2	Horticultrices, option floriculture
Espaces verts	H	1	Gardien d'animaux
	F	1	Ouvrière de parc animalier (formation pratique)
	F	5	Horticultrices, option floriculture *
	H	7	Horticulteurs, option floriculture *
	H	3	Horticulteurs, option pépinière
	F	1	Horticultrice-floricultrice (formation pratique)
	H	1	Horticulteur-floriculteur (formation pratique) *
	H	1	Ouvrier de jardin-floriculteur (formation élémentaire)
Direction des systèmes d'information	H	1	Informaticien
Grand Théâtre	H	1	Menuisier
Muséum d'histoire naturelle	H	1	Menuisier
Ateliers de décors de théâtre	H	1	Menuisier
Pompes funèbres	H	1	Menuisier

* dont 1 « art. 41 »

S.R.H. – Demandes de renseignements

Page 3 sur 4

3. Stagiaires en Ville de Genève (nombre 75 pour 2005)

Les engagements de stagiaires sont financés soit par le budget du Service des ressources humaines soit par les budgets des différents services (en compensation des budgets temporaires respectifs). La charge totale des traitements des stagiaires se répartit à hauteur de Fr. 551'000.- pour le budget du Service des ressources humaines et de Fr. 71'500.- pour les budgets des différents services. Ces stages sont obligatoires dans le cadre des cursus scolaires, universitaires ou HES.

Détail :

Service	Sexe	Nb	Formation
Agents de ville	F	1	MPCs
Architecture	F	1	Ecole polytechnique fédérale
Archives	F	1	préalable HEG
	H	1	HEG
Bibliothèque d'art et d'archéologie	F	1	HEG
Bibliothèques et discothèques mun.	F	1	CESID
	F	1	complément formation ass. info. doc.
	H	1	HEG
	F	6	HEG
	F	3	préalable HEG
Bibliothèque publique universitaire	H	1	CESID
	F	3	HEG
	F	2	préalable HEG
	H	1	préalable HEG
	F	1	Restauration
Conservatoire et jardin botaniques	F	3	HES Lullier
	H	3	HES Lullier
	F	2	préalable Lullier
	H	3	préalable Lullier
Cons. patrimoine architectural	F	1	DEA
Délégation à la jeunesse	F	2	IES
Direction Dpt Finances	H	1	avocat-stagiaire
	H	1	MPCs
Direction des systèmes d'information	F	1	Ecole polytechnique fédérale
	H	1	Ecole d'enseignement technique
Ecoles et inst. pour l'enfance	F	1	MPCs
Grand Théâtre	F	2	MPCs
Musées d'art et d'histoire	F	1	CESID
	F	8	DESS Muséologie
	F	1	Master
	F	3	préalable HEG
Mobilité	H	2	post-grade urbanisme
Musée d'ethnographie	F	1	Master
	H	1	préalable HES
Muséum	F	1	Formation commerciale pour porteur de maturité
	F	1	MPCs
Promotion culturelle	F	1	DEA communication
	H	1	HEC
	H	1	Licence de sociologie Université de Genève
Ressources humaines	F	1	MPCs
	H	1	MPCs

S.R.H. – Demandes de renseignements

Page 4 sur 4

Service adm. et technique	H	1	HEG
Secrétariat CA	H	1	avocat-stagiaire
Espaces verts	F	1	pré-formation professionnelle
Service social	F	1	IES
Urbanisme	H	1	Ecole polytechnique fédérale

Légende

CESID : Formation continue en information documentaire

DEA : Diplôme d'études approfondies

DESS : Diplôme d'études supérieures

HEC : Haute Ecole de commerce

HEG : Haute Ecole de gestion

HES : Haute Ecole spécialisée

IES : Institut d'études sociales

MPCs : maturité professionnelle commerciale post-diplôme

Genève, le 29 mai 2006

SRH / AC / FDB

S:\Data\Admin\srh\Administration\Budgets_Comptes\2004\comptes\CM_Cfr\C2004_CM_2005_04.doc

ANNEXE : PROCEDURE « Engagement des apprentis »

Direction générale Service des ressources humaines Développement et l'Formation				1B Engagement des apprentis				Commentaires :				Page 1/2			
Créé par : Valide par : Libéré par :		Fonction : Fonction : Fonction :		Signataire Responsable D&F		Date : Date : Date :		Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu Reçu Reçu							
Demande Demande Demande								Reçu							

Direction générale
Service des ressources humaines
Développement et formation

18 Engagement des apprentis

Commentaires :
B : Services associés
CSRH : Chef du Service des Ressources Humaines
AR : Assemblée administrative
C : Candidat
RL : Responsable légal

Page 2/3

Créé par : Bertrand Cagnieux
Validé par : Anne Clail
Libéré par :

Fonction : Stagiaire
Fonction : Responsable D&F
Fonction :

Date : 03/05/2006
Date : 06/05/2006
Date :

Statut : En cours
Statut : Terminé
Statut :

Commentaires :
B : Services associés
CSRH : Chef du Service des Ressources Humaines
AR : Assemblée administrative
C : Candidat
RL : Responsable légal

Page 2/3

ANNEXE 1

DIRECTION GÉNÉRALE

SERVICE DES RESSOURCES
HUMAINESV I L L E D E
G E N È V E

DEMANDE D'APPRENTISSAGE

ANALYSE DU DOSSIER

Profession :

Renseignements personnels

Nom – prénom :

Date de naissance : Nationalité :

Domicile :

Synthèse du dossier			Remarques
1. Dossier complet	OUI	NON	
2. Propre – Lisible	☹ ☹ ☹		
3. Lettre de motivation, CV	☹ ☹ ☹		
4. Orthographe	☹ ☹ ☹		
5. Scolarité, absences, comportement	☹ ☹ ☹		
6. Scolarité obligatoire terminée, promu-e g ^{ème} CO	OUI	NON	
7. Dernière école fréquentée			
6. Domicilié-e dans le Canton de Genève	OUI	NON	

 Remarques

 Préavis d'engagement : Positif ☐ Négatif ☐

Profil conseillé (pour employé/e de commerce uniquement) :

 Profil M ☐ Profil E ☐ Profil B ☐ Form. Init. ☐

ANNEXE 2

DIRECTION GÉNÉRALE
SERVICE DES RESSOURCES
HUMAINES

APPRENTISSAGES 2006

EMPLOYÉ-E-S DE COMMERCE

V I L L E D E
G E N È V E

NOM – PRÉNOM :

SIGNATURE :

1. Pourquoi avez-vous choisi la formation d'employé-e de commerce ?
2. Les apprenti-e-s engagé-e-s seront répartis dans plusieurs secteurs de l'administration municipale. Nous vous communiquons les grandes lignes des activités de chacun. Choisissez l'un d'entre eux et expliquez pourquoi, dans l'idéal, vous souhaiteriez pouvoir y apprendre ce métier ?
3. A l'issue de votre apprentissage, comment voyez-vous votre avenir (au sens large) ?

- a) Prospection et étude des marchés, appels d'offres. dans la perspective de fournir aux services des prestations générales. Conseils dans différents domaines et actes d'achat, information sur les diverses sources d'approvisionnement
- b) Responsabilité de la planification, la gestion, la sauvegarde et la création du paysage urbain de la Ville de Genève. Supervision de deux domaines d'activités – le domaine de l'organisation urbaine et des constructions – qui eux-mêmes regroupent différents services.
- c) Gestion des études et projets relatifs à l'espace public ; conception, réalisation et entretien du mobilier urbain, de l'éclairage public et des illuminations
- d) Mise en œuvre de la politique énergétique municipale : exploitation des installations techniques ; contrôle des consommations ; la centralisation des achats d'énergies, de la fourniture et du recyclage des lampes et des piles consommées dans l'administration ; gestion des projets d'assainissement et d'amélioration des chaufferies ; gestion des projets de développement des énergies renouvelables, etc.
- e) Soutien aux autres services du Domaine art et culture en ce qui concerne la gestion des finances, des infrastructures (salles de spectacles), des ressources humaines, de la logistique (moyens de communication et d'information), ainsi qu'un soutien technique dans les salles de spectacles et à l'occasion de manifestations organisées par le Domaine art et culture.
- f) Dans une grande institution muséale, organisation, planification, contrôle et intendance des transports d'œuvres d'art de et pour la Suisse ou de l'étranger ; contacts avec les transporteurs et les prêteurs.
- g) Gestion du personnel, du budget et des relations tant internes qu'externes, dans un véritable musée vivant qui accomplit des missions d'exploration, de conservation, de recherche, d'enseignement et de protection, sans cesser d'enrichir ses collections.
- h) Mise en œuvre de la politique générale du secteur « petite enfance » et aide au développement d'institutions. Apport de soutien dans plusieurs domaines tels que gestion de leur exploitation, contrôle des plans financiers, logistique et technique, aspects de formation du personnel et la pédagogie.

Temps imparti : 45 mn – 2 pages max.

ANNEXE 3

DIRECTION GÉNÉRALE
SERVICE DES RESSOURCES
HUMAINES

APPRENTISSAGES 2006

A.I.D.

NOM – PRÉNOM :

SIGNATURE :

V I L L E D E
G E N È V E

1. Pourquoi avez-vous choisi la formation d'assistant-e en information documentaire ?
2. Les apprenti-e-s engagé-e-s seront répartis dans plusieurs institutions de l'administration municipale. Nous vous communiquons les grandes lignes des activités de chacune. Choisissez l'une d'entre elles et expliquez pourquoi, dans l'idéal, vous souhaiteriez pouvoir y apprendre ce métier ?
3. A l'issue de votre apprentissage, comment voyez-vous votre avenir (au sens large) ?

- a) Bibliothèque scientifique ayant pour mission l'acquisition, la diffusion et la conservation principalement dans les domaines des arts en général, de l'architecture et de l'archéologie. Une équipe de 25 personnes travaille sur les monographies, catalogues de ventes et d'expositions, périodiques, diapositives et documents audiovisuels.

Public : étudiants, membres du corps enseignant universitaire et des HES, collaborateurs des institutions de la Ville de Genève, en particulier les musées.

- b) Grande bibliothèque gérant des collections en sciences humaines de niveau universitaire dont les points forts sont le patrimoine genevois, la théologie protestante, l'histoire et la littérature. Une centaine de collaborateurs se partagent les acquisitions, le catalogage, l'équipement, le prêt, les périodiques et les manuscrits.

Public : adultes, principalement du milieu universitaire

- c) Bibliothèque dévolue aux Jeunes faisant partie d'un réseau de bibliothèques de lecture publique ayant pour mission dans une démarche d'ouverture culturelle à l'autre. Les autres tâches principales sont la gestion bibliothéconomique en équipe au service scientifique des imprimés Jeunes (acquisitions et chemin du livre centrés sur l'édition jeunesse), l'accueil des publics, la recherche documentaire et des contacts importants avec les enfants et les jeunes.

Public : les jeunes de 0 à 16 ans (et les parents !)

- d) Bibliothèque de lecture publique, destinée aux adultes, offrant un travail en petites équipes (2 – 4 personnes), des tâches variées (techniques, service de prêt et animations, beaucoup de contacts avec le public). Une formation dans ce secteur offrira la particularité d'être répartie sur deux sites : l'un dans une bibliothèque de quartier, l'autre dans un établissement carcéral.

Public : de tous âges et de tous intérêts

- e) Bibliothèque assurant la gestion d'une collection de musique imprimée : partitions de musique classique, rock, chanson, jazz, ethno. Cette filiale d'une grande institution historique genevoise effectue toutes les tâches très variées d'une bibliothèque traditionnelle, mais dans une branche très spécifique, au sein d'une petite équipe.

Public : musiciens, étudiants, amateurs.

ANNEXE 4

DIRECTION GÉNÉRALE
SERVICE DES RESSOURCES
HUMAINES

APPRENTISSAGES 2006

INFORMATICIEN-NE

V I L L E D E
G E N È V E

NOM – PRÉNOM :

SIGNATURE :

1. Pourquoi avez-vous choisi la formation d'informaticien ?
2. Dans quel secteur de l'informatique souhaiteriez-vous, dans l'idéal, pouvoir apprendre votre métier ? Pourquoi ?
3. A l'issue de votre apprentissage, comment voyez-vous votre avenir (au sens large) ?

Temps imparti : 45 mn

ANNEXE 5

DIRECTION GÉNÉRALE
SERVICE DES RESSOURCES
HUMAINES

APPRENTISSAGES 2006

SEVE

V I L L E D E
G E N È V E

NOM – PRÉNOM :

SIGNATURE :

TEST POUR APPRENTI-E-S HORTICULTEURS-TRICES
FLORICULTURE ET PEPINIERE 2006
 Services des espaces verts et de l'environnement

- 1) Expliquez, en utilisant au moins 8 lignes, vos motivations et les raisons de votre candidature pour un apprentissage d'horticulteur-trice :

10

- 2) Arthur travaille dans un établissement horticole. Il sait que la machine à semer peut semer 1 m² par minute. On lui fournit une nouvelle machine à semer qui peut faire 2,5 m² par minute.

- a) Quelle surface peut-il semer en 1/2 heure ?

1

➤ avec l'ancienne machine

➤ avec la nouvelle machine

1

- b) Sachant qu'il mettait 2 heures et 30 minutes pour semer son champ avec l'ancienne machine, quelle est la superficie du champ ?

1

- c) Combien de temps faudra-t-il pour semer le champ avec la nouvelle machine ?

1

- d) Quel est le gain de temps en minutes ?

1

- e) Quel est le gain de temps en pourcentage ?

1

3) a) Donnez le nom de cinq arbres :

- _____
- _____
- _____
- _____
- _____

	5
--	---

b) Donnez le nom de cinq plantes d'appartement :

- _____
- _____
- _____
- _____
- _____

	5
--	---

c) Connaissez-vous deux modes de multiplications des végétaux ?

- _____
- _____

	4
--	---

d) Quel est le rôle de la fleur ?

	2
--	---

e) Quels outils peut-on utiliser pour tailler un arbre ?

	2
--	---

Totaux
Pondération

	34

HOBBY : _____

SPORTS PRATIQUES : _____

Je serais intéressé à passer une matu-pro

oui

☐

non

☐

Temps imparti : mn

ANNEXE 6

DIRECTION GÉNÉRALE
SERVICE DES RESSOURCES
HUMAINES

APPRENTISSAGES 2006

SEVE / CJB



NOM – PRÉNOM :

SIGNATURE :

TEST POUR APPRENTI-E-S GARDIENS-IENNES D'ANIMAUX 2006
Services des espaces verts et de l'environnement (SEVE)
Conservatoire et jardin botaniques (CJB)

- 1) Expliquez, en utilisant au moins 8 lignes, vos motivations et les raisons de votre candidature pour un apprentissage de gardiens d'animaux :

--	--

- 2) Quelles sont les tâches principales à effectuer chaque jour dans un parc zoologique ?

--	--

- 3) D'après vous, quels soins élémentaires faut-il apporter à un animal domestique ?

--	--

- 4) Citez cinq mammifères sauvages de notre faune indigène

- _____
- _____
- _____
- _____
- _____

--	--

- 5) Qu'est-ce qu'un animal sauvage diurne ? Citez un exemple

_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____

--	--

- 6) Qu'est-ce qu'un animal sauvage nocturne ? Citez un exemple

_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____

--	--

- 7) Citez trois oiseaux que l'on peut observer régulièrement sur le lac et les cours d'eau genevois

_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____

--	--

- 8) Comment peut-on contracter le virus de la rage ?

_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____

--	--

- 9) Parmi ces animaux, un seul est un bovin. Mettez une croix dans la bonne case

☐ cheval☐ porc☐ vache

Temps imparti : mn

ANNEXE 7

DIRECTION GÉNÉRALE
SERVICE DES RESSOURCES
HUMAINESV I L L E D E
G E N È V E

RAPPORT D'ENTRETIEN D'EMBAUCHE

Nom/prénom du-de la candidat-e :

Date de naissance :

Personne responsable :

Service :

Type d'apprentissage :

Profil (pour le commerce):

Eléments clefs de l'entretien	Exigence de l'entreprise		Remarques
	☺	☹	
Vos observations			
Présentation générale, tenue	☐	☐	
Ponctualité	☐	☐	
Capacité à s'exprimer	☐	☐	
Capacité à poser des questions	☐	☐	
Votre impression générale	☐	☐	
Aptitudes pour le métier			
Aptitudes personnelles	☐	☐	
Intérêt pour la formation envisagée	☐	☐	
Décision			
Organisation d'un stage probatoire	☐	☐	
Si positif, date(s) du stage			
Entretien avec les parents ou responsable légal-e	☐	☐	
Décision finale	☐	☐	

Date de l'évaluation : Signature :

.....
 Merci de retourner ce formulaire dûment complété avec le dossier au Service des ressources humaines, Développement et formation.

CONSEIL ADMINISTRATIF

PALAIS EYNARD
RUE DE LA CROIX-ROUGE 2
CASE POSTALE 5983
1211 GENEVE 5
T +41(0)22 418 29 00
F +41(0)22 418 29 01
WWW.VILLE-GE.CH



V I L L E D E
G E N È V E

Conseil municipal de la Ville de Genève
Palais Eynard
4 rue de la Croix-Rouge
1204 Genève

Genève, le 23 août 2006

Cartes journalières CFF

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Pour mémoire, rappelons que le Conseil municipal a approuvé le 5 novembre 2003 la motion M-389 « Des cartes journalières CFF à l'intention des habitants de la ville de Genève » invitant le Conseil administratif à « acheter un certain nombre d'abonnements généraux en vue de les revendre sous forme de cartes journalières au porteur à l'intention des habitants de la Ville de Genève ».

La réponse du Conseil administratif à cette motion a été discutée lors de la séance plénière du 10 mars 2004. Dans cette réponse, il était notamment précisé que, dès le 1^{er} novembre 2003, 10 cartes journalières avaient été mises en vente à l'Arcade municipale d'information.

En date du 7 septembre 2004, le Conseil municipal approuvait la motion M-460 « Cartes journalières CFF (bis) » invitant le Conseil administratif à « acquérir des cartes journalières CFF supplémentaires ; faciliter l'obtention de ces cartes journalières ; améliorer l'information à la population ; fournir un bilan au bout de six mois d'activité ».

La réponse du Conseil administratif à cette motion a été discutée lors de la séance plénière du 19 avril 2005. Cette réponse précisait notamment que 5 cartes journalières CFF supplémentaires étaient disponibles depuis novembre 2004 et que leur prix de vente avait été ramené de CHF 35.- à CHF 30.-, afin d'en faciliter l'acquisition. Un bilan des ventes de novembre 2003 à octobre 2004 avait été joint à la réponse.

Nous vous prions de trouver ci-après une information détaillée concernant la situation actuelle et notamment en ce qui concerne le nombre de cartes disponibles à la vente, le solde financier de l'opération, le nombre d'invendus ainsi que la progressivité prévue pour l'augmentation de ces cartes journalières.

En 2005, sur la base de la décision du Conseil municipal du 4 décembre 2004, le nombre de cartes journalières mises en vente a été augmenté. Trente cartes ont été disponibles en juillet, août et septembre 2005 puis ce nombre a été ramené à 15 dès octobre 2005 au vu des résultats mitigés de l'opération et des gros problèmes rencontrés à l'Arcade municipale.

Le résultat des ventes se présente de la manière suivante :

Mois	Montants des ventes TTC	Nombre de cartes vendues	Moyenne par jour
Janv. 05	6'886.-	230	7.4
Févr. 05	6'673.-	222	7.9
Mars 05	7'050.-	235	7.6
Avr. 05	8'015.-	267	8.9
Mai 05	6'572.-	219	7.1
Juin 05	7'571.-	252	8.4
Juil. 05	8'006.-	267	8.6
Août 05	8'626.-	288	9.3
Sept. 05	8'746.-	292	9.7
Oct. 05	8'441.-	281	9.1
Nov. 05	7'404.-	247	8.2
Déc. 05	8'561.-	285	9.2
Totaux	92'550.-	3085	8.5

Signalons également que nous n'avons jamais vendu la totalité des cartes même lors de week-ends de forte demande.

A la lecture de ces chiffres nous constatons que la Ville doit supporter un très grand nombre d'invendus. A titre d'exemple, la perte pour la Ville a été environ de CHF 4'000.- en janvier 2005 (15 cartes disponibles) et d'environ CHF 12'300.- en septembre 2005 (30 cartes disponibles).

En 2005, la charge liée à l'acquisition des cartes journalières CFF par la Ville de Genève s'est élevée à CHF 127'500.- et les recettes à CHF 92'550.-. La perte due aux invendus se monte donc à CHF 34'950.-. A ce montant s'ajoutera la TVA soit une charge supplémentaire pour la Ville de CHF 3'000.- environ.

En conclusion, la perte « comptable » pour la Ville de Genève sur la vente des cartes journalières CFF en 2005 sera de l'ordre de CHF 38'000.- sans compter le coût direct dû à la prestation effectuée par l'Arcade municipale qui a été estimé à CHF 27'000.- pour une année.

Les chiffres exposés ci-dessus ne sont pas, à notre avis et bien évidemment, le reflet de l'intérêt réel du public pour cette prestation offerte par la Ville de Genève.

Malheureusement de nombreux paramètres extérieurs nous ont empêché en 2005 et début 2006 de mettre en valeur cette offre.

De lourds travaux dans les locaux jouxtant ceux de l'Arcade municipale au Pont de la Machine ont eu des conséquences très importantes sur la fréquentation de l'Arcade et, par conséquent, sur le nombre de clients potentiels pour les cartes CFF.

En effet, les usagers ont dû subir des nuisances intolérables (bruits, odeurs, poussières, coupures d'eau et de lumière, limitation d'accès, etc.) et nous avons même été contraints de fermer ces locaux à plusieurs reprises.

Afin de pallier ces inconvénients et, à plus long terme, de développer la vente de ces cartes, nous avons envisagé de proposer des réservations par téléphone et/ou d'envoyer les cartes par la poste. Nous avons finalement renoncé à introduire ces facilités pour l'instant car une brève étude nous a démontré que le risque d'augmenter les invendus était élevé (cartes réservées mais non retirées et, par conséquent, non payées) et que le recouvrement des sommes dues pourrait présenter certaines difficultés et augmenter ainsi la charge de travail des employés de l'Arcade municipale. D'autre part, le contrôle des ayants droit aurait été rendu plus difficile laissant ainsi la porte ouverte à toutes sortes d'abus.

Deux autres paramètres ont également pénalisé indirectement la promotion de ces cartes CFF en 2005 et début 2006 : le manque de personnel à l'Arcade et les problèmes rencontrés avec l'Office du Tourisme de Genève (OTG).

Il faut en effet rappeler que la vente de ces cartes représente une tâche supplémentaire pour le personnel de l'Arcade municipale qui doit déjà faire face à une affluence en progression constante sans disposer pour autant des ressources permettant d'y répondre de manière entièrement satisfaisante. A cet effet, une augmentation de 30% des ressources en personnel avait été demandée dans le cadre des projets de budget 2006 puis 2007. Malheureusement, la décision de ne pas augmenter les postes n'a pas permis de répondre à cette requête.

De plus, nous devons faire face à une absence pour raison de santé d'une collaboratrice, d'une durée de plus de dix-huit mois maintenant, sans qu'aucune solution ne puisse être trouvée pour nous permettre de disposer du poste afin de la remplacer. D'autre part, les conditions décrites ci-dessus ont amené un autre collaborateur à démissionner après quelques mois d'activité. Depuis de longs mois, nous sommes contraints de jongler avec des engagements temporaires de courte durée pour pallier ces deux défections.

Quant à l'OTG, il n'assure qu'une présence de vingt-cinq heures par semaine (sur une ouverture hebdomadaire de quarante-neuf heures) malgré une demande en très forte hausse de la part de touristes de passage. Bien que ces prestations touristiques ne soient pas du ressort de la Ville, nos collaborateurs sont bien obligés de répondre à ces sollicitations tout à la fois pour l'image de l'Arcade mais aussi pour celle de la Ville et de son accueil.

A ce jour, les travaux au Pont de la Machine sont terminés et nous avons pris certaines mesures organisationnelles telles que la renégociation de notre accord de collaboration avec l'OTG et l'engagement d'une nouvelle collaboratrice en remplacement de la personne ayant démissionné.

Par conséquent et compte tenu de l'engagement de la Ville de Genève en matière de promotion du transport ferroviaire, nous avons décidé d'augmenter dès le 12 mai 2006 le nombre de cartes mises en vente pour la période allant jusqu'au 30 juin 2007. Dorénavant 20 cartes sont disponibles chaque jour à l'Arcade municipale.

Nous constatons que les cartes mises à disposition pour les prochaines semaines sont à ce jour vendues en quasi-totalité. Un bilan intermédiaire sera effectué pour le premier semestre 2006, et, sur la base des résultats des ventes nous envisagerons la possibilité d'augmenter encore une fois le nombre de ces cartes journalières.

Une information sera faite désormais dans chaque parution du Vivre à Genève ainsi que dans le VGMag. Nous rappelons également que cette information figure au premier plan de la page d'accueil du site Internet de la Ville depuis le début.

En espérant avoir répondu pleinement à vos interrogations, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à l'assurance de nos sentiments distingués.

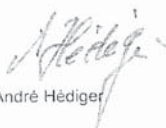
AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Directeur général :



Jacques Moret

Le Maire :



André Hédiger

DIRECTION GÉNÉRALE
ADMINISTRATION CENTRALE



Honoraires d'avocats 2005

Affaire	Bénéficiaire	Montant
Banque Cantonale de Genève	Stanley Walter	54'641.75
Affaire de personnel	Ziegler Poncet Grumbach Carrard Luscher	12'181.40
Affaire de personnel	Lorella Bertani	5'610.70
Varenne	Fasel Bochatay Tsimaratos	22'547.15
Affaire de personnel	Serge Rouvinet	8'608.00
Banque Cantonale de Genève	Baker & McKenzie Avocats	2'853.55
Superphénix (participation aux honoraires d'avocats)	WWF Genève / Panda Club	14'312.25
Affaire de personnel	Lorella Bertani	16'151.45
Affaire de personnel	Fasel Bochatay Tsimaratos	3'485.70
Affaire de personnel	Philippe Bonnefous	16'140.00
P.-A. Sand Production Sàrl	Montavon & Mermier	11'842.80
Affaire de personnel	Pierre de Preux	48'467.10
Daniel Quartier et consorts - Fondation des Oliviers	Note de crédit de Nicolas Saviaux	-9'008.50
Total :		207'833.35

Expertises effectuées par des tiers 2005

Affaire	Bénéficiaire	Montant
Affaire de personnel	Axel Tuchschild	5'900.00
Affaire de personnel	Pierre de Preux	26'000.00
Rhino IN 132	B M G Avocats	18'067.55
Police de caractère "Baldinger"	Gérard Reymond	581.05
Total :		50'548.60

COMMISSION ADMINISTRATIVE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE



VILLE DE
GENÈVE

Monsieur Gérard Doshusses
Président de la Commission des finances

Genève, le 6 juillet 2006

Comptes 2005

Monsieur le Président,

La Commission des finances, lors de sa séance du 23 mai 2006 relative aux comptes 2005, avait souhaité savoir pourquoi le montant de Fr. 50'000.- n'avait pas été attribué à la Genève International.

Suite à l'examen des comptes, nous pouvons vous confirmer qu'une grande partie de cette subvention a permis de soutenir les trois projets suivants :

- Escalade du Centre d'accueil Genève International pour Fr. 5'000.- ;
- Etats généraux des droits de l'Homme pour Fr. 30'000.- ;
- Publication d'un livre dans le cadre de la commémoration du 60^{ème} anniversaire de la bombe atomique d'Hiroshima pour Fr. 6'250.-.

Soit un total de Fr. 41'250.-.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.


Jacques Moret

DIRECTION GÉNÉRALE
ADMINISTRATION CENTRALE



Subventions diverses et imprévues 2005

Objet	Bénéficiaire	Montant
Bourses destinées aux délégations en provenance de pays défavorisés lors de la 23ème conférence de l'ILGA à Genève	ILGA -International Lesbian and Gay Association	20'000.00
Fête du 1er août 2005	Comité d'Organisation de la Fête du 1er Août	14'000.00
Marche de l'Espoir	Terre des Hommes Suisse	5'000.00
Convention européenne des collectivités publiques contre l'AGCS - Liège	Association Attac Suisse	5'000.00
Conférence internationale sur la Bosnie	Association Bosnia and Herzegovina	5'000.00
Contribution promotrice annuelle	Bibliothèque Suisse pour aveugles	520.00
Soutien à l'organisation de la marche internationale de solidarité - 10ème anniversaire du génocide de Srebrenica	Association des survivants Drina-Srebrenica	5'000.00
Organisation de l'assemblée générale	Reporters Sans Frontières Suisse	1'500.00
Participation des personnes à faible revenus lors du 2ème Forum	Forum social suisse	5'000.00
Prix Martin Ennals	Fondation Martin Ennals	10'000.00
Pedibus et campagne "A pied à l'école"	Association de parents des élèves des écoles primaires et enfantines (GAPP)	5'000.00
Création du poste de secrétaire participative	Forum St-Jean / Charmilles	50'000.00
Publication de "Jardins de la Suisse"	ICOMOS	1'500.00
Etats généraux des droits de l'Homme	Association Festival International du Film	35'000.00
Renouvellement de la concession	World Radio Geneva	50'000.00

TOTAL : 212'520.00

Département des finances et de l'administration générale**Rapport de M. Lionel Ricou.**

La commission des finances s'est réunie le 2 mai 2006, sous la présidence de M. Pierre Maudet, pour examiner le rapport de gestion et les comptes du département des finances et de l'administration.

Notes du rapporteur: En raison de la correction des comptes 2004 exigée par le Conseil d'Etat relative aux travaux de l'immeuble acquis par la Ville en 2004 au 25, rue du Stand, le département des finances a présenté les comptes 2005 sous deux formes. Une présentation des comptes 2005 corrigés, qui prend en considération les corrections exigées par le Conseil d'Etat des comptes 2004 dans les comptes 2005 et une version non corrigée qui ne tient pas compte de cette répercussion, car les travaux liés au 25, rue du Stand n'ont pas eu lieu en 2005 mais en 2004. Comme ces travaux n'ont pas eu lieu en 2005, le Conseil municipal sera amené à se prononcer sur les comptes 2005 non corrigés qui dégagent un boni de 1,2 millions de francs.

Compte tenu du délai pour rendre les rapports des commissions spécialisées, la discussion sur la question du reliquat et les auditions qui s'y rapportent font l'objet d'un rapport ad hoc rédigé par le rapporteur général.

La mauvaise qualité des notes de cette séance n'a pas permis au rapporteur de rédiger un texte plus complet et plus précis que celui qui vous est présenté. Il s'en excuse.

Rappel des résultats des comptes 2005 (non corrigés), qui devront être approuvés par le Conseil municipal, par rapport au budget 2005

<i>En millions de francs</i>	Comptes 2005	Budget 2005
Revenus nets	998,7	951,0
Charges nettes	997,5	950,7
Résultats	+ 1,2	+0,3

Séance du 2 mai 2006

Audition de M. Pierre Muller, chargé du département des finances et de l'administration générale, accompagné par Mme Pascale Schubert, directrice du Service de la taxe communale, et MM. Charles Lassauce, directeur du département des finances, Aimé Mariaux, chef du Service de la comptabilité générale et budget, Philippe Krebs, adjoint de direction à la direction du département, Giovanni Sottocasa, chef du Service des assurances, Mario Cavaleri, directeur de la Gérance immobilière municipale, Robert Rapin, directeur de la Division de l'administration générale, et Serge Pellaton, chef du Service des achats.

Rapport de gestion – Considérations générales et analyse financière (pp. I-1 à I-32)

P. I-5

Question: l'écart de 3,9 millions des amortissements ordinaires et extraordinaires entre les comptes 2005 et le budget 2005 est-il dû à un chantier qui n'a pas été réalisé?

Réponse affirmative de M. Mariaux.

P. I-9

Question: pourquoi l'Etat ne verse-t-il pas sa contribution à la Ville pour l'entretien des routes?

Réponse de M. Muller: la Ville constate un manque de volonté de la part du Conseil d'Etat pour entrer en matière sur cette question. Le Conseil administratif a adressé un courrier circonstancié au conseiller d'Etat Mark Muller trois semaines avant la présente séance pour exiger de l'Etat sa contribution à l'entretien des routes.

Question: le Canton est-il obligé d'entrer en matière?

Réponse de M. Lassaue: un règlement cantonal sur les routes précise qu'une subvention doit être versée par le Canton à la Ville de Genève pour l'entretien des routes. Cependant, cette norme légale reste à ce jour lettre morte. Aucune subvention n'a été votée par le Grand Conseil en faveur de la Ville pour l'entretien des routes. Il existe une obligation fondée sur un règlement, mais la Ville ne possède pas de moyens légaux pour faire valoir cette obligation. Le Canton et la Ville ne parviennent pas à se mettre d'accord sur deux points: la détermination des routes communales à caractère cantonal et les coûts d'entretien de ces routes.

Question: en guise de mesures de rétorsion, la Ville peut-elle refuser de payer des contributions au Canton?

Réponse de M. Muller: la Ville pourrait effectivement, par exemple, refuser de verser sa subvention à la Compagnie générale de navigation. Cependant, M. Muller espère arriver à convaincre le Conseil d'Etat sur la base d'arguments et non de mesures de rétorsions.

Réponse de M. Lassaue: l'Etat reverse à la Ville les centimes additionnels communaux sous forme d'acomptes hebdomadaires. Le pouvoir de rétorsion de la Ville sur le Canton est donc assez faible dès lors que de très importants montants doivent être versés chaque semaine par le Canton à la Ville.

Question: comment explique-t-on la différence de 1,7 million entre le budget 2005 (2 millions) et les comptes 2005 (0,3 million) de la subvention cantonale pour la petite enfance pour la création de nouvelles places en crèches? La Ville a-t-elle sollicité le Fonds d'équipement communal pour compenser cette diminution?

Réponse de M. Lassaue: la demande au Fonds d'équipement communal est indépendante de la diminution de la subvention. Par ailleurs, il invite les commissaires à demander directement à M. Tornare des précisions sur ce poste, car c'est lui qui a eu les contacts avec le Canton à ce propos. Le département des finances ne connaît pas les rapports qu'il y a entre le département de M. Tornare et le département cantonal responsable.

Réponse de M. Muller: en tant que magistrat en charge des finances, il ne peut que poser des questions à ses collègues et demander des vérifications. Il ne peut pas s'occuper des affaires de M. Tornare. Si ce dernier affirme que la Ville va recevoir une subvention de 2 millions, il ne demande qu'à le croire.

Remarque d'un commissaire: lors du débat sur le budget 2005 en décembre 2004, plusieurs partis avaient souligné que la subvention cantonale pour la petite enfance inscrite au budget 2005 de l'Etat n'était pas affectée à la seule Ville de Genève, comme certains l'ont prétendu, mais à toutes les communes répondant à certaines conditions en matière de création de places dans les crèches.

P. I-12

Question: pourquoi a-t-on inscrit dans le budget 2005 un montant de 11,2 millions pour le poste des pertes sur débiteurs alors que dans les comptes 2004 ce même poste s'élevait à 40 millions.

Réponse de M. Krebs: le budget 2005 a été établi avant les comptes 2004. De plus, dans les comptes 2004, il y avait les frais de route. Enfin, il note qu'en 2004, il n'y avait pas l'augmentation du reliquat.

Question: quelles conclusions le magistrat en tire-t-il pour le budget 2007?

Réponse de M. Krebs: au niveau de l'augmentation du reliquat, le département ne prévoit rien. En ce qui concerne le centime additionnel, une diminution de 9 millions a déjà été prévue.

Rapport de gestion – Département des finances et de l'administration générale (pp. III-19 à III-35)

P. III-21

Question: en quoi consiste la stratégie municipale relative à l'organisation des marchés publics en matière de fournitures et de services?

Réponse de M. Rapin: une nouvelle législation est entrée en vigueur qui exige que les collectivités publiques fassent d'avantage d'appels d'offres. Son service est en train de travailler afin d'obtenir une meilleure définition des marchés. Il souhaite développer une stratégie de conseil plutôt que d'imposition.

P. III-22

Point 1300 – Question: la Conférence des directeurs existe-t-elle encore?

Réponse de M. Lassauce: la Conférence des directeurs n'existe plus, elle a été remplacée par le Comité des directeurs.

Point 2100 – Question: la stratégie financière en question est-elle une stratégie qui va être utilisée pour l'élaboration du budget 2007?

Réponse affirmative de M. Muller: le montant des investissements au budget 2007 sera vraisemblablement inférieur, ce qui permettra ainsi de réduire l'insuffisance de financement. De plus, tout le monde est conscient que la dette est trop élevée par rapport aux possibilités de la Ville.

Question: quelles villes parviennent à autofinancer leurs investissements?

Réponse de M. Muller: Paris, Fribourg, Saint-Gall, etc.

P. III-23

Agenda 21 – Question: comment se fait-il qu'il y n'y a aucun commentaire par rapport à l'Agenda 21.

Réponse de M. Lassauce: tout ce qui était possible de faire au sein du département en matière d'Agenda 21 a été fait. De plus, une Délégation 21 s'est constituée pour réaliser des actions collectives en matière de développement durable.

P. III-25

Point 1100 – Question: est-il possible de recevoir des données précises sur les incivilités à l'origine des déprédations sur les bâtiments de la Ville?

Réponse affirmative de M. Muller: cf. annexe.

P. III-29

Points 2200.01/2200.02/2200.03 – Questions: combien reste-t-il de règlements? Quel est le pourcentage des locataires concernés par le nouveau règlement?

Réponse de M. Muller: un règlement unique est à l'étude auprès du Conseil administratif. La vision du magistrat du département des finances en la matière n'est pas identique à celle des quatre magistrats. Une fois approuvé par le Conseil administratif, ce règlement sera renvoyé aux commissions du logement et des finances. Il abrogera les six anciens règlements.

Réponse de M. Cavaleri: 45% des locataires sont soumis au règlement de 2001.

P. III-31

Question: suite au départ de l'apprentie, le service a-t-il prévu d'en former un ou une nouveau/elle?

Réponse de Mme Schubert: l'apprentie qui a terminé ses examens était la première apprentie à la Taxe professionnelle. De manière générale, il est difficile d'avoir toujours du travail au sein de son service pour un apprenti pendant les trois années de sa formation. Raison pour laquelle, à l'avenir, l'apprenti sera dépendant du département et pourra être affecté au Service de la taxe professionnelle pendant un an.

Réponse de M. Lassauce: au sein du département des finances, il y a un potentiel de travail pour deux apprentis à la fois. Il souhaiterait mettre en place un système permettant aux apprentis de travailler dans plusieurs services au cours de leur formation. Le département engage également des avocats-stagiaires et propose des places de stages aux étudiants porteurs de maturité et aux étudiants universitaires.

Question: est-il possible de recevoir le détail des revenus de la taxe professionnelle par groupe professionnel?

Réponse affirmative de M. Muller: cf. annexe.

Comptes budgétaires et financiers 2005 – Département des finances et de l'administration générale (pp. 45 à 64)*P. 49*

Rubrique 1001800.318 – Question: pourquoi n'y a-t-il pas eu de frais de publication pour promouvoir la Genève internationale?

Réponse de M. Muller: cf. annexe.

Rubrique 1001800.365 – Question: est-il possible de recevoir la liste des bénéficiaires des subventions?

Réponse de M. Muller: cf. annexe.

P. 188

Rubrique 1005070.364 – Question: pourquoi les Parkings de Cornavin, de Saint-Antoine et de Saint-Jean sont-ils au bénéfice d'une subvention en nature?

Réponse de M. Muller: pour encourager la construction de parkings, la Ville de Genève avait, à l'époque, mis gratuitement à disposition certains de ses terrains. Ce mode de fonctionnement avait pour but d'encourager la création de parkings jusqu'à ce qu'ils deviennent rentables. M. Muller précise que, à ce jour, le seul parking rentable est celui du Mont-Blanc.

Rubrique 1005070.365 – Question: y a-t-il un contrat écrit entre les occupants de la villa Freudler, de Mottattom et d'Artamis et la Ville de Genève?

Réponse de M. Cavaleri: en ce qui concerne la villa Freudler, il n'y a pas de contrat écrit entre la Ville et ses occupants. Il y a eu une négociation qui n'est pas un contrat de confiance, mais un contrat de tolérance. Le Conseil administratif de l'époque (1995-1996) a laissé cette question en suspens en attendant de connaître la destination de cette villa. Depuis 2004, il y a eu des négociations menées entre les occupants et le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie en vue de réaliser un projet d'intérêt public. M. Cavaleri suggère d'interpeller le département sur cette question.

Réponse complémentaire fournie par écrit après cette audition par le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie: le département a conclu un accord avec les occupants de la villa Freudler prévoyant qu'ils quitteront cette maison dans le délai de 60 jours dès la date à laquelle une autorisation définitive de construire entrera en force.

Réponse de M. Muller: le département des finances et de l'administration générale n'encaisse que le droit de superficie.

Réponse de M. Cavaleri: par rapport à Mottattom, il y a une convention qui a été signée entre ses occupants et la Ville. Il y a donc un contrat qui n'implique pas un loyer, mais qui demande aux occupants d'assumer l'entretien, la couverture d'assurance, etc. Pour le site d'Artamis, il y a également eu des négociations entre ses occupants et le Conseil administratif. Mais le protocole n'a finalement pas été signé entre les représentants d'Artamis et la Ville de Genève, ce qui signifie que c'est une zone de non droit.

Réponse de M. Muller: Artamis concerne également l'Etat de Genève.

Annexes mentionnées

DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF

V I L L E D E
G E N È V EMonsieur Pierre Maudet
Président de la Commission des finances
Rue de la Croix-Rouge 4
1211 GENEVE 3

Genève, le 31 mai 2006

Objet

Comptes budgétaires et financiers 2005
Audition du 2 mai 2006

Monsieur le Président,

Conformément à mon envoi du 9 mai dernier, j'ai l'avantage de vous remettre, en annexe, les statistiques concernant les sinistres dus à l'incivilité.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre Muller

Annexe mentionnée

**QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LE RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL ADMINISTRATIF A
L'APPUI DES COMPTES 2005**

Département : Département municipal des finances et de
l'administration générale - Assurances

Page: III-25

Rubrique : 1100

Question :

Un commissaire demande une analyse des coûts dus à l'incivilité.

Réponse :

Voir annexe.

**RAPPORT DU SERVICE DES ASSURANCES SUITE A LA QUESTION POSEE LE 2 MAI 2006 PAR M. RICOU, MEMBRE DE LA COMMISSION DES FINANCES, RELATIVE A LA PRESTATION 1130 (BRANCHE BRIS DE GLACES) DU RAPPORT DE GESTION 2005
COUT ET NATURE DES SINISTRES DUS A L'INCIVILITE TOUJOURS PLUS MARQUEE OBSERVEE CES DERNIERE ANNEES**

Préambule

La présente étude porte sur les années 2002 à 2005 et détaille les sinistres *bris de glaces* par type de bâtiment.

I. Coûts des sinistres liquidés dus à l'incivilité pour les années 2002 à 2005

Les tableaux 1, 2, 3 et 4 indiquent le type de bâtiment concerné ainsi que les coûts détaillés de chaque sinistre.

A l'examen de ces documents et comme cela avait été communiqué par le soussigné lors de la séance de la Commission des Finances du 2 mai 2006, on constate que **ce sont les bâtiments scolaires qui sont les plus exposés à ce type de déprédations.**

En effet et par rapport à l'ensemble du patrimoine immobilier, ceux-ci représentent plus de 70% des cas survenus et des dommages pris en charge par l'assurance *bris de glaces*. (voir tableau 5)

A signaler que le nombre de cas particulièrement élevé pour l'année 2003 (351 sinistres) s'explique notamment par les déprédations commises lors du G8.

II. Sinistres pour lesquels le dommage a été supérieur à Frs. 10'000.--

Le tableau 6 indique les sinistres survenus dans des bâtiments scolaires et dont le coût est supérieur à Frs. 10'000.--.

A noter que pour les bâtiments locatifs et autres bâtiments, il n'y a eu qu'un seul sinistre qui a coûté plus de Frs. 10'000.--.

Il s'agit du bâtiment "Maison de quartier des Pâquis" vandalisé à l'occasion du G8. Ce bris de glaces a coûté Fr. 14'526.--.

On constate donc que sur 15 cas de sinistres supérieurs à Frs. 10'000.--, 14 d'entre eux concernent des bâtiments scolaires.

III. Ecoles pour lesquelles il y a eu plus de 10 sinistres par année.

Le tableau 7 indique les bâtiments scolaires qui ont été le plus fréquemment vandalisés.

Il s'agit des bâtiments scolaires suivants :

- Geisendorf
- Trembley
- Pâquis
- Mail
- Plantaporrêts
- Franchises

IV. Conclusions

En ce qui concerne le risque *bris de glaces*, on constate donc que pour le patrimoine immobilier de la Ville de Genève, ce sont les bâtiments scolaires qui sont les plus exposés.

Selon nous, les facteurs explicatifs peuvent être résumés comme suit.

Les préaux d'école sont des **lieux de jeu** fréquentés également en dehors des horaires scolaires. Dès lors, certains vitrages peuvent être endommagés par exemple par des jeux de ballon : les auteurs de ces dommages se gardant bien d'en aviser le responsable de l'école.

Par ailleurs, la présence de nombreux adolescents et jeunes adultes en dehors des horaires scolaires peut conduire certains d'entre eux, **par désœuvrement, ennui ou défi**, à perpétrer des actes de vandalisme, au rang desquels figurent les bris de vitrages.

Ces déprédations surviennent malgré le fait que dans plusieurs bâtiments scolaires, le service des Ecoles fait procéder à intervalles réguliers et en fin de soirée à des rondes de surveillance par des sociétés agréées.

Peut-être les auteurs de ces dommages connaissent-ils les horaires de ces rondes et s'avertissent entre eux lors du passage de ces sociétés de surveillance.

En outre, la **configuration architecturale vitrée** (y compris préaux) de certains bâtiments scolaires favorise certainement la survenance de tels dommages.

A titre d'exemple, l'école des Ouches, récemment mise en exploitation, occasionne des coûts de sinistres très élevés du fait que pour remplacer une vitre il faut préalablement procéder au démontage du faux plafond et de l'éclairage du préau.

Dernièrement, pour changer une pièce de vitrage, le coût de l'intervention du vitrier a été supérieur à Fr. 13'000.--.

P.S. : Les dommages dus à des tags, graffitis ou autres actions de squat, ne sont pas pris en considération dans cette étude car non couverts par une assurance.

Genève, le 30 mai 2006 GS/jh

TABLEAU 1

SINISTRES BRIS DE GLACES 2002 DUS A L'INCIVILITE

Ecoles			Bâtiments locatifs			Autres bâtiments		
Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.	Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.	Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.
1	32003	329 05	1	32013	379 95	1	32001	265 00
2	32006	191 55	2	32019	330 35	2	32002	958 00
3	32009	270 10	3	32110	1'062 00	3	32005	788 10
4	32012	2'838 90	4	32191	826 40	4	32034	547 95
5	32015	217 35	5	32210	1'526 40	5	32045	2'227 30
6	32021	225 95	6	32243	238 60	6	32054	6'619 00
7	32028	532 30	7	32244	4'293 25	7	32060	2'115 80
8	32030	203 00	8	32248	971 45	8	32061	772 35
9	32031	204 15	9	32259	3'143 80	9	32070	243 70
10	32033	224 40	10	32292	385 75	10	32077	5'100 00
11	32035	923 40	11	32351	884 80	11	32085	260 95
12	32036	208 00				12	32086	511 10
13	32037	1'787 00				13	32104	698 00
14	32039	553 20				14	32146	588 15
15	32040	387 00				15	32157	413 30
16	32041	923 40				16	32158	970 00
17	32043	219 20				17	32162	5'102 40
18	32047	2'066 55				18	32164	1'728 70
19	32048	245 35				19	32165	1'554 10
20	32052	195 65				20	32166	2'072 80
21	32053	223 25				21	32167	260 95
22	32055	1'431 65				22	32183	263 50
23	32056	194 75				23	32204	247 25
24	32058	175 40				24	32211	218 55
25	32062	699 30				25	32216	302 70
26	32064	2'146 30				26	32217	386 20
27	32065	2'418 85				27	32218	260 95
28	32066	430 40				28	32219	260 95
29	32069	305 40				29	32227	750 65
30	32071	175 40				30	32240	1'878 00
31	32073	175 40				31	32265	1'194 35
32	32078	1'287 70				32	32294	1'398 60
33	32081	256 30				33	32295	511 40
34	32083	195 40				34	32296	1'544 70
35	32084	279 10				35	32300	645 60
36	32092	243 45				36	32301	3'408 35
37	32093	2'991 70				37	32311	1'009 40
38	32096	515 20				38	32313	423 90
39	32097	3'221 55				39	32316	2'056 15
40	32098	10'753 55				40	32324	842 50
41	32102	280 85				41	32333	1'440 00
42	32103	647 80				42	32334	647 10
43	32105	271 35				43	32339	2'152 40
44	32106	269 00				44	32340	385 00
45	32108	4'512 30				45	32342	1'077 55
46	32112	712 00				46	32373	2'692 80
47	32114	243 45				47	32374	2'567 55
48	32115	190 70				48	32390	1'082 00
49	32116	9'994 00				49	32406	260 95
50	32117	371 75				50	32416	160 00
51	32118	741 35						
52	32119	485 35						
53	32122	3'182 90						
54	32123	665 50						
55	32127	503 00						
56	32128	922 70						

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2006 (matin)
Comptes rendus 2005

1535

Ecoles			Bâtiments locatifs			Autres bâtiments		
Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.	Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.	Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.
57	32131	280.80						
58	32132	922.50						
59	32133	188.30						
60	32135	191.00						
61	32137	215.20						
62	32138	998.30						
63	32139	665.50						
64	32142	215.20						
65	32143	8'199.10						
66	32144	333.65						
67	32145	889.20						
68	32147	663.30						
69	32148	229.60						
70	32149	1'528.25						
71	32150	423.00						
72	32151	341.30						
73	32152	1'313.00						
74	32153	347.80						
75	32154	4'137.75						
76	32155	5'197.00						
77	32156	153.00						
78	32159	722.00						
79	32160	1'159.50						
80	32161	779.40						
81	32168	140.00						
82	32169	515.40						
83	32170	653.00						
84	32171	332.00						
85	32172	359.00						
86	32173	292.25						
87	32176	927.50						
88	32177	415.80						
89	32180	253.10						
90	32181	980.25						
91	32184	2'745.00						
92	32185	175.40						
93	32186	904.00						
94	32189	292.25						
95	32192	196.90						
96	32195	196.90						
97	32196	206.15						
98	32197	2'990.20						
99	32207	213.00						
100	32208	2'701.30						
101	32209	927.50						
102	32212	3'245.95						
103	32214	216.30						
104	32215	881.80						
105	32222	908.05						
106	32223	364.75						
107	32225	473.45						
108	32226	596.10						
109	32228	336.00						
110	32230	726.30						
111	32232	1'417.10						
112	32233	3'209.45						
113	32234	491.75						
114	32247	1'271.85						
115	32251	328.75						

Ecoles			Bâtiments locatifs			Autres bâtiments		
Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.	Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.	Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.
116	32253	6'865.10						
117	32255	3'791.00						
118	32262	607.50						
119	32263	1'427.85						
120	32264	302.00						
121	32269	386.20						
122	32270	1'808.75						
123	32272	2'030.05						
124	32273	175.40						
125	32274	336.00						
126	32275	16'025.30						
127	32277	1'503.20						
128	32278	656.40						
129	32279	952.00						
130	32280	434.90						
131	32281	848.30						
132	32282	1'235.30						
133	32284	354.85						
134	32286	1'215.95						
135	32288	3'575.30						
136	32289	218.45						
137	32290	2'411.00						
138	32298	631.45						
139	32299	626.25						
140	32307	957.75						
141	32308	964.00						
142	32309	229.40						
143	32310	928.80						
144	32312	322.80						
145	32318	544.80						
146	32321	544.45						
147	32322	466.00						
148	32326	408.10						
149	32328	2'049.10						
150	32329	3'444.30						
151	32330	208.75						
152	32347	924.75						
153	32348	1'477.50						
154	32349	1'381.60						
155	32350	784.90						
156	32353	707.10						
157	32355	341.75						
158	32356	380.95						
159	32357	242.00						
160	32360	1'122.00						
161	32369	588.00						
162	32370	198.30						
163	32371	271.35						
164	32372	757.95						
165	32380	1'483.80						
166	32381	466.00						
167	32382	876.00						
168	32385	244.00						
169	32386	420.00						
170	32387	447.00						
171	32391	214.15						
172	32392	744.60						
173	32393	684.75						
174	32394	869.20						

[illegible]

Stat diverse/sinistres dus à incivilité des

SINISTRES BRIS DE GLACES 2003 DUS A L'INCIVILITE

Ecoles			Bâtiments locatifs			Autres bâtiments		
Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.	Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.	Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.
1	33002	939.45	1	33008	1'812.10	1	33001	3'310.00
2	33003	415.40	2	33033	952.50	2	33006	689.50
3	33004	510.80	3	33034	461.80	3	33021	3'522.55
4	33009	199.00	4	33043	468.15	4	33025	1'528.75
5	33010	307.00	5	33044	1'064.15	5	33028	678.40
6	33011	872.10	6	33053	3'747.70	6	33029	1'356.85
7	33012	1'177.15	7	33058	540.15	7	33030	469.70
8	33013	207.70	8	33059	1'195.80	8	33035	363.70
9	33014	221.65	9	33060	450.75	9	33037	914.60
10	33016	220.25	10	33062	291.15	10	33039	235.00
11	33017	416.00	11	33077	877.00	11	33042	1'097.30
12	33018	341.75	12	33079	548.75	12	33050	1'681.80
13	33019	207.70	13	33087	320.00	13	33051	782.80
14	33026	215.20	14	33088	810.00	14	33057	1'378.35
15	33031	209.85	15	33115	813.15	15	33061	132.25
16	33040	229.15	16	33174	1'146.70	16	33069	1'258.90
17	33041	207.70	17	33178	253.00	17	33070	3'806.00
18	33045	4'546.40	18	33181	2'113.00	18	33071	475.00
19	33046	1'181.90	19	33185	462.70	19	33080	504.65
20	33054	209.80	20	33195	600.00	20	33100	410.30
21	33055	2'589.00	21	33201	2'283.05	21	33106	976.00
22	33056	2'802.45	22	33214 (G8)	823.00	22	33111	1'318.00
23	33063	175.40	23	33228	700.00	23	33113	1'359.00
24	33064	297.45	24	33236 (G8)	176.00	24	33129	203.55
25	33065	254.25	25	33247	940.60	25	33135	1'341.20
26	33066	198.30	26	33262	179.00	26	33141	255.50
27	33067	219.00	27	33327	1'917.45	27	33149	1'647.00
28	33068	3'147.30	28	33328	2'716.70	28	33152	1'571.00
29	33072	969.50	29	33334	1'599.35	29	33158	2'043.05
30	33073	2'167.35	30	33342	780.50	30	33171	2'230.00
31	33075	184.00	31	33352	772.85	31	33190	1'122.85
32	33076	753.20	32	33354	255.00	32	33192	3'102.10
33	33081	276.60	33	33365	2'290.00	33	33193	613.30
34	33082	709.75	34	33392	807.00	34	33200	6'710.60
35	33083	6'339.50	35	33393	304.60	35	33212	824.45
36	33084	702.80	36	33423	339.35	36	33213	2'174.20
37	33085	209.00	37	33457	339.80	37	33215 (G8)	255.70
38	33091	831.90				38	33217	700.00
39	33094	209.85				39	33218 (G8)	678.40
40	33095	5'166.95				40	33219 (G8)	986.30
41	33096	350.55				41	33220 (G8)	307.90
42	33097	1'250.85				42	33221 (G8)	1'356.85
43	33098	1'111.55				43	33222 (G8)	824.55
44	33099	227.50				44	33223 (G8)	6'478.85
45	33101	1'690.85				45	33224 (G8)	8'383.10
46	33102	709.75				46	33227	334.50
47	33105	542.75				47	33231	279.40
48	33107	1'140.55				48	33293	2'223.60
49	33108	364.75				49	33239	871.85
50	33109	255.70				50	33241 (G8)	4'169.50
51	33112	507.85				51	33244	2'356.45
52	33114	630.85				52	33245 (G8)	1'943.25
53	33117	1'604.00				53	33249	4'336.30
54	33118	4'546.40				54	33252	585.60
55	33119	4'029.00				55	33260	1'100.20
56	33120	562.55				56	33261	371.20

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2006 (matin)
Comptes rendus 2005

1539

Ecoles			Bâtiments locatifs			Autres bâtiments		
Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.	Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.	Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.
57	33121	245.85				57	33263 (G8)	2'365.00
58	33122	595.55				58	33271 (G8)	1'001.75
59	33123	206.00				59	33272 (G8)	790.00
60	33124	1'674.00				60	33273	1'226.65
61	33127	297.45				61	33276	287.30
62	33128	547.95				62	33277	2'126.00
63	33131	780.10				63	33283 (G8)	14'526.00
64	33132	4'520.65				64	33286	684.50
65	33133	210.35				65	33287	6'491.50
66	33137	338.95				66	33292	1'439.45
67	33138	420.70				67	33295 (G8)	2'528.60
68	33139	851.35				68	33297	2'920.25
69	33142	380.95				69	33299 (G8)	396.00
70	33143	466.00				70	33302	341.50
71	33144	336.00				71	33305	1'100.20
72	33145	215.20				72	33320	1'032.95
73	33146	333.55				73	33325	1'162.10
74	33147	553.05				74	33331	1'622.60
75	33151	2'131.00				75	33353	602.55
76	33153	1'230.00				76	33358	1'671.55
77	33154	1'482.10				77	33359	1'209.40
78	33155	380.95				78	33360	3'281.80
79	33156	2'035.25				79	33366	5'792.65
80	33157	1'586.30				80	33367	511.40
81	33159	3'112.85				81	33368	1'022.20
82	33160	1'663.50				82	33369	1'962.60
83	33161	678.40				83	33381	565.70
84	33162	207.70				84	33394	1'681.80
85	33163	588.15				85	33395	385.20
86	33164	354.00				86	33397	1'306.80
87	33165	185.50				87	33398	1'823.55
88	33166	2'865.00				88	33406	443.60
89	33167	402.95				89	33416	443.50
90	33168	4'385.80				90	33417	555.20
91	33169	827.00				91	33427	783.10
92	33172	8'184.25				92	33429	1'638.25
93	33176	2'019.60				93	33433	1'420.30
94	33177	11'366.10				94	33444	701.65
95	33183	196.90				95	33445	3'374.60
96	33184	1'413.90				96	33450	1'549.45
97	33186	666.30				97	33464	677.90
98	33187	2'783.85						
99	33189	6'825.95						
100	33191	342.40						
101	33196	336.00						
102	33197	235.00						
103	33198	1'245.00						
104	33199	782.25						
105	33203	198.30						
106	33205	6'956.40						
107	33206	603.60						
108	33207	668.00						
109	33208	1'883.00						
110	33210	1'832.30						
111	33216	239.00						
112	33225 (G8)	2'085.30						
113	33226	2'098.80						
114	33232	883.20						
115	33236	1'056.20						

Ecoles			Bâtiments locatifs			Autres bâtiments		
Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.	Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.	Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.
116	33253	9'172.90						
117	33254	229.95						
118	33255	216.00						
119	33256	590.70						
120	33257	1'596.80						
121	33258	445.50						
122	33264	1'680.65						
123	33265	1'537.60						
124	33266	255.00						
125	33267	228.10						
126	33268	1'238.05						
127	33269	401.35						
128	33270	213.90						
129	33274	3'316.45						
130	33278	857.95						
131	33279	2'555.90						
132	33280	333.55						
133	33281	17'911.10						
134	33285	9'186.90						
135	33288	3'572.80						
136	33289	908.05						
137	33290	219.50						
138	33293	341.75						
139	33294	723.60						
140	33300	4'697.80						
141	33303	16'722.30						
142	33304	724.40						
143	33311	6'776.15						
144	33312	11'067.20						
145	33313	647.10						
146	33318	2'032.25						
147	33319	539.50						
148	33321	1'052.30						
149	33323	1'533.00						
150	33326	3'329.45						
151	33329	1'675.15						
152	33332	423.40						
153	33335	207.70						
154	33336	415.00						
155	33337	336.00						
156	33338	987.00						
157	33343	2'656.75						
158	33344	911.30						
159	33345	4'300.15						
160	33347	439.00						
161	33348	228.10						
162	33349	1'680.45						
163	33350	252.90						
164	33351	554.15						
165	33355	338.00						
166	33356	473.00						
167	33363	1'182.50						
168	33364	2'069.15						
169	33373	797.60						
170	33374	391.40						
171	33375	371.20						
172	33376	2'776.65						
173	33377	829.80						
174	33378	655.10						

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2006 (matin)
Comptes rendus 2005

1541

Ecoles			Bâtiments locatifs			Autres bâtiments		
Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.	Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.	Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.
175	33379	207 70						
176	33380	461 65						
177	33387	1'281 20						
178	33388	1'015 20						
179	33389	175 40						
180	33390	1'245 00						
181	33391	301 80						
182	33407	1'095 90						
183	33408	255 70						
184	33409	4'580 55						
185	33411	213 90						
186	33412	257 15						
187	33413	1'471 95						
188	33414	10'507 25						
189	33415	2'198 25						
190	33418	651 00						
191	33419	1'093 30						
192	33420	292 25						
193	33423	471 50						
194	33430	1'095 90						
195	33431	511 40						
196	33432	532 30						
197	33436	214 15						
198	33437	374 45						
199	33438	490 55						
200	33440	821 00						
201	33441	545 40						
202	33442	1'417 10						
203	33443	4'546 40						
204	33447	645 20						
205	33448	2'394 00						
206	33449	763 00						
207	33452	1'357 70						
208	33455	2'124 35						
209	33456	1'479 50						
210	33459	205 50						
211	33460	966 20						
212	33461	811 65						
213	33462	333 65						
214	33463	255 70						
215	33465	244 00						
216	33467	575 00						
217	33468	3'321 00						
	217 sinistres	338'165 35		37 sinistres	36'152 80		97 sinistres	166'078 80
	TOTAL GENERAL			351 sinistres	540'396 95			

26 05 06/JH

Stat diversés/sinistres dus à inconvénients

SINISTRES BRIS DE GLACES 2004 DUS A L'INCIVILITE

Ecoles			Bâtiments locatifs			Autres bâtiments		
Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.	Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.	Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.
1	34003	206.00	1	34009	1'231.75	1	34011	1'294.20
2	34004	459.25	2	34016	1'635.20	2	34012	1'294.20
3	34005	233.95	3	34052	2'212.70	3	34013	448.60
4	34006	3'329.35	4	34054	3'143.00	4	34021	2'514.60
5	34007	4'546.40	5	34081	572.00	5	34067	3'260.80
6	34008	914.70	6	34086	260.00	6	34068	3'623.70
7	34010	1'014.90	7	34096	2'146.00	7	34069	307.90
8	34014	255.70	8	34098	373.50	8	34108	449.75
9	34015	825.30	9	34113	2'089.60	9	34114	520.00
10	34020	2'578.65	10	34163	298.65	10	34115	927.00
11	34038	747.80	11	34185	1'539.75	11	34116	1'117.40
12	34039	5'319.75	12	34209	3'168.80	12	34134	439.00
13	34040	297.45	13	34211	4'007.00	13	34179	1'959.40
14	34041	6'090.10	14	34212	1'921.75	14	34186	249.65
15	34042	304.50	15	34250	747.40	15	34254	1'804.25
16	34043	428.00	16	34255	920.00	16	34258	209.25
17	34044	2'299.40	17	34256	530.00	17	34267	549.00
18	34046	18'856.90	18	34257	270.00	18	34281	737.10
19	34047	809.00	19	34277	1'330.00	19	34351	506.35
20	34050	221.00	20	34282	1'538.00	20	34401	358.85
21	34051	221.00	21	34289	218.00	21	34409	728.45
22	34055	209.00	22	34291	1'229.30	22	34422	2'032.50
23	34056	463.00	23	34361	970.00	23	34451	366.00
24	34057	154.00	24	34362	928.15	24	34468	1'694.70
25	34058	532.30	25	34410	1'592.50			
26	34059	264.30	26	34449	1'290.00			
27	34060	867.35	27	34450	570.00			
28	34063	2'235.95	28	34460	1'716.95			
29	34064	280.85	29	34469	3'163.50			
30	34065	219.20	30	94023	299.90			
31	34066	3'046.50						
32	34072	175.40						
33	34073	175.40						
34	34074	2'023.35						
35	34075	607.65						
36	34076	707.50						
37	34077	236.30						
38	34078	219.20						
39	34080	1'043.70						
40	34084	175.40						
41	34085	264.00						
42	34087	2'590.25						
43	34089	443.60						
44	34090	239.20						
45	34093	3'970.45						
46	34094	2'749.70						
47	34095	909.80						
48	34102	1'008.40						
49	34103	3'959.70						
50	34104	1'105.60						
51	34105	644.00						
52	34106	209.00						
53	34110	175.40						
54	34111	3'268.85						
55	34112	571.00						
56	34118	480.95						

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2006 (matin)
Comptes rendus 2005

1543

Ecoles			Bâtiments locatifs			Autres bâtiments		
Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.	Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.	Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.
57	34119	484.20						
58	34120	693.50						
59	34124	387.35						
60	34125	8'040.15						
61	34128	487.85						
62	34129	3'303.35						
63	34136	1'410.00						
64	34144	1'386.95						
65	34145	383.90						
66	34146	254.00						
67	34148	2'045.70						
68	34149	1'409.00						
69	34150	759.35						
70	34151	208.75						
71	34152	221.00						
72	34153	280.85						
73	34154	641.90						
74	34155	209.00						
75	34156	279.75						
76	34157	279.75						
77	34158	2'499.60						
78	34160	1'584.05						
79	34161	7'743.95						
80	34166	203.50						
81	34172	350.45						
82	34173	175.40						
83	34174	175.40						
84	34175	7'640.70						
85	34176	1'276.00						
86	34191	2'200.00						
87	34192	2'690.90						
88	34193	1'906.00						
89	34194	929.65						
90	34195	1'658.20						
91	34196	3'454.05						
92	34197	1'107.20						
93	34198	1'127.20						
94	34199	175.40						
95	34200	280.85						
96	34201	479.00						
97	34202	336.00						
98	34203	662.00						
99	34204	2'500.80						
100	34205	774.30						
101	34206	479.90						
102	34207	383.30						
103	34208	227.45						
104	34215	739.70						
105	34217	5'424.25						
106	34222	501.00						
107	34223	175.40						
108	34224	3'448.70						
109	34226	308.00						
110	34233	419.10						
111	34234	10'712.75						
112	34235	207.65						
113	34236	375.75						
114	34237	3'775.40						
115	34238	4'575.90						

Ecoles			Bâtiments locatifs			Autres bâtiments		
Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.	Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.	Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.
116	34239	1'620.70						
117	34240	453.00						
118	34241	3'358.20						
119	34242	401.75						
120	34244	1'365.85						
121	34245	1'142.90						
122	34248	257.15						
123	34249	583.00						
124	34251	1'486.10						
125	34252	715.20						
126	34253	175.40						
127	34263	945.00						
128	34264	8'180.00						
129	34265	1'251.20						
130	34266	613.60						
131	34269	7'827.90						
132	34270	458.00						
133	34272	8'057.10						
134	34274	1'709.00						
135	34275	1'565.60						
136	34278	321.75						
137	34279	1'576.00						
138	34280	297.95						
139	34283	708.00						
140	34285	799.20						
141	34295	3'666.00						
142	34296	863.00						
143	34298	4'987.00						
144	34299	2'080.45						
145	34300	2'051.95						
146	34302	625.05						
147	34303	7'037.10						
148	34304	2'165.70						
149	34305	1'300.50						
150	34306	1'719.05						
151	34307	538.40						
152	34308	175.40						
153	34310	2'038.80						
154	34313	272.30						
155	34314	1'684.20						
156	34315	452.90						
157	34319	1'889.00						
158	34320	242.75						
159	34321	374.45						
160	34322	1'487.30						
161	34323	2'216.25						
162	34326	380.95						
163	34327	175.40						
164	34329	743.40						
165	34330	240.05						
166	34331	2'841.45						
167	34336	474.10						
168	34337	548.80						
169	34344	860.40						
170	34347	2'593.90						
171	34350	232.00						
172	34352	260.95						
173	34353	219.20						
174	34354	260.95						

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2006 (matin)
Comptes rendus 2005

1545

Ecoles			Bâtiments locatifs			Autres bâtiments		
Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.	Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.	Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.
175	34355	260.95						
176	34356	590.00						
177	34357	238.00						
178	34358	216.30						
179	34359	11'461.55						
180	34363	2'094.00						
181	34365	7'382.75						
182	34366	293.45						
183	34372	175.40						
184	34373	2'113.55						
185	34377	610.60						
186	34378	375.75						
187	34379	307.55						
188	34380	724.15						
189	34381	777.10						
190	34382	853.00						
191	34383	501.00						
192	34386	729.35						
193	34387	788.35						
194	34388	579.90						
195	34389	5'792.10						
196	34396	255.70						
197	34397	297.95						
198	34398	4'350.80						
199	34399	685.30						
200	34405	574.05						
201	34406	250.50						
202	34407	2'920.05						
203	34414	664.95						
204	34415	1'623.00						
205	34419	332.50						
206	34420	1'455.30						
207	34421	315.30						
208	34428	511.45						
209	34430	1'075.05						
210	34435	1'914.00						
211	34436	219.20						
212	34443	1'299.80						
213	34452	175.40						
214	34454	566.20						
215	34456	4'365.55						
216	34457	40'877.65						
217	34459	230.25						
218	34464	604.30						
219	34465	508.30						
	219 sinistres	378'661.30		30 sinistres	36'833.75		24 sinistres	24'355.65
	TOTAL GENERAL			273 sinistres	439'850.70			

SINISTRES BRIS DE GLACES 2005 DUS A L'INCIVILITE

Ecoles			Bâtiments locatifs			Autres bâtiments		
Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.	Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.	Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.
1	35002	650.10	1	35001	370.00	1	35009	3'809.25
2	35003	5'516.00	2	35018	1'484.50	2	35022	329.05
3	35004	412.10	3	35027	1'243.05	3	35029	7'238.10
4	35005	6'722.85	4	35036	970.00	4	35038	535.20
5	35007	674.00	5	35039	122.65	5	35041	1'995.00
6	35008	229.00	6	35040	1'803.00	6	35051	364.75
7	35011	7'538.00	7	35058	647.00	7	35062	204.20
8	35012	554.15	8	35059	790.00	8	35069	360.10
9	35014	3'350.65	9	35064	2'709.85	9	35089	1'236.80
10	35016	384.95	10	35088	151.60	10	35090	960.20
11	35017	3'588.15	11	35096	1'114.55	11	35091	1'236.80
12	35020	3'265.80	12	35127	246.00	12	35092	1'990.60
13	35021	366.50	13	35132	956.65	13	35107	490.00
14	35030	603.55	14	35160	2'058.60	14	35114	291.05
15	35034	1'128.70	15	35164	260.00	15	35121	2'692.00
16	35035	2'838.90	16	35173	1'087.65	16	35144	4'283.60
17	35046	224.70	17	35179	475.00	17	35147	681.95
18	35047	407.05	18	35183	598.75	18	35148	570.00
19	35048	623.75	19	35188	320.65	19	35150	332.05
20	35049	234.50	20	35203	142.50	20	35168	508.95
21	35052	558.40	21	35214	279.00	21	35170	203.55
22	35053	445.55	22	35216	370.35	22	35197	413.20
23	35060	600.15	23	35240	1'087.65	23	35209	385.00
24	35061	449.45	24	35255	1'418.50	24	35231	313.90
25	35066	600.15	25	35257	1'418.50	25	35235	2'513.45
26	35067	175.40	26	35267	340.00	26	35249	500.00
27	35068	323.55	27	35274	201.10	27	35272	544.90
28	35073	633.00	28	35291	640.55	28	35273	2'797.10
29	35074	263.20	29	35295	3'067.70	29	35285	1'034.00
30	35075	2'408.45	30	34298	286.00	30	35286	267.70
31	35079	753.20	31	35301	6'274.05	31	35293	1'301.95
32	35083	11'273.25	32	35302	200.00	32	35297	1'421.40
33	35084	276.60	33	35310	220.15	33	35299	949.55
34	35093	472.80	34	35321	313.55	34	35315	4'726.85
35	35094	1'388.15	35	35337	593.15	35	35319	8'008.00
36	35095	229.00	36	35374	923.00	36	35320	433.40
37	35097	516.65	37	35375	412.40	37	35332	2'717.00
38	35098	2'275.75	38	35385	975.00	38	35335	305.00
39	35099	3'350.65	39	35395	335.10	39	35343	1'720.00
40	35100	175.40	40	35397	933.35	40	35351	343.75
41	35101	233.00	41	35443	1'275.00	41	35369	264.80
42	35102	769.35	42	35453	224.65	42	35373	4'090.00
43	35103	1'463.05	43	35460	615.45	43	35375	4'106.00
44	35105	367.80	44	35478	1'259.55	44	35391	4'256.65
45	35108	1'043.70	45	35480	939.65	45	35406	2'414.05
46	35109	767.15	46	35481	417.05	46	35412	2'609.40
47	35112	2'543.65	47	35486	1'100.70	47	35421	662.20
48	35113	195.85				48	35428	622.45
49	35115	2'682.15				49	35433	1'075.55
50	35118	636.65				50	35435	2'773.30
51	35120	2'851.40				51	35444	1'710.00
52	35122	227.70				52	35448	1'468.95
53	35123	1'128.00				53	35454	734.65
54	35128	382.00				54	35457	282.90
55	35129	227.00				55	35473	4'102.80
56	35134	3'927.00				56	35475	5'849.90
57	35135	781.50				57	35491	3'215.10

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2006 (matin)
Comptes rendus 2005

1547

Ecoles			Bâtiments locatifs			Autres bâtiments		
Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.	Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.	Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.
58	35136	1'111.55				58	35492	3'269.00
59	35137	1'127.20				59	35503	1'579.25
60	35138	1'001.95				60	35507	2'560.35
61	35139	1'668.40				61	35509	1'608.00
62	35140	2'682.15						
63	35141	749.55						
64	35142	1'298.80						
65	35143	8'057.10						
66	35152	4'296.45						
67	35153	1'797.10						
68	35158	3'482.40						
69	35159	241.15						
70	35161	708.65						
71	35162	4'761.55						
72	35163	952.25						
73	35165	1'586.00						
74	35166	11'039.15						
75	35174	1'809.00						
76	35178	2'034.60						
77	35180	2'868.50						
78	35181	213.95						
79	35182	445.60						
80	35185	699.40						
81	35186	369.55						
82	35187	236.70						
83	35192	637.00						
84	35193	782.80						
85	35194	376.00						
86	35195	1'323.65						
87	35196	941.50						
88	35199	395.00						
89	35200	263.20						
90	35201	224.40						
91	35204	601.40						
92	35205	203.55						
93	35206	1'736.65						
94	35210	493.90						
95	35211	970.65						
96	35212	8'822.70						
97	35219	203.55						
98	35220	637.00						
99	35221	270.40						
100	35222	264.30						
101	35223	914.00						
102	35224	2'370.00						
103	35225	396.60						
104	35226	1'189.85						
105	35227	464.45						
106	35228	589.30						
107	35229	637.00						
108	35232	625.85						
109	35233	231.00						
110	35234	547.95						
111	35238	1'091.10						
112	35243	230.00						
113	35244	589.30						
114	35245	637.00						
115	35247	1'914.00						
116	35250	644.00						
117	35251	231.00						

Ecoles			Bâtiments locatifs			Autres bâtiments		
Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.	Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.	Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.
118	35252	1'264.85						
119	35258	652.00						
120	35259	637.00						
121	35260	1'372.50						
122	35262	1'467.90						
123	35263	995.25						
124	35264	233.00						
125	35269	619.75						
126	35270	2'565.70						
127	35275	466.90						
128	35279	678.00						
129	35280	175.40						
130	35281	1'904.55						
131	35283	224.60						
132	35284	2'523.20						
133	35290	1'964.55						
134	35291	640.55						
135	35296	1'596.65						
136	35303	3'565.85						
137	35305	964.10						
138	36306	2'404.85						
139	35308	779.00						
140	35309	805.50						
141	35312	989.90						
142	35313	267.50						
143	35314	302.35						
144	35316	1'815.20						
145	35318	290.00						
146	35322	228.85						
147	35323	2'135.85						
148	35224	4'056.50						
149	35225	226.00						
150	35226	240.05						
151	35327	2'798.40						
152	35328	1'963.70						
153	35330	2'359.80						
154	35339	386.20						
155	35340	1'298.20						
156	35341	2'296.00						
157	35342	24'839.50						
158	35344	2'343.00						
159	35345	5'913.45						
160	35346	656.20						
161	35347	224.65						
162	35348	3'714.35						
163	35352	1'964.55						
164	35358	508.10						
165	35359	1'359.10						
166	35360	640.75						
167	35361	1'403.00						
168	35367	609.20						
169	35372	365.30						
170	35377	429.00						
171	35378	377.35						
172	35379	207.65						
173	35380	731.70						
174	35381	698.20						
175	35382	1'229.90						
176	35383	637.00						
177	35386	372.00						

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2006 (matin)
Comptes rendus 2005

1549

Ecoles			Bâtiments locatifs			Autres bâtiments		
Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.	Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.	Nbr.	No sinistre	Coûts / Fr.
178	35387	737.05						
179	35389	1'396.35						
180	35390	625.85						
181	35394	229.60						
182	35401	2'184.90						
183	35403	2'087.45						
184	35411	571.30						
185	35415	648.00						
186	35416	229.10						
187	35418	231.55						
188	35419	1'358.80						
189	35420	673.60						
190	35425	671.40						
191	35426	233.50						
192	35427	967.30						
193	35430	4'139.90						
194	35431	273.50						
195	35432	309.90						
196	35434	2'571.65						
197	35436	3'283.00						
198	35438	8'292.60						
199	35450	895.70						
200	35451	1'797.10						
201	35458	599.80						
202	35459	393.00						
203	35465	334.00						
204	35470	709.75						
205	35476	344.35						
206	35479	175.40						
207	35483	378.00						
208	35487	508.20						
209	35488	5'949.35						
210	35489	1'178.20						
211	35493	1'689.80						
212	35494	1'513.40						
213	35496	524.00						
214	35497	375.75						
215	35498	988.85						
216	35499	1'889.00						
217	35500	1'156.40						
218	35501	408.00						
219	35502	839.40						
220	35504	224.65						
221	35505	861.05						
222	35510	233.50						
	222 sinistres	322'902.70		47 sinistres	40'575.60		61 sinistres	98'888.25
	TOTAL GENERAL			330 sinistres	462'366.55			

26 05 06/3H

Stat diverses/sinistres dus à incendie x15

TABLEAU 5

TABLEAU RECAPITULATIF DES SINISTRES BRIS DE GLACES SURVENUS DE 2002 à 2005

Nombre de sinistres dus à l'incivilité

Années	Nombre et coût des sinistres dans les Ecoles	Nombre et coût des sinistres dans les Bâtiments locatifs	Nombre et coût des sinistres dans les Autres bâtiments	Totaux	Pourcentage des bâtiments scolaires en nombre et en montant	
					% nb sin. / % montant	
2002	182 / Fr. 207'848.35	11 / Fr. 14'042.75	50 / 63'846.70	243 / Fr. 285'837.80		75 / 73
2003 "donc G8"	217 / Fr. 338'165.35* 1 / Fr. 2'085.30	37 / Fr. 36'152.80* 2 / Fr. 995.-	97 / Fr. 166'078.80* 16 / Fr. 48'991.75	351 / Fr. 540'398.95* 19 / Fr. 50'075.05		62 / 62 5 / 4
2004	219 / Fr. 378'661.30	30 / Fr. 36'833.75	24 / Fr. 24'365.65	273 / Fr. 439'850.70		80 / 86
2005	222 / Fr. 322'902.70	47 / Fr. 40'575.60	61 / 98'888.25	330 / Fr. 462'366.55		67 / 70
Total	840 / Fr. 1'247'677.70	125 / Fr. 127'604.90	232 / Fr. 353'169.40	1197 / 1'728'452.00		70 / 72

Genève, le 29 mai 2006/GS/ep

TABEAU 6

LIEUX DES SINISTRES BRIS DE GLACES POUR LESQUELS
LE DOMMAGE A ETE SUPERIEUR A FRS. 10'000.--

Année	No sinistre	Ecoles	Coût
2002	32098	Le Corbusier	10'753.55
	32275	Charmilles	16'025.30
TOTAL			26'778.85

2003	33177	Geisendorf	11'366.10
	33281	Pâquis	17'911.10
	33303	Peschier	16'722.30
	33312	Mail	11'067.20
	33414	Charmilles	10'507.25
TOTAL			67'573.95

2004	34046	St-Gervais	18'856.75
	34234	Montchoisy	10'712.75
	34359	Le Corbusier	11'461.55
	34457	Micheli-du-Crest	40'877.65
TOTAL			81'908.70

2005	35083	Le Corbusier	11'273.25
	35166	Pré-Picot	11'039.15
	35342	Peschier	24'839.50
TOTAL			47'151.90

TABLEAU 7

**ÉCOLES POUR LESQUELLES IL Y A EU PLUS DE
10 SINISTRES PAR ANNÉE**

Année	Nbre de cas	Ecoles	Coût
-------	-------------	--------	------

2002	11	Cayla	6'650.60
	15	Croquettes	11'816.80
	15	Franchises	14'332.70
	14	Geisendorf	31'782.50
	12	Plantaporrêts	5'466.40
TOTAL	67		70'049.00

2003	11	Eaux-Vives	3'236.75
	17	Franchises	17'554.20
	16	Geisendorf	37'624.15
	14	Mail	16'896.90
	15	Trembley	32'073.25
TOTAL	73		107'385.25

2004	22	Geisendorf	31'005.90
	15	Pâquis	32'663.15
	17	Plantaporrêts	3'566.00
	11	Roseraie	4'468.95
	18	Trembley	16'796.35
TOTAL	83		88'500.35

2005	14	Geisendorf	14'617.35
	15	Mail	4'846.75
	13	Pâquis	20'047.95
	14	Trembley	16'866.00
TOTAL	56		56'378.05

**QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LES COMPTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS 2005**

Département : Département municipal des finances et de
l'administration générale

Page: 56

Rubrique : Taxe professionnelle

Question :

Un commissaire demande le détail des revenus par groupe
professionnel.

Réponse :

Selon tableau annexé.

Revenus de la Taxe professionnelle communale par groupes professionnels

Activités ou professions	Groupes	2002	2003	2004	2005
Banques et sociétés financières	15 A + 15 B	52.1%	52.2%	52.6%	52.6%
Sociétés de base	150 B	10.8%	9.9%	11.0%	11.8%
Horlogerie, bijouterie	77 + 78 + 79	7.5%	7.7%	3.7%	3.5%
Avocats	14	2.5%	2.6%	3.0%	2.9%
Médecins	100	2.4%	2.5%	2.8%	2.8%
Sociétés de service	150 A	2.3%	2.3%	2.5%	2.7%
Téléphonie	157	1.9%	2.0%	2.0%	2.3%
Informatique	97 A + 97 B	1.3%	1.5%	1.6%	0.9%
Assurances	11 B + 11 C	1.5%	1.5%	1.5%	1.6%
Fiduciaires	46	1.0%	1.0%	1.2%	1.2%
Hôtels	81	1.0%	1.1%	1.2%	1.0%
Restaurants	29	1.0%	1.0%	1.1%	1.1%
Conseils commerciaux	143	0.7%	0.8%	0.9%	0.9%
Habillement	76 A + 76 B	0.7%	0.7%	0.8%	0.7%
Alimentation	66 A + 66 B	0.7%	0.8%	0.8%	0.6%
Automobiles	12 A + 12 B	0.6%	0.6%	0.7%	0.5%
Régies	140	0.6%	0.6%	0.7%	0.6%
Produits chimiques	131 A + 131 B	0.5%	0.6%	0.7%	0.6%
Grands magasins	95	0.6%	0.6%	0.6%	0.6%
Location et affermage	1	0.4%	0.3%	0.3%	1.3%
Architectes	8	0.5%	0.5%	0.3%	0.3%
Divers	Divers autres	9.2%	9.1%	9.9%	9.5%
		100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Tableau réalisé sur la base des contribuables incorporés dans les groupes principaux les plus importants au 28.04.2005 pour 2002 à 2004 et au 03.05.2006 pour 2005. Les chiffres 2005 sont fonction du premier groupe professionnel saisi dans le cadre de l'établissement du bordereau, alors que les chiffres 2002 à 2004 sont fonction du groupe principal au 28.04.2005.

(Genève, le 04.05.2006/CB/OL/HV)

**QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LES COMPTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS 2005**

Département : Département municipal des finances et de
l'administration générale

Page: 49 - 50

Rubrique : Encouragement à l'économie et au tourisme GE

Question :

Un commissaire demande le détail des groupes 318 et 365.

Réponse :

Selon tableau annexé.

Comptes 2005		
Rubrique : Encouragement à l'économie et au tourisme GE		
318550	Xarsa - Echange	4'300.00
	Intérêts de Champel	5'000.00
	Fête du Nautisme	10'000.00
	Union des Sociétés Françaises - Forains - 14 juillet	5'000.00
	Supercross	20'000.00
	1er août	7'155.00
	Patinoire de Noël	50'000.00
	Marmite Escalade	2'355.00
	Genève en fête 31 décembre	13'000.00
	Divers	11'227.00
	Total	128'037.00
365000	Artisans et Commerçants en fête	64'437.00
	Prestation en nature (Salle du Faubourg)	2'800.00
	Semaine économique vietnamienne	7'000.00
	Total	74'237.00
469000	Artisans et Commerçants en fête - BCGe	-10'000.00
		64'237.00

Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

Rapporteur: M. Patrice Reynaud.

La commission des finances s'est réunie le 10 mai 2006, sous la présidence de M. Pierre Maudet, pour traiter du rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2005.

Le rapporteur remercie vivement Mme Coré Cathoud pour la qualité de ses notes de séances qui lui ont facilité la rédaction de ce présent rapport.

Préalablement, le rapporteur précise ici que les pages indiquées renvoient aux différents documents mentionnés en tête de chapitre.

Séance du 10 mai 2006

Audition de M. Christian Ferrazino, chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, lequel était accompagné par Mme Isabelle Charolais, codirectrice du département, M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département, M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, M. Alexandre Prina, chef du Service de la mobilité, M. Francis Gremion, adjoint de direction du Service du génie civil, M. Philippe Ruegg, chef du Service des opérations foncières et de l'information-communication, Mme Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture, Mme Valérie Cerda, cheffe du Service de l'énergie, M. Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain, M. Francis Demierre, chef du Service logistique, M. Boris Woelfle, chef de la Voirie - Ville propre, et M. Daniel Schmitt, adjoint de direction au Service d'urbanisme

Rapport du Contrôle financier

Page 13

A la demande d'un commissaire du parti des Verts sur la possibilité d'indiquer les imputations relatives à la rue du Stand 25 sur les comptes 2005, M. Macherel répond qu'il lui répondra par écrit, mais précise que les comptes du Service des bâtiments font d'ores et déjà apparaître une partie des corrections (cf. annexe réponse 1).

Page 16

Aux inquiétudes du même commissaire s'agissant du caractère alarmiste du Contrôle financier en matière de gestion (point 3.3.1.2.1.), M. Demierre précise que l'ensemble de la maintenance du parc automobile a été rattaché à la Ville de Genève depuis 2003 et qu'un système de gestion de maintenance est en phase d'application pour les 650 véhicules actuels. Enfin, pour faire suite aux observations du Contrôle financier, une gestion plus stricte des dépenses a été engagée.

A la demande de ce même commissaire sur d'éventuelles mesures coercitives à ce sujet, M. Demierre répond que de telles mesures sont déjà en place.

A la demande d'un commissaire du Parti socialiste sur le sens de l'expression « la discussion finale », M. Macherel explique qu'il s'agit de la discussion entre le directeur du département, le service et le Contrôle financier après les réponses du service sur le rapport préliminaire du Contrôle financier, sachant que le directeur du département, sauf discussion préliminaire, n'est pas impliqué jusque-là dans le travail du Contrôle financier avec le service.

Aux demandes complémentaires de ce même commissaire sur le fait de savoir si la discussion finale signifie qu'il existe une contestation et sur le moment où la commission des finances est informée de la décision finale prise dans le cas de modifications, M. Macherel précise que, lors de la discussion finale, il peut y avoir une contestation, mais qu'il n'existe pas de procédure permettant de repasser alors devant la commission.

M. Ferrazino précise que la commission des finances est informée des modifications intervenues lorsqu'elle est en contact avec le Contrôle financier.

Page 17

A la demande d'explications d'un commissaire du Parti socialiste sur les personnes qui ont utilisé pendant plusieurs mois des « login » qui n'étaient pas les leurs (points 3.3.1.3.1. et 3.3.2.3.2.), M. Macherel souligne que, en effet, il s'agit d'une procédure anormale liée aux absences des collaborateurs et à l'utilisation de leur code d'accès par les remplaçants, alors que d'autres types de procédure pour avoir accès à la Direction des systèmes d'information (DSI) existent pour les personnes temporaires.

Ce dysfonctionnement doit être immédiatement corrigé par le chef de service.

Page 19

Aux risques pénal et fiscal évoqués par un commissaire du Parti libéral, s'agissant de la facturation de la TVA auprès des débiteurs, non reversée à l'Administration fédérale des contributions (point 3.3.1.7.) et à ses interrogations sur le règlement de ces problèmes de TVA au niveau du département de M. Ferrazino et sur la possibilité de mentionner sur les factures le non-assujettissement à la TVA alors qu'elle est appliquée, M. Ferrazino explique qu'il doit s'agir d'une erreur du service, la TVA, lorsqu'elle est due est, en effet, facturée et récupérée, et lorsqu'elle n'est pas due, elle n'est pas facturée.

A la demande de ce même commissaire du Parti libéral sur l'existence d'une réflexion globale sur la facturation de la TVA et l'établissement d'une résolution globale, M. Ferrazino précise que, dans le cadre de son département, il n'y a pas de contentieux, dans la mesure où il sait ce qui est soumis ou non à la TVA.

Au souhait, exprimé par ce même commissaire du Parti libéral, d'une note écrite à ce sujet et à son étonnement ainsi qu'à celui d'un commissaire du Parti radical quant à la non-réception du rapport du Contrôle financier par les directions de département,

M. Ferrazino précise que M. Macherel n'a pas reçu préalablement la totalité du document dont il dispose aujourd'hui (cf. annexe réponse 2).

Page 22

A la demande d'un commissaire du Parti socialiste sur la délimitation des exercices comptables (point 3.3.1.8.4.) et sur la possibilité de comptabiliser, en 2005, les factures réglées en 2004, M. Macherel explique qu'il s'agit des factures émises par les entreprises en fin d'année 2004, mais reçues par les services en 2005 et qu'il convient de passer l'écriture en 2004 en anticipant. M. Demierre précise à ce sujet qu'il s'agit de prestations faites durant les fêtes de fin d'année et qui correspondent souvent à des échanges standards ou à des ruptures de stock. Il convient donc de demander aux fournisseurs leurs factures immédiatement sans attendre le délai de nonante jours.

Page 26

A la demande d'explications d'un commissaire du parti des Verts sur les dépassements de crédit, M. Macherel précise que ce dépassement est lié au changement de la réglementation sur l'entretien des véhicules poids lourds.

Au lieu d'aller en demande de crédit complémentaire, comme le demandait le chef de service et comme le précise très clairement la loi sur l'administration des communes, la direction des services a précisé que l'explication serait donnée dans le rapport aux comptes. La Direction des finances laisse généralement passer quand il y a des rubriques à six positions qui sont compensées dans le montant global.

Rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2005

Page III-41

A la demande d'un commissaire du Parti libéral sur l'état de confiance et de joie au travail des collaborateurs au sein du département à la suite des moments difficiles vécus en 2005, M. Ferrazino précise que le département fonctionne bien et que les nouvelles mesures prises donnent des résultats. Ainsi, MM. Ferrazino et Meylan se sont-ils rendus devant la commission des travaux et ont constaté que les efforts faits ont été largement salués.

A la demande d'un commissaire du Parti radical sur le coût total du mandat externe de la personne chargée du conseil dans la réorganisation du département et sa ventilation sur 2004 et 2005, M. Ferrazino explique que ces mandats sont pris en charge sur le budget des Ressources humaines, qui ont une enveloppe à cet effet et que ce processus avait déjà été engagé par le département dans le cadre d'une meilleure cohérence entre les différents services. M. Ferrazino transmettra ce montant par écrit (cf. annexe réponse 3).

Page III-42

Aux demandes d'un commissaire du Parti radical sur le coût des efforts déployés par la Ville de Genève pour lutter contre les incivilités et les tags et sur leurs effets, M. Ferrazino explique que, sur les 1,5 million de francs affectés, le Service des bâtiments n'a pas utilisé ces fonds en totalité. La Voirie, quant à elle, intervient sur les fontaines et les sols.

M. Meylan précise, en outre, qu'un montant de 308 000 francs a été spécifiquement dépensé pour les tags et que l'évaluation globale du taux de débarras sauvage est d'environ 600 à 700 tonnes (20%).

Page III-45

A la demande d'un commissaire du Parti libéral sur la simplification des procédures de concertation sur les projets menés en commun par plusieurs services (point 1200.01), s'agissant notamment de la coopération de M. Ferrazino avec le département pour l'opération «Les yeux de la ville», ce dernier précise que ces aménagements éphémères ont pour but de tester des fonctionnements du domaine public qui n'offrent pas satisfaction: ainsi du changement du sens de la circulation de la rue des Savoises. Ces opérations permettent à des associations de pouvoir s'exprimer et à des activités de naître spontanément. Son service est en contact, dans ce cadre-là, avec les maisons de quartier et les habitants.

A la question d'un commissaire du Parti socialiste, s'agissant du point 2100.01 sur la soumission, avant signature, au Conseil municipal de la convention sur l'affichage, M. Ferrazino précise que la convention d'affichage qui permet à une société d'utiliser le domaine public est de la compétence du Conseil administratif. La concession d'affichage est régie par une procédure d'appel d'offres. Les objectifs que souhaite atteindre le Conseil administratif dans le cadre de la concession sont définis dans le concept. M. Ferrazino ne connaît pas encore la nature des contre-prestations liées à ce contrat.

En revanche, le concept d'affichage qui a été adopté par le Conseil administratif sera discuté avec la commission de l'aménagement et de l'environnement.

A la demande d'un commissaire de l'Union démocratique du centre sur le montant de la réduction (en pourcentage) de l'affichage et sur les conséquences financières d'une telle réduction pour la Ville de Genève, M. Ferrazino précise qu'il ne faut pas raisonner en termes de supports d'affichage, dans la mesure où certains supports actuels permettent une rotation de quatre affiches.

A la demande d'un commissaire du Parti libéral sur l'amélioration des relations entre la Gérance immobilière municipale (GIM) et le département, M. Ferrazino, après avoir rappelé que cela concerne aussi le département des affaires culturelles et le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, et remercié Mme Charollais pour la mise en place des séances interdépartementales, précise que les travaux qui s'élèveront à environ 700 francs seront attribués à la GIM, ce qui devrait permettre des relogements en cas d'appartements vacants.

Page III-46

A la demande d'un commissaire du parti des Verts sur la pratique continue de la médiation par le département (point 3100.02), M. Ferrazino expose que la pratique de la médiation par le département est utilisée notamment en cas d'immeubles squattés, même si c'est normalement du ressort de la GIM.

Revenant sur le point 2200.01 concernant la maîtrise des pratiques juridiques communes à l'ensemble du département en matière de contrats et de marchés publics, un commissaire du Parti libéral demande si le département s'oriente vers un seul service juridique pour tout le département. M. Ferrazino explique que, en effet, il y a un seul service juridique pour l'ensemble du département et que les pratiques entre services ont été uniformisées.

Répondant à un commissaire du Parti radical, M. Ferrazino explique que le Service juridique dispense des conseils.

M. Macherel précise que le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie est un département unique, dans la mesure où il est soumis au droit de la construction et que le service gestionnaire est un service au sein de ce département.

A la demande d'un commissaire du Parti libéral sur le niveau du logement en ville de Genève, M. Ferrazino explique qu'il convient de distinguer le logement associatif du logement coopératif. Le logement associatif, en effet, a pour objectif de permettre à des gens qui souhaitent vivre ensemble de le faire. La Ville de Genève propose des logements standards sans réelles solutions pour les gens qui désirent vivre autrement. C'est ainsi que le qualificatif «moyen» a été utilisé.

S'agissant du logement coopératif, il y aura une vingtaine de logements coopératifs sur la parcelle Sécheron sur la centaine prévue.

Répondant à ce même commissaire sur la situation du Clos Voltaire, Mme Payeras explique que, après avoir racheté la maison et donné le droit de superficie à la Ciguë, le permis de construire est en cours. Les fonds nécessaires à la rénovation de la maison devraient provenir d'un prêt, actuellement en cours de négociation avec les financiers. En outre, il dispose encore d'une année et demie.

Répondant à la demande d'un commissaire du Parti libéral relative à la conservation des temples genevois d'avant 1907 et aux dépenses à prévoir compte tenu de leur état de conservation, M. Ferrazino explique que des crédits réguliers sont soumis à la commission des finances et que la Ville de Genève prend en charge une quote-part calculée avec le Canton et que c'est la Conservation du patrimoine qui se charge de la réalisation, par exemple pour les temples de la Fusterie et de Saint-Gervais.

M. Ferrazino fera la demande à la Conservation du patrimoine (cf. annexe réponse 4).

Page III-48

A la demande d'information d'un commissaire du Parti libéral, M. Ferrazino explique que, s'agissant du point 2200 et des termes «procédure d'arbitrage», la durée du plan financier d'investissement (PFI) est maintenant de douze ans pour un montant qui a été réduit à 100 millions par année et qu'il convient donc de faire des arbitrages d'une manière réaliste en fonction notamment du nombre de demandes de crédits que le Conseil municipal peut absorber par année.

M. Macherel ajoute qu'il s'agit d'avoir un véritable outil de travail et de planification. Le Conseil administratif a décidé de présenter le PFI chaque année devant le Conseil municipal. En septembre prochain, en même temps que le projet de budget 2007 et le budget financier quadriennal (BFQ) 2007-2010, sera ainsi soumis au Conseil municipal le PFI 2007-2008. De plus, dans le même temps, une proposition de crédit d'étude pour les objets retenus dans le plan sera présentée au Conseil municipal et devrait être idéalement votée afin de doter les services des disponibilités financières nécessaires pour les prochaines études à réaliser.

Mme Charollais ajoute que toutes les directions de département ont participé à la construction de cet instrument.

M. Macherel précise enfin que c'est le service bénéficiaire et le service gestionnaire qui occuperont l'ouvrage.

Un commissaire du parti des Verts salue l'initiative du département par rapport aux investissements.

A la demande d'un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), M. Ferrazino explique qu'une partie importante des décisions ne font pas l'objet d'un arbitrage dans la mesure où elles découlent d'obligations. Pour le reste, il existe une petite marge de manœuvre, dans laquelle il convient de faire des arbitrages: ainsi, à titre d'exemple, le parc immobilier. Ces priorités sont intégrées dans le PFI sur douze ans. Il appartiendra alors au Conseil municipal de préciser si les priorités du Conseil administratif sont ou non validées.

M. Gremion précise que, parmi les obligations légales, un montant important est affecté aux trams.

A la remarque d'un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) sur l'aspect «mité» du pont de Carouge, M. Ferrazino réplique qu'un projet est en cours.

A la demande d'éclaircissements d'un commissaire du Parti libéral sur le sens des termes «nouveau domaine de l'urbanisation», M. Ferrazino précise qu'il s'agissait, en quelque sorte, des domaines de compétence. Il y a maintenant une codirection du département pour l'ensemble des domaines.

Page III-51

Répondant à un commissaire du Parti libéral et revenant sur le point 3200 et sur la coopération avec l'Etat, M. Ferrazino précise que l'entente est bonne et cite, à titre d'exemple, le règlement du litige intervenu pour la place de Cornavin et les discussions avec M. Moutinot concernant la gare des Eaux-Vives.

Page III-53

A la demande d'un commissaire du Parti libéral sur les problèmes de stationnement à Genève, M. Schmitt répond que la base de données sur le stationnement privé et public destinée à avoir une vue globale du stationnement, n'est pas encore exploitable actuellement.

Devant l'insatisfaction de ce même commissaire, M. Ferrazino précise que, aux Eaux-Vives, afin de permettre à la Fondation des parkings de travailler sur le dossier du projet de parking de Pré-l'Evêque, la Ville de Genève s'occupe du calcul de faisabilité.

M. Gfeller ajoute que les études de faisabilité ne rentrent pas, en effet, dans le cadre de la pratique de la fondation, qui est de financer la réalisation des parkings pour résidents.

M. Prina indique que le Service de la mobilité a le souci de maintenir la possibilité de stationnement avec les différents projets.

A la demande d'un commissaire du Parti socialiste sur l'importance apportée par le département au plan directeur communal, M. Ferrazino précise que le département s'est rendu à la commission de l'aménagement et de l'environnement, notamment pour l'accessibilité à la «Ville d'eau».

M. Meylan ajoute que le programme a été discuté avec les autorités cantonales et avec les directions de tous les départements de la Ville de Genève.

A la remarque d'un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) sur les difficultés de déplacements des cyclistes, M. Prina explique que les contresens mis en place dans le cadre des aménagements sont normalement sûrs et sont signalés par des pictogrammes.

Page III-54

A la demande d'un commissaire du Parti libéral sur le plan des déjections canines, M. Ferrazino expose tout d'abord que ce problème relève de la compétence du département cantonal dirigé par M. Cramer. Il précise ensuite que la mise en place de la définition de la première zone réservée aux chiens par son département a suscité des réactions mitigées.

Sur les problèmes rencontrés par un commissaire du parti des Verts quant à l'intitulé du point 2500.01, M. Ferrazino précise qu'il s'agit de mettre un peu de verdure aux arrêts de bus.

Page III-55

Aux demandes d'une commissaire du parti des Verts sur le sens du point 3400.04, sur la concertation de la population et la consultation du Conseil municipal, M. Ferrazino explique que, avec le Service des espaces verts et de l'environnement, l'idée est de reverdir, à travers les jardins de poche, les endroits susceptibles de l'être et que le maillage vert consiste en l'essai de faire des continuités.

M. Schmitt précise qu'il s'agit d'un concept urbain et que la population est consultée lorsqu'elle est concernée, ainsi des projets de Grand-Pré et des Grottes.

M. Ferrazino explique, de plus, que le Conseil municipal sera informé du suivi de ces projets dans le cadre du plan d'aménagement directeur communal.

Page III-58

A la demande d'un commissaire du Parti libéral sur la planification du nettoyage et de l'entretien des façades (point 1100), M. Ferrazino rappelle que le budget de 28 millions de francs à disposition et les 100 millions de francs d'investissement pour les 800 bâtiments appartenant à la Ville de Genève ne permettent pas de tout réaliser.

Les interventions se font notamment en fonction d'un certain nombre de paramètres: sécurité, technique, et la plus grande partie des immeubles se situe dans la bonne moyenne. Un outil de gestion a été établi par M. Meylan à cet effet.

M. Meylan précise que priorité est donnée à la sécurité. Il transmettra l'outil de gestion en question.

A la remarque de ce même commissaire sur la nécessaire prise en compte préalable du manque d'effectifs, M. Meylan précise que, en effet, le service est composé d'êtres humains. De plus, le Service des bâtiments fait désormais du préventif en plus du curatif. Le service est actuellement dans une phase intermédiaire et, d'ici à trois ans, les choses iront mieux.

M. Macherel remarque qu'il convient de trouver rapidement une solution avec la GIM.

Revenant sur le point 1500, ce même commissaire demande s'il existe un inventaire des instruments au niveau de la sécurité dans des bâtiments comme la Bibliothèque publique et universitaire, le Musée de l'horlogerie et si cela est suffisant. M. Meylan précise, à ce sujet, qu'il est dangereux, en effet, de faire reposer, comme actuellement, l'ensemble de la sécurité sur une seule et unique personne. La création d'un poste supplémentaire est à l'étude. S'agissant des installations de sécurité techniques, celles-ci sont à jour. Restent encore des plans d'évacuation à jour à installer dans les bâtiments.

Page III-60

Sur le problème de la température, le lundi matin, dans les bâtiments scolaires et dans les crèches, évoqué par un commissaire du Parti du travail, Mme Cerda répond qu'il s'agit de la conséquence de la baisse de la température pendant le week-end.

A la demande d'un commissaire du Parti libéral sur l'état de la coopération avec les Services industriels de Genève (SIG) pour l'implantation de stations-service fournissant du gaz, M. Macherel répond tout d'abord que le département procède actuellement à l'acquisition d'un véhicule à gaz, en collaboration avec les SIG. Pour la fourniture en gaz, les SIG devaient financer, au départ, une station de remplissage dans la cour de la Voirie, mais des contacts ont été pris avec d'autres fournisseurs et des stations-service, notamment la station des Acacias.

Ce même commissaire pose le problème de la planification et remarque que cela revient à poser la question de la fourniture. En effet, l'augmentation du prix du carburant contribuera à orienter les entreprises vers ce marché et le problème de la distribution du gaz se posera.

Page III-61

Répondant à un commissaire du parti des Verts sur le sens du «fonds destiné à recevoir les recettes issues de la vente de l'électricité produite par nos centrales photovoltaïques», Mme Cerda répond qu'il fait l'objet d'un règlement qui est à la commission Agenda 21.

Page III-64

A la demande d'un commissaire du Parti libéral sur le coût de l'assainissement du bruit routier pour la Ville de Genève en 2005 et, d'un point de vue légal, du sort de l'OPBruit, M. Ferrazino précise que l'autorité fédérale ne cesse de repousser cette question.

La Ville de Genève n'a que des routes municipales entretenues par le Canton.

S'agissant des mesures les plus efficaces pour arriver aux objectifs de l'OPBruit, la Ville de Genève ne dispose pas des compétences pour imposer ses décisions; le département a travaillé sur la rue des Deux-Ponts et le boulevard Saint-Georges.

M. Prina précise qu'ils ont pris du retard, mais qu'ils essaient de le combler. Ils ont demandé des expertises sur certaines rues à la suite du changement de revêtement qui devrait permettre une réduction significative du bruits.

Au boulevard du Pont-d'Arve, le service s'est aperçu qu'une réduction du taux de véhicules bruyants permettrait de passer en dessous des valeurs d'alarme. Enfin, les scooters et les motos ont des valeurs d'émission supérieures aux voitures.

A la demande de ce même commissaire sur le coût de cette tentative de s'approcher des normes fédérales et sur l'état d'avancement de perception, par la Ville de Genève, des subventions fédérales évoquées l'année dernière par l'administration au sein de la commission de l'aménagement et de l'environnement, M. Gremion explique que l'administration n'a pas de nouvelles des dossiers de demandes de subvention transmis à l'ancien Office des transports et de la circulation (cf. annexe réponse 5).

Répondant à un commissaire du Parti socialiste, M. Ferrazino agréé le fait que, s'agissant du nouveau plan de degré de sensibilité au bruit, la Ville de Genève est soumise au bon vouloir du Canton. Tous les projets d'assainissement doivent être soumis au Canton.

Répondant à ce même commissaire sur l'intention délibérée du Canton dans la mesure où ce dernier devrait payer pour les routes cantonales et qu'il n'en a pas les moyens, M. Ferrazino explique que, pour les routes cantonales, il existe des murs antibruit moins onéreux, mais que, en revanche, s'agissant d'Onex et de Vernier, c'est en effet le Canton qui serait redevable.

Page III-65

A la demande d'un commissaire du Parti libéral sur l'optimisation des déplacements à vélo, M. Prina répond que la Ville de Genève a adopté le «bouquet de transports», avec abonnement des Transports publics genevois à moindre coût, et que des directives ont été diffusées dans les services afin de favoriser la mobilité écomobile. Le service a créé un cours en relation avec les Ressources humaines pour sensibiliser à la pratique d'autres moyens de transport que la voiture.

Répondant à une commissaire du Parti socialiste sur le fait que les vélos ne peuvent plus circuler sur la plaine de Plainpalais lorsqu'il y a le cirque, M. Ferrazino constate, en effet, qu'il est difficile de circuler malgré la peinture au sol et qu'il convient encore de déplacer les cabines électriques des SIG, comme prévu dans le programme du Service du génie civil.

A la remarque de cette même commissaire sur le caractère inutilisable de la piste cyclable à cet endroit, M. Prina précise que la plaine de Plainpalais reste un espace piéton. Il s'agissait seulement de faire un espace dégagé pour les vélos afin que ces derniers puissent circuler plus rapidement.

Page III-73

A la demande d'un commissaire du Parti libéral sur les raisons de l'arrêt de «l'observatoire des transformations urbaines» (point 1100), M. Gfeller précise que cela doit être mis en rapport avec le PFI. Lorsqu'un plan localisé de quartier est fait, il faut qu'il y ait des travaux sur le domaine public qui l'entoure.

Page III-74

A la demande d'un commissaire du Parti libéral sur l'insuffisance de l'éclairage de l'île Rousseau (point 2300), M. Gfeller répond que l'extérieur a été refait par la Banque Lombard Odier et que l'intérieur est la scène du Festival Arbres et lumières. Le service souhaite un changement de lumière chaque année.

Page III-75

Répondant à un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) demandant l'inventaire des déchets ménagers récupérés d', M. Macherel souligne que trois histogrammes mettent en évidence la diminution des déchets incinérés et l'augmentation des déchets valorisés avec une somme constante des déchets. Cela correspond à un effort de la population.

Il précise de plus que, dans l'ordre du ramassage des déchets, il y a le papier, le verre, puis la collecte des déchets organiques. Enfin, l'adoption d'un nouveau règlement municipal incitera les nouveaux immeubles à s'équiper.

Aux interrogations d'un commissaire du Parti démocrate-chrétien sur le document «Statistiques 2005» et, notamment, le sort des 2,67 tonnes de PET non récupérées par la Ville de Genève, M. Woelfle répond que PET-Recycling serait prête à s'occuper du traitement de ces déchets à condition que le PET ne soit pas pollué. Ce tri préalable nécessaire serait à la charge des communes. Dans tous les cas, une décision rapide s'impose.

M. Ferrazino précise que le Conseil administratif travaille à cette question.

A la demande de ce même commissaire sur l'information envers les écoles, M. Woelfle dit que le coût de ces poubelles est pris en charge par le Service des écoles.

A la demande d'un commissaire du parti des Verts sur la mise en place de collecte d'huiles de friture, M. Woelfle précise que ces huiles sont de moins en moins collectées compte tenu du vandalisme et du problème de la non-distinction entre les huiles végétales et les autres. Il rajoute que, à l'occasion des Fêtes de Genève, le service a collecté 4 tonnes d'huiles. Ce n'est pas tant le problème des ménages, mais plutôt des restaurateurs à qui incombe une obligation.

A la demande d'un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) sur la destination des papiers, M. Woelfle explique qu'il y a deux récupérateurs aux portes de la ville.

Page III-77

Répondant à la demande d'un commissaire du Parti démocrate-chrétien sur le point 2500, M. Ferrazino veut obtenir la possibilité pour les agents municipaux de sanctionner certains comportements comme les déjections canines dans les rues.

A la demande d'un commissaire du Parti du travail sur l'impossibilité pour les agents de sanctionner les déjections canines hors du domaine public, M. Ferrazino explique qu'une plainte du propriétaire est nécessaire pour pouvoir intervenir.

Comptes budgétaires et financiers 2005

Page 170

A la demande d'un commissaire du Parti libéral sur le sens de la Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires, M. Ferrazino explique qu'il s'agit de la Fédération internationale des architectes et urbanistes. Depuis trois ans, le département a une provision de 150 000 francs pour permettre d'organiser ce congrès qui aura lieu au mois de septembre cette année.

Page 189

A l'interrogation d'un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) sur l'exonération de Carouge (point 2502010), M. Ferrazino explique que M. Demierre lui a précisé qu'il s'agissait d'un échange de bons et loyaux services.

Pages vertes

A la question d'un commissaire du parti des Verts sur le montant des investissements totaux pour les interventions faites ces dernières années dans le quartier des Pâquis, M. Ferrazino répond que plusieurs services sont concernés.

A la demande de M. Gremion sur la nature du coût réel ou voté, ce même commissaire précise qu'il voudrait le montant du crédit (cf. annexe réponse 6).

Annexes mentionnées

VILLE DE GENEVE
Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie
La direction

PR-460 Rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2005

AUDITION PAR LA COMMISSION DES FINANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

10 MAI 2006

Réponses écrites à différentes questions posées par la commission

Question 1

Quelles ont été les corrections d'écritures comptables apportées aux comptes de fonctionnement, suite à l'affaire de la rue du Stand ?

Quels comptes sont concernés et pour quels montants ?

Réponse

Les corrections comptables apportées aux comptes de fonctionnement suite à l'affaire de la rue du Stand sont mentionnées à la page 24 du document « comptes budgétaires et financiers 2005 ». Elles consistent en :

- pour les dépenses de l'année 2004, une extourne de la rubrique 314 au compte d'investissement pour un montant de CHF 4'352'736.48,
- pour les dépenses de l'année 2005, un transfert de la rubrique 314 au compte d'investissement pour un montant de CHF 2'152'388.52.

Dans les deux cas le centre de coût concerné a été celui de la gérance immobilière municipale.

Question 2

Le rapport du service du contrôle financier concernant l'audit du service logistique & technique mentionne différents problèmes en lien avec la TVA.

Qu'en est-il exactement ? Dans quel cas la TVA est-elle perçue ?

Réponse

Le rapport du Service du Contrôle financier (CFI) indique un problème en lien avec la TVA pour des factures relatives au Groupe d'Intervention (GI).

L'audit de contrôle exercé par le CFI concernait l'exercice 2004, durant lequel la TVA était prélevée auprès des débiteurs pour les factures se rapportant aux prestations du GI.

Nous avons consulté l'Office fédéral de la TVA et celui-ci nous a indiqué que le chiffre d'affaires du GI n'atteignait pas un montant suffisant. Nous étions donc exempté de reverser la TVA aux contributions.

En conséquence, sur l'année 2005, nous n'avons pas facturé de TVA liée aux factures du groupe d'intervention.

Concernant les activités du service relatives au matériel de fêtes, les factures émises comprennent une part TVA de 7,6%, hormis celles destinées à d'autres collectivités publiques (Etat, Communes) et aux autres services municipaux.

VILLE DE GENEVE
Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie
La direction

Question 3

Quel a été le coût total du mandat confié à la société SOPROMEX dans le cadre de la réorganisation du département ?

Réponse

S'agissant du processus de réorganisation du département, des mandats successifs ont été confiés à SOPROMEX. Nous précisons que ces mandats ont toujours été délivrés par le service des ressources humaines, qui était compétent tant pour la délivrance des mandats que pour la gestion financière de ceux-ci, notre rôle étant d'exprimer nos objectifs et besoins.

L'assistance et les conseils de SOPROMEX, pour le processus de réorganisation a fait l'objet des dépenses suivantes :

- exercice 2003 :	Frs	82'668.--
- exercice 2004 :	Frs	145'153.--
- exercice 2005 :	Frs	37'913.--

La moyenne annuelle est de 88'500.-- environ. Les dépenses ont toutes été imputées sur le compte budgétaire 30981 (pour 2003), respectivement 309810 (pour 2004 et 2005) de la direction du département.

Bien entendu, le travail de préparation et de concertation a été beaucoup plus important pendant l'exercice 2004, puisque les modifications organisationnelles ont été mises en oeuvre au 1er janvier 2005.

Courant 2005, l'activité de SOPROMEX s'est réduite, puisqu'il s'est agi essentiellement d'assurer le suivi des modifications structurelles mises en place.

Parallèlement, SOPROMEX a été chargée d'autres mandats particuliers concernant la gestion du personnel dans certains services, notamment le service d'architecture, le service de l'énergie, le service d'urbanisme et ainsi que le service d'aménagement urbain. Il s'est agi d'activités diverses, d'aide au recrutement, de gestion de conflits, de médiation, coaching, etc.

Question 4

Quels ont été les montants versés par la Ville à la Fondation des Temples Genevois pour l'entretien des temples construits avant 1907 ?
De nouvelles contributions sont-elles prévues ?

Réponse

D'une manière générale, les subventions accordées par la Ville de Genève sont identiques à celles accordées par l'Etat, sur la base du préavis du conseiller en conservation du patrimoine. Elles ne s'appliquent qu'à des objets de rénovation du patrimoine collectif.

VILLE DE GENÈVE
Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie
La direction

Les contributions sont versées sous forme de subvention et sont soumises à la délibération du conseil municipal. Toutes ne sont pas destinées à la seule attention de la Fondation pour la conservation des temples genevois construits avant 1907, mais également à l'attention d'autres fondations ou paroisses de diverses confessions.

Les plus récentes propositions adoptées par le Conseil municipal ont été les suivantes :

PR-422, votée le 18 mai 1999

- | | |
|--------------------------|------------|
| • Temple de la Fusterie | 37'000 frs |
| • Temple de la Madeleine | 23'500 frs |
| • Basilique Notre-Dame | 29'000 frs |

PR-58, votée le 16 mai 2001

- | | |
|------------------------|------------|
| • Église Saint-Germain | 78'500 frs |
|------------------------|------------|

PR-260, votée le 03 juin 2003

- | | |
|--------------------------|-------------|
| • Chapelle de l'Escalade | 161'648 frs |
| • Temple des Pâquis | 194'000 frs |

PR-360, votée le 19 septembre 2005

- | | |
|---|-------------|
| • Cathédrale Saint-Pierre, site archéologique | 322'761 frs |
| • Chapelle de la Pêlisserie | 143'349 frs |

Toutes ces subventions ont été versées à la suite de la remise des décomptes de travaux et de visites des lieux.

Pour les objets de moindre importance, afin que le Conseil administratif soit en mesure de réagir rapidement à une demande de subvention, il a été jugé souhaitable qu'il dispose d'un Fonds pour la subvention de petits travaux dans les édifices culturels qui est généralement alimenté par un montant faisant l'objet d'un arrêté complémentaire.

A ce jour, la situation du fonds est la suivante :

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| • PR-422, votée le 18 mai 1999 | 100'000 frs |
| • PR-58, votée le 16 mai 2001 | 50'000 frs |
| • PR-260, votée le 03 juin 2003 | 50'000 frs |
| • PR-360, votée le 09 septembre 2005 | 50'000 frs |

Total des montants votés : 250'000 frs

Les décisions d'attributions du fonds par le Conseil administratif ont été les suivantes :

- | | |
|---|------------|
| • Décision du 26 juillet 1999 – Temple de Plainpalais | 55'600 frs |
| • Décision du 30 janvier 2002 – Chapelle des Arts | 3'000 frs |
| • Décision du 18 décembre 2002 – Temple de la Madeleine | 21'781 frs |
| • Décision du 09 octobre 2004 – Église anglaise | 16'450 frs |
| • Décision du 17 novembre 2004 – Basilique Notre-Dame | 53'400 frs |

Total des montants attribués : 150'231 frs

Montant du fonds disponible à ce jour : 99'769 frs

Question 5

Combien aura coûté l'application de l'OPB en 2005 à la Ville de Genève ?

Réponse

Les coûts directs relatifs à l'OPB sont principalement constitués par la mise en oeuvre de revêtements bitumineux phonoabsorbants. En 2004 et 2005, la surface totale réalisée s'est élevée à près de 35'000 m², répartis de la manière suivante :

- 30'000 m² tram Acacias,
- 800m² rue de St-Jean,
- 200 m² rue du Prieuré,
- 300m² Bd Helvétique,
- 400 m² rue G. Monin,
- 1300m² rue Eynard,
- 1600m² rue du Mont-Blanc, Chantepoulet

Le coût total de ce revêtement est estimé à 2'800'000 francs (coût moyen de 80 frs/m²). Le surcoût consécutif au type de revêtement (phonoabsorbant) est de l'ordre de 3frs/m², soit globalement de 100'000 francs environ pour l'ensemble de la surface réalisée.

Il convient également de signaler les nombreuses réalisations qui contribuent à atteindre les objectifs définis par l'OPB, mais qui ne constituent pas des coûts directs : les réalisations des nouvelles lignes de tram, les zones 30 km/h dans les quartiers, et d'une manière générale toutes les interventions qui visent une limitation du transport individuel motorisé ou un transfert modal au profit d'une mobilité plus respectueuse de l'environnement.

Question 6

Quel est le montant des investissements réalisés dans le quartier des Pâquis ces trois à quatre dernières années (espaces publics et bâtiments) ?

Réponse

Le montant des investissements réalisés ces dernières années dans le quartier des Pâquis peut être estimé à près de 45 millions de francs.

En matière d'aménagement de l'espace public, les principales réalisations ont été (montants dépensés ou engagés à ce jour):

- le réaménagement de la place de la Navigation et de ses abords (frs 20'700'000.-)
- le réaménagement de la place Châteaubriand et abords (frs 4'950'000.-)
- le réaménagement du secteur Pâquis / Gautier (frs 3'150'000.-)
- etc...

S'agissant des bâtiments, on peut notamment citer :

- le projet Châteaubriand (terèche, Maison Dufour et parc) (frs. 8'000'000)
- la rénovation de l'école de la rue de Zürich (frs. 6'500'000.-)
- les travaux d'agrandissement de l'AMR (frs. 1'400'000.-)
- etc...

Département des affaires culturelles

Rapport de Mme Gisèle Thiévent.

La commission des finances s'est réunie le 9 mai 2006, sous la présidence de M. Pierre Maudet, afin d'étudier le rapport de gestion et les comptes du département des affaires culturelles (DAC). Le DAC était représenté par M. Patrice Mugny, conseiller administratif, Mme Martine Koelliker, directrice du département, M. Boris Drahusak, directeur du département, M. Jean-François Rohrbasser, conseiller culturel, M. Gianni Dose, collaborateur scientifique/analyste financier, et M. Alain Schweri, chef du Service administratif et technique.

Les notes de séance ont été prises par Mme Vjosa Gervalla que nous remercions.

La commission a étudié successivement trois documents: le rapport du Contrôle financier relatif aux aspects liés à la culture; le rapport de gestion du Conseil administratif et le rapport des comptes budgétaires et financiers.

Les comtes 2005 du DAC se présentent comme suit:

Comptes de fonctionnement

	Comptes 2005	Comptes 2004	Budget 2005	Ecarts	%
				<i>Budget/comptes</i>	
Charges	211 101 754	208 076 136	208 054 244	3 047 509	1,5 %
Revenus	16 597 443	16 806 847	14 490 119	2 107 324	14,5 %

Rapport du Contrôle financier

Question générale

Existe-t-il une procédure de suivi des observations au niveau interne?

M. Drahusak explique que des procédures plutôt stratégiques sont opérées sur l'ensemble de l'institution en question. Une rencontre a lieu une fois toutes les trois à quatre semaines avec les directions des trois domaines, dont l'ordre du jour traite à un moment donné du Contrôle financier. En ce qui concerne le Grand Théâtre, des vérifications très précises seront opérées afin de constater s'il a été tenu compte des remarques et recommandations formulées par le Contrôle financier.

Musée d'Ethnographie, p.71-72

Trois réponses du service sont identiques: ce mode de traitement avait l'avantage d'être simple et rapide. S'il vous apparaît nécessaire que ces montants figurent dans nos comptes, vos recommandations seront mises en pratique. Le service va-t-il appliquer les recommandations du Contrôle financier?

M. Drahusak explique que les remarques du Contrôle financier sont prises très au sérieux mais que, quelquefois, les propositions s'avèrent inapplicables. Des réunions permettent néanmoins d'arriver à un accord. Le dialogue avec le Contrôle financier est nécessaire.

Le commissaire semble peu satisfait de la réponse et réaffirme que la mission du Contrôle financier consiste à vérifier que le processus est systématiquement appliqué et à rappeler les points importants qu'il faut respecter concernant les procédures.

Page 74 – 3.3.3.1.6 Recettes non comptabilisées

(3.3.3.1.6.1.) Distributeurs de boissons de Conches. Ces recettes sont utilisées pour le réapprovisionnement du distributeur ainsi que pour l'achat de petites fournitures et le paiement d'amendes au Département des institutions. Serait possible d'avoir une explication?

La réponse écrite est annexée au présent rapport.

Page 74 – 3.3.3.1.7 Bibliothèque - règlement pour le prêt à domicile

Une commissaire demande des explications sur des frais de perception non facturés aux lecteurs-trices.

M. Drahusak signale qu'ils sont en négociation avec l'Université de Genève depuis plusieurs mois; tous ces éléments ont été repris, notamment la convention informatique. Des domaines ont généré une recette supplémentaire de l'ordre de 70 000 francs à ce qui avait été budgétisé pour 2005.

Le magistrat explique qu'il existait beaucoup de services gratuits proposés aux étudiants afin de leur fournir des livres qui ne se trouvaient pas à Genève: cette gratuité n'existe plus. Les conséquences de ces changements ont généré une recette importante. Les étudiants et les professeurs n'ont pas accepté de payer ces nouveaux frais et se sont adressés à l'Université qui les a pris en charge. Sur le budget 2006, il y a beaucoup de recettes dues au fait que la bibliothèque ne couvre plus ces frais désormais couverts par l'Université.

Amendes de la Ville

M. Schweri souhaiterait se prononcer à propos des amendes. Il prend l'exemple d'un concert organisé au Bourg-de-Four avec une fanfare. Ce genre de concerts nécessitant la mise en place de chaises, le camion qui les transportait était garé en zone piétonne. Durant ce laps de temps, ce camion fait l'objet d'une amende qu'il est impossible de faire annuler, alors que cela a eu lieu dans le cadre d'une fonction publique. M. Schweri explique que c'est à son service de prendre en charge le paiement de ces amendes.

M. Mugny relève que, parfois, il s'agit d'amendes de 120 francs. Une méthode est en train d'être mise en place permettant, par exemple, aux jeunes qui auraient reçu une

telle amende d'effectuer un certain nombre d'heures à la bibliothèque pour payer l'amende. Il souligne que c'est le Conseil municipal qui a eu cette idée.

Un commissaire salue cette idée de travaux d'utilité publique mais est de l'avis qu'il faudrait entreprendre quelque chose afin que ces personnes puissent être dispensées du paiement de ces amendes. Il estime que ce sont des situations complètement absurdes lorsque ces braves gens ne font qu'accomplir leur travail dans le cadre de leur fonction.

M. Mugny estime qu'avec l'arrivée de M. Moutinot, on assistera peut-être à des changements.

Le commissaire ajoute que les fanfares se retrouvent souvent dans ce type de situations.

M. Mugny signale à ce propos que les musiciens professionnels avaient comptabilisé plus de 14 000 francs d'amendes.

Réponses écrite: une nouvelle question sur les amendes des emprunts de livres pousse le magistrat à proposer l'envoi du règlement, annexé au présent rapport.

Grand-Théâtre

Page 126 – 3.3.8.2 Grand Théâtre – signatures autorisées

Qui signe quoi?

La réponse écrite est annexée au présent rapport.

Page 128 – 3.3.8.3 Imputations comptables

Un commissaire cite la réponse du Grand-Théâtre: Les passifs transitoires qui ne correspondent pas à une dépense réelle ont été extournés en 2004-2005. Quel est le sens de cette réponse?

M. Drahusak explique que le DAC va vérifier que la provision soit vraiment dissoute lors de la présentation des prochains comptes si elle n'a pas été utilisée afin d'éviter les réserves cachées. Le magistrat précise qu'avec ce genre de procédé, une somme de 1 million de francs a été retrouvée lors des fouilles transitoires. M. Drahusak explique qu'ils ont repris tous les comptes de bilan, plus précisément toutes les écritures depuis 15 ans. Lors de cette analyse, ont été retrouvés 1 million de francs qui se trouvaient sur ce compte de bilan. Ce million avait été voté par la commission et n'avait jamais été utilisé. Cette somme va permettre de couvrir le déficit d'un million du Grand Théâtre, sans oublier les 70 000 francs votés par le Conseil administratif.

M. Mugny précise que cet élément apparaîtra dans les prochains comptes. Ce million provient du report de charge d'année en année.

Le million qui a réapparu n'apparaît-il pas dans les comptes 2005-2006?

Le magistrat répond qu'il apparaîtra dans les prochains comptes, étant donné qu'il a été découvert après. M. Drahusak rappelle que ce million a été utilisé comme garantie de déficit, et a permis de couvrir les 70 000 francs de l'indexation de la subvention sur l'exploitation. Le magistrat informe que c'est le Contrôle financier qui leur a expliqué comment récupérer cette somme en la réinjectant dans les comptes.

Ce million découvert figure-t-il également dans les comptes du Grand Théâtre?

Voir réponse écrite ci-jointe.

Le Grand Théâtre reçoit une subvention de l'Association des communes genevoises qui se monte à 1,2 million. Une partie de cette subvention est-elle destinée à la Fondation d'art dramatique (FAD)?

La réponse est négative. Le magistrat explique qu'un million a été versé par la Ville pour les travaux. Par la suite, 200 000 francs ont été demandés pour le ballet, et ce pendant deux ans. Par la suite, 500 000 francs ont été réclamés. Si tout se passe bien, l'Association des communes genevoises va verser 1,5 million au lieu de 1,2 million. Il n'a jamais été question que l'on donne un sou à la FAD, en tout cas pas dans cette configuration-là. Le magistrat comprend que la commissaire confonde la subvention de l'Association des communes genevoises avec la part de 30% que l'Etat devait verser à la Comédie et au Théâtre de poche, ce qu'il n'a pas fait. L'Etat de Genève a voulu se rattraper en proposant de verser les 224 000 francs de plus par année qui manquait à la FAD. Il s'avère que l'Etat n'a jamais versé le rattrapage, mais a, en revanche, versé les 224 000 francs tout en demandant une modification des statuts pour ne plus être coïncé par ces 30%.

Page 133, bas de page – L'engagement de l'adjointe est-il un engagement fait par la Ville ou par la Fondation du Grand Théâtre?

M. Drahusak répond qu'il n'y a plus de poste géré par la Ville.

Rapport de gestion du Conseil administratif

Question générale.

Serait-il possible d'avoir des informations sur les ressources humaines?

M. Drahusak indique que le Conseil administratif a validé l'utilisation du formulaire de l'entretien individuel d'appréciation pour toutes les évaluations statutaires (période d'essai 6 mois, 12 mois, 24 mois et 36 mois, ainsi que pour une promotion et l'octroi d'une annuité extraordinaire). Le département a décidé d'utiliser ce formulaire pour tout entretien sachant que tout collaborateur doit avoir un entretien de travail annuel avec son supérieur hiérarchique direct. M. Drahusak fait savoir qu'à l'issue de cet entretien, un document écrit par les deux collaborateurs concernés est à disposition, qui suit ensuite la voie hiérarchique jusqu'au magistrat. Selon M. Drahusak, les

situations qui ne sont pas formalisées sont celles qui sont les plus compliquées et qui souvent dégénèrent.

Le magistrat relève que la plupart des fonctionnaires semblaient convaincus que tout le monde avait droit à une promotion, et ce, même dans le cas où leur travail était jugé insatisfaisant. Ce type d'entretien donne la possibilité aux fonctionnaires de se tenir au courant quant à la qualité de leur travail.

Le commissaire se demande si le chef de service peut utiliser ce pouvoir pour disqualifier une personne. Peut-il y avoir abus de pouvoir de la part des chefs de service?

Le magistrat part du principe que ceux qui évaluent les fonctionnaires sont des personnes honnêtes. Toutefois, il souligne que l'employé a toujours la possibilité de contacter le supérieur hiérarchique de son chef. M. Drahusak estime que cette procédure va permettre de formaliser le parcours d'un-e fonctionnaire durant une période de dix ans, et ainsi induire une meilleure analyse du parcours de la personne et une meilleure appréciation du travail effectué.

Page III-81 – Qui coordonne la manifestations?

M. Mugny répond qu'il y a deux coordinateurs qui ont pour but d'intervenir afin que tous les services puissent fonctionner et donner les autorisations nécessaires en rapport avec la manifestation en question. Il n'y a pas de contrôle sur les vide greniers.

Page III.81, points 3 et 4 – Gestion analytique des manifestations

Existe-t-il un montant plafond pour les manifestations et s'agit-il de toutes les manifestations?

M. Mugny explique que les libéraux avait demandé ce montant pour toutes les manifestations. Ils ont présenté la demande pour la Fête de la musique et la Fureur de lire. Il faut le faire pour les manifestations d'une certaine importance; cinquante-deux manifestations sont subventionnées par la Ville et par le département. Ils n'ont proposé que les manifestations les plus importantes.

M. Dose fait référence à la motion M-410 qui signale que toute manifestation dépassant les 500 000 francs est gérée par le DAC. Il fait savoir qu'ils ont pris du retard, mais qu'il enverra à la commission les plaquettes concernant les manifestations de la Rue est à vous, de la Fureur de lire, ainsi que de la Fête de la musique. Le magistrat précise que ces 500 000 francs ne représentent pas la subvention, mais le coût total.

Combien de manifestations sont au-dessus de ces 500 000 francs parmi les cinquante-deux manifestations citées?

Trois ou quatre.

Page III.84 - 1600.01

Que devient le bâtiment de la Comédie actuelle?

Dans le cas où la nouvelle Comédie est réalisée, il est évident que l'ancienne ne restera pas un théâtre subventionné. Plusieurs possibilités sont envisageables, comme la vente, ou encore la transformation du lieu en locaux de répétitions. Il faudra cependant être capable de garantir les normes de sécurité pour ce bâtiment. Le magistrat intervient pour dire que la partie mise en norme est la partie la plus lourde. Il n'est pas possible de vendre ce bâtiment avant que la nouvelle Comédie soit mise en place, soit pas avant dix ans.

Page III.85-1700

En quoi consistait la collaboration avec les Yeux de la nuit?

A organiser la partie festive et la partie culturelle, étant donné que le département possède les moyens matériels pour le faire. Cette collaboration a moyennement marché. Il estime que le principe de mettre temporairement hors course les espaces de la Ville semble être une bonne idée, mais vouloir y mettre de l'art contemporain, incompréhensible pour le commun des mortel-le-s, est absurde.

Page III.85-1600.01

Pollution du site d'Artamis: où en est-on?

Mme Koelliker répond que c'est toujours d'actualité. Le géologue cantonal a fixé à la Ville une date afin que cette dernière fournisse un complément de projet d'assainissement, le premier projet n'était en effet pas satisfaisant. Selon elle, la date est fixée au mois d'août de cette année. Le géologue donnera ensuite un délai pour assainir le site. Puis, en fonction de l'image directrice qui sera retenue pour l'aménagement, la planification de l'opération devrait être enclenchée: il faut compter un délai de 5 ans.

Le président demande au magistrat s'il n'avait pas évoqué la construction d'un parking.

M. Mugny explique qu'il a défendu la position du Conseil administratif qui était très claire. Ce projet prévoyait la mise en place d'un dépôt culturel et un parking habitant. Il rappelle que le passage du tram va poser le problème de la suppression des parkings.

Page III.85-2400

Renforcer la cohésion du département et la coordination des domaines: deux ou trois séances suffisent-elles à améliorer la coordination et la cohésion?

M. Drahusak rappelle que les séances de domaine ont lieu toutes les trois à quatre semaines. Les domaines concernés sont les domaines arts et culture, bibliothèques et musées. Puis, il y a deux séances où tous les responsables (direction et chef-fe-s

de service) sont réunis. Et enfin, il ne faut pas oublier toutes les séances thématiques transversales (surveillance).

Page III.86-3300.04 – Campagne d'affichage

Y a-t-il eu une collaboration avec Genève tourisme?

M. Mugny signale que la collaboration, souhaité pourtant de part et d'autre, a tout de même été un fiasco total. Des forfaits week-end et des forfaits semaine ont été mis en place dans le but de donner la gratuité à certaines manifestations, mais cela n'a pas du tout marché. Alors, pour le moment, ils essayent de mieux cibler leur politique d'affichage.

Pourquoi l'offre combinée aux expositions n'a-t-elle pas marché?

Une enquête sur cette question est en cours.

Peut-on avoir quelques commentaires sur le point 33.00.01 – Conférence culturelle genevoise?

La Conférence culturelle genevoise est une convention très compliquée qui a fait l'objet d'une votation. Il faut savoir que la grande majorité des conseillers municipaux du canton n'ont pas compris le texte et, par conséquent, n'ont pas souhaité adhérer. Lorsqu'il a été constaté qu'il n'y avait que Genève, Lancy, et Plan-les-Ouates qui avaient adhéré, cela a été très décourageant. Mais Mme Arnold (DC) a proposé une réunion avec le Département de l'instruction publique et l'Association des communes genevoises pour trouver une solution. A l'occasion de cette réunion, un nouveau système a été proposé. En effet, sans mettre de côté complètement cette convention, il a été décidé de dire aux autres communes qu'elles pouvaient venir sans pour autant adhérer à cette convention. Cette participation permettra la constitution d'un groupe de travail et stimulera les échanges et les discussions. Le magistrat souligne que le premier événement qui a fonctionné est le Chéquier culturel. Plus de seize communes se sont intéressées à ce projet. Trois ou quatre projets ont déjà démarré. Il faut continuer pendant une année avec cette formule, pour qu'à terme, l'on puisse proposer de simplifier le texte de cette convention, le but étant de coopérer.

Page III.88.2200 – Pérennisation de la réforme du fonctionnement des ateliers de décors de théâtre introduite en 2004 et adaptation des besoins en main-d'œuvre temporaire.

Absentéisme: s'agit-il d'un manque de motivation?

M. Schweri explique que l'année passée, une série d'accidents a immobilisé les collaborateurs pendant de longue période. Il ne faut pas oublier non plus les cas d'arrêts maladies. Par conséquent, il a fallu trouver des moyens par le biais des temporaires afin de répondre à cette nécessité.

Page III.88, point 3200 – Rationalisation du déploiement du personnel de salle

Qu'en est-il?

En ce qui concerne l'accueil du public, la situation était liée au passé. Les normes de sécurité ont été réévaluées ainsi que les réels besoins en personnels: une économie de plusieurs postes a été réalisée.

Page III.97 – Domaine des musées

Quelle est la date de réouverture du Musée de l'horlogerie?

Quatre offres d'architectes sont actuellement examinées, mais aucune de ces offres ne semble être convaincante.

Parmi les montres qui ont disparu, en a-t-on retrouvé quelques-unes?

Une seule montre a été retrouvée. La Ville n'est plus propriétaire de ces montres, puisque l'assurance a payé les 9 millions de francs.

Page III.103 – 4100.03 – Département des arts appliqués

Aménager une nouvelle salle consacrée à l'art byzantin au Musée d'art et d'histoire en vue de l'installation d'une très importante collection privée (donation). Y a-t-il eu une donation?

Cette donation a été faite par Mme Zakkos. La nouvelle salle a été inaugurée à 80% avec des pièces exceptionnelles qui faisaient partie de cette donation. Cette salle porte d'ailleurs le nom de cette dame.

Page III. 112, variation du personnel – Engagement d'une chargée de recherche en documentation scientifique

Peut-on avoir des explications?

Cette fonction consiste à répertorier et classer: cette fonction est alimentée par de nouvelles publications et il faut remettre à niveau la base de données internes.

Voir réponse écrite ci-jointe.

Page 109

Comment est-il possible que Port Franc ne trouve pas de locaux?

Il s'agit des locaux pour le Musée de l'ethnographie loués depuis 2002 et pour lesquels la commission a voté un crédit d'installation de 300 000 francs. Ces locaux n'étaient pas climatisés. Le taux de 80% d'humidité a nécessité la mise en place de toute une infrastructure pour enlever cette humidité. 900 000 francs par année sont dépensés en location de dépôt. L'idée est d'être un jour chez soi avec des conditions optimales.

Les surfaces d'Artamis permettront-elles de combler ce besoin?

Elles suffiront pour une très grande partie. Dans l'idéal, 18 000m² sont nécessaires. Avec le site d'Artamis, on atteindrait les 10 000m², en conservant les locaux que l'on a déjà.

Comptes budgétaires et financiers.

M. Drahusak donne une présentation powerpoint générale des chiffres transversaux.

Les documents commentés sont annexés au présent rapport.

Questions des commissaires

Page 172 – 3ème ligne

Peut-on avoir des éclaircissements sur le point intermittents?

Le fonds intermittent est alimenté par le canton, la commune, par d'autres cantons et d'autres communes. Cela permet d'aider les intermittents du spectacle parvenus à un certain stade du parcours de chômeur. Les intermittents doivent, en tous cas, avoir six mois de travail assuré dont un mois au moins chez un producteur genevois, et ce, de façon à augmenter leurs gains intermédiaires. En ce qui concerne les 200 000 francs prévus au budget pour l'action intermittents, M. Rohrbasser souligne que cette année la demande a été de 36 000 francs. Très peu d'intermittents genevois sont à la fois engagés et susceptibles de bénéficier de ces dispositions.

Annexes:

- tableau analytique
- tableau synthétique
- réponses écrites

Commission des Finances

Comptes 2005

Département des affaires culturelles

Département 3

• Charges 2005	• Revenus 2005
• 211'101'754,21	• 16'597'443,52
• Budget 2005	• Budget 2005
• 208'054'244.-	• 14'490'119.-
• - 3'047'509,88	• + 2'107'324,52
-940'185,36	
-941'000.-	
-0,45 %	

Département 3

• Compétents	• Hors compétents
• Charges 2005	• Charges 2005
• 135'757'136.-	• 75'344'618.-
• Budget 2005	• Budget 2005
• 131'617'444.-	• 76'436'800.-
• - 4'139'603.-	• + 1'092'182.-

Ecart est de 3'047'421.-

Département 3

	Réel DAC	Réel Ville de Genève
318 Assurances	-331'461.-	121'202.-
310-11-13-14-15-16-18 Achats	146'262.-	300'982.-
311-14-15-18 DSI	-328'115.-	1'982'830.-
311-14-15-18 Bâtiments	- 3'190'389.-	7'666'806.-
312-14 Energie	- 320'817.-	- 1'540'155.-
300 SRH	282'463.-	- 1'938'744.-
Ecart sans les imputations internes	-3'742'057.-	6'592'921.-

Département 3

- 3001 Secrétariat du Département - 307'986,53
Imputation interne du domaine public de 348'820.- non budgétisé
- 31 Domaine art et culture - 307'986,53
- 3101 SAT + 1'584'495,48
Compte 314 : rendu de 356'955. —
Compte 301 : rendu de 400'815. — et non dépensé de 180'000. —
Compte 365 : diminution des gratuités de 696'767. --
- 3105 Promotion culturelle + 199'767,37
Non dépensé en incluant l'accès à la culture pour 117'682. -

Département 3

• 3106 SAAC - 924'337,42

Services Compétents : - 1'382'374.- dont
Compte 314 : entretien : - 482'457.-
Compte 301 : SRH : - 147'464.-
Compte 311 : mobilier : - 211'231.-
Compte 331 : amortissement : - 260'199.-
Non dépensé (avec les gratuités) : 352'000.-

• 3110 GTG - 1'053'518,73

• Résultat (avec les revenus) : - 645'218.-
Compte 314 : entretien : - 704'528.-
Sans les compétences : - 280'349.- (200'000 FEC et 70'000 CA)

Département 3

- 32 Domaine musées - 2'321'387,61
- 3201 CJB - 610'831,86

Sans Compétents : + 57'113.-

Compte 301 : SRH : - 351'209.-

Compte 304 : SRH : - 127'518.-

Compte 312 : énergie : - 102'035.-

- 3202 MAHs - 614'932,48

Sans Compétents : + 147'099.-

Réel (avec les revenus) : + 135'046.18

Direction MAH entretien bâti : - 199'539.- (non budgétisé)

Département 3

- 3203 MEG - 769'792,36

Sans Compétents : - 19'140,-

Compte 314 : entretien des immeubles : - 741'554.81

- 3204 MHN - 325'830,91

Voir explications rapport Contrôle financier

Département 3

• 33 Domaine bibliothèques - 224'542,44

Réel (avec les revenus) : + 296'092.-

• 3301 BMU + 419'970,64

Sans Compétents : - 33'330.-

Réel (avec les revenus) : + 690'226.-

Compte 301 : SRH : + 145'068.-

Compte 314 : entretien : + 114'213.-

Compte 452 : communes : + 141'845.-

• 3302 BPU - 644'513,08

Réel (avec les revenus) : - 394'134.-

Compte 310 : achats livres reliure : - 125'200

Compte 314 : entretien des immeubles : - 192'278.-

IMV : compte 331 amort. et 390 intérêt : - 306'370.-

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2006 (matin)
Comptes rendus 2005

1591

Comptes de fonctionnement

Comptes 2005 – AFFAIRES CULTURELLES

Charges de fonctionnement 2005 (comptes sans revenus)						
Groupe centre	Désignation grp-centre	Centre de coût	Total	Budget	Disponible	Total grp-centre
3001	DIR					
		300100 Direction des affaires culturelles	3'236'344	2'928'357	-307'987	-307'987
3101	SAT					
		310100 Art et culture admin. SAT	2'072'654	2'350'645	277'991	277'991
		310110 Scènes culturelles	10'499'052	12'011'468	1'512'416	1'584'496
		310120 Ateliers de décors de théâtres	1'375'843	1'169'932	-205'911	-205'911
3105	SPC					
		310500 Promotion culturelle	1'545'380	1'529'153	-16'227	-16'227
		310510 Accès à la culture	1'112'318	1'230'000	117'682	117'682
		310520 Centre multimédia	538'179	636'491	98'312	98'312
		310600 Administration du service SAAC	31'042'798	29'952'026	-1'090'772	-1'090'772
		310603 Echanges culturels	355'350	442'000	86'650	86'650
		310610 Concerts classiques	601'991	531'000	-70'991	-70'991
		310611 Concerts populaires	480'781	458'000	-22'781	-22'781
		310613 Fête de la musique	2'049'494	1'954'206	-95'288	-95'288
3106	SAAC					
		310640 Fondation d'art dramatique	6'050'503	6'288'092	237'589	237'589
		310641 Théâtres et compagnies permanentes	3'666'299	3'608'000	-58'299	-58'299
		310643 Maison des arts du Grütli	1'986'849	2'022'412	35'563	35'563
		310650 Centres d'art	4'225'172	4'267'542	42'370	42'370
		310651 Fonds municipal d'art contemporain	634'075	681'178	47'103	47'103
		310680 Soutien au livre	660'381	624'900	-35'481	-35'481
3110	GTG					
		311000 Grand-Théâtre de Genève	36'343'254	35'289'735	-1'053'519	-1'053'519
3201	CJB					
		320100 Conservatoire et jardin botaniques	15'383'828	14'772'996	-610'832	-610'832
		320200 Dir. du Musée d'art et d'histoire	19'868'983	19'446'224	-422'759	-422'759
		320201 Bibliothèque d'art et d'archéologie	3'251'049	3'319'066	68'017	68'017
		320202 Cabinet des estampes	1'060'646	1'180'844	120'198	120'198
		320203 Centre d'iconographie	1'498'619	1'467'722	-30'897	-30'897
3202	MAH					
		320204 Maison Tavel	1'451'553	1'297'770	-153'783	-153'783
		320205 Musée de l'Ariana	2'073'129	1'999'570	-73'559	-73'559
		320206 Musée d'histoire des sciences	1'183'458	1'212'930	29'472	29'472
		320207 Musée de l'horlogerie	1'024'393	1'040'268	15'875	15'875
		320250 Expositions, conférences, films - MAH	2'297'495	2'154'000	-143'495	-143'495
3203	MEG					
		320300 Musée d'ethnographie	8'372'214	7'602'421	-769'793	-769'793
3204	MHN					
		320400 Muséum d'histoire naturelle	14'239'843	13'914'012	-325'831	-325'831
3301	BMU					
		330100 Dir. bibliothèques et discothèques mun.	17'537'233	17'967'778	430'545	419'971
		330150 Cédexs	114'585	84'011	-30'574	-30'574
		330200 Bibliothèque publique et universitaire	11'853'807	11'459'194	-394'613	-394'613
3302	BPU					
		330201 Musée Voltaire	874'843	573'756	-301'087	-301'087
		330202 Bibliothèque musicale	533'361	584'548	51'188	51'188
Total			211'101'754	208'054'247	-3'047'507	-3'047'507
						-1.44%

04.05.2006_TCD-Comptes 2005

page [1/4]

DAC-DIR/gd

Charges de fonctionnement 2005 (avec les revenus) - Résultat						
Groupe centre	Désignation grp-centre	Centre de coût	Désignation centre de coût	Total	Budget	Disponible
3001	DIR					
		300100	Direction des affaires culturelles	3179'988	2928'357	-251'631
3401	SAT					
		310100	Art et culture admin. SAT	2'062'893	2'341'645	278'752
		310110	Scènes culturelles	7'114'413	8'247'733	1'133'320
		310120	Ateliers de décors de théâtres	1'127'316	1'014'432	-112'884
3405	SPC					
		310500	Promotion culturelle	1'545'292	1'529'153	-166'139
		310510	Accès à la culture	832'331	960'000	127'669
		310520	Centre multimédia	533'157	635'491	102'335
		310600	Administration du service SAAC	307'367'067	29'323'901	-1'043'167
		310603	Echanges culturels	355'350	442'000	86'650
		310610	Concerts classiques	383'614	281'000	-102'614
		310611	Concerts populaires	480'781	458'000	-22'781
		310613	Fête de la musique	1'903'184	1'854'206	-48'978
3106	SAAC					
		310640	Fondation d'art dramatique	5'652'103	5'934'692	282'589
		310641	Théâtres et compagnies permanentes	3'399'764	3'341'465	-58'300
		310643	Maison des arts du Grütli	1'986'849	2'022'412	35'563
		310660	Centres d'art	3'303'422	3'345'792	42'370
		310661	Fonds municipal d'art contemporain	633'914	681'178	47'264
		310680	Soutien au livre	652'051	624'900	-27'151
3110	GTG					
		311000	Grand-Théâtre de Genève	31'999'503	31'354'285	-645'218
3201	CJB					
		320100	Conservatoire et jardin botaniques	14'717'405	14'540'707	-176'699
		320200	Dir. du Musée d'art et d'histoire	19'173'410	19'159'349	-14'060
		320201	Bibliothèque d'art et d'archéologie	3'158'408	3'244'066	85'658
		320202	Cabinet des estampes	1'045'109	1'161'044	115'935
		320203	Centre d'icnographie	1'476'957	1'465'722	-11'235
3202	MAH					
		320204	Maison Tavel	1'434'960	1'254'770	-180'190
		320205	Musée de Mariana	2'008'661	1'928'570	-80'091
		320206	Musée d'histoire des sciences	1'171'066	1'187'930	16'864
		320207	Musée de l'hortologie	873'161	1'040'268	167'106
		320250	Expositions, conférences, films - MAH	1'678'941	1'714'000	35'059
3203	MEG					
		320300	Musée d'ethnographie	8'263'568	7'516'431	-747'137
3204	IMHN					
		320400	Muséum d'histoire naturelle	13'946'400	13'691'262	-255'138
3301	BMU					
		330100	Dir. bibliothèques et discothèques mun.	15'982'633	16'681'278	698'645
		330150	Codex	88'580	80'161	-8'419
3302	BPU					
		330200	Bibliothèque publique et universitaire	10'594'152	10'443'844	-150'309
		330201	Musée Voltaire	869'029	571'536	-297'493
		330202	Bibliothèque musicale	508'880	562'548	53'668
Total				194'504'311	193'564'125	-940'185
						-0.48%

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2006 (matin)
Comptes rendus 2005

1593

Comptes de fonctionnement

Comptes 2005 -- AFFAIRES CULTURELLES

Charges de fonctionnement 2005 - services compétents						
Centre groupe	Désignation grp-centre	Centre de coût	Désignation centre de coût	Total	Budget*	Disponible
3001	DIR	300100	Direction des affaires culturelles	2148314	1825037	
		310100	Art et culture admin. SAT	1951074	1985975	34201
3101	SAT	310110	Scènes culturelles	8478420	9997078	1'518657
		310120	Ateliers de décors de théâtres	11071356	845722	-125634
3105	SPC	310500	Promotion culturelle	5730727	512153	-60874
		310510	Accès à la culture	35	-35	-87213
		310520	Centre multimédia	412495	391191	-21304
		310600	Administration du service SAAC	5820199	4'440'826	-1'379'373
		310610	Concerts classiques	30881		-30881
		310611	Concerts populaires	95080		-95080
		310613	Fête de la musique	475275	414'206	-61069
3106	SAAC	310640	Fondation d'art dramatique	800'503	1038'092	237'589
		310641	Théâtres et compagnies permanentes	1'556'299	1'498'000	-58'300
		310643	Maison des arts du Grütli	275'349	310'912	35'563
		310660	Centres d'art	1'827'644	1'832'542	9'898
		310661	Fonds municipal d'art contemporain	421'241	461'228	39'988
		310680	Soutien au livre	46'306	12'400	-33'906
3110	GTG	311000	Grand-Théâtre de Genève	20'914'406	20'343'483	-570'923
3201	CJB	320100	Conservatoire et jardin botaniques	13'568'130	13'166'715	-401'415
		320200	Dir. du Musée d'art et d'histoire	17'243'271	17'042'235	-201'036
		320201	Bibliothèque d'art et d'archéologie	2'506'156	2'742'606	236'450
		320202	Cabinet des estampes	796'287	929'794	133'007
3202	MAH	320203	Centre d'iconographie	1'389'590	1'373'792	-15'798
		320204	Maison Tavel	1'289'990	1'113'370	-176'620
		320205	Musée de l'Ariana	1'724'523	1'617'810	-106'713
		320206	Musée d'histoire des sciences	878'265	881'690	3'425
		320207	Musée d'horlogerie	618'511	769'868	151'357
3203	MEG	320300	Musée d'ethnographie	5966'575	5'379'848	-486'727
3204	MHN	320400	Muséum d'histoire naturelle	12'994'558	12'770'864	-223'695
3301	BMU	330100	Dir. bibliothèques et discothèques mun.	14'978'340	15'492'673	514'333
		330150	Cedeps	90'044	69'446	-20'598
		330200	Bibliothèque publique et universitaire	8'881'749	9'142'239	260'490
3302	BPU	330201	Musée Voltaire	766'552	485'416	-280'837
		330202	Bibliothèque musicale	446'691	515'948	69'257
Total				130'933'834	128'741'656	-1'531'789
						-1.67%

* Intègre le budget de la nature comptable 318270 "Travaux informatiques par des tiers", budget imputé sur les lignes gérées par le service alors qu'elles sont gérées par les services compétents (15).

DAC-DIR/gd

page [3/4]

04.05.2006_TCD-Comptes 2005

Charges de fonctionnement 2005 - sans les services compétents (y.c. les salaires temporaires et indemnités)							
Groupes centre	Désignation grp. centre	Centre de coût	Désignation centre de coût	Total	Budget*	Disponible	Total grp. centre
3001	DIR	300100	Direction des affaires culturelles	1'088'119	1'103'320	15'201	15'201
		310100	Art et culture admin. SAT	121'580	365'370	243'790	
		310110	Scènes culturelles	2'020'632	2'014'390	-6'242	257'271
3101	SAT	310120	Ateliers de décors de théâtres	304'487	324'210	19'723	19'723
		310500	Promotion culturelle	972'353	1'017'000	44'647	44'647
3105	SPC	310510	Accès à la culture	1'112'283	1'230'000	117'717	281'980
		310520	Centre multimédia	125'684	245'300	119'616	
		310600	Administration du service SAAC	25'222'600	25'511'200	288'600	
		310603	Echanges culturels	355'350	442'000	86'650	
		310610	Concerts classiques	571'110	531'000	-40'110	
3106	SAAC	310611	Concerts populaires	385'701	458'000	72'299	
		310613	Fête de la musique	15'742'19	1'540'000	-34'219	411'238
		310640	Fondation d'art dramatique	5'250'000	5'250'000	0	
		310641	Théâtres et compagnies permanentes	2'110'000	2'110'000	0	
		310643	Maison des arts du Grütli	1'711'500	1'711'500	0	
		310660	Centres d'art	2'402'528	2'435'000	32'472	
		310661	Fonds municipal d'art contemporain	212'835	219'950	7'115	
		310680	Soutien au livre	612'500	612'500	-1'575	
		311000	Grand-Théâtre de Genève	15'028'848	14'946'252	-82'596	
		3110	GTG				
3201	CIB	320100	Conservatoire et jardin botaniques	1'815'698	1'606'281	-209'417	-209'417
		320200	Dir. du Musée d'art et d'histoire	2'625'623	2'403'989	-221'634	
3202	MAH	320201	Bibliothèque d'art et d'archéologie	744'893	716'460	-28'433	
		320202	Cabinet des estampes	264'359	251'550	-12'809	
		320203	Centre d'iconographie	109'029	93'930	-15'099	
		320204	Maison Tavel	167'563	166'400	-1'163	-498'918
		320205	Musée d'Ariana	348'606	381'760	33'154	
		320206	Musée d'histoire des sciences	305'194	331'240	26'046	
		320207	Musée de l'horlogerie	405'883	270'400	-135'483	
		320250	Expositions, conférences, films - MAH	2'297'495	2'154'000	-143'495	
		320300	Musée d'ethnographie	2'503'639	2'238'573	-265'066	-265'066
		320400	Muséum d'histoire naturelle	1'245'284	1'173'148	-72'136	-72'136
3301	BMU	330100	Dir. bibliothèques et discothèques mun.	2'558'893	2'495'105	-63'788	-73'764
		330150	Codex	24'541	14'565	-9'976	
3302	BPU	330200	Bibliothèque publique et universitaire	2'937'058	2'674'955	-262'103	-290'423
		330201	Musée Voltaire	108'590	108'340	-250	
		330202	Bibliothèque musicale	86'669	93'600	6'931	
Total				80'167'920	79'901'588	-926'632	-926'632 -0.33%

* Voir page 1594 le budget de la nature comptable 318270 "Travaux informatiques par des tiers" imputé sur les lignes gérées par le service alors que les services compétents, à savoir la DSI, la charge, est d'ailleurs au compte, imputée sur la nature comptable 318271 "Coût Travaux informatiques par des tiers". Tous les budgets sont donc ventilés dans le tableau des charges de fonctionnement pour les services compétents.

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2006 (matin)
Comptes rendus 2005

1595

Comptes de fonctionnement

04.05.2006_TCD_310110_C05

Comptes 2005 --- AFFAIRES CULTURELLES

Récapitulatif des charges de fonctionnement SSC 2005									
Comptes du chapitre 30 - services compétents			Réel		Budget		Disponible		
Sections scènes culturelles		30	Charges de personnel	5'216'154	5'665'896	449'741	449'741		
Total des charges			Réel	%	Budget	%	Disponible	%	
Comptes du chapitre 31 - SSC									
	30	Charges de personnel (vél.pro.)	99'081	7,0	150'000	10,9	50'919	-121,3	
Sections scènes culturelles	310	Fourn.bureau, imprimés, pub	19'861	1,4	17'000	1,2	-2'861	6,8	
	311	Mobilier, machines, vhc, matériel	261'046	18,4	240'000	17,5	-21'046	50,1	
	312	Eau, énergie, combustible							
	313	Fournitures et autres march.	161'871	11,4	148'000	10,8	-13'871	33,0	
	314	Entr.immeubles par des tiers	270'931	19,1	270'000	19,7	-931	2,2	
	315	Entr.objets,mobiliers par des tiers	41'906	3,0	57'000	4,2	15'094	-36,0	
	316	Loyers, fermages, redev.utilisation	324'699	22,9	176'390	12,8	-148'309	35,3	
	317	Dédonnagements	2'028	0,1	9'000	0,7	6'972	-16,6	
	318	Honoraires & prestations de service	236'060	16,7	299'000	21,8	62'940	-149,9	
	319	Frais divers	-2'114	-0,1	7'000	0,5	9'114	-21,7	
Total des charges			1'415'569	100,0	1'373'390	100,0	-41'979	100,0	
Comptes du chapitre 31 - services compétents									
Sections scènes culturelles	310	Fourn.bureau, imprimés, pub	5'647	0,4	9'400	0,5	3'753	1,2	
	311	Mobilier, machines, vhc, matériel	2'872	0,2	5'000	0,3	2'128	0,7	
	312	Eau, énergie, combustible	602'215	39,3	558'000	30,4	-44'215	-14,7	
	313	Fournitures et autres march.	2'125	0,1	1'500	0,1	-625	-0,2	
	314	Entr.immeubles par des tiers	692'482	45,2	1'050'368	57,3	357'886	118,7	
	315	Entr.objets,mobiliers par des tiers	27'697	1,8	16'500	0,9	-11'197	-3,7	
	316	Loyers, fermages, redev.utilisation	5'113	0,3	6'000	0,3	887	0,3	
	317	Dédonnagements	1'140	0,1			-1'140	-0,4	
	318	Honoraires & prestations de service	193'310	12,6	187'453	10,2	-5'857	-1,9	
	319	Frais divers							
Total des charges			1'532'602	100	1'934'221	100	301'619	100	
Comptes des chapitres 32/33/39 - CGE									
Sections scènes culturelles	32	Intérêts passifs	131'336	0,6			-131'36	-1,6	
	33	Amortissement	1'069'433	45,9	1'070'172	34,1	739	0,1	
	36	Subventions & allocations	356'599	15,3	1'053'566	33,6	696'767	86,4	
	39	Imputations internes	891'989	38,3	1'014'423	32,3	122'434	15,2	
Total des charges			2'331'158	100	3'137'961	100	806'803	100	
Comptes par chapitres - SSC									
Sections scènes culturelles	30	Charges de personnel	5'315'236	55,3	5'815'896	53,9	500'660	36,0	
	31	Biens, services & marchandises	2'848'990	29,7	3'057'611	27,8	208'721	15,0	
	32	Intérêts passifs	13'136	0,1			-13'136	-0,9	
	33	Pertes sur débiteurs	3'770	0,0			-3'770	-0,3	
	36	Subventions & allocations	356'599	3,7	1'053'566	9,6	696'767	50,1	
	39	Charges de fonctionnement	8'537'631	88,9	9'926'873	90,3	1'389'242	99,9	
	33	Amortissements	1'069'433	11,1	1'070'172	9,7	739	0,1	
Total des charges nettes			9'607'064	100,0	10'997'045	100,0	1'389'981	100,0	
Total des charges brutes			10'499'052		12'011'468		1'512'416		

page 1/11

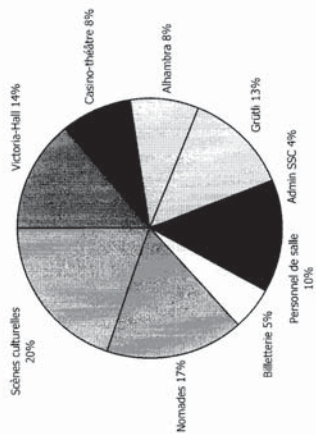
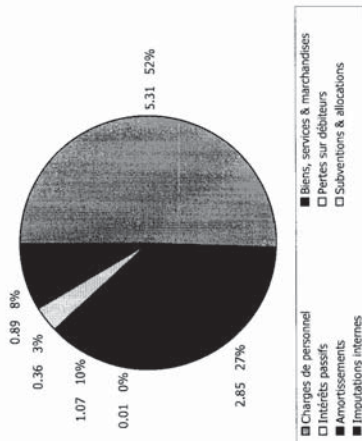
DAC-D18/0d

1596

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2006 (matin)
Comptes rendus 2005

Répartition des charges de fonctionnement par centre de coût (répartition fonctionnelle)									
		Réel	%	Personnel	%	Service compétents (y.c. pers.)	%	Charges SSC (hors gr.p.nat.30)	%
3101.1001	Victoria-Hall	1'490'261	14%	850'494	16%	1'230'194	13%	260'066	20%
3101.1002	Casino-théâtre	889'060	8%	575'081	11%	854'006	9%	35'053	3%
3101.1003	Alhambra	889'605	8%	642'237	12%	819'658	9%	69'947	5%
3101.1004	Grüti	1'342'237	13%	233'596	4%	1'202'748	13%	139'488	11%
3101.1005	Admin SSC	453'672	4%	404'156	8%	413'792	5%	39'879	3%
3101.1006	Personnel de salle	1'030'315	10%	960'204	18%	950'967	10%	79'348	6%
3101.1007	Billetterie	543'645	5%	510'499	10%	523'289	6%	20'356	2%
3101.1008	Nomades	1'798'445	17%	1'138'968	21%	1'167'821	13%	630'624	48%
3101.1099	Scènes culturelles	2'061'813	20%			2'016'518	22%	45'294	3%
Total des charges		10'499'052	100%	5'315'236	100%	9'178'995	100%	1'320'057	100%

Structure total des charges 2005 par centre de coût

Comptes 2005 Structure total des charges par nature
(en millions de francs)

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2006 (matin)
Comptes rendus 2005

1597

Nb.hrs/Collaborateur	Missions et prestations 2005 - Répartition du relevé temps travail (RTT)																							
	1000 - Missions de promotion								2000 - Missions en faveur du public														9000 - Support	
	1110	1130	1210	1310	1410	1510	1610	1710	1720	2110	2120	2130	2140	2210	2220	2310	2320	2410	2420	9110	9120	9210	9220	

Détail des subventions sans les subventions relatives à des prestations en nature

Rendu à la Ville (dissolution de transitoires)	
Centres de loisirs et animations de quartier	1750
Orchestres professionnels	30'000
Activités musicales diverses	14'000
Musique contemporaine	20'000
Total dissolution des transitoires	65'750

3106 Services aux artistes et acteurs culturels

Désignation des subventions	Budget 2005	Nature comptable		Comptes 2005	Ecart	Explication
		3650000	3660000			
Centres de loisirs et animations de quartier	220'000	236'460	10'000	246'460	-26'460	Compensation avec le non dépensé sur la ligne de la Ville est à vous
Usine et centres alternatifs	430'000	419'000		419'000	11'000	Non dépensé
Fonds intermittents	200'000	36'384		36'384	163'616	Prestations en faveur du fonds d'aide aux intermittents fortement réduites Réajustement du fonds au projet de budget 2007.
Salles du DAC (Alhambra + E-Ansermet)	250'000	158'933	6'200	165'133	84'867	Non utilisation de la quote part de loyer pour la Salle Ernest Ansermet. Fr. 33'333.- sur Fr. 100'000.- ont été payés et Fr. 66'666.- ont été réservés. Le non dépensé sur cette ligne est de Fr. 18'200.-
Orchestres professionnels	9'000'000	8'970'000		8'970'000	30'000	Dissolution de transitoires
Art lyrique	275'000	175'000		175'000	100'000	Compensation avec la ligne Activités musicales diverses, Fr. 88'500.-. Le non dépensé sur cette ligne est de Fr. 11'500.-
Corps de musique	480'000	475'000		475'000	5'000	Non dépensé
Activités musicales diverses	500'000	523'500	65'000	588'500	-88'500	Voir explication ci-dessus, ligne Art lyrique
Musique ancienne	170'000	160'000		160'000	10'000	Non dépensé
Musique contemporaine	1'080'000	1'060'000		1'060'000	20'000	Dissolution de transitoires
Fonds général théâtre	1'300'000	1'336'300		1'336'300	-36'300	Transitoire 2004 non reporté sur les comptes 2005
Fonction cinéma	240'000	220'000		220'000	20'000	Transfert de Fr. 40'000.- à Cinéma Tout Ecran sur la ligne Manifestations cinématographiques. Compensation partielle.
Manifestations cinématographiques	480'000	520'000		520'000	-40'000	Nouveau festival à l'Alhambra (Frog) compensé avec la ligne Salles du DAC
Production cinématographique	1'300'000	1'096'500	156'000	1'252'500	47'500	Non dépensé
Fonds général chorégraphique	50'000	565'000	35'000	600'000		
La Ville est à vous	50'000	15'874		15'874	34'126	Compensé par les imputations faites sur la ligne Centres de loisirs et animations de quartier concernant la Ville est à vous
Bourses	200'000	20'000	176'000	196'000	4'000	Non dépensé
Total Admin SAAC	16'725'000	15'987'951	448'200	16'436'151	338'849	
Echanges culturels	420'000	394'250	36'100	430'350	-10'350	Excédent de charges
Concerts populaires	420'000	380'000		380'000	40'000	Rendu correspondant à la non facturation du personnel sur les deux manifestations en été (SEF & Jazz estival) afin d'éviter la TVA. Compensation partielle avec les subventions en nature du SAT.
Total	17'615'000	16'762'201	484'300	17'246'501	368'499	



Commission des finances du Conseil municipal

Comptes 2005 – Département des affaires culturelles

Audition du mardi 9 mai 2006 – demandes complémentaires

1. Rapport du contrôle financier sur le MEG

Distributeur de boissons à Coches (3.3.3.1.6.1. page 78)

Cette partie du point indiquant "*paiement d'amendes DJPS*" a échappé à l'administration du MEG pour la discussion finale avec le Contrôle financier. Cette mention n'aurait de fait jamais dû figurer. Toutes les références "DJPS" correspondent à la patente annuelle d'un montant de CHF 70.- pour l'autorisation d'exploiter un distributeur de boissons (voir document annexé). Le journal de caisse est correctement tenu (voir document annexé). D'autre part, nous avons joint aussi les instructions mises au point avec Conches pour que tous les mouvements financiers liés à cet automate à boissons soient enregistrés dans la comptabilité de la Ville. Ces instructions seront appliquées dès la remise en service de l'automate pour le public lors de la réouverture de Conches pour l'exposition "Dessins d'enfants" le 24 mai (pour mémoire, vernissage le 23 mai 2006).

2. Rapport du contrôle financier sur le GTG

Signatures autorisées (3.3.8.2. page 130)

Les signatures autorisées au GTG sont les suivantes et sont fixées par le règlement intérieur du 1.2 2004 à son article 5 :

- signature à deux Président (ou vice président) et Directeur général pour les affaires de première importance et dont la valeur dépasse CHF 150'000.-
- signature individuelle du Directeur général ou Président ou vice Président pour les affaires d'exploitation courante jusqu'à CHF 150'000.-. Dans les faits c'est toujours une signature à deux qui est requise dès que la valeur dépasse CHF 15'000.-

- signature individuelle du Secrétaire général pour des affaires de moindre importance jusqu'à CHF 25'000.- par objet ou CHF 70'000.- en cas de prestations périodiques ou renouvelables. Dans les faits auprès des banques cette signature est limitée à CHF 15'000.-

Ces signatures sont nécessaires pour libérer tout paiement.

Une délégation de signature a été mise en place qui permet d'engager le théâtre lors de commandes par l'intermédiaire de bons électroniques. Elle est décrite dans le tableau annexé au mail et est appliquée dans leur système de bons de commande électroniques. Mis à part les signatures de MM. Jean-Marie Blanchard et Antonio Soragni, aucune de ces signatures ne donne accès à un de nos comptes et permet d'effectuer des paiements.

JM Blanchard et moi même avons la possibilité à tout moment d'interroger la base de données des bons de commande.

3. Bilan 2005 GTG

Comme demandé, vous trouverez annexé au mail le bilan 2005 du compte courant du Grand Théâtre de Genève.

4. Rapport de gestion à l'appui des comptes sur le MHN

Variation du personnel (page III-112)

Le poste de chargé de recherche a été attribué à Mme Béatrice Pellegrini, ancienne Conservatrice en charge du Musée d'histoire des sciences qui a souhaité d'un commun accord avec la Direction du département une réorientation professionnelle. Arrivée en août 2005 au Muséum, elle a été chargée de collecter de la documentation (scientifique, historique, architecturale, médiatique, etc.) en vue de rédiger et éditer une plaquette sur le Muséum. Ce travail, considérable (plus de 195 ans d'existence) est en cours. D'autres missions lui seront confiées ultérieurement.

5. Règlement d'utilisation des Bibliothèques municipales

Comme demandé, vous trouverez annexé au mail le Règlement d'utilisation des Bibliothèques municipales. Le Conseil administratif a procédé à une modification concernant l'article 7 comme suit :

Alinéa 2 : « Les équipements audiovisuels et informatiques ne peuvent pas être utilisés pour la consultation de documents privés, à l'exception de postes publics multimédia qui sont régis par le règlement d'utilisation des postes publics multimédia des bibliothèques municipales du 4 mai 2005 »

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2006 (matin)
Comptes rendus 2005

1601

11.05.2006 09:42

+41 22 789 15 40
MUSEE ETHNO CONCHE + CARL-VOGT

NO.807 001

SVIP

Pour André Walther
Merci



République et Canton de Genève
DEPARTEMENT DE JUSTICE, POLICE ET
SECURITE

Service des autorisations et patentes
Avenue Cardinal-Mermillod 42-44
Case postale 3962
1211 Genève 3

Empfangsschein / Récépissé / Ricevuta

Banque Cantonale de Genève
Case Postale 2251
1211 Genève 2
Zugewandt von: Le Trésor de la Ville de
Etat de Genève
DJPS
SAP
1211 Genève 3

01-47300-5
CHF

70 00

00 01271 05015 00010 24010 01146
MUSEE D'ETHNOGRAPHIE
ANNEXE DE CONCHES
CH-1231 CONCHES



MUSEE D'ETHNOGRAPHIE
ANNEXE DE CONCHES
chemin Calandrini 7
CH-1231 CONCHES

Facture n° 105 - 150001024 - 15302

Date Facture 20-JAN-05

Page 1

Référence : 80520050

Condition de Paiement : 30 jours net à
compter du 20-JAN-05.

Dossier 05984/mp

	Description	Qt	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
1	Patente pour un distributeur automatique de boisson - ANNEE 2005	1		70.00	70.00	
Total HT : 70.00				Total : 70.00 CHF		
				Net à payer : 70.00 CHF		

Musée d'ethnographie / Couches
Caisse "Boissons"

Texte	Date	Entrée	Sortie	Solde
Vente	26 avril 2004	SFr. 88.00		SFr. 455.15
Aligro	27 avril 2004		SFr. 140.20	SFr. 314.95
Vente	10 mai 2004	SFr. 38.00		SFr. 352.95
Vente	1 juillet 2004	SFr. 99.00		SFr. 451.95
D.J.P.S.	1 juillet 2004		SFr. 70.00	SFr. 381.95
Aligro	12 juillet 2004		SFr. 145.40	SFr. 236.55
Vente	18 août 2004	SFr. 50.00		SFr. 286.55
Vente	30 août 2004	SFr. 12.00		SFr. 298.55
Vente	13 septembre 2004	SFr. 16.00		SFr. 314.55
Vente	4 octobre 2004	SFr. 38.00		SFr. 352.55
Vente	25 octobre 2004	SFr. 40.00		SFr. 392.55
Vente	1 novembre 2004	SFr. 20.00		SFr. 412.55
Vente	15 novembre 2004	SFr. 28.00		SFr. 440.55
Aligro	17 novembre 2004		SFr. 110.20	SFr. 330.35
Vente	7 décembre 2004	SFr. 32.00		SFr. 362.35
Vente	10 janvier 2005	SFr. 66.10		SFr. 428.45
D.J.P.S.	18 février 2005		SFr. 70.00	SFr. 358.45
Vente	4 avril 2005	SFr. 142.00		SFr. 500.45
Aligro	6 avril 2005		SFr. 58.80	SFr. 441.65
Vente	25 avril 2005	SFr. 114.00		SFr. 555.65
Vente	18 mai 2005	SFr. 140.00		SFr. 695.65
Aligro	19 avril 2005		SFr. 74.00	SFr. 621.65
Vente	6 juin 2005	SFr. 68.00		SFr. 689.65
Achat machine cafe	9 juin 2005		SFr. 150.00	SFr. 539.65
Vente	20 juin 2005	SFr. 26.00		SFr. 565.65
Vente	27 juin 2005	SFr. 20.00		SFr. 585.65
Aligro	8 juillet 2005		SFr. 30.80	SFr. 554.85
Vente	12 juillet 2005	SFr. 74.00		SFr. 628.85
Aligro	19 juillet 2005		SFr. 205.80	SFr. 423.05
Vente	15 août 2005	SFr. 86.00		SFr. 509.05
Vente	12 septembre 2005	SFr. 78.00		SFr. 587.05
Vente	26 septembre 2005	SFr. 24.00		SFr. 611.05
Vente	3 octobre 2005	SFr. 26.00		SFr. 637.05
Vente	24 octobre 2005	SFr. 33.00		SFr. 670.05
Aligro	27 octobre 2005		SFr. 128.90	SFr. 541.15
Vente	31 octobre 2005	SFr. 20.00		SFr. 561.15
Vente	14 novembre 2005	SFr. 58.00		SFr. 619.15
Vente	5 décembre 2005	SFr. 24.00		SFr. 643.15
Vente	3 janvier 2006	SFr. 42.00		SFr. 685.15
D.E.S.	20 janvier 2006		SFr. 70.00	SFr. 615.15
				SFr. 615.15
				SFr. 615.15
				SFr. 615.15
				SFr. 615.15
				SFr. 615.15

M-5-06

[Signature]
A. M. M. T. C.

Note du 11 mai 2006

à M. Christian Delécraz
M. Carlos Pascual

Copies :
M. Jacques Hainard
M. Philippe Neri

Mouvements financiers pour le distributeur de boisson de Conches

Conformément aux instructions du Contrôle financier dans son rapport du 7 avril 2006, et comme nous vous l'avons signalé, toutes les opérations relatives au distributeur de boissons de Conches devront dorénavant être enregistrées dans la comptabilité officielle de la Ville de Genève.

A) Achat des boissons

Commande des fournitures et paiement des factures selon la procédure classique « Ville de Genève/Musée d'ethnographie » (bon de commande par le responsable de Conches, contrôle des livraisons et factures par Conches, transmission des factures à Carl-Vogt pour enregistrement dans la comptabilité VG/SAP en vue de leur paiement).

Pour les montants jusqu'à CHF 100,00, les fournitures pourront être payés par la petite caisse de Conches ou Carl-Vogt selon les procédures en vigueur.

rubrique comptable : 313530
OTP : P3500213

B) Entretien du distributeur

Bons de commande pour demander l'intervention et contrôle des factures par Conches ; puis transmission des factures à Carl-Vogt pour enregistrement dans la comptabilité VG/SAP en vue de leur paiement.

Si le montant ne dépasse pas CHF 100,00, il pourra être payé par la petite caisse de Conches ou Carl-Vogt selon les procédures en vigueur.

rubrique comptable : 315160
OTP : P3500213

C) Frais de patente

Transmission des factures à Carl-Vogt pour enregistrement dans la comptabilité VG/SAP en vue de leur paiement.

Si le montant ne dépasse pas CHF 100,00, il pourra être payé par la petite caisse de Conches ou Carl-Vogt selon les procédures en vigueur.

rubrique comptable : 318330
OTP : P3500213

D) Comptabilisation des recettes

Versements périodiques (minimum mensuel) au CCP de la Ville de Genève ou à Carl-Vogt des montants encaissés selon procédure habituelle, avec transmission à Carl-Vogt des justificatifs (décompte + récépissé) pour enregistrement dans la comptabilité VG/SAP.

rubrique comptable : 435150
OTP : R3500123

Je vous remercie d'avance pour votre collaboration.


André Walther

Limites d'engagement du Théâtre Bons de commande

Service	Limite 300.- Validation 1	Limite 1500.- Validation 1	Limite 5000.- Validation 2	Limite 25000.- Validation 3	Limite 150000.- Validation 4
Services techniques du plateau	Chefs		Ayrault	Soragni	Blanchard
Ateliers	Chapatte		Ayrault	Soragni	Blanchard
Bureau technique			Ayrault	Soragni	Blanchard
Photographe	De Bissy		Ayrault	Soragni	Blanchard
Transport	Montandon		Ayrault	Soragni	Blanchard
Ingénieur			Ayrault	Soragni	Blanchard
Ballet technique	Duvauchelle		Ayrault	Soragni	Blanchard
Choeur technique			Ayrault	Soragni	Blanchard
Huissiers	Barrelet		Ayrault	Soragni	Blanchard
Administration				Soragni	Blanchard
Comptabilité	Favre			Soragni	Blanchard
Economat	Favre			Soragni	Blanchard
Informatique	Ayrault			Soragni	Blanchard
Boutique musicale					
Communication presse			Rubinstein		Blanchard
Serv Pédagogiques	Abhervé		Rubinstein		Blanchard
Publicité			Rubinstein		Blanchard
Accueil du public				Soragni	Blanchard
Ballet	Cohen/Casarin			Soragni	Blanchard

	Limite 5000 Validation 1		Limite 10000 Validation 2 si dans budget	Limite 25000 Validation 3 si dans budget	limite 150000 Validation 4
Ateliers / productions	Chapatte		Ayrault	Bezzone	Blanchard



Département des affaires culturelles

Ville de Genève

Division art et culture

Service administratif
et technique

JUSTIFICATIFS DE BILAN
Exercice 2005

FORMULAIRE RECAPITULATIF PAR COMPTE

Compte n°204450	INTITULE	SOLDE AU 31.12.2005	
	Fondation Grand-théâtre C/C	Fr. 1'239'975.00	C

* D ou C

Veuillez remplir la case blanche

COMPOSITION DU SOLDE

Libellé	N°	Montant Fr.	
Solde au 31.12.2005	1		Fr. 1'239'975.00 C
A) Services d'orchestre (=feux de scène = musiciens suppl. à l'effectif) Solde du crédit 2005, dépenses à recevoir période juillet à décembre 2005		Fr. 140'000.-	
B) Provision couverture déficit 2004-2005 du GTG		Fr. 1'000'000.00	
C) Solde créancier Sera utilisé pour couvrir partiellement la garantie de déficit lère partie de saison 2005-2006 (Fr. 500'000.- sur un million). Voir annexe		Fr. 99'975.00	
		Fr. 1'239'975.00	

Total :

Fr. 1'239'975.00

1) les documents annexés seront numérotés de I à X.

Service : SAT

Signature :

Genève, le 10 mars 2006

Route de Mésagnou 19, case postale 10, 1211 Genève 17

Téléphone (+41) 022 418 65 00 - Téléfax (+41) 022 418 65 41 - E-mail: sat.dac@ville-ge.ch

Internet: www.ville-ge.ch / www.geneva-city.ch

10.03.2006 CGE/EV Accès TPG: bus 1-8-20-27 (Muséum d'histoire naturelle) et tram 12-16 (ch. de Roches) - Accès automobile: parking de Villereuse
Bilan GTG.xls



Règlement d'utilisation des Bibliothèques municipales

Adopté par le Conseil administratif le 22 novembre 2005

(Entrée en vigueur le 29 novembre 2005)

Dans le texte, l'emploi du masculin inclut le féminin et vise strictement à alléger la lecture.

Mission des Bibliothèques municipales

Les Bibliothèques municipales sont un service du Département municipal des affaires culturelles de la Ville de Genève et fonctionnent en réseau. Ce réseau met à disposition du public, à des fins d'information, d'éducation, de culture et de loisir, des collections dont les supports sont diversifiés, les contenus sans cesse actualisés et qui reflètent l'évolution du savoir et de la culture. Il met également au service du public un personnel chargé de le renseigner, le conseiller et le former à l'utilisation des bibliothèques.

Art. 1 Accès au réseau des Bibliothèques municipales

L'accès et la consultation sur place sont ouverts à tous, l'emprunt des documents nécessite une inscription.

Art. 2 Prêt à domicile: inscription

¹L'inscription est réservée aux personnes domiciliées sur le territoire du canton de Genève. Elle s'effectue aux services de prêt contre présentation d'une pièce d'identité officielle munie d'une photographie et d'un document attestant du domicile.

Règlement d'utilisation des Bibliothèques municipales

²Jusqu'à 16 ans, l'emprunteur s'inscrit à la section jeunesse, dès le jour anniversaire des 16 ans, à la section adultes.

³La personne mineure doit présenter une autorisation signée de ses parents ou, le cas échéant, de son représentant légal. Le signataire de l'autorisation donne le droit à la personne mineure d'emprunter les documents de son choix. Il se porte garant des documents empruntés.

⁴La personne domiciliée à l'extérieur du territoire du canton de Genève peut s'inscrire si une convention de coopération culturelle lie sa bibliothèque ou sa mairie à la Ville de Genève.

⁵Si un usager n'emprunte pas de document pendant une période de 10 ans, son inscription est annulée.

Art. 3 Carte d'emprunteur

¹A l'inscription, l'usager reçoit gratuitement une carte d'emprunteur valable sur l'ensemble du réseau des Bibliothèques municipales.

²Cette carte est strictement personnelle et intransmissible. Elle doit être présentée à chaque opération de prêt et pour tout contrôle.

³Chaque usager (ou son représentant légal) est responsable de l'utilisation de sa carte et doit impérativement signaler sa perte sans délai, ainsi que les changements de nom et d'adresse. En cas de perte ou de détérioration, une taxe est perçue pour le remplacement de la carte.

⁴Les Bibliothèques municipales déclinent toute responsabilité en cas d'usage abusif de la carte d'emprunteur.

Art. 4 Prêt à domicile: modalités

¹Le prêt à domicile est consenti à toute personne régulièrement inscrite.

²L'emprunt des livres est gratuit. L'emprunt de documents constitués d'autres supports peut être, selon le support, soumis à une taxe. Le nombre de documents empruntés, la durée et les possibilités de prolongation des prêts sont définis en fonction du type de document et des services.

³L'usager doit donner en main propre à un/une bibliothécaire du bureau de prêt, pour enregistrement, les documents qu'il souhaite emprunter ou rendre.

⁴Les documents doivent être rendus ou leur durée de prêt prolongée dans les délais auprès des services où ils ont été empruntés.

Règlement d'utilisation des Bibliothèques municipales

⁵Tout retard de restitution des documents empruntés entraîne le paiement d'une taxe, due indépendamment de l'envoi ou de la réception du rappel.

⁶En cas de non-paiement de ses dettes, l'usager ne peut pas réemprunter de documents.

⁷Les Bibliothèques municipales se réservent le droit de prendre toutes mesures utiles pour récupérer les documents non rendus, jusqu'à la mise aux poursuites et l'exclusion de l'emprunteur pour les cas les plus graves.

⁸L'usager ou, le cas échéant, son représentant légal ou le signataire de l'autorisation d'inscription est responsable des documents empruntés jusqu'à leur restitution, ainsi que des dommages ou pertes qui peuvent survenir lors des restitutions faites par poste ou par tout autre intermédiaire.

⁹L'usager doit vérifier l'état des documents qu'il emprunte et signaler toute défectuosité.

¹⁰Les Bibliothèques municipales déclinent toute responsabilité en cas de dommage apporté aux équipements techniques de l'emprunteur suite à la défectuosité d'un document emprunté.

¹¹Une participation financière de l'usager est exigible en cas de détérioration de document de sa part (notes, soulignements, taches, déchirures, boîtiers de CD ou vidéos abîmés...).

¹²Toute détérioration grave ou perte entraîne le remboursement de la valeur totale du document ou son rachat dans le commerce par l'emprunteur; s'il s'agit d'une œuvre en plusieurs volumes, l'usager est tenu d'en payer le prix total. Toute détérioration grave ou perte entraîne de plus le paiement d'une taxe forfaitaire par document perdu, correspondant partiellement au coût de traitement du document.

¹³Toute demande téléphonique au service du prêt se fait pendant les heures d'ouverture du service concerné.

Art. 5 Mise à disposition des collections

¹Les Bibliothèques municipales se réservent le droit d'organiser librement la mise à disposition des collections ainsi que des équipements et des locaux.

²Sauf exception, les collections sont en libre accès; les bibliothécaires renseignent les usagers pour des collections spécifiques.

Règlement d'utilisation des Bibliothèques municipales

³Les Bibliothèques municipales peuvent percevoir des émoluments en contrepartie de certaines prestations qu'elles fournissent. Ces émoluments ne sont pas remboursables.

Art. 6 Dons

Les Bibliothèques municipales disposent à leur convenance des dons qui leur sont faits.

Art. 7 Consultation sur place

¹L'utilisateur est responsable des équipements mis à sa disposition (matériel audiovisuel, informatique, locaux). Une participation financière de l'utilisateur est exigible en cas de déprédation de matériel.

²Les équipements audiovisuels et informatiques ne peuvent pas être utilisés pour la consultation de documents privés.

Art. 8 Comportement

¹Dans les locaux des Bibliothèques municipales, tout bruit inutile doit être évité. Il est interdit d'y fumer, manger ou boire, sauf dans le cadre d'animations expressément organisées par les bibliothécaires. Le public est prié de ne pas emmener d'animaux dans les Bibliothèques municipales. Si, malgré un avertissement, un usager persiste à déranger ou à ne pas respecter les consignes rappelées par le personnel, il pourra être prié de quitter les lieux.

²Les parents sont responsables du comportement et de la sécurité de leurs enfants, il en va de même pour les accompagnateurs de groupe.

³Tout acte de vandalisme ou de vol sera sanctionné. La Ville de Genève peut déposer une plainte pénale contre toute personne responsable du vol de documents ou de matériel appartenant aux Bibliothèques municipales.

⁴Les effets personnels des usagers sont placés sous leur propre responsabilité.

Art. 9 Exclusion

En cas de retards importants réitérés, de non restitution de documents ou encore de comportement jugé inacceptable, la direction des Bibliothèques municipales se réserve le droit d'exclure la personne concernée.

Règlement d'utilisation des Bibliothèques municipales**Art. 10 Droit d'auteur**

L'usager s'engage à utiliser les documents mis à sa disposition en respectant la législation en matière de droit d'auteur. Les Bibliothèques municipales ne peuvent être tenues responsables pour un usager contrevenant au droit d'auteur.

Art. 11 Renoncement à l'inscription

Pour mettre un terme à l'utilisation des services des Bibliothèques municipales, tous les documents ainsi que la carte d'emprunteur doivent être restitués et les taxes encore dues, réglées.

Art. 12 Dispositions finales

¹Tout usager, par le fait de son inscription, s'engage à se conformer au présent règlement.

²Le présent règlement d'utilisation entre en vigueur le 29 novembre 2005.

³Les règlements des Bibliothèques et Discothèques municipales du 24 juin 1998 sont abrogés.

⁴L'annexe mentionnant les modalités de prêts spécifiques fait partie intégrante du présent règlement; elles sont modifiables en tout temps.

⁵Le Département des affaires culturelles, par délégation du Conseil administratif, édicte les tarifs de prêt. Ces derniers sont modifiables en tout temps.

Règlement d'utilisation des Bibliothèques municipales

Modalités de prêt accompagnant le règlement d'utilisation

1. Quotas autorisés

Réseau des Bibliothèques municipales 15 documents
en fonction du type de document,
se référer aux usages en vigueur dans chaque site.

2. Délai d'emprunt

Tous les documents 28 jours
(sauf indication contraire)

3. Prolongations

¹Possibilité de prolonger la durée d'emprunt dans le site concerné (prolongation possible par téléphone durant les heures d'ouverture du prêt).

²Ne peuvent pas être prolongés:

- les documents réservés
- les documents ayant fait l'objet de 3 rappels
- les documents ayant été prolongés 3 fois.

³Une prolongation faite après la date d'échéance n'annule pas l'amende.

⁴Pour la prolongation des documents audiovisuels, s'adresser aux services concernés.

Inscription

1. Documents attestant du domicile

- permis d'établissement, permis de séjour, attestation du contrôle de l'habitant
- quittance nominative (SIG, téléphone, loyer, administration publique) de moins de 3 mois.
- bail de location de moins de 3 mois
- timbre humide du collège ou de l'institut avec signature du directeur pour un étudiant interne.

Règlement d'utilisation des Bibliothèques municipales**2. Cas particuliers****2.1 Collectivités****2.1.1 Enseignant**

¹Un enseignant peut obtenir une carte nominative lui permettant d'emprunter sous sa responsabilité des documents pour ses élèves.

²La carte d'emprunteur Collectivité/Enseignant est obtenue après signature de la carte d'inscription engageant la responsabilité de l'enseignant, contresignée par le directeur ou le maître principal de l'établissement scolaire.

2.1.2 Association

¹A titre exceptionnel, une association ayant son siège sur le territoire du canton de Genève peut emprunter des documents à son nom.

²La carte d'emprunteur Collectivité/Association est obtenue après signature de la carte d'inscription par le directeur de l'association. La direction des Bibliothèques municipales donne son accord en contresignant la carte d'inscription.

³La carte collectivité permet d'emprunter exclusivement pour la classe ou l'association.

2.2 Interne de collège ou d'institut

L'étudiant interne dans un collège ou un institut genevois doit faire apposer le timbre humide du collège ou de l'institut sur la carte d'inscription signée par le représentant du collège ou de l'institut qui se porte garant des documents empruntés.

2.3 Jeune fille au pair

La jeune fille au pair mineure ou majeure fait signer sa carte d'inscription par un des parents de la famille d'accueil qui se porte garant des documents empruntés.

2.4 Requérant d'asile

Le requérant d'asile présente le permis N, le permis F ou, le cas échéant, le laissez-passer délivré par Berne.

Règlement d'utilisation des Bibliothèques municipales

Tarifs accompagnant le règlement d'utilisation

1. **Carte d'emprunteur refaite suite à une perte ou détérioration** 5,50
2. **Abonnement pour emprunt de documents audiovisuels**
Abonnement pour 1 an 65.—
Abonnement pour 6 mois 40.—
Emprunt au coup par coup
— par document 2.50
— coffret contenant plus de 3 CD ou cassettes 5.—
3. **Réservation**
Par document réservé 1.50
4. **Cassettes sonores et vidéos non rembobinées**
Par unité 1.50
5. **Taxe forfaitaire de traitement**
En cas de perte ou détérioration, par document 5.—
6. **Montant des amendes**
 - 6.1 **Emprunteur adulte**
2^e semaine de retard
Indemnité par document 1.50
3^e semaine de retard
Indemnité par document 2.50
4^e semaine de retard
Indemnité par document 3.50
Indemnité due pour la 6^e semaine de retard 15.—
Plus indemnité(s) due(s) pour la 4^e semaine de retard
Indemnité due pour la 8^e semaine de retard 25.—
Plus indemnité(s) due(s) pour la 4^e semaine de retard

Règlement d'utilisation des Bibliothèques municipales**6.2 Emprunteur jeune**

2 ^e semaine de retard	
Indemnité par document	—.—
3 ^e semaine de retard	
Indemnité par document	—.50
4 ^e semaine de retard	
Indemnité par document	—.50
Indemnité due pour la 6 ^e semaine de retard	6.—
Plus indemnité(s) due(s) pour la 4 ^e semaine de retard	
Indemnité due pour la 8 ^e semaine de retard	10.—
Plus indemnité(s) due(s) pour la 4 ^e semaine de retard	

6.3 Emprunteur collectivité

2 ^e semaine de retard	
Indemnité globale	2.—
3 ^e semaine de retard	
Indemnité globale	5.—
4 ^e semaine de retard	
Indemnité globale	10.—
Indemnité due pour la 6 ^e semaine de retard	15.—
Plus indemnité(s) due(s) pour la 4 ^e semaine de retard	
Indemnité due pour la 8 ^e semaine de retard	25.—
Plus indemnité(s) due(s) pour la 4 ^e semaine de retard	

Département des sports et de la sécurité

Rapport de M. Alpha Dramé.

Organisation du travail et remerciements

La commission des finances s'est réunie le 3 mai 2006 pour traiter de cet objet. Le travail s'est fait sous la présidence de M. Pierre Maudet et les notes de séances ont été prises par Mme. Coré Cathoud que nous remercions pour la qualité du travail accompli.

Lors de cette séance, la commission s'est proposée de travailler dans l'ordre suivant:

- étude du rapport de gestion du Conseil administratif sur le département concerné;
- étude des comptes budgétaires et financiers.

Audition de M. André Hediger, conseiller administratif chargé du département des sports et de la sécurité, et de ses services

M. Hediger est accompagné de MM. Yves Nopper, directeur du département des sports et de la sécurité, Philippe Voirol, chef du Service des sports, Yves Clerc, chef du Service d'assistance et de protection de la population, Raymond Wicky, chef du Service incendie et de secours, et Antonio Pizzoferrato, chef du Service des agents de ville et du domaine public.

Etude du rapport de gestion du conseil administratif

Page III-125

Un commissaire souhaiterait savoir de quels projets de rénovation on parle dans les colonnes de cette page.

M. Hediger répond qu'il y a une demande de crédit qui est à la commission des sports et de la sécurité. C'est le Tennis club Drizia-Miremont et les terrains de foot du bois de la Bâtie. Va également arriver, car ils arrivent au bout de l'étude, le crédit pour la patinoire des Vernets. De plus, il y a un crédit de 2,2 millions de francs qui concerne toute une série d'améliorations dans les installations sportives, dans tous les centres genevois. Enfin, il y a les condenseurs pour la patinoire des Vernets.

Une commissaire revient sur le cinquième paragraphe de la 2ème colonne. Elle souhaite en savoir plus sur le travail du Service d'assistance et de protection de la population (SAPP) par rapport à l'accueil de sans-abri.

M. Hediger répond que c'est un gros travail qui a été fait avec durant tout l'hiver.

M. Clerc ajoute que c'est la quatrième année consécutive qu'existe un partenariat entre le Service social et le département. Durant quatre mois l'hiver, il y a une construction pour l'accueil de nuit, avec soupe et espace de sommeil. Et durant la journée, il y a un accueil social. Il compte environ 8000 nuitées par année.

Un commissaire poursuit sur le troisième paragraphe de la première colonne qui concerne l'Agenda 21. Il demande si le poste de correspondante a été supprimé.

M. Hediger répond que non. C'est Mme Mounier qui s'en charge. Elle a émis le désir de rester car elle est passionnée, et elle a suivi toute une série de cours pour des commandes dans le cadre international.

Le commissaire continue avec une question sur le premier paragraphe de la deuxième colonne qui concerne le Service d'incendie et de secours. Il demande si l'on peut considérer que ce service va mieux avec le glissement de postes.

M. Hediger ne peut pas dire si le service va. Ils ont coulé quatre postes et demi.

Le commissaire demande s'il faut s'attendre à une surprise pour le prochain budget.

M. Hediger répond non car il n'y aura pas d'augmentation des effectifs.

Le président rappelle que l'augmentation des effectifs a été refusée en 2004.

M. Hediger explique qu'il y a eu des coulissements en 2004 et qu'ils ont continué en 2005.

Le président rappelle qu'ils ont eu tout ce débat sur le transfert des agents municipaux au Service d'incendie et de secours. En 2005, lorsqu'il y a eu l'étude du projet de budget 2006, M. Hediger a dit qu'il y aurait un coulissement de postes. Donc M. Hediger a anticipé en 2005, ce que la commission des finances a demandé en fin 2004.

M. Hediger dit que c'est le cas pour les sauveteurs puisqu'il y avait un réel besoin.

Page III-126

Un commissaire revient sur le premier paragraphe et sur les relations avec les commerçants. Il veut en savoir plus sur la fréquence, la qualité et les résultats de ces relations.

M. Hediger explique qu'avec la Fédération des artisans, il y a eu des réunions sur des problèmes. Ils ont des relations excellentes. Beaucoup de choses se sont améliorées. Ils ont parlé des terrasses ainsi que de l'aménagement de la rade. Cela a été fait également avec les cafetiers. Ils ont associé la Voirie pour toute une série d'évacuation et des cartons qu'il peut y avoir dans les restaurants. Suite à ces entrevues et à des opérations effectuées ensemble, il y a des articles dans les journaux de cafetiers et artisans qui ont été publiés.

Le commissaire demande s'il peut dire que la motion faite il y a deux ans est pleinement réalisée aujourd'hui.

M. Hediger dit que c'est le cas. Et qu'il a toujours travaillé dans ce sens.

Un commissaire revient sur le quatrième paragraphe et sur les termes «moyens statistiques performants». Il demande comment cela marche. Et qu'est-ce qu'ils racontent récemment.

M. Voirol explique que l'idée est d'engager une réflexion pour avoir un véritable tableau de bord sur l'évolution de ces revenus. Historiquement, c'est une société extérieure qui le faisait. Et avec l'augmentation des amendes d'ordres, il fallait recadrer ces statistiques. Il fallait ventiler par secteur et travailler sur des tris. Il a repris contact avec l'informatique Ville pour que cela soit recadrer dans le giron Ville de Genève.

Le commissaire demande si cela va aider le SAP.

M. Voirol répond non car cela est totalement séparé.

Un commissaire demande si ce n'est pas la DSI qui s'occupe de cela.

M. Voirol répond que la DSI a fonctionné depuis quelques années soit en développement interne propre à la Ville de Genève, soit en laissant sous contrôle des services le développement des instruments à l'extérieur. Aujourd'hui, il faut recadrer l'application pour la remettre sous le contrôle de la DSI.

Le président veut en savoir plus sur le dernier paragraphe qui parle d'une réorganisation partielle au niveau du Service des agents de ville et du domaine public. Il demande quel était le besoin de clarification.

M. Hediger répond que ce sont deux services dans un. L'idée est qu'on a le domaine public et que, dessus, il y ait un certain contrôle par les agents. Donc c'était de revoir cela poste par poste. Ils ont tout repris par rapport aux missions et aux cahiers des charges.

Le président demande à quoi cela a donné lieu.

M. Hediger répond que M. Pizzoferrato a fait tout un rapport pour le Conseil administratif.

M. Voirol ajoute que la situation précédente se présentait ainsi: il y avait le chef de service, le sous-chef de service, et un état major avec une juriste. Et le secteur du domaine public était tenu par une adjointe de direction. Et il y avait également un commandant. A présent, il y a deux adjoints de direction pour le domaine public dont le commandant qui a le grade d'adjoint de direction. Et un chef de service. Il n'y donc plus de sous-chef.

Le président demande ce qu'il en est du contrôleur de gestion.

M. Voirol explique que ce poste est intégré dans l'organigramme et directement rattaché aux chefs de services.

Page III-127

Un commissaire revient sur le dernier paragraphe et sur la cellule 1200.03. Il est étonné qu'il soit resté près de 110 000 francs sur cette subvention. Dans les pages jaunes, c'est à la page 179.

M. Hediger dit que c'est autre chose car c'est en nature.

Un commissaire revient sur le dernier paragraphe de la deuxième colonne, cellule 1200.05. Il est question de la formation de collaborateurs confrontés à des incivilités. Il aimerait connaître des statistiques sur la nature de ces incivilités et le nombre.

M. Hediger explique qu'il y a eu quelques incivilités au centre sportif du Bois-des-Frères depuis quelques années. Il s'est entretenu avec la municipalité de Vernier pour que les rondes d'agents de ville soient augmentées. Il y avait des adolescents qui coupaient le grillage autour pour aller jouer sur le terrain. Après, il y a eu des adolescents qui rentraient dans le centre et qui intimidaient leurs collaborateurs. Il rappelle qu'il y avait eu, dans les piscines, il y a quelques années, des équipes qui étaient venues semer la bagarre. Ils ont eu dernièrement une voiture qui était mal stationnée et un collaborateur a demandé de la changer de place à son propriétaire. Celui-ci et ses amis ont tabassé le collaborateur. Et ils viennent d'être condamnés à 20 jours de prison. Il a donc décidé de donner des cours de coaching et autre.

M. Nopper explique que c'est une tendance que l'on observe malheureusement sur les terrains de football aussi. Il y a des incivilités entre les joueurs, les parents, etc. Les collaborateurs ont été inquiets. Donc il a été mis sur place des cours de coaching qui permettent de parler des problèmes. Il y a un soutien plus fort des agents de ville. Pour les piscines, il a été mis en place un autre système: lorsqu'il y a des incivilités dans les bassins, on exclut l'individu de l'installation pour une certaine durée. C'est une décision en accord avec la police. M. Nopper constate qu'il y a une baisse des incivilités.

Le commissaire demande s'ils ont des statistiques de cela.

M. Voirol répond que non car il faudrait dire quelles sont ces incivilités. Mais il a un listing des interventions et des problèmes grâce aux caméras de surveillance. Il fournira le document sur les données statistiques pour 2005 qui expliqueront la nature, les lieux et les effets des incivilités.

Un commissaire demande quelles sont les incivilités qu'ils repèrent.

M. Voirol explique qu'il y en a sur les terrains de football, dans les vestiaires, quand il y a des contacts avec les gardiens et très souvent avec les parents. Le ton monte et il est possible d'en arriver à des prises de bec ou aux mains. On constate aussi, l'été passé, des personnes qui essaient de s'introduire dans la piscine le soir. Et des vols dans les vestiaires qui arrivent fréquemment. Il y a des déprédations mais ce n'est pas ce qui arrive le plus souvent. C'est surtout dans les relations humaines entre les parents, joueurs et entraîneurs.

Le commissaire rappelle que la commune de Carouge a pris des dispositions avec la police. Il demande si le département en a prises aussi pour les Vernets.

M. Nopper répond que non. Ils ont d'abord une surveillance plus fine qui se concrétise par un filtre à l'entrée, ce qui est un bon indicateur. Et en cas de problèmes, il y a une procédure avec les responsables sur place.

Le commissaire conclut donc que la réponse du département à ces problèmes, ce sont des mesures de formation. Mais il souhaite connaître le type de cours que le département prodigue.

M. Nopper explique qu'il y a d'abord, dans le programme général, des cours comme l'accueil au guichet, la gestion de conflits. Cela ne leur a pas paru suffisant donc ils ont adapté la formation aux besoins précis du service. Donc c'est d'abord sur comment se comporter soi-même puis sur les échanges avec les autres. Il faudra faire des rappels de cette formation car cela évolue. Il y avait aussi un axe matériel qui a été mis en place par le biais de panneaux.

Le commissaire demande s'il y a un lien avec le département de M. Tornare et le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement qui sont liés à ce genre de sujets.

M. Voirol répond que les gros problèmes relationnels sont avec des adultes, que ce soit des sportifs, des entraîneurs ou des parents. Dans cette optique, il avait un contact régulier avec des associations de clubs pour leur faire comprendre qu'ils ont également une responsabilité.

Page III-128

Un commissaire revient sur la variation des locaux. Il rappelle que le département est en attente de deux bureaux et il demande pourquoi il ne les a pas encore.

M. Hediger répond que cela fait deux ou trois ans qu'ils attendent. Cela concerne tous ces changements de locaux.

Page III-129

Un commissaire revient sur la cellule 1200 et sur la sécurité. Il remarque qu'au centre sportif de la Queue-d'Arve, il y a des nivelés avec des contreforts très dangereux. Il demande s'il n'y a pas un moyen d'y remédier.

M. Hediger répond que cela provient du projet d'architecte. A certains endroits, ils sont enrobés de mousse.

Le commissaire revient sur la cellule 2200. Il souhaite en savoir plus sur le nouveau concept de l'insigne sportif genevois.

M. Hediger explique qu'ils sont en plein changement et qu'ils ont fait des expériences avec la randonnée et le ski de fond. Cette année, il y a eu un recul du nombre de participants. Ils essaient donc de rendre les activités plus attrayantes.

M. Voirol ajoute que c'est le fruit d'une réflexion et d'un questionnaire qui a été fait auprès des participants. Et avec des demandes qui ont été faites ces dernières années. Ils ont fait des propositions de modernisation de l'insigne. Dès 2007, ils partiront sur une nouvelle version qu'ils vont proposer à la population.

Le commissaire demande si le concept est créé.

M. Hediger répond que c'est le cas, suite aux questionnaires.

M. Voirol précise qu'il va faire l'objet d'une discussion.

M. Nopper ajoute que le concept même de l'insigne sportif est de faire participer la population à plusieurs épreuves de sport. Au fil du temps, ils ont changé les lieux et ils ont créé de nouvelles disciplines. Ils ont adapté. Et ils se sont aperçus que ça n'allait pas. Donc ils ont engagé un nouveau concept mais il ne veut pas dévoiler tous les détails de cela. Par contre, il précise que le principe même de la participation du plus grand nombre va rester.

Le commissaire renonce à demander un document sur ce sujet. Mais posera des questions là-dessus pour le budget.

Un commissaire revient sur la cellule 2100. Il demande ce qu'est du «snoworiginal».

M. Nopper explique que le cours le plus rempli par les jeunes, c'est le sporiginal, créé par Paul Gillieron, qui permet aux jeunes de faire, pendant une semaine, plusieurs disciplines. Le service a donc cloné ce concept hors murs avec le ski et le snowboard.

Le président revient sur la cellule 2300. Il estime que lorsqu'on lit l'explication, on pense que c'est complètement atteint. Il demande par conséquent ce qui ne joue pas.

M. Hediger explique que c'est le renouvellement des moniteurs. Il faut prendre des moniteurs qui ont été des sportifs pendant leur vie. Mais ils ont ces moniteurs depuis plusieurs années. L'idée était de leur faire comprendre qu'ils devraient arrêter à un moment donné. Cependant il faut trouver quelqu'un d'autre pour les remplacer.

M. Voirol ajoute qu'au fur et à mesure qu'ils ont de nouvelles activités, ils ont des bénévoles et donc il faut poursuivre l'effort du renouvellement de l'encadrement.

Page III-130

Un commissaire revient sur la cellule 3100 et aimerait avoir un point de la situation actuelle.

M. Hediger répond que pour l'Euro 2008, il y a plusieurs groupes de travail: M. Wicky travaille pour sécurité et M. Nopper avec M. Voirol travaillent pour un autre groupe de sécurité.

Le commissaire demande si Genève sera prête.

M. Hediger pense qu'ils seront prêts. Cela avance. Il reste encore les questions de financement.

Le président revient sur la cellule 3100. Il demande comment est perçue l'évolution des clubs.

M. Hediger répond qu'au niveau des clubs, c'est en augmentation. Il y a plusieurs disciplines dans lesquelles cela marche très bien. Mais il y en d'autres pour lesquelles ce n'est pas évident de trouver, sur la base du bénévolat, un président, un secrétaire, etc. Mais cela marche bien normalement. Il a aussi le souci de dire aux gens de prévoir la suite.

Page III-132

Le commissaire s'étonne de l'objectif 1100.30.

M. Wicky dit qu'il y a des conditions qui sont normales et normées. C'est pourquoi il y a eu une succession sur trois exercices financiers. Maintenant les extincteurs sont à jour.

Le commissaire s'étonne également qu'on attende que la date soit passée.

M. Wicky dit que chez eux, la maintenance des extincteurs se fait en interne. Ils sont utilisés plusieurs fois par année et il y a des professionnels qui disent s'ils sont bons ou pas.

Un commissaire félicite le service pour le langage épïcène. Il demande combien de femmes pompières travaillent dans le service.

M. Wicky explique qu'il y a sept ambulancières, ce sont des sapeuses-sauveteuses. Et à la centrale d'alarme, il y a deux dames qu'on appelle des sapeuses-opératrices. En formation, il y a encore une dame. Ils n'ont pas encore de sapeuses-pompières mais ils sont en phase terminale du recrutement, et il y aura une dame supplémentaire au minimum qui sera une sapeuse-opératrice. Il n'y a jamais eu de dames qui ont réussi à être retenues dans le trio gagnant mais cela va venir.

Un commissaire revient sur la cellule 1200.20 par rapport au tarif unique relatif aux transports sanitaires. Il demande ce qu'il en est pour 2006.

M. Hediger répond que le tarif n'a toujours pas été décidé sur le plan cantonal. Il y a plusieurs analyses qui ont été faites pour savoir à combien revient le transport ambulancier.

M. Wicky ajoute que le coût analytique incluant toute la chaîne de l'appel est dans l'ordre de grandeur de 1000 francs. Le coût ambulancier est de 750 francs. Eux, ils sont à 350 francs. Le Service de sécurité de l'aéroport est à 618 francs et les sociétés privés à 740 francs. Et les assurances remboursent 500 francs par an, sur deux cas.

Le président demande qui fixe ces tarifs.

M. Hediger dit que c'est le Canton qui est responsable du règlement.

Le commissaire estime qu'il n'y a pas de concurrence au niveau de l'accident.

M. Hediger répond non, car l'appel arrive au 144 et c'est le 144 qui dispatche. C'est l'ambulance la plus proche qui vient.

Le commissaire dit que c'est donc une question de chance.

M. Wicky ajoute qu'il y a un standard qui est réglé régulièrement par le Service de la santé publique.

Le président dit que, pour cette raison, il y a un différentiel de 900 000 francs qui n'est pas rentré dans les caisses de la Ville. Il demande si le service prévoit la même chose pour 2006.

M. Wicky répond qu'il sera moindre car le nombre d'interventions augmente. Mais on risque d'avoir à nouveau une mauvaise surprise si on ne lui demande pas de conventionner avec Santé suisse.

Le président demande si la Ville de Genève pourrait décider de conventionner sur Santé suisse.

M. Wicky répond que oui, sur l'ordre du Conseil administratif.

M. Hediger dit qu'il n'est pas d'accord. M. Unger a dit que c'est le Canton qui fixe les tarifs.

Une réponse écrite à ce sujet figure en annexe

Page III-133

Le président revient sur la «Variation du personnel» à la dernière colonne. S'il a bien compris, il a été pris des postes d'agents municipaux pour en faire des postes au SIS. Il constate que c'est ce que la commission des finances avait demandé de faire auparavant.

M. Hediger explique que cela a été fait plus tard, dès l'instant où des postes sont devenus vacants. Mais il ne pouvait pas le faire quand la commission des finances le demandait.

Le président fait remarquer que sur cinq nouveaux postes, il n'y a qu'un seul de sapeur-pompier.

M. Hediger explique que c'est à cause du calcul du Service des ressources humaines qui n'est pas 1 poste = 1 poste. Il a fallu faire un poste au SIS par rapport à la différence de salaire. Il a fait part des importances qu'il y avait par rapport à certains secteurs.

M. Nopper ajoute qu'il y a eu, en prenant des postes vacants des agents de ville, un comptable au SIS et des sapeurs-opérateurs. En prenant un peu plus au budget, ils ont eu également un adjoint de direction technique. Il y a eu un transfert du Palais Eynard au SIS, qui a permis d'avoir un huissier chauffeur. Il y a, en tout, un demi-poste en moins. Donc, en principe, il y a cinq cas mais cela ne fait en réalité que quatre postes et demi.

Le président demande comment il faut justifier qu'ils ont mis d'abord les forces sur les affaires comptables.

M. Hediger dit qu'il y avait le réel besoin d'un comptable. Il ajoute qu'il revoit en ce moment même l'ensemble du bureau technique incendie et secours.

M. Wicky précise qu'avec l'avènement des marchés publics, les personnes qui étaient des manuels auparavant, font plutôt de l'administration aujourd'hui. Les missions ont changé. D'où la nécessité d'avoir un adjoint de direction technique. Au niveau de la comptabilité, le secteur comptable était particulièrement sinistré chez lui. Cela ne marchait pas bien. Maintenant, cela tourne correctement. D'où un effort balancé: trois postes en uniforme et deux postes administratifs.

Page III-135

Un commissaire revient sur la cellule 1300 qui concerne la campagne d'information. Il souhaite savoir à qui s'adresse le film DVD.

M. Clerc répond qu'il peut être diffusé soit dans les écoles, soit aux adultes. Il sera montré à la Fête du développement durable. Il démontre toutes les missions. C'est une manière amusante de présenter les travaux. Ils sont également en contact avec les écoles pour le montrer et faire de la pub.

Page III-137

Un commissaire revient sur la cellule 4200. Il demande si les associations peuvent avoir des véhicules du département.

M. Hediger explique qu'il y a 12 minibus qui sont beaucoup utilisés par l'administration. Et pour qu'ils soient encore mieux utilisés, les associations peuvent les louer et l'essence est à leur frais. Plus une casco si le minibus n'est pas conduit par un membre de la Ville de Genève. Il faut que les associations aient un chauffeur et qu'ils aient le permis D1. C'est très utile.

Une commissaire dit que c'est également possible pour les commissions.

Le commissaire demande si cela engrange des recettes pour l'administration.

M. Clerc répond que c'est environ 20 000 francs par année de recette.

Page III-139

Un commissaire revient sur la cellule 1100.03 qui concerne des moyens mis en place pour une nouvelle convention d'affichage. Il voit que le délai est tenu.

M. Hediger explique qu'il y a plusieurs groupes de travail. Le concept directeur est sous toit et accepté par le Conseil administratif depuis le matin même. Maintenant, ils sont en préparation en vue de la soumission. C'est un gros travail. La directive de gestion administrative fait un certain nombre de remarques, notamment concernant l'affichage libre.

Un commissaire revient sur la cellule 1100.03. Il souhaite savoir la date à laquelle le département présentera la nouvelle convention d'affichage devant le Conseil municipal.

M. Hediger ne peut pas le dire. Ils auront finit la convention l'année prochaine. Car il faut lancer la soumission, examiner toutes les candidatures. Et il y a l'Etat aussi. Cette convention servira de référence à l'ensemble des communes.

Le commissaire demande à partir de quand il pourra prendre connaissance des différences.

M. Hediger ne peut pas le dire.

Un autre commissaire demande si l'on parle de la convention avant qu'elle ne soit signée.

M. Hediger répond que oui.

Le commissaire revient sur la cellule 2100.01 qui concerne l'ilotage et pour laquelle il constate un degré de réalisation plein. Il voit que cela a beaucoup évolué. Il demande s'ils pensent que la tâche est pleinement remplie.

M. Hediger dit qu'il essaye de trouver des solutions pour faire que la Ville soit le plus propre possible.

Il demande s'il a eu un feedback de la population.

M. Hediger dit que les associations sont très contentes, notamment les associations de parents d'élèves.

Un commissaire ne sait pas si cela porte sur la page 139 ou 140. Il a beaucoup été question de l'engagement des agents de sécurité municipale (ASM), du niveau de leur préparation qui n'est pas suffisant. Et il n'y a rien dessus dans le présent document.

M. Hediger dit qu'il y a une école de formation des ASM chaque année. Donc la formation évolue. Il pense que le commissaire parle des agents municipaux (AM), c'est-à-dire des personnes qui s'occupent des zones bleues. Dans ce cas, il est

toujours en discussion. Ils ont vu M. Ferrazino il y a 15 jours et il n'y a pas eu de réponses concrètes.

Le commissaire ajoute qu'il a vu qu'il y avait une demande de pouvoir utiliser un spray au poivre pour les ASM. Et il n'était pas possible d'accéder à cette demande car les ASM n'avaient pas de formation suffisante.

M. Pizzoferrato explique que la formation pour les ASM existe et qu'elle s'opère aux moyens d'intervenants externes. La formation peut être donnée à l'interne et pour les cours d'autodéfenses, chaque ASM subit une formation annuelle de remise à niveau des connaissances.

Le président demande pourquoi M. Pizzoferrato emploie le terme «subit».

M. Pizzoferrato dit qu'il y a le besoin d'un niveau physique soutenu et il n'est pas certain que tous puissent assurer ce genre de formation sans une hygiène soutenue.

Le président veut qu'il complémente sa réponse sur les besoins.

M. Pizzoferrato dit qu'il y a une condition physique de base à respecter lors de l'engagement. Et cette condition physique est garantie tout au long de leur fonction mais selon l'âge, les conditions sont moindres.

Le président revient sur la cellule 1100.01 qui concerne les caissettes journaux. Il demande si cela traîne du côté du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie et si le concours a abouti.

M. Hediger dit que c'est dans le cadre de la Délégation du mobilier urbain. Il y a un travail considérable. Le projet a bien avancé.

M. Pizzoferrato explique qu'ils sont dans la phase réalisation du prototype. Et ils procéderont aux tests, cet été, pour la résistance de la caissette, en partenariat avec les éditeurs, car il faut que ces caissettes soient facilement utilisables. C'est un projet modulable dans lequel 2 à 6 caissettes peuvent être installées, avec des couleurs différentes pour chaque journal. Et ils évaluent la possibilité de fixer les caissettes sur une barrière plutôt que de les ancrer au sol.

Le président revient sur la cellule 1100.04. Il veut savoir ce qu'il en est sur la conformité sur la loi aux procédures de réclame.

M. Pizzoferrato répond qu'un contrôle systématique a été entrepris. Dès cette année, ce contrôle de rue devrait permettre de déboucher sur une vision plus globale de la situation. Cependant, il faut compter jusqu'en 2007 pour qu'il y ait une conformité.

Etudes des comptes budgétaires et financiers

Page 129

Un commissaire revient sur la cellule 4001000, 391 qui concerne la mise à disposition de locaux. Il constate que cela n'est pas budgété. Il veut en savoir plus.

M. Nopper répond que c'est le service compétent, c'est-à-dire la Gérance immobilière municipale (GIM) dans ce cas, qui doit répondre. Il ajoute que c'est la surface facturée par la GIM pour l'utilisation des locaux.

Le commissaire dit que c'est encore le cas pour 2005 et que cela n'a pas été budgété.

M. Nopper ne peut pas répondre car c'est le service compétent qui doit mettre cela au budget.

Une commissaire pense qu'il y a un décalage car au moment où le budget pour 2005 a été fait, il n'y avait pas encore eu les comptes 2004.

Un autre commissaire estime qu'il faudra être attentifs au projet de budget suivant.

Le commissaire revient sur la cellule 4001000, 314, qui concerne l'entretien des immeubles par des tiers. Il dit que le montant budgété est de 102 000 francs et que, dans les charges, ils n'ont utilisé que 10 000 francs. Il demande pourquoi l'écart est si important.

M. Nopper ne peut pas donner la réponse car c'est le service compétent qui en est responsable. Cette rubrique 314 n'est pas gérée par le service ou par le département, mais par la Direction des systèmes d'information pour l'informatique, etc.

Le commissaire constate que dans le projet de budget 2006, sous la rubrique 391, il n'y a toujours pas un franc de noté. Il faudra poser la question au service compétent mais il propose que les services le fassent aussi.

Page 130-131

Un commissaire demande la justification de l'écart entre la cellule 4002010, 436 et la cellule 4002020, 436. Si c'est rigoureusement la même chose, il demande pourquoi l'écart n'est pas le même.

M. Voirol répond qu'il y a ce transfert d'imputation entre les comptes. Il y a probablement, dans la cellule 4002020 plus de revenus budgétisés, ce qui fait un écart moindre.

Le commissaire ajoute que l'explication dit que c'est une erreur d'imputation de rubrique. Mais il souhaite avoir une réponse par écrit concernant cet écart.

Une réponse écrite sur la question figure en annexe de ce rapport.

Page 132

Un commissaire revient sur la cellule 4002040, 315 qui concerne l'entretien d'objets mobiliers par des tiers. Il constate qu'il y a toujours un écart important entre le budget et le réalisé. Il veut une explication

M. Nopper dit que c'est le service compétent qui doit répondre. Ils ont reçu une directive écrite qui dit que ce sont les services compétents qui vont venir s'expliquer dans les commissions.

Page 139

Un commissaire revient sur la cellule 4007000, 427. Il aimerait connaître la ventilation des redevances du domaine public en fonction. Par exemple, dans quelle catégorie faut-il mettre la taxe des installations d'antennes de téléphonie mobile.

M. Pizzoferrato explique que le 427 340 ne couvre qu'une prestation: celle des Services industriels de Genève (SIG). C'est un montant calculé en partie de manière forfaitaire calculée par les SIG. En ce qui concerne la taxe d'empiètement sous 427 350, ce sont des empiètements fixes, comme la terrasse saisonnière par exemple. La taxe manifestation concerne les manifestations publiques, sportives, etc. Et la taxe musicien ambulant consiste dans l'autorisation délivrée pour occupation du domaine public délivrée aux musiciens.

Page 140

Le président rappelle qu'on voit dans le compte à six positions des amendes diverses et des amendes zone bleue. Il demande comment cela se fait qu'on n'ait pas la distinction entre les deux, car c'est un élément important.

M. Pizzoferrato dit que la distinction avait été voulue et l'idée était que les amendes infligées en zone bleues étaient infligées par les AM. En réalité, on a constaté que c'était faux. C'est pourquoi on a oublié cette distinction zone bleue. On revient à des statistiques qui leur permettront de distinguer plus facilement les amendes délivrées par les AM et celles délivrées par les ASM en oubliant la distinction zone bleue.

Le président estime que le fait de savoir si c'est une amende zone bleue est plus intéressant. Il veut les chiffres précis sous ce critère là.

M. Pizzoferrato les lui transmettra si les statistiques le permettent.

Un commissaire rappelle qu'il y a eu un transfert d'une partie des compétences de coller des amendes qui a été donnée à la Fondation des parkings. Il veut savoir comment juger de l'efficacité de ce transfert.

M. Hediger explique que le 50% des amendes leur est reversé et cela marche très bien. Il ne sait pas si cela rapporte mieux ou moins car il ne sait pas combien ils sont dans la Fondation des parkings. Il ne sait pas non plus la recette des parcomètres car les recettes des parcomètres restent à la fondation.

Le commissaire veut savoir autre chose, c'est-à-dire qu'avant on payait des fonctionnaires pour aller vérifier les parcomètres. Maintenant, on paye moins de fonctionnaires mais on ne retrouve que le 50% des amendes. Donc il veut savoir si cela vaut la peine.

M. Hediger répond qu'il n'est pas possible d'avoir une appréciation car avant, les parcomètres étaient fait par les contractuels. Il n'y avait pas de recettes parcomètres. Il n'a pas d'appréciation de chiffres. Les contractuels dépendaient de la brigade du trafic.

Subventions

Page 175

Le président demande la ventilation des subventions selon les enveloppes.

Le département la distribue.

Page 179

Un commissaire demande ce qu'il en est pour la pétanque.

M. Hediger répond que des joueurs avaient créé une école de formation qui avait bien marché. Mais ils l'ont abandonnée. Donc il y a eu la suppression de la subvention.

Un commissaire revient sur le bas de la page «Manifestations et organisations diverses». Il se réjouit de l'augmentation dans les comptes de subventions. Mais il y a un dépassement global de 90 000 francs. Il demande si, lorsque l'on dépasse de pratiquement le double, il n'est pas prévu de revenir devant le Conseil municipal.

M. Hediger dit que c'est le commissaire libéral lui-même qui a voté ce dépassement de crédit sur une proposition de payer l'inscription des moins de 18 ans pour la course de l'Escalade.

Le président n'est pas sûr qu'y en ait eu pour 90 000 francs.

M. Hediger dit que c'est le cas.

Le président dit que cela lui paraît faire beaucoup de jeunes.

M. Hediger vérifie et corrige. Pour la course, cela se monte à 38 740 francs. Le reste, c'est-à-dire 75 000 francs, c'est une décision du Conseil administratif d'aider l'Office du tourisme pour la patinoire de la rue du Rhône.

Un commissaire demande s'il y a des clubs hors de la Ville de Genève qui reçoivent subventions.

M. Hediger dit qu'il n'y a pas de manèges en Ville de Genève alors il y a des subventions pour les manèges en dehors où il y a des enfants de Genève.

L'audition s'est terminée dans une véritable ambiance de bonne collaboration entre les fonctionnaires de la Ville de Genève, le magistrat et les commissaires aux finances.



☒ Note	☐ Procès verbal séance du
A : Monsieur Yves NOPPER Directeur du département des Sports et de la Sécurité	

TARIFICATION DES TRANSPORTS SANITAIRES

Monsieur le Directeur,

Je me réfère à la Séance de la Commission des finances et vous apporte les éléments de réponses souhaités.

Les transports sanitaires sont régis par la « Loi relative à la qualité, la rapidité et l'efficacité des transports sanitaires urgents K1 21. Je vous remets ci-après l'article concernant la tarification :

Art. 11 Tarif

¹ Un tarif unique pour tout transport sanitaire d'urgence, régulé par la centrale, est fixé chaque année par le Conseil d'Etat. Ce tarif est indépendant du temps consacré, de la distance parcourue et du moment de l'intervention.

² Sont notamment inclus dans ce tarif :

- a) les médicaments ou fournitures définis par le Conseil d'Etat;
- b) une participation forfaitaire aux frais de formation;
- c) un forfait par course fixé conformément aux principes posés par la législation fédérale sur l'assurance-maladie obligatoire.

³ Ce tarif unique ne s'applique pas aux transports sanitaires urgents effectués par hélicoptère. En cas d'intervention du cardiomobile ou d'une ambulance médicalisée, l'intervention du médecin est facturée en sus.

⁴ Chaque intervenant facture directement son intervention accompagnée du bon délivré par la centrale justifiant du caractère d'urgence de la course sanitaire effectuée.

Dans la phase actuelle aucun tarif n'a été fixé par le CE. Les entreprises de transports sanitaires, dont nous faisons partie, ont dû conventionner avec SANTE SUISSE, (organisme qui représente les assureurs) les tarifs qu'elles entendaient pratiquer sur le territoire genevois. Il est évident qu'il ne peuvent pas dépasser le coût réel qui a été mis en évidence dans l'étude financière ordonnée par M. Unger, conseiller d'Etat.

En conclusion, le CA peut actuellement ordonner au chef de service tout adaptation financière tarifaire, pour autant qu'il respecte les règles précitées.

Je vous souhaite bonne réception de ce qui précède et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes meilleures salutations.

Genève, le 8 mai 2006 / pbb

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA VILLE DE GENEVE
Le Commandant

Lieutenant-Colonel Raymond WICKY

Note à

Monsieur Pierre MAUDET
Président de la commission
des finances

Genève, le 15 mai 2006

**Réponses aux questions posées par la commission des finances lors de
l'examen des comptes 2005**

Monsieur le Président,

Le Directeur

Yves Nopper

yves.nopper@ville-ge.ch

Faisant suite à la séance de la Commission des finances du 3 mai avec le magistrat et les chefs de service du département, je vous prie de trouver ci-dessous les réponses relatives aux comptes 2005.

Service des sports

- Statistique des incivilités constatées en 2005

Vous trouverez en annexe la liste des incivilités constatées dans nos installations avec mention de leur nature et des actions entreprises.

- Explication de la différence budget/comptes sur les postes 4002010436 et 400202436

Cette différence provient d'une erreur d'imputation liée à la création de la section « organisations » et d'un mauvais rattachement des revenus aux centres de coûts y relatifs. La somme de 379'621 francs aurait dû être saisie sous le poste 4002020436 et la situation exacte aurait alors été la suivante :

	Budget 05	Comptes 05	Ecart
4002010436	0	0	
4002020436	300'000	425'159	125'159

L'augmentation des revenus provient essentiellement de l'augmentation de la fréquentation des écoles de sports (recette des inscriptions).

Service d'incendie et de secours

- Compétence exacte de fixer les tarifs des transports sanitaires

Vous trouverez en annexe une note à ce sujet établie par le Commandant qui constate qu'aujourd'hui, en l'absence d'un tarif unique fixé par le Conseil d'Etat, chaque entreprise de transport sanitaire fixe son propre tarif.

Service des agents de ville et du domaine public

- Statistique des « amendes zones bleues » qui n'apparaissent plus à la rubrique 400700437330 et des autres amendes administratives

Vous trouverez en annexe un tableau retraçant l'évolution de 2003 à 2005 de la production des amendes d'ordre en zone bleue par rapport à la production totale des amendes d'ordre ainsi que la liste pour l'exercice 2005 des autres amendes (amendes administratives et procédure ordinaire).

Le service ne dispose pas aujourd'hui de la ventilation en francs des seules amendes d'ordre délivrées sur les zones bleues. Le développement de nouvelles statistiques devrait nous permettre dans un proche avenir de disposer de ces informations.

Le chiffre indiqué aux comptes 2004 au titre des revenus zones bleues correspond à la production de toutes les amendes d'ordre émises par les AM. Or, il s'avère, d'une part, que toutes les amendes d'ordre infligées par les AM ne portent pas que sur les zones bleues et que, d'autre part, les ASM verbalisent également sur les zones bleues. Pour ces raisons, la rubrique budgétaire ne peut être valablement utilisée.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs.

Yves Nopper

Annexes mentionnées

Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.**Rapport de Mme Hélène Ecuyer.**

La commission s'est réunie le 24 mai 2006, sous la présidence de M. Pierre Maudet. Les notes de séances ont été prises par Mme Coré Cathoud que je remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 24 mai 2006

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, accompagné de M. Philippe Aegerter, directeur du département, de M. Sami Kanaan, directeur adjoint, de M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse, de M. Pierre Hauseer, administrateur du Service social, de Mme Marie-Françoise de Tassigny, déléguée à la petite enfance, de M. Jean-Claude Schaulin, chef du Service des pompes funèbres et cimetières, de Mme Simone Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, de Mme Yveline Cottu, cheffe du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) et de Mme Dominique Moret, comptable du SEVE

La commission entre tout de suite dans le vif du sujet et commence par l'étude, page par page, des différents documents.

Rapport de gestion du conseil administratif à l'appui des comptes 2005

Page III-149 – Délégation à la petite enfance

Une question est posée sur le nombre effectif des nouvelles places dans les institutions de la petite enfance, les chiffres sont différents d'une page à l'autre.

Mme Françoise de Tassigny explique que 275 places ont été créées mais que 168 sont exploitées; les autres le seront en 2006.

Page III-150 – Services des écoles et institutions pour l'enfance

Un commissaire se renseigne sur la situation actuelle de l'entretien et du nettoyage des préaux des écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève effectué par les associations de l'Orangerie, Réalise et le Vallon. Il semblerait qu'il ne puisse se faire, suite à une diminution de budget.

M. Manuel Tornare explique qu'il a parlé d'un montant de 120 300 francs réintroduit pour cet usage. Mme Simone Irminger ajoute que l'institution du Vallon n'a pas diminué ses prestations suite à la diminution de budget; elle intervient tôt le matin pour enlever les seringues et les bouteilles cassées. La diminution du budget a été répercutée surtout sur le nettoyage normal des préaux.

Le magistrat informe que les associations de l'Orangerie et Réalise n'ont pas perdu d'activité car Mme Yveline Cottu (SEVE) leur a donné plus de travail.

Page III-157 – Pompes funèbres et cimetières

Pour répondre à une question sur la pose de filtres aux fours crématoires, M. Jean-Claude Schaulin explique qu'un crédit du Service de l'énergie, compétent dans ce domaine, a été déposé. Les travaux sont prévus en 2007.

Page III-158 – Social

Une étude sur l'application informatique actuelle sur les aides financières a sept ans et doit être changée; elle devrait être en service en 2007.

Comptes budgétaires et financiers 2005

*Page 148 – Délégation à la petite enfance
Subventions acquises – Canton*

Une explication est demandée concernant la différence importante entre le budget et les comptes de cette ligne.

M. Manuel Tornare indique que l'Etat a fait des promesses qui n'ont pas été tenues. Cela concerne des subventions pour structures créées pour la petite enfance.

Mme Françoise de Tassigny ajoute que, lorsque le budget 2005 a été élaboré, il n'y avait pas encore l'application de la loi cantonale. Elle rappelle que le canton a versé 700 000 francs à la place des 2 000 000 de francs prévus.

Un commissaire rappelle que ce règlement d'application était prévu pour la fin de l'année 2005.

Mme Françoise de Tassigny explique que, en 2004, malgré la base légale, la Ville de Genève n'a pas reçu d'argent. Il faut estimer que ces 700 000 francs pour 2005 sont presque miraculeux. La Confédération est plus généreuse mais ne verse l'argent qu'au moment où l'institution est ouverte et pendant seulement deux ans. Il y a aussi une subvention du Fonds d'équipement communal, mais sur la base des places exploitées et il n'y a rien pour les places non exploitées. Pour les prévisions budgétaires 2007, elle pense que ce sera plus proche de la réalité.

Page 152 – Pièces d'identité

Le président, M. Pierre Maudet, constate que ce service coûte plus qu'il ne rapporte. L'écart est plus important qu'annoncé au budget. Le magistrat n'a-t-il pas l'intention de le rentabiliser?

M. Manuel Tornare l'informe que sur les 2,4 millions de francs de revenus, il y a 1,7 million de francs qui vont à l'Etat. Il rapporte plus qu'il ne coûte puisque ce montant va à la collectivité publique. C'est l'Etat qui fixe le montant des pièces d'identité. M. Philippe Aegerter ajoute que, en 2005, la Ville a fait plus de pièces d'identité que prévu; elle a perçu plus d'argent, donc elle en reverse plus à l'Etat.

Au niveau du personnel, le magistrat explique qu'il a fait jouer la mobilité; il est peut-être possible d'avoir moins de personnel

Page 154 – Social

Des explications sont demandées sur les écarts concernant le traitement du personnel. Est-ce dû au transfert de certaines activités à l'Etat ?

M. Hauseer répond ce sont des postes ouverts. Cinq postes étaient vacants, ils n'existent plus aujourd'hui. Certaines missions ont été reprises par l'Etat et la Ville s'occupe du communautaire.

M Philippe Aegerter ajoute qu'il y a un transfert d'un poste du Service social au SEVE.

Subventions

Page 186 – Social

Les écarts entre le budget et les comptes exigent des explications complètes, notamment sur les aides ponctuelles. Une meilleure information sera faite auprès de l'Hospice général. M Pierre Hauseer dit que c'est en lien avec le transfert d'activité entre la Ville et l'Etat.

Page 186

Il est constaté que certaines associations anti-racisme ne recevaient plus de subvention. M. Philippe Aegerter répond que SOS-Racisme est partie pour Fribourg.

Des précisions sont demandées sur la nature de l'aide au logement de la Gérance immobilière municipale.

M. Pierre Hauseer l'informe qu'il s'agissait d'une aide pour le loyer, mais les cas ont été réglés différemment et cela n'a pas été utilisé. M. Manuel Tornare rappelle que, en 1999, le souhait était qu'il ne soit pas possible d'évacuer si facilement. Actuellement, c'est le Service social qui prend contact avec les locataires en difficulté.

Page 187 – Centres de loisirs

M. Claudio Deuel explique que la différence de subvention pour les centres de loisirs de 6 millions de francs est principalement due à un changement dans la comptabilité; cette somme est passée directement aux centres de loisirs.

Page 187 – Parlement des jeunes

Un commissaire s'interroge en voyant la ligne de la subvention pour le Parlement des jeunes est à zéro franc.

M. Claudio Deuel répond que le versement n'a pas encore été fait; il était risqué de verser directement au Parlement des jeunes. Il y a maintenant un contrôle et encore quelques réserves; donc cette subvention n'a pas été versée.

Le tour des questions étant terminé, l'étude du département est achevée.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES,
DES ÉCOLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

LA DIRECTION



VILLE DE
GENÈVE

Réponses aux questions posées par la Commission des finances lors de la séance du 24 mai 2006

Genève, le 9 juin 2006

P. Aegerter

RUE DE L'ATHÉNÉE 7
CASE POSTALE 219, CH-1211 GENEVE 12
T +41(0)22 418 45 00
F +41(0)22 418 45 01

WWW.VILLE-GE.CH
WWW.GENEVA-CITY.CH
TPG BUS 3-5 (ARRÊT CLAPARÈDE)

Service social

➤ **Donner des explications sur le fonctionnement, les réalisations et les projets des UAC**

Voire annexe n°1

➤ **Justifier les écarts sur les subventions**

Voire annexe n°2

Petite Enfance

➤ **Justifier tous les écarts sur les rubriques de subvention de la p.181**

- *Rubrique 361 « Subvention accordée à la crèche Edmond-Kaiser »*

Comptes 2005 : Frs 563'721.37 Budget 2005 : Frs 520'000.--
Ecart : Frs + 43'721.37

Cette crèche est la seule institution subventionnée par la Ville de Genève qui apparaît en tant que telle dans les comptes de la municipalité du fait de son statut de Fondation de droit public.

La subvention effectivement versée à ce lieu d'accueil a été calculée sur la base des charges salariales et des produits escomptés qui laissaient entrevoir un déficit supérieur aux **Frs 520'000.--** budgétés.

La masse salariale, de par l'application de la convention collective de travail, peut être amenée à fluctuer en fonction de la classification des collaborateurs (ancienneté dans la fonction).

De plus, au niveau des recettes, les usagers peuvent présenter des capacités financières différentes d'un exercice à l'autre.

A ce jour, nous sommes en possession des comptes définitifs de cette crèche. Ces derniers présentent un excédent de recettes d'un montant de **Frs 48'840.--** qui sera rétrocédé à la Ville de Genève.

- *Rubrique 365 « Crèches, garderies et jardins d'enfants »*

Comptes 2005 : Frs 53'462'194.85
Budget 2005 : Frs 51'810'000.-- Ecart : Frs 1'652'194.85

Le dépassement de **Frs 1'652'194.85** représente **3.19%** du budget total. Ce dépassement trouve son origine dans la fluctuation de la masse salariale et des pensions encaissées de la part des parents. Les frais de stagiaires (voir ci-dessous) sont compris dans ce dépassement.

➤ **Donner une explication plus circonstanciée sur « dédommagement aux stagiaires de 3^e année »**

- Rubrique 365 « Dédommagement aux stagiaires de 3^{ème} année

Comptes 2005 : Frs 0.00

Budget 2005 : Frs 70'000.--

Ecart : Frs - 70'000.--

Ces dédommagements sont directement payés par les institutions de la petite enfance et émargent ainsi à la rubrique générale « crèches, garderies et Jardins d'enfants »

Etat Civil

- **Donner toutes les explications utiles à la bonne compréhension des recettes (base légale, prix, volume), leur restitution au canton pour les pièces d'identité, etc.**

RECETTES DE L'ARCADE DES PIECES D'IDENTITE

Les émoluments perçus pour l'établissement des documents d'identité sont fixés par le Conseil fédéral dans l'Ordonnance sur les documents d'identité des ressortissants suisses (OLDI) du 20 septembre 2002.

L'article 53 OLDI prévoit que :

*La Confédération et les cantons se répartissent les émoluments.
La répartition est réglée à l'annexe 3.*

L'annexe 3 de l'Ordonnance fédérale établit la règle de répartition entre la Confédération et le canton de la manière suivante :

Répartition des émoluments entre la Confédération et les cantons

Documents	Confédération Part production Frs.	Part fédérale au sens étroit Frs.	Cantons Part canton Frs.
Carte d'id.			
Enfants	3.80	2.40	23.80
Adultes	8.25	5.15	51.60
Passeport			
Enfants	17.20	3.40	34.40
Adultes	37.50	7.50	75.--
Pass. + Carte d'id.			
Enfants	25.20	3.40	34.40
Adultes	45.50	7.50	75.--
Passeport provisoire	30.--	0.--	70.--

La répartition des émoluments entre le canton et la commune de domicile est fixée à l'article 11 alinéa 2 du règlement cantonal relatif aux documents d'identité (B 3 05.03) du 05 février 2003. Il est ainsi prévu que : *la moitié de la part des émoluments attribuée au canton est acquise à la commune de domicile, lorsque la demande de document d'identité est déposée auprès d'elle.*

La commune de domicile reçoit ainsi une facture mensuelle qui comprend à la foi les émoluments dus au canton et les émoluments dus à la Confédération (part production et part fédérale).

La procédure de décompte entre le canton et la commune est du ressort de chaque canton, la Confédération n'imposant aucune directive ou condition.

Exemples :

Passeport adulte Frs. 120.-- =

- Frs. 45. -- pour la Confédération,
- Frs. 37.50 pour le Canton
- Frs. 37.50 pour la Ville

Carte d'identité adulte Frs. 65.--

- Frs. 13.40 pour la Confédération,
- Frs. 25.80 pour le Canton
- Frs. 25.80 pour la Ville.

Lors de l'ouverture de l'arcade des pièces d'identité le 1^{er} janvier 2003, la Ville de Genève espérait équilibrer les recettes et les dépenses. Cependant, l'année 2003 a laissé apparaître un bénéfice d'environ Frs. 100'000.--.

En 2004, le chiffre d'affaire a été supérieur à 2003 mais les charges salariales ont également augmentés. Le bénéfice établi en 2004 s'élève environ à Frs. 68'000.--.

En 2005 les commandes de documents d'identité ont diminué et l'arcade a enregistré un chiffre d'affaire inférieur à 2004 et mais supérieur à 2003. Les charges salariales étant restées stables, les comptes 2005 se sont soldés par un déficit d'environ Frs. 88'000.--.

Les premiers mois de l'année 2006 laissent apparaître une légère baisse dans les commandes de pièces d'identité par rapport aux mêmes mois de 2005. Il convient préciser qu'une collaboratrice de l'arcade des pièces d'identité a été transférée à l'état civil. Les charges salariales seront donc moins élevées en 2006.

Enfin, il faut également relever que la Ville de Genève n'a pas la maîtrise du nombre des commandes des pièces d'identité. L'arcade doit ainsi faire face à des variations importantes de commandes sans pouvoir les influencer.

⇒ Voir annexe n°3

Pompes funèbres**➤ Justifier les écarts sur les subventions**

Compte n°366000.500600 subvention pour la gratuité des obsèques

Le dépassement de Frs 27'972.43 est dû à une augmentation des obsèques gratuites par rapport à 2004.

Ecoles**➤ Justifier les écarts sur les subventions****Nouvelles imputations souhaitées par le service de comptabilité générale :**

363 Propres établissements (Enseignement et formation) - Budget 2005 : Frs 467.30.-- / Comptes 2005 : 0.--

361 Canton (Enseignement et formation) - Budget 2005 : Frs 0.-- / Comptes 2005 : Frs 43'440.--

365 Institutions privées (Enseignement et formation) - Budget 2005 : Frs 0.-- / Comptes 2005 : Frs 6'215.--

366 Personnes physiques (Enseignement et formation) - Budget 2005 : Frs 0.-- / Comptes 2005 Frs 30'525.--

Toutes les subventions liées aux excursions scolaires, à savoir :

Participation de la Ville de Genève aux excursions scolaire du 7ème degré du cycle d'orientation (Frs 43'440.--)

Participation de la Ville de Genève aux excursions scolaires des divisions enfantine et primaire (Frs 378'430.--)

Participation de la Ville de Genève aux visites de classes dans des fermes "L'école à la ferme" (Frs 6'215.--)

Soutien de la Ville de Genève aux familles pour les excursions scolaires "Aide personnalisée" (Frs 30'525.--)

ont été budgétisées sur le compte 363 à hauteur de Frs 467'300.--, mais imputées respectivement aux comptes 361, 317, 365 et 366, ceci pour une somme totale de Frs 458'610.--.

Subventions aux fêtes dans les écoles :

365 Institutions privées (Enseignement et formation) - Budget 2005 : Frs 30'000.-- / Comptes 2005 : Frs 85'893.60.

- L'écart est dû au 100ème anniversaire de l'école Hugo-de-Senger et à la fête de printemps de l'école de Pâquis-Centre. Le financement de ces manifestations a été décidé dans le cadre du budget participatif attribué à ces deux écoles.

Subventions aux bibliothèques :

365 Institutions privées (Culture et loisirs) - Budget 2005 : Frs 540'000.-- / Comptes 2005 : Frs 619'703.--.

- L'écart est couvert par un crédit budgétaire supplémentaire voté par le Conseil municipal (PR - 366).

Subventions aux colonies :

365 Institutions privées (Culture et loisirs) - Budget 2005 : Frs 280'000.-- / Comptes 2005 : Frs 228'554.--.

- Journées subventionnées inférieures aux prévisions.

Subventions aux restaurants scolaires :

365 Institutions privées (Prévoyance sociale) - Budget 2005 : Frs 750'000.-- / Comptes 2005 : Frs 847'900.25.

- Ouverture des restaurants scolaires de Barthélémy-Menn, des Ouches et de Chateaubriand. Augmentation des remboursements de repas impayés au terme de procédures se soldant par des actes de défaut de biens.

Délégation à la Jeunesse

➤ **Justifier les écarts sur subventions**

Noctambus

Suite à un oubli de facturation de la commission Noctambus la somme de Frs 31'887.-- sera payée en 2006 !

Diverses organisations activités jeunesse

Au budget, Frs 300'000.--, aux comptes Frs 303'400.--.

Le surplus de dépenses est, de fait, compensé par le solde de l'enveloppe « Diverses actions citoyennes pour les Jeunes »

Groupe de liaison des associations de jeunesse

Au budget, Frs 40'000.--, aux comptes Frs 60'000.--.

La différence résulte d'un versement d'une subvention extraordinaire, selon lettre de Manuel Tornare du 2 novembre 2005, destinée aux projets de formation interne.

L'imputation a été passée sous l'OTP du GLAJ, la somme devant être débitée de l'enveloppe " Diverses actions citoyennes pour les jeunes ".

Association le Chalet

Ce n'est qu'au 1^{er} janvier 2006 que le Chalet a été intégré comme 15^{ème} centre de loisirs de la Ville de Genève. C'est pour cela que sa subvention de fonctionnement apparaît encore sous cette rubrique. Dès 2006 elle sera intégrée sous la rubrique Centres de loisirs.

Diverses actions citoyennes pour les jeunes

Voir ci-dessus

Au budget, Frs 26'100.--, aux comptes 0.--

En fait, les Frs 20'000.-- ci-dessus (GLAJ) devraient apparaître sur ce compte, qui ne présenterait alors plus qu'un solde positif de Frs 6'100.-- !

La part du " Parlement des Jeunes " n'a pas été versée en 2006, cette association ayant des réserves suffisantes.

Centres de loisirs

Au budget Frs 8'520'000.--, aux comptes Frs 2'476'011.--.

La différence de Frs 6'043'989.-- apparaît sous rubrique 361, suite à un changement d'imputation demandé par la CGE

Diverses associations antiracistes genevoises

Au budget, Frs 50'000.--, aux comptes Frs 13'500.--, non dépensé de Frs 36'500.--.

Certains projets ont été ajournés et n'ont pu voir le jour en 2005

Association Lieux de Paix

L'association n'a plus eu d'activités en 2005 et est en "stand by"



L'action communautaire au Service social de la Ville de Genève (SSVG)

Loi sur les Centres d'action sociale et de santé

En matière de travail social, la répartition des tâches entre le canton et les communes a été redéfinie par une loi sur les Centres d'action sociale et de santé (CASS), adoptée par le Grand Conseil en septembre 2001. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002, cette nouvelle loi confiait au canton les prestations d'aide et de soins à domicile ainsi que la prise en charge de l'action sociale individuelle et aux communes le développement de l'action sociale communautaire de proximité.

Privilégiant la prévention, cette action s'appuie sur le travail en réseau et la mise en oeuvre de projets collectifs liés à des problématiques de la vie de quartier, l'objectif commun à toute action communautaire étant d'aider les habitant-e-s à améliorer la qualité de vie dans leur quartier.

Suivant l'esprit de la nouvelle loi, le SSVG devait transmettre au canton l'aide sociale individuelle dont il avait la charge depuis sa création. Il a donc redéfini le rôle et la mission de ses travailleurs/euses sociaux/ales, qui se sont réorienté-e-s vers un mode de travail axé sur l'action communautaire de proximité.

Mise en place des unités d'action communautaire (UAC)

Entamée dans le courant de l'année 2001, la réorganisation du SSVG a été menée de façon progressive en concertation avec les collaborateurs/trices et les différent-e-s partenaires. En s'appuyant sur les ressources professionnelles du SSVG et sur le dispositif socio-sanitaire cantonal (CASS), il s'agissait de constituer dans chacun des 8 secteurs CASS de la Ville des équipes pluridisciplinaires chargées de:

- développer un travail collectif/de réseau de proximité en lien étroit avec les acteurs/trices institutionnels, publics et associatifs des quartiers et répondant aux spécificités de chaque secteur,
- mettre en place des actions de prévention (dans le domaine social et de la santé) en fonction des besoins de chaque secteur,
- diffuser l'information sociale et sanitaire sur le secteur.

En octobre 2002, pour initier ce changement et répondre aux souhaits des collaborateurs/trices du SSVG désireux d'évaluer une expérience pilote avant de changer fondamentalement de pratique professionnelle, deux équipes pilotes ont été constituées dans deux quartiers, les Eaux-Vives et Saint-Jean/Charmilles. Pour renforcer les équipes UAC, 8 nouveaux collaborateurs/trices ont été engagé-e-s. Les animatrices du secteur Animation du SSVG ont, par la suite, été progressivement intégrées aux équipes.

Afin d'évaluer les besoins socio-sanitaires de la population des différents quartiers ainsi que les réseaux existants, le SSVG a mandaté le Laboratoire de Démographie et le Centre d'Ecologie Humaine de l'université de Genève. Ces études préalables ont permis une action ciblée des travailleurs/euses sociaux/ales. Elles sont, pour certaines, encore en cours.

En 2003, le Centre d'études et de formation continue (CEFOC) et l'école du Bon Secours ont mis en place une formation post-grade en action communautaire, destinée aux collaborateurs/trices du SSVG. Concentré en un module de 320 heures, le programme visait à renforcer leurs compétences dans le travail en réseau et dans ce type d'actions de proximité. Un crédit extraordinaire de FR 300'000.- a été voté par le Conseil Municipal dans ce but.

Parallèlement, de février 2003 à janvier 2004, le SSVG a procédé au transfert à l'Hospice général des dossiers dits de « non assistance publique » (appelés BIS). Au total, 1552 dossiers actifs ont été transférés à l'Hospice et 4863 dossiers inactifs archivés. Il est à relever que lors de la révision de la loi sur les CASS, le Grand conseil avait également revu la loi sur l'assistance publique, confiant clairement à l'HG le suivi de l'ensemble des situations individuelles (assistance publique et non assistance publique).

Depuis février 2004, huit unités d'action communautaire sont au service de la population dans les différents quartiers de la Ville. Chaque équipe, pluridisciplinaire, est formée de conseillers/ères en action communautaire issu-e-s de différents métiers du secteur socio-sanitaire (assistant-e-s sociaux/ales, animateurs/trices, éducateurs/trices, infirmières, secrétaires). Le secteur UAC compte 42 collaborateurs/trices pour un total de 31,9 postes à 100%.

La création des UAC a occasionné de nombreux changements organisationnels au sein du SSVG : Deux postes d'adjoint-e-s de direction ont été créés afin de gérer les huit équipes ; une méthodologie de travail harmonisée a été développée, reposant sur des outils informatiques adaptés aux projets d'action communautaire ; un site internet (www.ville-ge.ch/uac) a été mis en place afin de permettre au grand public d'être informé en permanence des actions en cours.

Les UAC font partie des huit Centres d'action sociale et de santé (CASS), qui regroupent des services municipaux et cantonaux offrant à la population des aides diversifiées dans les domaines social et sanitaire.

Détail des subventions sans les subventions relatives à des prestations en nature	Comptes 2005	Budget 2005	Ecart	Commentaires
Social	15'553'900	16'150'500	-1'296'600	
Sociétés d'économie mixte		259'001	400'000	-140'999
<i>Culture et loisirs</i>	259'001			
Participation frais d'exploitation maisons de vacances pour personnes âgées	259'001	400'000	-140'999	
Institutions privées		475'146	479'400	-4'254
<i>Culture et loisirs</i>	19'000			
Clubs d'haïes Ville et Fédération		19'000	20'400	-1'400
<i>Prévoyance sociale</i>	456'146			
Diverses actions sociales ponctuelles		400'125	400'000	125
Projets de quartiers		8'800	9'000	-200
Foyers de Jour pour infirmes		47'221	50'000	-2'779
Personnes physiques		14'619'753	15'271'100	-1'151'347
<i>Culture et loisirs</i>	132'309			
Alais et nouvelles technologies		2'774	50'000	-47'226
Organisation d'excursions et de vacances pour bénéficiaires		12'9536	200'000	-70'464
<i>Prévoyance sociale</i>	13'987'444			
Animations spécifiques dans les quartiers dans le cadre des projets pilotes		58'982	100'000	-41'918
A.V.S. paiement des cotisations		113'084	78'000	35'084
Allocations de démenagement		470	9'000	-8'530
Allocations sociales		2'014'345	2'400'000	-385'655
Prestations municipales		10'442'820	10'700'000	-257'180
Prestations municipales et allocations sociales avant 2005 en retour		-16'335	0	-16'335
Allocations sociales ponctuelles (anc. Secours d'urgence)		12'2925	500'000	-377'075
Restaurants scolaires		286'417	300'000	-13'584
Aides aux locataires de la GIM		0	100'000	-100'000
Actions sociales exclusion (Square Hugo)		965'638	834'100	131'538
Fondation Aigues-Verres (voir rapport du conseil municipal)		500'000		

Les budgets 2006 et 2007 ont été réduits ou modifiés en conséquence

②

3

Tableau comparatif 2003 - 2004 - 2005 - 2006 du chiffre d'affaire de l'Arcade des Passeroirs												
	Total 2003	Total 2004	Cash 2005	EC 2005	Postcard 2005	Total 2005	Cash 2006	EC 2006	Postcard 2006	Total 2006	Differences en Francs par rapport à 2005	Differences en %
Janvier	SFr. 173705.00	SFr. 214'545.00	SFr. 149147.00	SFr. 26970.00	SFr. 14910.00	SFr. 191'927.00	SFr. 124'937.00	SFr. 25021.00	SFr. 15040.00	SFr. 164'998.00	SFr. -26129.00	-13.7%
Février	SFr. 182794.00	SFr. 225'867.00	SFr. 164'543.00	SFr. 25030.00	SFr. 15480.00	SFr. 205'953.00	SFr. 126'635.00	SFr. 27'445.00	SFr. 15256.00	SFr. 170'836.00	SFr. -34217.00	-16.7%
Mars	SFr. 182455.00	SFr. 251'899.00	SFr. 173'923.00	SFr. 33100.00	SFr. 18'089.00	SFr. 225'112.00	SFr. 161'149.00	SFr. 34'136.00	SFr. 15040.00	SFr. 210'325.00	SFr. -14'787.00	-6.6%
Avril	SFr. 165467.00	SFr. 231'987.00	SFr. 161'772.00	SFr. 35669.00	SFr. 19'967.00	SFr. 217'405.00	SFr. 129'474.00	SFr. 25'311.00	SFr. 14'647.00	SFr. 169'432.00	SFr. -47'976.00	-22.1%
Mai	SFr. 170550.00	SFr. 243'108.00	SFr. 167'695.50	SFr. 31'038.00	SFr. 20'128.00	SFr. 238'865.50						
Juin	SFr. 175241.00	SFr. 271'925.00	SFr. 167'746.00	SFr. 38'944.00	SFr. 28'866.00	SFr. 285'559.00						
Total semestriel	SFr. 1'040'802.00	SFr. 1'448'731.00	SFr. 1'024'933.50	SFr. 190'751.00	SFr. 117'440.00	SFr. 1'333'924.50						
Juillet	SFr. 220'283.00	SFr. 223'759.00	SFr. 154'021.00	SFr. 28'725.00	SFr. 19'973.00	SFr. 202'319.00						
Août	SFr. 201'295.00	SFr. 203'161.00	SFr. 150'217.00	SFr. 34'287.00	SFr. 16'418.00	SFr. 206'922.00						
Septembre	SFr. 217'159.00	SFr. 214'594.00	SFr. 171'400.00	SFr. 32'059.00	SFr. 19'693.00	SFr. 223'162.00						
Octobre	SFr. 209'282.00	SFr. 203'436.00	SFr. 134'142.00	SFr. 25'517.00	SFr. 13'078.00	SFr. 172'737.00						
Novembre	SFr. 163'443.60	SFr. 215'234.00	SFr. 124'817.00	SFr. 22'676.00	SFr. 13'152.00	SFr. 160'646.00						
Décembre	SFr. 115'541.00	SFr. 131'540.00	SFr. 86'733.00	SFr. 14'710.00	SFr. 11'302.00	SFr. 112'761.00						
Total annuel	SFr. 2'167'955.60	SFr. 2'640'455.00	SFr. 1'852'168.50	SFr. 348'725.00	SFr. 210'556.00	SFr. 2'411'560.50						

4. Rapport du Contrôle financier

Préambule

Le Service du contrôle financier, ci-après le Contrôle financier, est un organe administratif chargé de la surveillance financière de l'administration municipale, des sociétés et institutions subventionnées par la Ville de Genève. Il accomplit sa mission d'une façon autonome et indépendante dans les limites des prescriptions légales. Ce service dépend administrativement du Conseil administratif et est doté d'un règlement.

La loi sur l'administration des communes (à l'article 73), son règlement d'application (à l'article 56) et le règlement du Contrôle financier désignent le Contrôle financier comme organe de vérification des comptes de la Ville de Genève. Il établit à l'intention du conseil municipal le rapport de révision (ci-après le rapport relatif aux comptes 2005) qui doit lui être transmis. En outre, le Contrôle financier adresse au Conseil administratif un rapport d'audit interne pour l'exercice écoulé. Ce rapport (ci-après le rapport d'activité) est communiqué à la commission des finances du Conseil municipal.

Il est à préciser que le Contrôle financier fonctionne également comme organe de contrôle de la Caisse de secours du bataillon des sapeurs-pompiers.

Dans le déroulement de son examen des comptes 2005, la commission des finances a procédé, à deux reprises, à l'audition du Contrôle financier pour examiner le rapport d'activité. La première audition s'est tenue avant l'audition des conseillers administratifs. Un certain nombre de commissaires ont été prétérités dans le cadre de cette première audition étant donné qu'ils ont reçu le rapport d'activité très tardivement. La commission a maintenu l'audition comme prévue, mais en se réservant la possibilité d'en effectuer une deuxième plus tard. Cette deuxième audition a eu lieu après les auditions des conseillers administratifs pour terminer l'examen du rapport d'activité.

La commission a ensuite procédé à l'examen du rapport relatif aux comptes 2005 lors de la deuxième audition du Contrôle financier mentionnée ci-dessus.

Séances des 2 et 30 mai 2006

Audition de M. André Lévrier-Ferrollet, directeur du Contrôle financier, et de M. Fabrice Raemy, sous-directeur du Contrôle financier, sur le rapport d'activité 2005 et sur le rapport de l'organe de révision relatif aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005

Le Contrôle financier est l'organe de vérification externe des comptes de la Ville et l'auditeur interne de l'administration municipale, mais il est également un consultant auprès du Conseil administratif. Cette dernière activité s'est intensifiée depuis 2005, le Conseil administratif désirant consulter plus fréquemment le Contrôle financier avant de prendre une décision. Dans ce cadre, il est apparu la nouveauté que, depuis août 2005, le Contrôle financier a accès aux procès-verbaux du Conseil administratif, lui permettant ainsi de juger si les décisions prises sont conformes ou

contraires aux prescriptions légales et réglementaires. A ce stade, le Contrôle financier est habilité à intervenir directement auprès du directeur général qui transmettra au Conseil administratif les commentaires du Contrôle financier.

Chaque conseiller administratif a la possibilité de confier, individuellement, une mission confidentielle au Contrôle financier pour des problèmes affectant un de ses services. Cette mission est sensée permettre au magistrat d'apprécier si ses doutes sont fondés ou non. Dans ce cas, un rapport est rédigé uniquement pour le magistrat qui le mandate. Ces missions spéciales permettent au magistrat de bénéficier de toute une série de recommandations et au Contrôle financier d'acquérir une multitude de renseignements et d'enseignements qu'il n'aurait pas pu acquérir dans le cadre de sa mission régulière d'audit.

Tout dysfonctionnement grave ou malversation, même si elle est observée dans le cadre d'une mission particulière pour un magistrat, est signalé au Conseil administratif.

Le Contrôle financier assure qu'il applique prioritairement sa mission d'auditeur interne. Les missions particulières relevant de la consultation sont effectuées dans le temps restant, sans préjudice de sa mission première.

Rapport d'activité

Le rapport d'activité couvre la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006. Les unités contrôlées sont:

- Service logistique et technique – Voirie, exercice 2004;
- Gérance immobilière municipale, exercice 2004;
- Musée d'ethnographie, exercice 2005;
- Ville propre – Voirie, exercice 2005;
- Muséum d'histoire naturelle, exercice 2005;
- Service des achats, exercice 2005;
- Fondation de l'Orchestre de la Suisse romande;
- Fondation du Grand Théâtre.

Les unités suivantes sont également contrôlées:

- Direction des systèmes d'information, exercice 2005;
- Service de la comptabilité générale et du budget, exercice 2005;
- Direction des finances, exercice 2005;
- Service des opérations foncières, exercice 2005.

Le rapport afférent à ces quatre dernières unités n'étant pas complet, le résultat du contrôle de celles-ci figurera dans le rapport d'activité 2006-2007.

Le choix des unités administratives à contrôler est effectué par le Contrôle financier sur la base d'un certain nombre de critères. Ceux-ci déterminent, pour l'unité administrative considérée, le fait que la périodicité du contrôle soit annuelle, bisannuelle ou quadriennale.

Au cours de l'année 2005 et au début de 2006, le Contrôle financier a également effectué un contrôle transversal traitant de la gestion de la TVA dans les services de la Ville de Genève. Certains aspects du rapport d'audit doivent être analysés par un professeur spécialiste de la question avant sa publication. Le rapport mentionné n'est donc pas achevé.

Le rapport d'activité, sujet de toute l'attention de la commission des finances, fait état de diverses constatations et recommandations, suscitant un bon nombre de questions et de remarques de la part des commissaires. La teneur du rapport d'activité est cependant confidentielle et ne peut être communiquée directement dans le présent rapport (le rapporteur général s'est personnellement renseigné à ce sujet auprès du Contrôle financier). Dans une vue restrictive de la confidentialité, il devrait donc en être de même avec la part des travaux de la commission (questions, réponses, discussions) qui reflète ce contenu. Mais où poser la limite de cet exercice? L'auteur du présent rapport s'est alors forgé un principe qui (a) interdit de communiquer le rapport d'activité et la teneur des auditions du Contrôle financier sur cet objet et (b) permet que l'on puisse rapporter les réponses des conseillers administratifs (dans le cadre de leur audition) sur des éléments du rapport d'activité. C'est la raison pour laquelle les rapports spécialisés peuvent contenir des éléments de discussion reflétant assez directement des éléments du rapport d'activité.

Hormis l'intérêt porté au contenu du rapport d'activité, les commissaires ont montré leur intérêt aux problématiques suivantes.

Du suivi des recommandations du Contrôle financier

Comme précédemment évoqué, le Contrôle financier resserre sa surveillance par la périodicité de ses contrôle qu'il module en fonction de l'importance du service pour ses recettes, ses charges, ses relations avec des tiers, ses débiteurs, etc. En vue de faire corriger une situation, le Contrôle financier ne peut produire que des recommandations. Le suivi des actions correctives associées à ces recommandations n'intervient que lors de la prochaine vérification du service, sauf pour les corrections de dysfonctionnements graves pour lesquelles le suivi est immédiat. Les recommandations du Contrôle financier n'ont pas de base légale ou réglementaire pour être contraignantes, mais si le service destinataire des recommandations ne produit pas les effets correctifs recommandés, il peut faire l'objet d'un nouveau rapport de la part du Contrôle financier à destination du Conseil administratif.

Dans un projet de règlement en préparation, il est prévu que les services remettent un rapport sur les dispositions prises en lien avec les recommandations qui leur ont été faites. Le délai de remise de ce rapport serait variable en fonction de l'importance du problème relevé.

Des commissaires soutiennent l'idée que les recommandations du Contrôle financier deviennent des exigences et que l'on adopte une disposition réglementaire dans ce sens.

De l'adéquation de la dépense

Le Contrôle financier parvient à vérifier l'adéquation entre ce qui est voté par le Conseil municipal et les dépenses engagées par le Conseil administratif de deux manières différentes. La première consiste à vérifier que toutes les procédures comptables et d'engagement de la dépense sont justifiées par un document probant. C'est-à-dire, il est vérifié que la dépense est en relation avec l'activité du service et qu'elle a bien été autorisée par toute la hiérarchie du service. La seconde manière consiste à vérifier que l'imputation comptable dans la ligne budgétaire corresponde bien au but pour lequel cette ligne a été votée. Le Contrôle financier examine la nature de la dépense de façon à pouvoir vérifier si celle-ci correspond à ce qui a été voté initialement. Cette vérification a lieu par sondage, étant donné qu'il y a 250 000 écritures dans l'année.

D'un indice de satisfaction

Pour des commissaires, il serait bienvenu d'associer aux différentes constatations du rapport un indice de satisfaction permettant de faire apprécier clairement, sur une échelle, le bon fonctionnement des services.

Rapport de l'organe de révision relatif aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005

Le document mentionné figure en annexe.

Page 1

On relève que l'arrêté du Conseil d'Etat du 21 décembre 1998 recommande de constituer une provision de 30% du reliquat de centimes additionnels. A la demande de savoir qui de l'Etat ou de la Ville a raison sur cette question, avec le recul, M. Levrier-Ferrollet répond que le système informatique de l'Etat s'améliore et que les chiffres changent, ce qui rend difficiles les comparaisons d'année en année. Il déclare que le conseiller d'Etat M. Hiler se montre beaucoup plus coopératif que ses prédécesseurs pour fournir les renseignements nécessaires à l'établissement de ses comparaisons. Il ajoute que ces informations restent actuellement floues, notamment sur les compensations sur l'année 2004.

Le président remarque que la commission a réclamé des précisions à ce sujet.

Il est désormais à la connaissance de la commission que la Ville devrait rembourser un montant de 112 millions de francs à l'Etat de Genève en relation avec les impôts. M. Levrier-Ferrollet indique que ces 112 millions sont dans le compte 206 qui figure à l'annexe 1.4 du rapport. L'Etat a effectivement versé trop d'acomptes par rapport aux estimations. M. Raemy indique que le début de la constitution de ces 112 millions remonte à l'introduction du post-numerando il y a cinq ou six ans.

M. Levrier-Ferrollet est d'avis que ce montant pourrait être soustrait des montants débiteurs de l'Etat.

Au commissaire demandant si le Canton a également inscrit une perte dans cette affaire, M. Levrier-Ferrollet répond qu'il s'agit effectivement aussi d'une perte pour le Canton.

Page 2

En se référant à la Société d'exploitation du Casino de Genève SA dont il est fait mention dans le rapport, on peut être étonné que la liquidation de cette société soit toujours en cours. M. Levrier-Ferrollet ignore cependant la raison de la lenteur de la procédure de liquidation.

En se référant aux entités en bas de la page 2 du rapport, on se demande pourquoi ces dernières n'ont pas été en mesure de fournir leur compte au 18 mai. M. Levrier-Ferrollet répond que, dans le cadre du droit des sociétés, l'assemblée générale doit se prononcer sur les comptes dans les six mois, un délai qui n'est pas encore échu au moment d'achever le rapport.

Page 3

Devant la constatation que les actions nominatives de la Banque cantonale de Genève figurant au bilan sont surévaluées, M. Levrier-Ferrollet répond que le montant de 149 millions de francs qui a été considéré représente la valeur comptable des actions nominatives d'origine. Selon les calculs du Contrôle financier, ces actions représentent aujourd'hui une valeur de 116 millions. Il ajoute que ces actions n'étant pas cessibles, il n'y a pas de marché pour elles et, par conséquent, il est impossible d'en déterminer la valeur exacte.

Annexe 5: Fonds spéciaux 2005

Au commissaire souhaitant obtenir des renseignements sur l'attribution de 143 985 francs au Fonds Jeanneret Grosjean, M. Levrier-Ferrollet répond qu'il s'agit peut-être de la déduction des charges locatives, si le fonds est constitué d'un immeuble. Il s'engage à vérifier et à fournir une réponse écrite (voir annexe).

Au commissaire demandant, en se référant au Fonds Zell, si les engagements nets correspondent bien au capital du fonds, M. Levrier-Ferrollet répond par l'affirmative. Les dispositions testamentaires pour ce fonds indiquent que la Ville peut disposer du capital, et donc d'en prélever. Ce fonds est destiné aux personnes âgées et au domaine social.

Devant le souhait de ce même commissaire de savoir quels sont les mécanismes de réalimentation du Fonds Zell et de connaître le détail des dépenses prélevées sur ce fonds, M. Levrier-Ferrollet s'engage à fournir une réponse par écrit sur ces points (voir annexe).

Au commissaire se demandant si la colonne «Revenus» du tableau porte sur des dividendes ou des plus-values, M. Levrier-Ferrollet indique qu'il peut s'agir des deux cas.

Ce même commissaire souhaitant des éclaircissements sur la colonne «Intérêts Ville de Genève» du tableau, étant donné que certains montants sont négatifs, M. Levrier-Ferrollet s'engage à donner une réponse écrite (voir annexe).

A une commissaire remarquant à son tour que les fonds Maget et Revillod sont négatifs, M. Levrier-Ferrollet s'engage également à donner une réponse écrite (voir annexe).

5. Dossier «Reliquat(s)»

Séance du 21 juin 2006

Audition de M. Pierre Muller, conseiller administratif chargé du département des finances et de l'administration générale, accompagné de M. Charles Lassaue, directeur du département des finances, de M. Philippe Krebs, adjoint de direction du département des finances, et de M. Aimé Mariaux, chef du Service de la comptabilité générale et du budget

Une présentation est faite sur la base d'un document qui figure en annexe de ce rapport. Elle est suivie de questions des commissaires.

Présentation générale de la situation

Le reliquat est défini comme la différence entre la production des impôts (c'est-à-dire les bordereaux notifiés aux contribuables) et la perception effective. A chaque année fiscale correspond son reliquat annuel, qui diminue dans le temps. Le reliquat est la somme des reliquats annuels et, en d'autres termes, il correspond au total des impôts impayés.

Actuellement, les communes sont supposées participer au reliquat (qui est un montant connu) en fonction de leur production fiscale. L'Administration fiscale cantonale, avec l'évolution de ses systèmes d'information, dispose d'une meilleure connaissance de la situation qu'auparavant. Le contrôle est devenu sensiblement meilleur. Dès 2008, les communes disposeront d'un décompte individualisé de leur participation au reliquat.

Dans le contexte de l'évolution future du reliquat, il est espéré que celui-ci cessera d'augmenter ces prochaines années.

Le Canton souhaite améliorer la perception de l'impôt. Or, toute amélioration dans la perception devrait faire diminuer le reliquat.

Le problème que rencontre actuellement la Ville avec le Canton se trouve dans le reversement par acomptes de la perception des impôts du Canton vers la Ville. En effet, la procédure consiste en un versement hebdomadaire d'un 1/52^e d'un montant budgété, ce dernier étant le montant budgété des impôts, auquel sont soustraits la compensation des communes frontalières et les frais de perception (sans tenir compte du PL 9679 qui est un projet de loi sur la participation des communes à l'assainissement des finances de l'Etat et au financement du fonds d'équipement communal, voté par le conseil d'Etat en 2005 et qui met 18 millions à la charge de la

Ville entre 2006 et 2007). Or, le Canton estime avoir versé des acomptes trop élevés par rapport à la perception totale du Canton et des communes, avec pour effet que la Ville a un trop perçu de 112 millions de francs.

De cette fâcheuse situation d'endettement l'on peut tirer toutefois l'aspect positif d'avoir obtenu (bien involontairement) un prêt de 112 millions sans intérêts (le Canton renonçant à exiger les intérêts rétroactivement). La Ville n'ayant pas en trésorerie une telle somme pour rembourser le Canton, une autorisation devrait alors être demandée au Conseil municipal pour s'endetter à hauteur de 112 millions de francs. Après négociation, le département des finances a obtenu de l'Etat que celui-ci ne perçoive pas d'intérêts sur la dette jusqu'en 2007, ce qui peut être justifié par le fait que la Ville n'est pas complètement responsable de cette situation.

Questions et réponses

Pour répondre à un commissaire, M. Krebs informe que le taux variable des intérêts pour des emprunts est de 1,6% et le taux à 10 ans est de 3%.

Une commissaire, relevant que l'Etat est quant à lui débiteur de la Ville en ce qui concerne l'entretien des routes, demande qu'on lui précise le montant dû. M. Mariaux répond que l'Etat doit 61,9 millions de francs, que la Ville a par ailleurs provisionnés.

Répondant à un commissaire, M. Muller indique que, par une non entrée en matière, l'Etat ne laisse pas au Conseil administratif la capacité de négocier sur les frais de route et les frais de police. Quand au fait d'envisager de ne pas rendre l'argent dû, ou bien de le rendre le plus tard possible, comme le suggère ce même commissaire, M. Krebs rétorque que l'Etat peut être amené à réduire ses acomptes à titre compensatoire. Ce commissaire affirme ne pas être convaincu ni de l'impuissance du Conseil administratif pour négocier ni du fait que l'Etat se mette tout de suite à diminuer ses acomptes.

M. Muller assure que son département continue encore et toujours à négocier.

Répondant à la question d'une commissaire, M. Muller indique que le délai pour le remboursement est fixé au printemps 2007, cela en dépit de la volonté de l'Etat, au départ, d'un remboursement immédiat.

Pour éviter toute confusion quant à l'implication du reliquat dans les acomptes de l'Etat, M. Krebs précise que si des contribuables paient mal ou ne paient pas leur impôt, cela ne change rien quant aux acomptes tant que le reliquat reste constant. Si le reliquat augmente, alors la Ville perçoit trop d'acomptes et elle sera amenée, à terme, à en rembourser une partie. Dans le cas où le reliquat baisse, les acomptes ne suffisent pas et l'Etat sera amené à verser un solde positif à la Ville.

M. Lassauce dit que si l'efficacité de l'Administration fiscale cantonale s'améliore, le reliquat va pouvoir diminuer.

Au commissaire qui désire connaître le degré de fiabilité des chiffres avancés par l'administration fiscale cantonale, M. Krebs indique qu'on peut avoir confiance en leur chiffre. A ce propos, M. Lassauce a bon espoir de mieux connaître les mécanismes

de la taxation étant donné que, en début d'année prochaine, M. Tanner (directeur général de l'Administration fiscale cantonale) fournira au département des finances de la Ville une explication sur ce sujet.

Au commissaire se demandant si le reliquat est en corrélation avec des cycles économiques, M. Muller répond ne pas en observer. Pour M. Krebs, en fait, les outils d'estimation du reliquat ne sont pas encore performants pour pouvoir répondre à la question.

Au commissaire voulant savoir si le passage du système *praenumerando* annuel au système *postnumerando* annuel pour la taxation a eu un impact sur le reliquat, M. Krebs répond que la maîtrise du reliquat est meilleure avec le nouveau système, mais l'impact n'est pas très important.

Donnant suite à des questions d'un commissaire sur la démarche comptable, M. Krebs rappelle que la Ville, bien que se sachant débitrice de 55,4 millions pour 2004, des éléments curieux dans les chiffres communiqués par le Canton l'ont amenée à surseoir au remboursement de cette somme. Il reste néanmoins que cette dernière a été comptabilisée au passif du bilan 2004. Matérialiser ce passif en une dette consisterait en un simple transfert du compte 206 au compte 220, sans aucun effet sur le compte de fonctionnement. A l'actif du bilan figure un montant «impôt à percevoir» de l'ordre de 330 millions de francs qui est, pour la Ville, une somme à recevoir. La recommandation du Conseil d'Etat à ce propos est de constituer une provision de 30% de ce montant. Cette provision, de l'ordre de 95 millions, viendrait en déduction des impôts encore à percevoir. Ce taux de 30% correspond en fait à ce qui est susceptible de ne pas être perçu et qui sera probablement perdu à terme.

Au commissaire se demandant s'il y a une manière quelconque pour que la commune puisse se subroger aux droits de l'Etat dans le cadre du recouvrement d'impôt, M. Lassaue répond que, en vertu de la loi, seul le Canton peut percevoir les impôts cantonaux et communaux et on suppose donc qu'il n'y a pas de subrogation possible de la part d'un créancier.

Au commissaire s'interrogeant sur l'effet induit par le remboursement des 112 millions sur le budget de fonctionnement, M. Krebs répond que ce sera une augmentation de la dette de 112 millions pour 2007, représentant à peu près 2 à 3 millions de francs d'intérêts annuels. M. Lassaue précise à ce sujet que cela est tenu en compte dans le projet de budget 2007 et que, jusqu'à présent (par un accord avec l'Etat, déjà mentionné), la Ville s'est épargnée un paiement de 2 et environ 3 millions de francs d'intérêts pour 2005 et 2006 respectivement.

Au commissaire voulant savoir pourquoi, en 2005, les signaux d'alarmes n'avaient pas vraiment fonctionné, et désirant savoir si le problème risque de se représenter pour 2006, M. Lassaue pense qu'au pire des cas le même mécanisme se reproduirait.

Au commissaire voulant savoir si un problème similaire touche d'autres communes et pour quels montants, M. Krebs répond que pour la totalité des communes, le reliquat est passé de 500 millions à 654 millions de francs, ce qui représente une augmentation globale de 154 millions de francs dont 87,7 millions de francs pour la

Ville de Genève. Parmi les autres communes les plus touchées on peut citer Lancy, Vernier, Carouge et Meyrin. Beaucoup de communes ont pu procéder au remboursement par le fait qu'elles avaient conservé de la trésorerie.

Au commissaire qui manifeste sa surprise devant la dégradation rapide de la situation et désirant que des signaux d'alarme s'enclenchent plus tôt dans un pareil cas, M. Lassaue répond que l'on est victime du cumul de deux années extraordinaires qui ne se sont pas neutralisées comme espéré. M. Krebs ajoute que les flux de trésorerie sont basés sur le montant budgété, ce qui donne lieu à ce genre d'incertitudes, même si les flux sont assez stables et prévisibles et la gestion efficace. Il pense que l'Etat a une gestion beaucoup plus problématique, sujette à beaucoup d'aléas.

Un commissaire rappelle qu'à la base de la situation discutée il y a une erreur d'estimation de la part du Canton. En continuant sur ce fonctionnement, l'on n'est pas prêt à s'arrêter à s'endetter. La Ville paie les mauvaises estimations de l'Etat.

Ce même commissaire demande à connaître, par un document, le montant global de ce que doit l'Etat à la Ville de Genève. Il pense que l'on devrait négocier sur la base de cette donnée.

A un autre commissaire suggérant à ce propos que le remboursement puisse porter sur la différence entre la dette du Canton vis-à-vis de la Ville et la dette de la Ville vis-à-vis du Canton, M. Krebs répond en rappelant que l'Etat ne reconnaît pas les frais de police.

Discussion

Suite à la demande d'un commissaire de pouvoir procéder à une audition de M. Hiler, conseiller d'Etat en charge du Département des finances du Canton, un commissaire déclare que les montants incriminés méritent une telle audition, et un autre commissaire y verrait l'occasion de reparler des frais de police.

Un commissaire, ne s'opposant pas à l'audition, précise qu'il devrait s'agir d'y poser des questions et non pas de se substituer au département des finances de la Ville. Un autre commissaire abonde dans ce sens en rappelant que le rôle de la commission n'est que d'apprécier les comptes, de prendre acte de la réalité et de rapporter au plénum ce qu'il en est. Il n'est que dans son pouvoir que d'accepter ou de refuser les comptes.

Une commissaire pense pourtant qu'il est aussi de la mission de la commission des finances de décortiquer une situation, en vue d'offrir une meilleure information au plénum. Elle pense tout de même que cette audition peut être plus que pertinente, car elle permettrait de comprendre certains fonctionnements des relations financières entre la Ville et l'Etat, de poser des questions et de se ménager des compréhensions. Ce à quoi un commissaire ajoute que personne d'autre que M. Hiler ne peut aussi bien répondre aux questions de la commission relatives aux finances du Canton.

Mise aux voix, l'audition de M. Hiler est acceptée par 10 oui (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 1 R) et 4 abstentions (3 L, 1 UDC).

L'adoption des comptes est alors suspendue dans l'attente de cette audition.

Séance du 29 août 2006

Audition de M. David Hiler, conseiller d'Etat chargé du Département des finances du canton de Genève, accompagné de M. Moreno Sella, directeur général, M. Stéphane Tanner, directeur général de l'administration fiscale cantonale et de M. Marc Gioria, collaborateur de l'Administration des finances de l'Etat. Sont invités à y assister M. Pierre Muller, conseiller administratif chargé du département des finances et de l'administration générale, accompagné de M. Philippe Krebs, adjoint de direction

Un document (désigné ci-après «le document reçu») vient accompagner cette audition. Il figure en annexe de ce rapport comme l'objet «Reliquat – Administration fiscale cantonale».

M. Sella donne, en préambule, les quelques informations suivantes.

L'Administration fiscale cantonale a entamé, en 1998, une refonte de tous ses systèmes d'information de la gestion de l'impôt. Elle aura pour conséquence de doter le Canton de la possibilité de déterminer le volume des débiteurs de chaque commune et de pouvoir attribuer à celle-ci la part réelle du reliquat qui lui correspond. Ces reliquats individualisés par commune apparaîtront en 2007-2008, découlant d'une volonté du Conseil d'Etat, mais également de l'Association des communes genevoises.

Les premiers effets de l'amélioration des systèmes d'information ne se sont pas fait sentir avant 2003-2004. Cette année, les communes connaissent les comptes 2005 avec, pour la première fois, un reliquat qui leur correspond.

Le système postnumerando, qui a été introduit en 2001, amène à inscrire des estimations dans les comptes et, par conséquent, à introduire une incertitude comptable. Ces estimations sont obtenues par le principe suivant. L'Etat émet des hypothèses sur les rentrées fiscales à venir. Les communes intègrent plus ou moins fidèlement ces hypothèses dans leurs estimations budgétaires. Puis, les budgets communaux forment la base sur laquelle l'Etat fait ses estimations pour verser par anticipation (c'est-à-dire par acomptes) la part des impôts à percevoir pour la commune.

Fin 2004, le département s'est rendu compte que l'Etat avait trop versé de liquidités à la Ville pour un montant de 110 millions de francs. Toutes les communes ont été touchées par le même problème avec plus ou moins d'importance. Pour procéder à la récupération des montants versés en trop, l'Administration fiscale cantonale a procédé à un tour des communes. Si pour certaines d'entre elles la récupération est possible, pour d'autres elle est problématique.

Questions et réponses

Un commissaire notant que les communes, en général, font leur budget sur la base des rentrées fiscales de l'Etat, demande si cela veut dire que les communes font leur budget en fonction des recettes. M. Sella répond que ce n'est pas le cas.

M. Muller dit que la Ville de Genève a la taxe professionnelle et que c'est un petit plus.

M. Krebs ajoute que, à la différence des autres communes qui reçoivent un courrier, le projet de budget de la Ville de Genève se base sur des hypothèses du mois de juin pratiquement jusqu'à son dépôt au Conseil municipal, moment où parviennent des informations fiscales susceptibles de faire modifier le projet de budget.

Au commissaire demandant plus d'explications sur le problème induit par le taux de notification (cf. le document reçu), M. Gioria explique que, dans le système mis en place pour calculer la répartition commune par commune, il a été pris en compte le taux de notification qui est le taux d'avancement des travaux de taxation. Cela n'est pas homogène car il y a des communes dont le taux d'avancement est plus rapide. Les communes qui avaient un faible taux de notification ont reçu moins que ce qu'elles devaient obtenir en 2004. Le Conseil d'Etat s'en est rendu compte en 2005 et a fait appliquer des corrections à toutes les communes. Pour la Ville de Genève, ce n'est cependant pas l'élément majeur qui est venu perturber les chiffres.

Au commissaire voulant savoir si le fait rencontré dans le canton de Genève est unique en Suisse, M. Hiler dit qu'il y avait plusieurs options. Il y a celle qui est adoptée par le Canton, consistant à évaluer les comptes fiscaux, avec l'avantage de gagner un an dans l'établissement des chiffres, mais avec le désavantage que ces chiffres sont voués à la modification dans les années suivantes. Cette option privilégie l'élégance comptable au détriment du pilotage. Le département commence maintenant à maîtriser un peu mieux ce système. L'autre option, que n'a pas choisie le Canton de Genève, mais qu'a choisie le canton de Vaud, est celle qui consiste à faire figurer aux comptes 2005 tout ce qui a été notifié en 2005. Cela est moins élégant du point de vue de la théorie économique, mais est plus facile à gérer. Il fallait faire des choix. Si l'on cherche à comparer avec d'autres cantons, il faut avoir en tête qu'un canton qui a entre 30 000 et 40 000 habitants n'a pas les mêmes inconvénients qu'un canton comme Genève.

M. Hiler fait comprendre que le système employé laisse percevoir les variations de la conjoncture économique avec un retard de deux ans. A cela s'ajoute que certaines communes peuvent subir un fort impact de la part d'un ou deux gros contribuables et le problème précis ici est le correctif entre ce qui a été notifié et ce qui a été perçu.

On comprend le problème principal en observant que pour les comptes fiscaux 2005, par exemple, une première évaluation de ceux-ci est faite en septembre 2005. Au printemps 2006, aucune déclaration d'impôt n'est retournée à l'administration. L'année suivante, au bouclement des comptes, une part importante des taxations est enfin parvenue, mais celle des gros contribuables arrive en dernier. Cela crée une instabilité. Il s'impose de chercher une solution pour rendre le système plus

maîtrisable, mais cette recherche est moins prioritaire que de résoudre le problème du retard de taxation.

En ce qui concerne le trop perçu de 112 millions, M. Hiler fait comprendre que la Ville peut se permettre de le rembourser.

M. Muller ajoute qu'il y a un accord oral passé entre les deux directions générales. La Ville de Genève est d'accord de rembourser, mais il faudrait trouver la trésorerie nécessaire. Pour ce faire, il va falloir faire un emprunt, ce qui va nécessiter l'aval du Conseil municipal. La balle est dans le camp du Conseil municipal.

Un commissaire demande à savoir si l'affinage des instruments permettra d'éviter ce type de «plaisanteries» et, si non, quel impact faudrait-il prévoir dans le budget? Est-ce qu'un principe de précaution est appliqué?

M. Krebs répond que, par rapport au projet de budget 2007, ils ont tenu compte d'un endettement de 100 millions de francs partant du mois d'avril. Mais si l'emprunt devait se faire plus tôt, il y aurait des conséquences sur les comptes 2006.

M. Hiler indique que ses collaborateurs peuvent garantir qu'ils ont affiné le système pour le suivi des notifications et le suivi de l'encaissement. En ce qui concerne les incertitudes (les surprises) inhérentes aux évaluations elles-mêmes, il n'y a pas de bonne nouvelle, car l'Etat les vit «à la puissance deux».

M. Hiler fait comprendre à la commission qu'il ne tarde pas à réclamer les 100 millions de francs pour la raison que le Conseil d'Etat a émis un planning annonçant une stabilisation de la dette. Dans la situation actuelle, ajouter 100 millions de francs à la dette de l'Etat ne peut plaire qu'à moitié et aura des répercussions politiques.

La notation Standard & Poor's du Canton est A. Pour le Canton, faire gagner un A supplémentaire à sa notation dépend du maintien des engagements pris face aux experts de Standard & Poor's. Pour M. Hiler, il est vient un moment où il aimerait avoir une vision qui ne soit pas trop fausse au 31 décembre. Le fait de se retrouver créancier à la place de débiteur l'embarasse.

M. Muller indique qu'une proposition d'emprunt pourra être déposée au Conseil municipal pour la session du mois d'octobre, après approbation par le Conseil administratif. M. Hiler le remercie.

Un commissaire, entendant que le Conseil administratif a pris en compte cette dette potentielle dans son projet de budget 2007, s'interroge tout de même sur la possibilité d'appliquer une marge de précaution lorsque la Ville reçoit les premiers acomptes de l'Etat. Au lieu de prendre le 100% des acomptes, il faudrait n'en prendre qu'une certaine partie. Il préférerait une approche prudente, ce qui l'amènerait à avoir une surprise en octobre au lieu de revenir avec des modifications budgétaires. Il ne comprend pas la méthode de travail actuelle.

M. Krebs fait comprendre que des collaborateurs du département procèdent à des évaluations avec la meilleure intention du monde. Ils essaient de faire une estimation au plus proche de ce qu'ils pensent. Il n'y a alors pas de sens à faire un budget avec

100 millions de francs qui manquent et revenir trois mois plus tard pour les rajouter. Ainsi donc, ils font des prévisions, dont on apporte des corrections, parfois minimes, parfois majeures. Effectivement, il y a toujours un écart, mais ils essaient d'être au plus proche de leurs convictions.

M. Muller explique qu'ils ont ces critères de prudence. A partir de ces estimations s'ensuit une discussion politique pour savoir si elles sont correctes. La méthode décrite par M. Krebs lui paraît parfaitement juste.

M. Hiler explique que l'Etat de Genève fait deux budgets par année. L'idée est que le 31 juillet, l'on fait «tourner la machine» en fonction de pronostics. Là-dessus, les évaluations sortent. Pour les personnes physiques, elles ne sont pas si fausses. Pour les personnes morales, l'on refait «tourner la machine» fin octobre sur la base d'informations provenant d'un panel de 120 entreprises dans le Canton pour modifier le budget. A cela est ajouté l'information des tendances dégagées du bouclement semestriel. Avec cette méthode, l'on essaie de faire «le moins de mal possible». Mais soit on accuse le Conseil d'Etat d'avoir caché des recettes pour faire des économies soit on l'accuse d'être trop optimiste pour faire des dépenses. M. Hiler pense qu'il faut appliquer un principe de précaution (comme précédemment énoncé) si l'on veut avoir des comptes meilleurs que le budget et il ne le faut pas l'appliquer si l'on admet que le budget est un objectif.

Bien que comprenant la réponse de M. Muller, un commissaire rappelle que la question qu'il a posée précédemment demande à savoir si la Ville se retrouvera l'année prochaine dans la même situation en relation avec l'augmentation du reliquat. Il se demande s'il ne serait pas raisonnable de prévoir déjà les 55 millions de francs pour l'année suivante.

M. Krebs explique que les 112 millions de francs sont un problème qui concerne le bilan. Par contre, il n'a pas été tenu compte d'un éventuel effet relatif aux comptes 2006 (qui seront connus en mars 2007), car l'on espère une baisse du reliquat de l'ordre de 20 ou 30 millions de francs suite aux efforts annoncés de l'Administration fiscale cantonale. Il n'y a aucune raison de penser que le reliquat augmentera ou diminuera. On espère que ce reliquat ne va pas encore augmenter.

Le commissaire pense que la présomption est assez forte.

M. Gioria ajoute que le jour où le reliquat baisse cela voudra dire que les recettes fiscales sont en baisse. Lorsque les recettes fiscales sont en hausse, le reliquat est tendanciellement en hausse. Par conséquent, voir le reliquat diminuer serait une grave nouvelle, à moins que cette baisse soit due à une modification flagrante du règlement des individus par rapport à ce qu'ils doivent.

Un commissaire notant (par un raccourci) que l'affinement des outils de gestion nous vaut 112 millions de francs à la Ville de Genève, demande dans quelle mesure certaines charges que doivent l'Etat à la Ville de Genève (dont des frais de route) peuvent être intégrées dans les négociations pour faire que ces 112 millions de francs ne soient pas 112 millions de francs.

M. Hiler n'entre pas en matière sur ce point, faisant comprendre qu'il ne serait pas légal que la Ville déduise les frais de route dans son remboursement des 112 millions de francs.

Un commissaire comprend qu'une erreur a été commise par les services du Canton, que cela a des effets négatifs pour la Ville et que le Canton ne demande qu'une chose: rembourser. Si une entreprise fait une erreur, ne cherche-t-elle pas à obtenir un arrangement?

M. Hiler répond que l'Etat a versé à la Ville de Genève plus d'argent que ce qu'il aurait dû. Il s'agit d'une simple affaire d'opérations comptables et de flux dans un compte courant. Le problème est que les différentiels sont assez conséquents avec des budgets d'un milliard. Il estime que ce n'est pas possible que la Ville de Genève refuse de rembourser ce trop perçu.

M. Sella ajoute qu'il subsiste toujours le risque de trop ou ne pas assez verser d'argent, étant donné que les versements de l'Etat se font sur la base d'un budget. Les résultats de ce risque ne peuvent être vus que trois ans plus tard sur les comptes. Par exemple, si en juin 2007, la situation économique se retourne, on ne se rendra compte d'avoir trop versé qu'en 2008. Le problème n'est que de trésorerie.

M. Krebs explique que le montant (de 112 millions de francs) est important car il est le cumul d'un trop perçu sur deux années. Les raisons de ce cumul ont déjà été communiquées.

Un commissaire apprécie la franchise du Conseil d'Etat de dire qu'il y a des considérations politiques pour exiger le remboursement. Mais, il faut également admettre qu'au niveau du Conseil municipal il peut y avoir également des volontés de voir se régler certains litiges et des impératifs politiques tel que celui sur les frais de police. Il aimerait que la courtoisie qui règne entre la Ville et l'Etat puisse également apparaître dans ces questions.

M. Hiler tient à séparer ce qui est un problème de flux de trésorerie de ce qui est un problème de répartition de frais. La Ville de Genève est plus riche que l'Etat de Genève et cela est ainsi depuis le jour où le peuple a décidé de diminuer les recettes fiscales de l'Etat mais non pas celles des communes. Pour ce qui concerne les frais de police, il y a un dossier qui court entre l'Etat et la Ville. Ils espèrent trouver une solution là-dessus.

Un commissaire a découvert avec intérêt le terme «écrêtage» dans le document reçu et désire en avoir une explication.

M. Krebs répond qu'en 2005, ils ont reçu les comptes 2004. Comme chaque année, ils connaissent le montant de la production nette et le montant de la perception. La différence entre ces deux montants donne la créance. Pour les comptes 2004, ils ont eu l'heureuse surprise de voir qu'en 2002, le montant de perception était supérieur de 59,6 millions de francs à ce qui avait été produit. Ce cas ayant été signalé comme curieux, le Canton a procédé à une suppression pure et simple de ce montant (écrêtage) dans ses résultats. Plus tard, l'erreur à la base de l'anomalie ayant été découverte puis corrigée, le montant de perception est devenu inférieur au montant

de la production de 40 millions de francs. Donc, en 2004, c'est 95 millions de francs que la Ville de Genève devait.

Un commissaire rappelle que M. Hiler a parlé d'un différentiel de 150 millions de francs pour l'ensemble des communes dont 112 millions pour la Ville. A la demande de savoir si certaines communes ont échappé au cumul des deux ans, M. Sella répond que ce n'est pas aussi clair.

M. Hiler remercie la commission. Ses collaborateurs vont tout faire pour stabiliser le système.

Discussions

Un commissaire pense que l'on a bien fait d'avoir eu cet entretien. Il pense avoir plus ou moins tout compris et notamment que le débat pour la commission des finances se situait dans la technique de l'élaboration du budget de la Ville de Genève. Il n'a cependant pas été très convaincu qu'il faille élaborer les budgets 2007 et 2008 comme si le problème n'existait pas. Il se demande dans quelle mesure les élections municipales de l'année prochaine influencent les choix du Conseil administratif par rapport au projet de budget 2007. Il y aura une demande de crédit pour un emprunt à hauteur de 112 millions de francs et le Conseil municipal sera obligé de l'adopter.

Un commissaire reste étonné de la mollesse de la Ville de Genève dans cette affaire. Il a l'impression qu'il n'y a aucune marge de manoeuvre possible ni aucune discussion par rapport à l'erreur commise par le Canton. Il est bien conscient qu'il est ridicule de jouer les marchands de tapis, mais il voit peu de considération de la part de l'Etat envers les communes. Il se demande si les estimations fiscales faites par l'Etat sont la seule source d'information fiscale que la Ville possède. Il s'est senti comme un petit chien face à l'Etat et est inconfortable par rapport à cela.

Un commissaire relève que c'est tout de même la première fois qu'on reconnaît à la Ville de Genève qu'elle est bien gérée et ajoute (sur un ton ironique) qu'il pensait pourtant que la Ville de Genève avait une piètre gestion. Il a été frappé par l'étroite collaboration et le soutien entre les deux magistrats des finances. Il trouve cela inquiétant. Il y a lieu de se demander si le système adopté par le Canton en ce qui concerne les impôts relève d'une nouvelle «genevoiserie». A sons sens, il aurait été possible de faire autrement et de ne pas en arriver là. Il pense que l'Etat pourrait s'excuser et s'expliquer. Derrière la courtoisie, il y avait une certaine arrogance à venir demander 112 millions de francs pour le 31 décembre. Cela dit, il est satisfait que la commission des finances ait fait son travail jusqu'au bout.

Un commissaire exprime aussi sa satisfaction d'entendre de la part du magistrat en charge des finances du Canton que la Ville est bien gérée. Il faudrait que cela sorte dans la presse. Cela est remarquable de voir comment le Conseil administratif est inactif devant le Département des finances. La question qu'il a précédemment posée au sujet du règlement des frais de route était une manière de pouvoir poser des bases de négociation alors que cela n'a pas été fait du tout. On s'est retrouvé séparés: le département avec le Conseil administratif d'un côté et les commissaires de l'autre. La conjoncture n'est pas maîtrisée et cela va influencer les prévisions. Cela est lié au système genevois. La Ville de Genève a compris où sont les enjeux

entre l'Etat et la Ville en matière de transparence. Mais la commission des finances a fait son travail jusqu'au bout.

Un commissaire verrait favorablement son groupe faire la proposition d'un remboursement de ce que doit la Ville de Genève au Canton, en déduisant ce que doit le Canton à la Ville.

Une commissaire déplore l'attitude de M. Muller. Celui-ci n'a fait que tendre la perche, que le Canton n'a pas manqué de saisir. Si la Ville dit à l'Etat qu'elle peut payer, les commissaires n'ont alors plus de marge de manoeuvre. Il faut maintenant savoir si les conseillers municipaux veulent poursuivre les travaux et mieux comprendre cette affaire et se mettre d'accord pour savoir si l'on veut gratter un peu plus. A son sens, il faut se donner les moyens de récupérer ce que l'Etat doit à la Ville.

Un commissaire pense que les arrières pensées politiques de certains magistrats achevant leur troisième et dernière magistrature sont présentes. Il serait enclin à attendre mi-septembre date à laquelle le Conseil d'Etat doit annoncer le P2, plan qui intégrera les mesures touchant les communes, car il est curieux de voir comment va évoluer la discussion sur les 112 millions de francs à la lumière du P2.

Le président pense qu'ils ont jusqu'à la séance du budget du 16 décembre 2006 pour voter les 112 millions de francs. Il rappelle qu'ils n'ont pas reçu le document sur les sujets qui fâchent (c'est-à-dire tous les montants que doit le Canton à la Ville).

Un commissaire dit qu'il est évident que si l'Etat n'est pas très bien géré, la Ville n'a pas à se gargariser de son rating Standard & Poor's. Son inquiétude est que si l'Etat n'a pas cet argent rapidement, il sera encore plus mal noté que la Ville.

Avec l'approbation de la commission, le président remet la discussion sur les comptes 2005 à l'ordre du jour de la semaine suivante. Il relancera l'Etat pour obtenir le document qui a été demandé.

6. Discussion et vote de la commission

Séance du 5 septembre 2006

Remarque préliminaire: la commission des finances a pris connaissance du projet de budget 2007 (présenté par M. Muller) le 30 août 2006.

Discussion

Le président, amorçant la discussion, manifeste son étonnement devant le fait que les communes ne puissent pas connaître ce qu'on perçoit sur leur territoire, ainsi que son étonnement à voir que l'on doit rembourser de l'argent au Canton, alors qu'il s'attendait au contraire.

Une commissaire regrette les manières du Canton tant pour sa capacité à reporter «à la dernière minute» des charges sur la Ville que pour sa capacité à communiquer à la Ville des estimations peu fiables sur les impôts. Le Canton a les moyens de

contrôler les communes, mais la Ville n'a pas de droit de regard sur les finances du Canton. La Ville serait mieux gérée sans ces manières.

Un commissaire trouvant l'audition de M. Hiler intéressante, confirme son impression que la Ville souffre de «cécité fiscale». A son sens, le motif du secret fiscal ne tient pas la route puisque les communes se voient ainsi privées d'instruments de connaissances. Il constate également que le système postnumerando qui visait une diminution de la marge d'incertitude ne tient pas ses promesses. En outre, il regrette la réponse qu'on lui a donnée quant à l'application d'un principe de précaution.

Un commissaire note que ce qui ressort de cette audition est que le Canton décrète et la Ville exécute. Il s'étonne de la position conciliante de la Ville pour laquelle l'arrangement à l'amiable semble aller de soi. Par contre, contrairement à l'avis du commissaire précédent, le secret fiscal mérite d'être maintenu par le fait qu'il touche à la sphère privée des contribuables.

Un commissaire indique que l'audition de M. Hiler a permis de voir clairement les rapports entre la Ville et un Canton omnipotent. Il en ressort que les rétrocessions sont fonctions d'instruments de gestion du Canton, que la Ville dépend du Canton et que ce dernier dépend d'un certain nombre de paramètres. On ne doit cependant pas mélanger le problème des transferts de charge avec un problème de trésorerie. A son avis le Ville doit discuter avec le Canton sur les transferts de charge, mais pas sur les 112 millions à devoir.

Une commissaire constate bien une incertitude fiscale, mais elle admet que la Ville peut vivre avec. A son sens, le véritable problème réside dans le peu de confiance et de collaboration entre la Ville et le Canton. Sans mettre à mal le secret fiscal, le Canton pourrait fournir une plus grande transparence de l'assiette fiscale, quelques «preuves» fiscales qui permettraient de constituer un outil de pilotage. Sans cet instrument on ne pourra pas avoir de budget correct.

Un commissaire comprend bien qu'il ne faut pas confondre un problème de transfert de charge avec un problème de trésorerie. Il reste néanmoins gêné d'avoir pris (en son temps) des décisions sans avoir eu une bonne connaissance de cette part de la réalité.

Un commissaire fait comprendre que les 112 millions de francs à rembourser relèvent d'un problème de trésorerie, de la mécanique comptable, et qu'il votera les comptes. Les transferts de charge sont un autre problème plus politique, sur lequel il faudra «venir à la charge» après l'adoption des comptes.

Un commissaire s'interroge sur ce qui peut être fait au niveau des conseillers municipaux. Le problème incombe plutôt à l'Exécutif, mais la Ville se trouve dans un jeu de colin-maillard et l'on observe son à-plat-ventrisme. On peut certes se référer au peuple, mais il ne faut pas oublier qu'il est aussi contribuable cantonal.

Un commissaire fait comprendre que l'on doit étudier les problèmes tels que les frais de police, les frais de route, etc., ainsi que les transferts de charge. Le Conseil administratif doit s'atteler à ce travail. On devrait également admettre qu'un transfert

de charge s'accompagne aussi d'un transfert de compétences. Un signal politique devrait être donné et peut-être devrait-on faire une motion.

Une commissaire n'est pas convaincue des vertus des motions en la matière. Pour elle, l'on bute sur un problème de partenariat entre la Ville et le Canton. Il faut chercher d'autres formes d'actions politiques pour pouvoir avancer. Elle espère de nouveaux interlocuteurs.

Un commissaire se dit pessimiste. Si le Canton lui-même en est à des estimations, la Ville nage dans le flou. Avoir 112 millions de créance est clairement préoccupant. Ne devrait-on pas provisionner 55 millions de francs?

Position des groupes politiques

Le seul commissaire de l'Union démocratique du centre présent ne siégeant que depuis peu à la commission des finances et n'ayant pas, pour cette raison, une connaissance approfondie du dossier des comptes 2005, préfère s'abstenir au vote.

Le groupe radical estime que les comptes 2005 ne sont pas bons, même si, certes, ils reflètent une réalité comptable. On observe que la dette augmente de 31 millions de francs, que les charges augmentent de 5% et que la barre des 40% est dépassée pour ce qui concerne la masse salariale. On ne peut être satisfait des éléments suivants: explosion des frais de justice (avis de droit, protection du Conseil administratif, etc.); prolifération des publications de la Ville (il s'impose une réflexion sur sa rationalisation); répercussions des incivilités (les coûts annuels vont en augmentant; inquiétude pour prévenir les incivilités); tarifs des transports sanitaires urgents non alignés avec ceux de la concurrence; état déficitaire de l'Office de l'état civil contrairement à la promesse de M. Tornare. Le groupe s'abstiendra donc au vote sur les comptes.

Le groupe socialiste se dit mécontent du rapport qui existe entre le Canton et la Ville, ainsi que des méthodes employées (cf. créance de 112 millions de francs). Pour ces raisons, le groupe socialiste s'abstiendra au vote sur les comptes.

Le groupe libéral donne une liste des risques: le revenu des impôts est instable; le Canton est un débiteur douteux puisqu'il ne paie pas des factures et fait mal ses calculs; la taxe professionnelle est un revenu dangereux; on prend une grosse hypothèque sur l'évolution du taux d'intérêt; les reliquats d'impôt induisent des incertitudes quant à l'avenir. Toutes ces incertitudes conduisent le groupe à s'abstenir au vote sur les comptes.

Le groupe du parti du travail acceptera les comptes. En effet, la Ville semble bien s'en sortir compte tenu des mauvaises estimations et de la pression du Canton. Le groupe ne souhaite pas pénaliser la Ville (par un rejet des comptes).

Le groupe démocrate-chrétien relève, comme point positif, la présentation des comptes faite par le département des affaires culturelles (à prendre comme modèle de présentation). Pour le reste, le groupe constate que l'objectif de réduction de la dette n'est pas atteint. Il découvre le coût des incivilités. Il s'étonne que les 2 millions

de francs de subvention prévus initialement pour la petite enfance se réduisent à 300 000 francs. Pour ces raisons, le groupe s'abstiendra au vote sur les comptes.

Le groupe de l'alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) acceptera les comptes car, en principe, pour les refuser, il faudrait qu'ils soient faux. Les comptes sont biens présentés et sont une photographie de la réalité. Le groupe acceptera donc les comptes.

Le groupe des verts accueille les comptes comme la réalité. On ne peut refuser les comptes à cause du fait qu'une autorité supérieure est venue induire quelques problèmes. Le débat (ou combat) doit être mené sur un autre plan que celui des comptes. Un refus des comptes ne serait pas bénéfique, raison pour laquelle l'idéal est d'accepter ces comptes avec des réserves.

Mise aux voix de la proposition PR-460

L'arrêté I est approuvé par 4 oui (1 AdG/SI, 1 T, 2 Ve) et 9 abstentions (3 S, 1 DC, 1 R, 3 L, 1 UDC).

L'arrêté II est approuvé par 4 oui (1 AdG/SI, 1 T, 2 Ve) et 9 abstentions (3 S, 1 DC, 1 R, 3 L, 1 UDC).

7. Arrêtés*PROJET D'ARRETE I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2005;

vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 16 novembre 2005 approuvant les comptes 2004 en les modifiant;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:**Article unique.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 142 552 544,36 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.*PROJET D'ARRÊTÉ II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres d), e) et f), et 75, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-dessus;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:**Article premier.* – Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2005 est approuvé pour les montants suivants:

	<i>Fr.</i>
charges	1 071 052 451,90
sous déduction des imputations internes de	73 571 303,85
soit un total des charges nettes de	997 481 148,05

revenus	1 072 283 805,07
sous déduction des imputations internes de	<u>73 571 303,85</u>
soit un total des revenus nets de	998 712 501,22

Excédent de charges 1 231 353,17

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

Art. 2. – Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2005 est approuvé pour les montants suivants:

Fr.

a) patrimoine administratif	
dépenses	87 756 115,99
recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	<u>6 667 910,96</u>
investissements nets	81 088 205,03
b) patrimoine financier	
dépenses	14 903 723,18
recettes	<u>92 886,30</u>
investissements nets	14 810 836,88
c) total	
dépenses	102 659 839,17
recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	<u>6 760 797,26</u>
investissements nets	95 899 041,91

Art. 3. – Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

Fr.

a) patrimoine administratif	
investissements nets	<u>81 088 205,03</u>
amortissements	62 268 022,89
amortissements complémentaires	+
excédent de revenus de fonctionnement	<u>1 231 353,17</u>
autofinancement	63 499 376,06
insuffisance de financement	17 588 828,97
b) patrimoine financier	
investissements nets	<u>14 810 836,88</u>
amortissements (autofinancement)	<u>1 029 928,64</u>
insuffisance de financement	13 780 908,24

c) total	
investissements nets	95 899 041,91
amortissements	+ 63 297 951,53
amortissements complémentaires	+ 0,00
excédent de revenus de fonctionnement	+ 1 231 353,17
autofinancement	<u>64 529 304,70</u>
insuffisance de financement	31 369 737,21

Cette insuffisance de financement a été comblée par le recours à l'emprunt.

Art. 4. – Variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit 1 231 353,17 francs est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus de fonctionnement.

Art. 5. – Bilan

Le bilan au 31 décembre 2005 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2 439 982 207,53 francs dans la composition suivante:

Fr.

Actif

Patrimoine financier (natures 10 à 13)	
(Après déduction de 122 177 847,17 francs provisions pour pertes sur débiteurs, et de 693 773,40 francs provisions pour fluctuations de cours des titres nature 24)	1 448 083 357,95
Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	
(Après déduction de 120 000 francs, provision perte sur prêt, nature 24)	<u>991 898 849,58</u>
Total de l'actif	2 439 982 207,53

Passif

Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	208 634 086,37
Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	1 715 712 584,75
Engagements envers des entités particulières (nature 23)	51 700 250,49
Provisions (nature 24)	78 353 274,71
Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	12 049 539,07
Fortune nette (nature 29)	<u>373 532 472,14</u>
Total du passif	2 439 982 207,53

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2005 à 966 700 francs.

Annexes mentionnées

	
Résultats	
Revenus	
Impôts	
Charges	
Investissement	
Financement	
Dette	
Récapitulation	
	Comptes 2005
	Monsieur Pierre Muller
	Conseiller administratif
	1

	Résultats
Résultats	
Revenus	
Impôts	
Charges	
Investissement	
Financement	
Dette	
Récapitulation	
	Compte de
	fonctionnement
	+ 1,2 mios
	2

 Résultats			
Résultats			
	En mils de francs	Comptes 2005	Budget 2005
Revenus	Revenus nets	998,7	951,0
Impôts	Charges nettes	997,5	950,7
	Résultats	+ 1,2	+ 0,3
Charges			
Investissement	- Revenus supérieurs au budget voté ; - Charges également supérieures au budget ; - Résultat du compte de fonctionnement légèrement meilleur que budgété.		
Financement			
Dette			
Récapitulation			

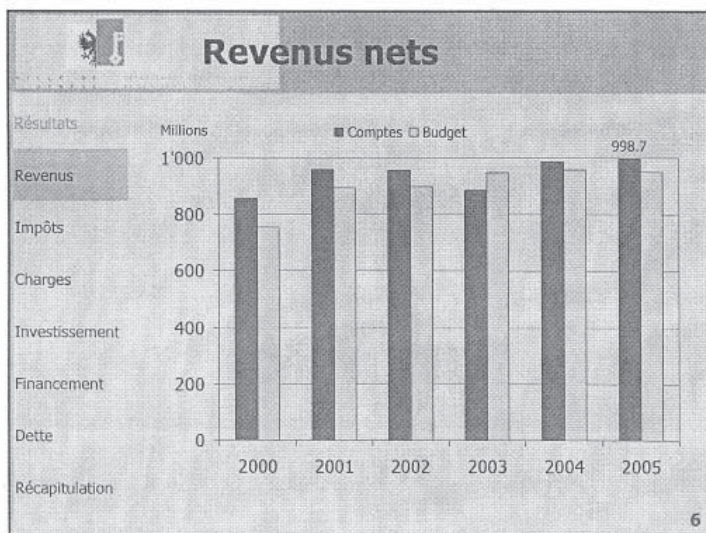
3

 Résultats			
Résultats			
		Travaux « rue du Stand 25 »	
Revenus			
Impôts	En mils de francs	Fonctionnement	Investissement
	Comptes comptabilisés	+ 5,6	103,7
Charges	Comptes soumis au vote	+ 1,2	99,3
Investissement			
Financement	L'objet de cette présentation est la version qui sera soumise au vote du Conseil municipal.		
Dette			
Récapitulation			

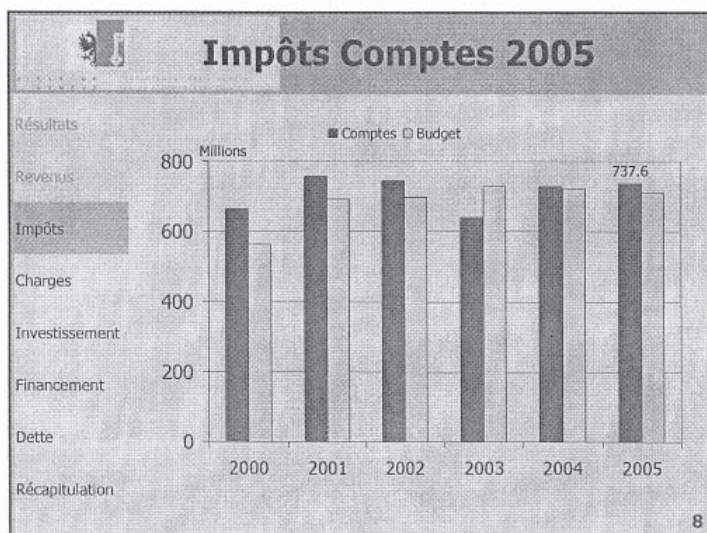
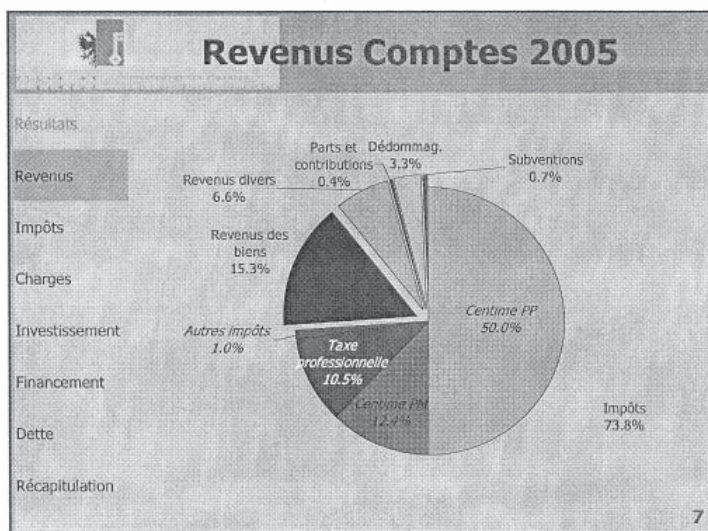
4

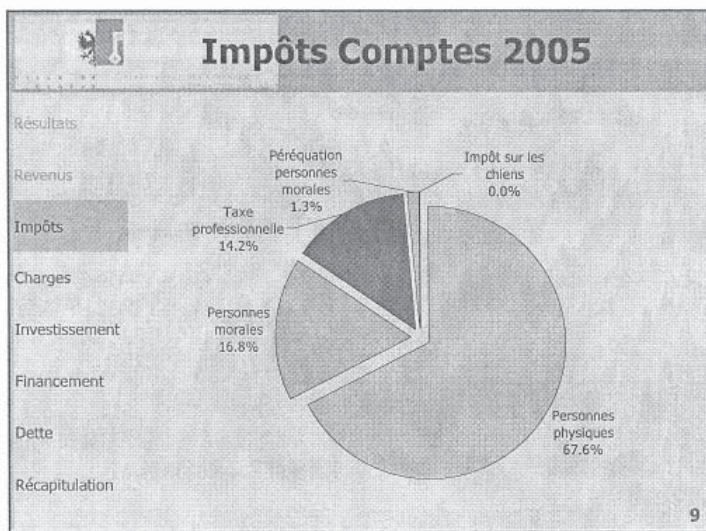
Revenus nets				
Résultats		C2005	B2005	Écarts
Revenus	40. Impôts	737,6	710,3	+ 27,3
Impôts	42. Revenus des biens	152,5	146,4	+ 6,1
Charges	43. Revenus divers	65,7	60,4	+ 5,3
Investissement	44. Parts et contributions	3,6	2,2	+ 1,4
Financement	45. Dédommagements	32,5	24,1	+ 8,4
Dette	46. Subventions et alloc.	6,7	7,5	- 0,9
Récapitulation	Revenus nets	998,7	951,0	+ 47,7

5



6





Impôts Comptes 2005

		C2005	B2005	Écarts
Résultats				
Revenus	Personnes physiques	498,8	497,5	+ 1,4
Impôts	Personnes morales	123,9	96,1	+ 27,7
Charges	Péréquation P.M.	9,6	11,5	- 1,9
Investissement	Taxe sur les chiens	0,1	0,2	- 0,1
Financement	Taxe professionnelle	105,1	105,0	+ 0,1
Dette	Total Impôts	737,6	710,3	+ 27,3
Récapitulation				

10

Impôts	
Résultats	Le système postnumérando
Revenus	Depuis 2001, la taxation se fait selon le système postnumérando. Concrètement, l'administration fiscale estime les revenus qui figurent aux comptes.
Impôts	
Charges	Ces estimations sont réactualisées sur la base d'éléments concrets (déclarations traitées) les années suivantes.
Investissement	
Financement	L'écart entre l'estimation figurant aux comptes et ces actualisations vient s'ajouter à l'estimation de l'année suivante.
Dette	
Récapitulation	

11

Impôts PP					
		2002	2003	2004	2005
Résultats					
Revenus		Estimation 2002	Estimation 2003	Estimation 2004	Estimation 2005
Impôts		<i>mars 2003</i>	<i>mars 2004</i>	<i>mars 2005</i>	<i>mars 2006</i>
Charges		Différentiel 2001	Différentiel 2002	Différentiel 2003	Différentiel 2004
Investissement		<i>mars 2003</i>	<i>mars 2004</i>	<i>mars 2005</i>	<i>mars 2006</i>
Financement			Correctif 2001	Correctif 2002	Correctif 2003
Dette			<i>mars 2004</i>	<i>mars 2005</i>	<i>mars 2006</i>
Récapitulation					

12

Impôts PP IBO				
Résultats	2002	2003	2004	2005
Revenus				
Impôts	390,3	363,7	368,9	383,7
Charges				
Investissement	+ 4,2	- 32,2	- 3,0	+ 4,2
Financement		+ 2,1	+ 11,8	+ 10,2
Dette				
Récapitulation	394,5	336,6	377,7	398,1

13

Impôts PP IBO				
Résultats	2002	2003	2004	2005
Revenus				
Impôts	390,3	363,7	368,9	383,7
Charges				
Investissement	-32,2	- 3,0	+ 4,2	←
Financement	+11,8	+ 10,2	←	
Dette				
Récapitulation	369,9	370,9	373,1	383,7

14



Résultats

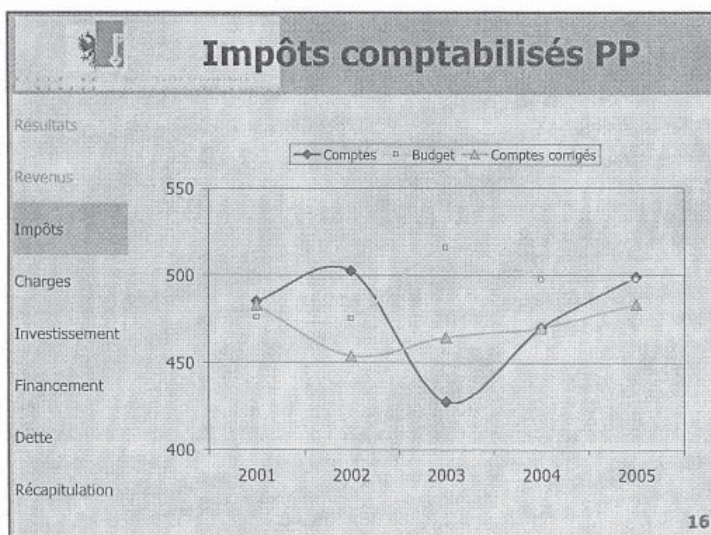
- Résultats
- Revenus
- Impôts
- Charges
- Investissement
- Financement
- Dette
- Récapitulation

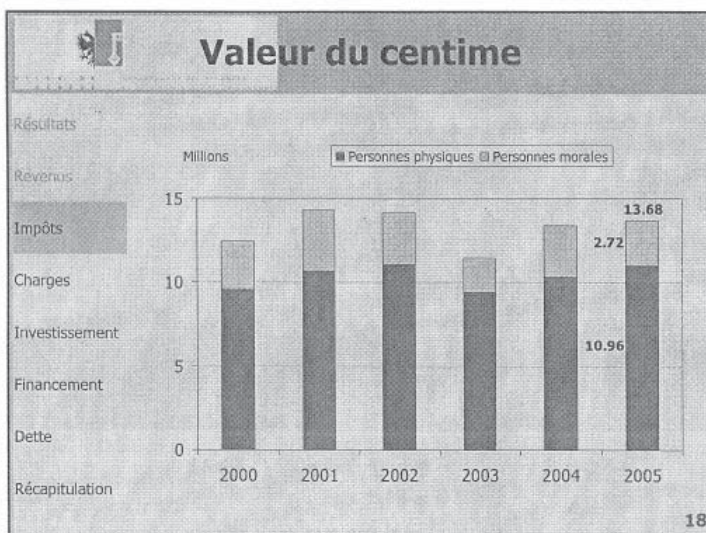
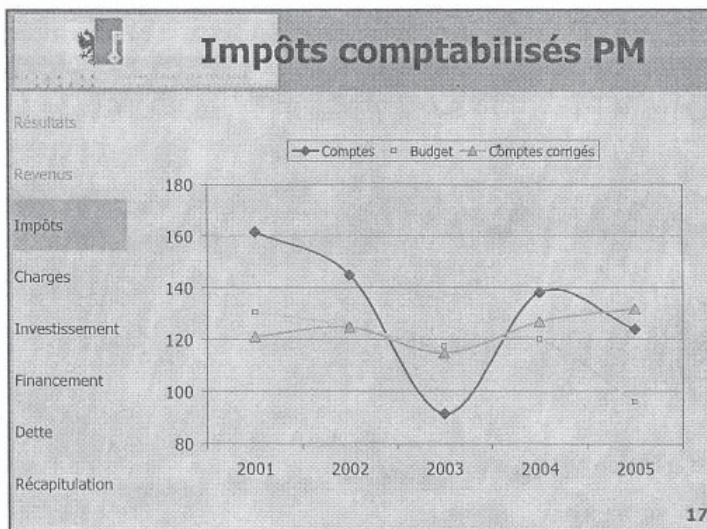
La situation corrigée est différente des comptes initiaux.

Le montant des impôts liés aux centimes additionnels est en grande partie estimé. Il convient d'avoir cela à l'esprit lors toute analyse ou conclusion.

Les corrections portent sur des montants importants.

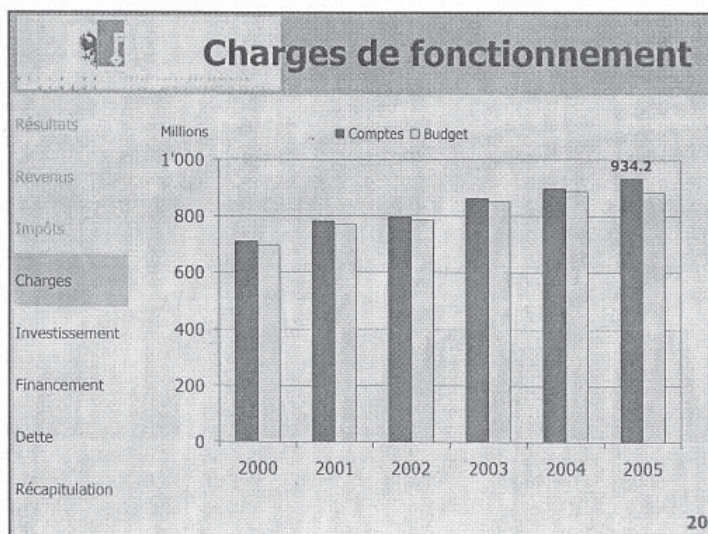
15



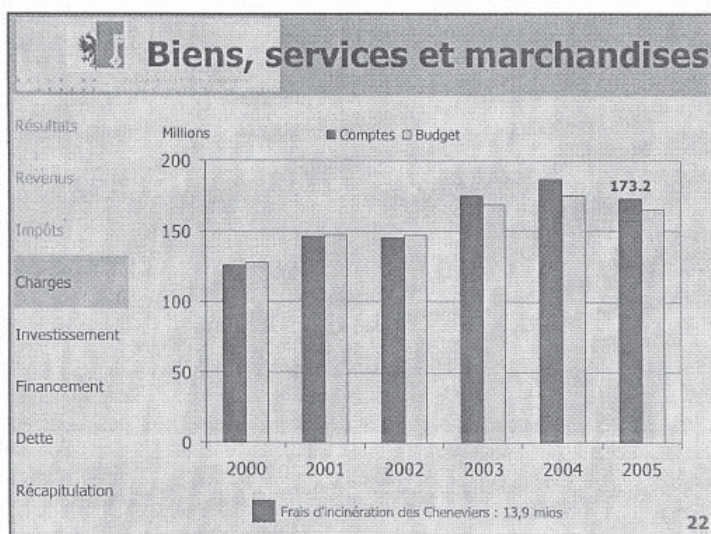
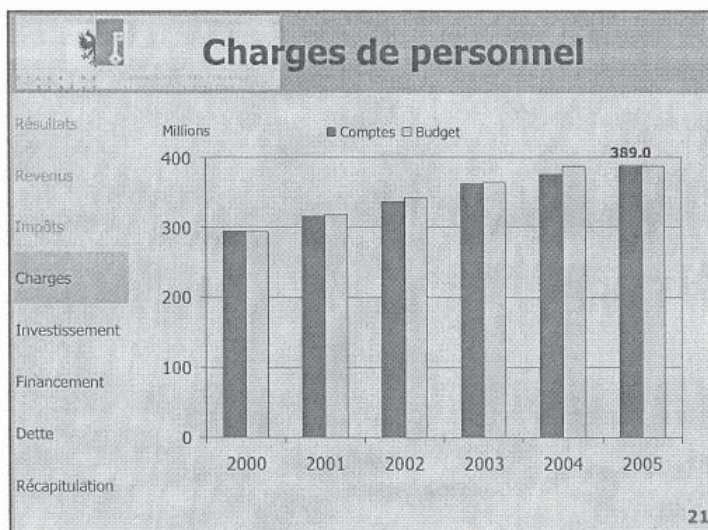


Charges de fonctionnement				
Résultats		C2005	B2005	Écarts
Revenus	30. Personnel	389,0	388,1	+ 0,9
Impôts	31. Biens, serv. et march.	173,2	165,4	+ 7,7
Charges	32. Intérêts passifs	61,3	66,5	- 5,2
	33. Pertes sur débiteurs	70,5	11,2	+ 59,3
Investissement	34. Contributions collect.	19,4	20,7	- 1,3
Financement	35. Dédommagements	24,2	39,6	- 15,3
Dette	36. Subventions	196,5	192,0	+ 4,5
Récapitulation	Charges fonctionnement	934,1	883,5	+ 50,6

19

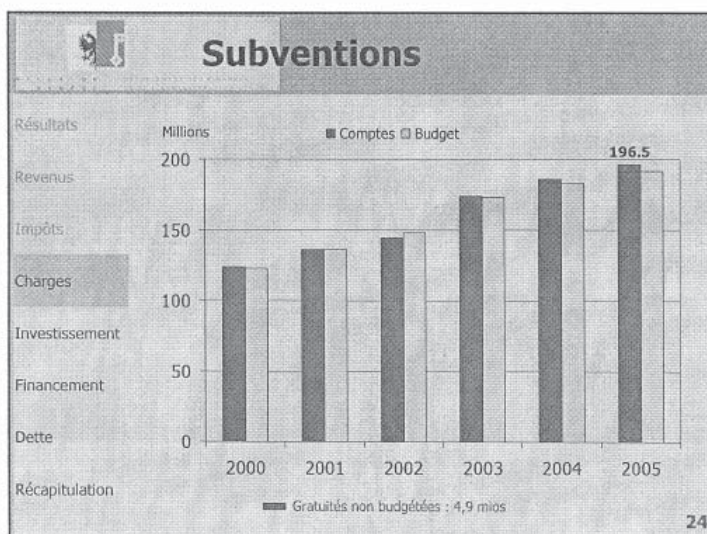


20

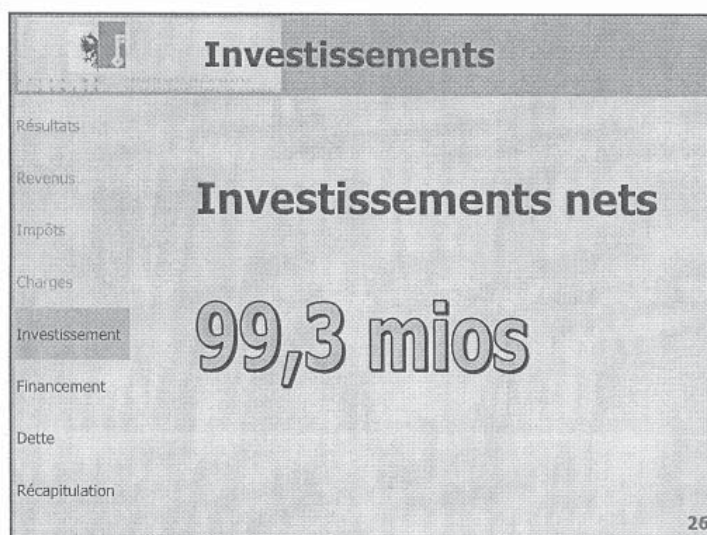
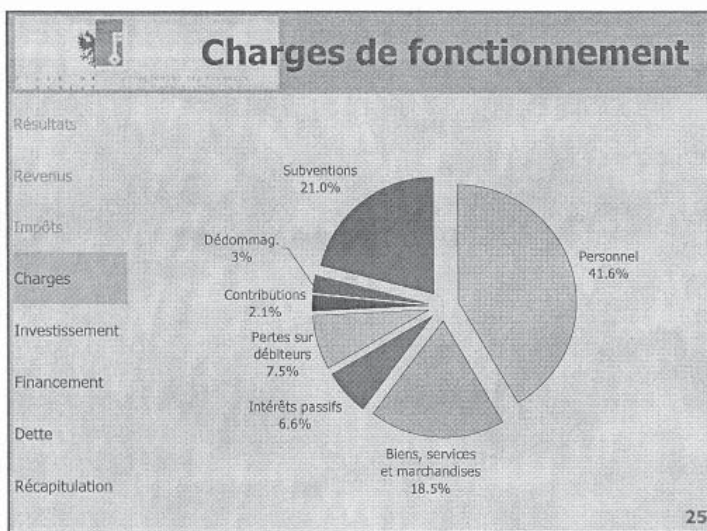


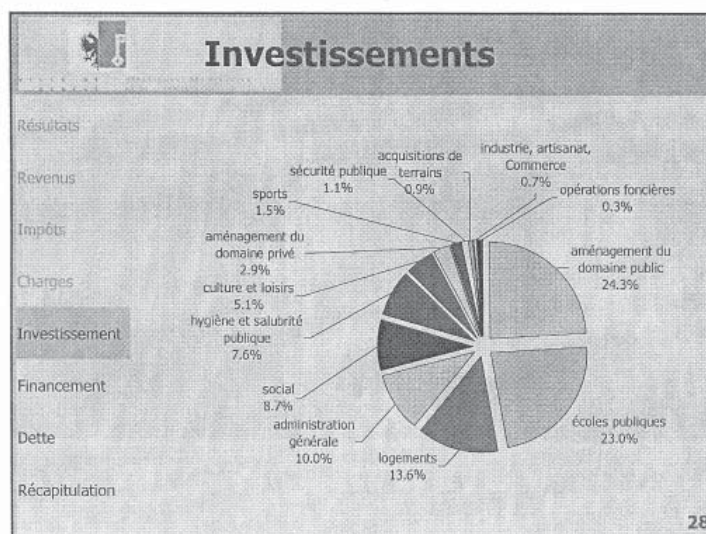
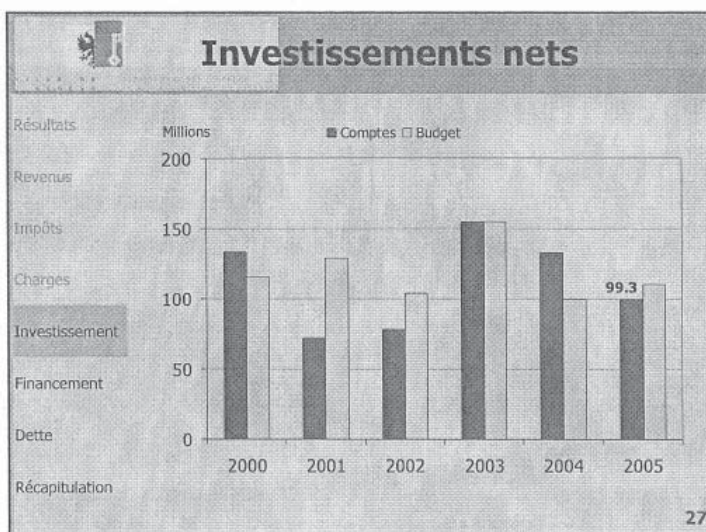
Provisions & Pertes s. débiteurs		
Résultats	Provisions 2005	
Revenus	Augmentation du reliquat	24,5 mios
Impôts	Frais de route selon LRoutes	19,7 mios
Charges	Taxe professionnelle	12,5 mios
	Agents de Ville	4,2 mios
	Autres	0,3 mios
Investissement	Soit au total	61,2 mios
Financement	Pertes sur débiteurs 2005	
Dette	Centimes additionnels	7,9 mios
Récapitulation	Taxe professionnelle	1,0 mios
	Autres	0,4 mios
	Soit au total	9,3 mios

23



24





Investissements		
Résultats	Aménagement du domaine public	
Revenus	Dépenses nettes 2005 : 24,1 mios	
Impôts	Aménagements des Pâquis	6,8 mios
	Aménagements « Tram Acacias »	3,1 mios
Charges	Aménagements « Place des Nations »	2,4 mios
	Aménagements « Ouches »	1,7 mio
Investissement	Adaptations de carrefours	1,3 mio
	Entretien des voies publiques	1,0 mio
Financement	Autres	7,8 mios
Dette		
Récapitulation		

29

Investissements		
Résultats	Écoles publiques	
Revenus	Dépenses nettes 2005 : 22,8 mios	
Impôts	Groupe scolaire des Ouches	12,9 mios
	École rue de Zürich	2,9 mios
Charges	Câblage informatique des écoles	2,0 mios
	Rachat de terrain pl. Chateaubriand	1,4 mio
Investissement	Travaux école des Allobroges	1,2 mio
	Autres	2,4 mios
Financement		
Dette		
Récapitulation		

30

Investissements		
Résultats	Logement	
Revenus	Dépenses nettes 2005 : 13,5 mios	
Impôts	- Lissignol 9 - Rousseau 16	3,1 mios 2,7 mios
Charges	- Lombard 6-8 - Grottes 18-20-22	1,9 mio 1,4 mio
Investissement	Autres	4,4 mios
Financement		
Dette		
Récapitulation		

31

Investissements		
Résultats	Social	
Revenus	Dépenses nettes 2005 : 8,7 mios	
Impôts	- Rénovation / transformation de crèches - Crèche Wilson	4,4 mios 2,6 mios
Charges	- Crèche St-Jean 39 - Autres	1,0 mio 0,7 mio
Investissement		
Financement		
Dette		
Récapitulation		

32



Financement

Résultats

Revenus

Impôts

Charges

Investissement

Financement

Dette

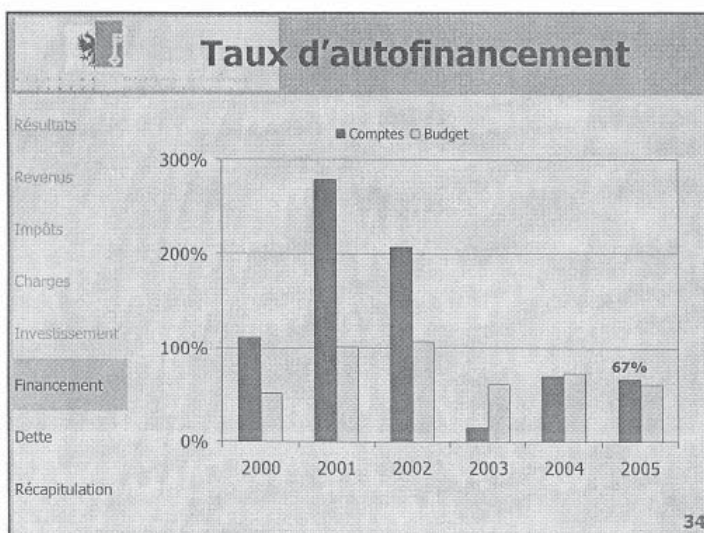
Récapitulation

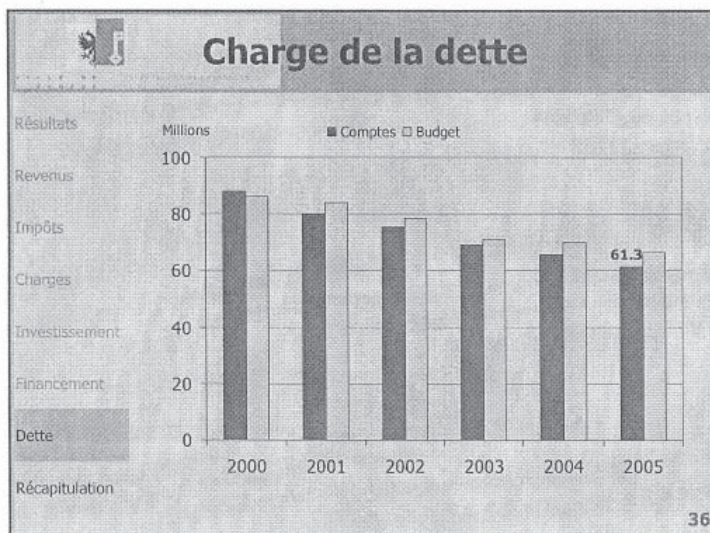
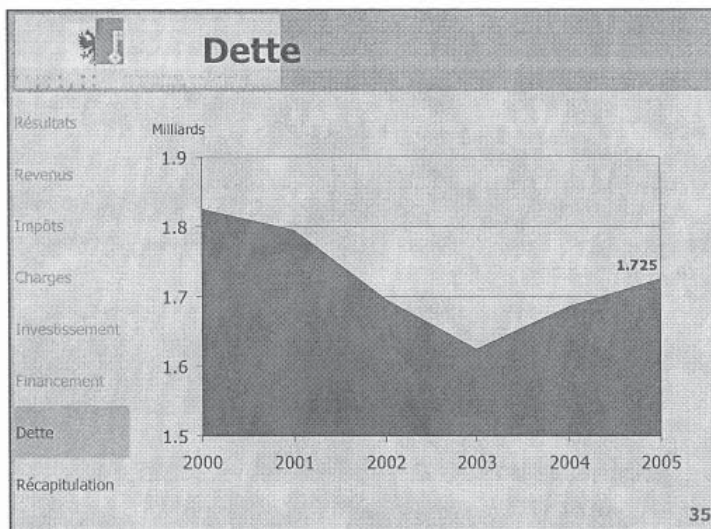
L'autofinancement se monte à 64,5 mios

L'insuffisance de financement, soit l'augmentation du niveau de la dette, atteint ainsi 31,4 mios.

Le taux d'autofinancement est de 67%.

33





 Récapitulation				
Résultats		C2005	B2005	C2004*
Revenus	Revenus nets	998,7	951,0	988,1
Impôts	Charges nettes	997,5	950,7	953,5
Charges	Résultat	+ 1,2	+ 0,3	+ 34,5
Investissement	Investissements	99,3	110,0	136,7
Financement	Autofinancement	64,5	67,5	94,1
Dette	Financement	- 31,4	- 42,5	- 39,0
Récapitulation	C2004* : selon correction du Conseil d'État			

37

	
Résultats	Vos questions ?
Revenus	
Impôts	
Charges	
Investissement	
Financement	
Dette	
Récapitulation	

38



Ville de Genève

Contrôle financier

VILLE DE GENEVE

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

RELATIF AUX COMPTES ANNUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2005

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

à l'attention du Conseil administratif et du Conseil municipal de la

VILLE DE GENEVE

En notre qualité d'organe de révision selon l'article 73 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et de l'article 56 de son règlement d'application du 31 octobre 1984, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement, compte d'investissement et annexe) de la Ville de Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2005.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil administratif alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les directives émises par le Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie, les dispositions légales et les normes de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages.

En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi et aux principes de gestion financière et de la comptabilité, définis dans le manuel de comptabilité publique ainsi qu'aux principes formels de régularité de la gestion administrative, avec les réserves suivantes :

Centimes additionnels (groupe N° 112)	Fr.	338'839'794.79
--	-----	----------------

Provision débiteurs centimes additionnels (groupe N° 240)	Fr.	- 95'000'000.00
--	-----	-----------------

Sur la base de l'arrêté du Conseil d'état du 21 décembre 1998 recommandant la constitution d'une provision de 30% du reliquat de centimes additionnels, la provision pour débiteurs centimes additionnels au 31 décembre 2005 aurait dû s'élever à Fr. 101'651'938.--, soit une insuffisance de dotation de Fr. 6'651'938.--.

Le décompte annuel relatif aux centimes additionnels présentant un solde en faveur de la Ville de Genève de Fr. 338'839'794.79 au 31 décembre 2005, est fourni par l'Etat de Genève sous forme d'un tableau récapitulatif. Ce document très succinct n'indique pas l'information relative au détail de la facturation des impôts, l'ancienneté et la solvabilité des contribuables. A ce jour et pour des raisons de secret fiscal, aucune information supplémentaire ne peut être obtenue auprès de l'Etat de Genève. En conséquence, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la valeur de ces créances au 31 décembre 2005. Toutefois, des discussions avec l'Etat de Genève sont en cours en vue de permettre à la Ville de Genève de s'assurer de l'exactitude des informations qui lui sont communiquées.

Actions et parts sociales	
solde au 31 décembre 2005	Fr. 34'471'306.60
(groupe N° 121)	

Nous avons constaté que les actions de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA ont été évaluées à leur valeur de liquidation, soit Fr. 6'312'000.-- alors que leur valeur d'acquisition est de Fr. 199'000.--.

Nous considérons, qu'au 31 décembre 2005, cette participation est surévaluée de Fr. 6'113'000.--. Nous relevons toutefois que sa liquidation et sa radiation au registre du commerce sont actuellement en cours.

Prêts et participations permanentes,	
solde au 31 décembre 2005	Fr. 198'829'307.99
(groupes N° 152 à 157)	

Nous n'avons pas reçu certains comptes annuels et rapports d'organe de révision 2005 ou tout autre document nécessaire à l'évaluation et au contrôle des prêts et participations détenus par la Ville de Genève.

Il s'agit des entités suivantes :

	<u>Valeur comptable au 31.12.2005</u>
Services industriels de Genève	30'000'000.00
Parking de Cornavin S.A. (Actions) exercices 2004 et 2005	780'720.00
Capital de dotation F.H.L.M. (Actions) exercices 2004 et 2005	7'725'000.00
022 Telegenève S.A. exercice 2005	2'450'000.00
Fondation des parkings (Prêt) exercice 2005	3'000'000.00
Amortissements Fondation des parkings (Prêt)	- 932'485.92
Total des prêts et participations bruts	43'955'720.00
Total des amortissements	- 932'485.92
Total des prêts et participations nets	43'023'234.08

En conséquence, il ne nous est pas possible de nous prononcer sur l'évaluation de la valeur de ces prêts et participations détenus par la Ville de Genève au 31 décembre 2005.

Ces participations représentent 21.63 % du total du groupe 15 "Prêts et participations permanentes" de Fr. 198'829'307.99.

Cependant, concernant les comptes annuels de l'exercice 2005 des Services industriels de Genève, nous considérons que la valeur de la participation figurant au bilan n'est pas surévaluée.

Sociétés d'économie mixte (groupe N° 154)	Fr.	183'396'767.00
--	------------	-----------------------

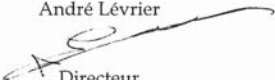
En ce qui concerne l'évaluation des actions nominatives de la Banque Cantonale de Genève figurant au bilan pour une valeur d'acquisition de Fr. 149'458'494.-, nous l'avons comparée d'une part à la valeur des fonds propres selon les comptes annuels 2005 de la banque et d'autre part à leur valeur boursière indicative au 31 décembre 2005 et au 16 mai 2006.

1) Comparaison avec la valeur des fonds propres de la banque :	Fr.
- part proportionnelle des actions nominatives aux fonds propres :	116'655'566.80
- valeur comptable des actions nominatives	149'458'494.00
surévaluation des actions nominatives d'après les fonds propres	- 32'802'927.20
2) Comparaison avec la valeur boursière indicative au 31 décembre 2005 :	
- valeur boursière indicative	114'770'070.00
- valeur comptable des actions nominatives :	149'458'494.00
surévaluation des actions nominatives d'après le cours boursier indicatif au 31 décembre 2005	- 34'688'424.00
3) Comparaison avec la valeur boursière indicative au 16 mai 2006 :	
- valeur boursière indicative	127'455'183.00
- valeur comptable des actions nominatives :	149'458'494.00
surévaluation des actions nominatives d'après le cours boursier indicatif du 16 mai 2006	- 22'003'311.00

Sur la base de la valeur des fonds propres, nous considérons que ce groupe est surévalué de Fr. 32'802'927.20.

Malgré les réserves mentionnées ci-dessus, nous recommandons au Conseil municipal d'approuver les comptes annuels 2005 de la Ville de Genève, présentant un excédent de revenus de fonctionnement de Fr. 1'231'353.17 et une fortune nette au 31 décembre 2005 de Fr. 373'532'472.14.

André Lévrier


Directeur
Responsable de la révision

Fabrice Raemy


Sous-directeur

Annexes : - Comptes annuels résumés arrêtés au 31.12.2005 se composant de :

- Bilan comparé (annexe 1)
- Compte de fonctionnement par nature comparé (annexes 2)
- Compte administratif comparé (annexe 3)
- Annexe au bilan (annexes 4)
- Tableau relatif aux fonds spéciaux (annexe 5)

Genève, le 18 mai 2006

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2006 (matin)
Comptes rendus 2005

1693

VILLE DE GENEVE

Annexe 1 - 1

BILAN AU 31 DECEMBRE 2005 COMPARE A 2004

	31.12.2005		31.12.2004		Var. 2005-2004	
	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
1 ACTIF						
10 DISPONIBILITES	13'391'738.84	0.5	15'402'666.94	0.6	-2'010'928.1	-13.1
100 Caisses	376'000.55	0.0	328'988.35	0.0	47'012.2	14.3
101 Comptes de chèques postaux	12'854'664.86	0.5	12'345'388.76	0.5	509'276.1	4.1
102 Banques	95'497.48	0.0	2'676'504.03	0.1	-2'581'006.6	-96.4
109 Trésorerie en transit	65'575.95	0.0	51'785.80	0.0	13'790.2	26.6
11 AVOIRS	326'780'789.24	13.4	251'062'317.21	10.8	75'718'472.0	30.2
110 Avances de frais	8'210.60	0.0	48'213.35	0.0	-40'002.8	-83.0
111 Comptes courants	68'505'784.20	2.8	48'176'853.65	2.1	20'328'930.6	42.2
112 Impôts à encaisser	353'880'022.77	14.5	265'022'692.83	11.3	88'857'329.9	33.5
Provision pour pertes	<u>-105'230'297.17</u>	-4.3	<u>-74'524'623.70</u>	-3.2	<u>-30'705'673.5</u>	41.2
	248'649'725.60	10.2	190'498'069.13	8.2	58'151'656.5	30.5
113 Dédommagts de collectivités publiques	0.00	0.0	268.90	0.0	-268.9	-100.0
115 Autres débiteurs	26'228'745.66	1.1	24'535'706.97	1.1	1'693'038.7	6.9
Provision pour pertes	<u>-16'932'850.00</u>	-0.7	<u>-12'434'000.00</u>	-0.5	<u>-4'498'850.0</u>	36.2
	9'295'895.66	0.4	12'101'706.97	0.5	-2'805'811.3	-23.2
119 Autres créances	335'873.18	0.0	262'105.21	0.0	73'768.0	28.1
Provision pour pertes	<u>-14'700.00</u>	-0.0	<u>-24'900.00</u>	-0.0	<u>10'200.0</u>	-41.0
	321'173.18	0.0	237'205.21	0.0	83'968.0	35.4
12 PLACEMENTS	1'056'543'200.62	43.3	1'042'068'584.66	44.8	14'474'616.0	1.4
121 Actions et parts sociales	35'165'080.00	1.4	35'165'080.00	1.5	0.0	0.0
Provision pour fluctuation de cours	<u>-693'773.40</u>	-0.0	<u>-1'098'273.00</u>	-0.0	<u>404'499.6</u>	-36.8
	34'471'306.60	1.4	34'066'807.00	1.6	404'499.6	1.2
122 Prêts	6'061'375.47	0.2	6'660'137.82	0.3	-598'762.3	-9.0
123 Immeubles	983'635'785.41	40.3	1'028'482'770.53	44.0	-44'846'985.1	-4.4
Amortissements cumulés	<u>-33'639'285.64</u>	-1.4	<u>-92'267'179.00</u>	-4.0	<u>58'627'893.4</u>	-63.5
	949'996'499.77	38.9	936'215'591.53	40.1	13'780'908.2	1.5
125 Marchandises en stock	3'918'061.26	0.2	3'684'133.58	0.2	233'927.7	6.3
129 Autres placements	62'095'957.52	2.5	61'441'914.73	2.6	654'042.8	1.1
SOUS TOTAL	1'396'715'728.70	57.2	1'308'533'568.81	56.2	88'182'159.9	6.7

VILLE DE GENEVE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2005 COMPARE A 2004

	31.12.2005		31.12.2004		Var. 2005-2004		Var.
	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	2005-2004
REPORT	1'396'715'728.70	57.2	1'308'533'568.81	56.2	88'182'159.9		6.7
13 ACTIFS TRANSITOIRES	51'367'629.25	2.1	53'782'219.75	2.3	-2'414'590.5		-4.5
130 Intérêts	7'890.94	0.0	0.00	0.0	7'890.9		-
132 Assurances	26'321'933.75	1.1	29'418'971.30	1.3	-3'097'037.6		-10.5
135 Frais chauffage	4'462'617.04	0.2	3'479'169.74	0.1	983'447.3		28.3
139 Autres actifs transitoires	20'575'187.52	0.8	20'884'078.71	0.9	-308'891.2		-1.5
dont : Produits à recevoir	18'524'826.66	0.8	19'213'310.08	0.8	-688'483.4		-3.6
Charges payées d'avance	2'050'360.86	0.1	1'670'768.63	0.1	379'592.2		22.7
14 INVESTISSEMENTS	787'069'541.56	32.3	766'116'654.47	32.8	20'952'887.1		2.7
140 Terrains non bâtis	33'041'286.73	1.4	31'602'091.04	1.4	1'439'195.7		4.6
Amortissements cumulés	-14'428'234.78	-0.6	-12'886'818.34	-0.6	-1'541'416.4		12.0
	18'613'051.95	0.8	18'715'272.70	0.8	-102'220.7		-0.5
141 Ouvrages génie civil	412'754'793.93	16.9	382'539'653.60	16.4	30'215'140.3		7.9
Amortissements cumulés	-180'536'594.74	-7.4	-169'199'562.06	-7.2	-11'337'032.7		6.7
	232'218'199.19	9.5	213'340'091.54	9.1	18'878'107.7		8.8
143 Terrains bâtis	1'102'744'490.06	45.2	1'098'245'495.35	47.0	4'498'994.7		0.4
Amortissements cumulés	-600'489'195.63	-24.6	-601'882'461.85	-25.8	1'393'266.2		-0.2
	502'255'294.43	20.6	496'363'033.50	21.3	5'892'260.9		1.2
145 Forêts	3'244'820.05	0.1	3'139'769.63	0.1	105'050.4		3.3
Amortissements cumulés	-2'649'999.86	-0.1	-2'299'999.77	-0.1	-350'000.1		15.2
	594'820.19	0.0	839'769.86	0.0	-244'949.7		-29.2
146 Mobilier, machines, véhicules	108'052'703.91	4.4	103'566'551.92	4.4	4'486'152.0		4.3
Amortissements cumulés	-80'136'157.81	-3.3	-70'490'121.54	-3.0	-9'646'036.3		13.7
	27'916'546.10	1.1	33'076'430.38	1.4	-5'159'884.3		-15.6
149 Autres biens	13'160'495.71	0.5	10'032'567.94	0.4	3'127'927.8		31.2
Amortissements cumulés	-7'688'866.01	-0.3	-6'250'511.45	-0.3	-1'438'354.6		23.0
	5'471'629.70	0.2	3'782'056.49	0.2	1'689'573.2		44.7
SOUS TOTAL	2'235'152'899.51	91.6	2'128'432'443.03	91.2	106'720'456.5		5.0

Selon correction des comptes annuels 2004 par
le Conseil d'Etat Fr. 4'352'736.48

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2006 (matin)
Comptes rendus 2005

1695

VILLE DE GENEVE

Annexe 1 - 3

BILAN AU 31 DECEMBRE 2005 COMPARE A 2004

	31.12.2005		31.12.2004		Var. 2005-2004	
	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
REPORT	2'235'152'899.51	91.6	2'128'432'443.03	91.2	106'720'456.5	5.0
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES	198'829'307.99	8.1	200'502'758.03	8.5	-1'673'450.0	-0.8
152 Communes	10'002.00	0.0	10'002.00	0.0	0.0	0.0
153 Propres établissements	27'725'000.00	1.1	27'725'000.00	1.2	0.0	0.0
Amortissements cumulés	-15'999'999.92	-0.7	-13'999'999.88	-0.6	-2'000'000.0	14.3
	11'725'000.08	0.5	13'725'000.12	0.6	-2'000'000.0	-14.6
154 Sociétés d'économie mixte	183'741'777.70	7.5	183'415'227.70	7.9	326'550.0	0.2
Amortissements cumulés	-345'010.70	-0.0	-345'010.70	-0.0	0.0	0.0
	183'396'767.00	7.5	183'070'217.00	7.7	326'550.0	0.2
155 Institutions privées	3'120'005.00	0.1	3'120'005.00	0.1	0.0	0.0
Amortissements cumulés et provisions	-1'052'485.92	-0.0	-1'052'485.92	-0.0	0.0	0.0
	2'067'519.08	0.1	2'067'519.08	0.1	0.0	0.0
157 Etranger	1'630'019.83	0.1	1'630'019.83	0.1	0.0	0.0
16 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	3'500'000.03	0.2	3'959'254.94	0.1	-459'254.9	-11.6
164 Crédits d'invest. subv. stés mixtes	3'319'848.00	0.1	3'319'848.00	0.1	0.0	0.0
Amortissements cumulés	-1'369'848.00	-0.1	-1'219'848.00	0.0	-150'000.0	12.3
	1'950'000.00	0.1	2'100'000.00	0.1	-150'000.0	-7.1
165 Crédits d'invest. subv. instit. privées	14'802'910.65	0.6	14'604'510.65	0.6	198'400.0	1.4
Amortissements cumulés	-13'392'910.64	-0.5	-12'965'252.84	-0.6	-427'657.8	3.3
	1'410'000.01	0.1	1'639'257.81	-0.0	-229'257.8	-14.0
166 Invest. subv. personne physique	110'688.10	0.0	69'997.10	0.0	40'691.0	58.1
Amortissements cumulés	-110'688.10	-0.0	-60'000.00	-0.0	-50'688.1	84.5
	0.00	0.0	9'997.10	0.0	-9'997.1	-100.0
167 Invest. subv. étranger	350'000.00	0.0	350'000.00	0.0	0.0	100.0
Amortissements cumulés	-209'999.98	-0.0	-139'999.97	-0.0	-70'000.0	50.0
	140'000.02	0.0	210'000.03	0.0	-70'000.0	-33.3
17 AUTRES DEPENSES A AMORTIR	2'500'000.00	0.1	2'500'000.00	0.1	0.0	0.0
170 Divers crédits d'investissements	2'500'000.00	0.1	2'500'000.00	0.1	0.0	0.0
TOTAL	2'439'982'207.53	100.0	2'335'394'456.00	100.0	104'587'751.5	4.5

VILLE DE GENEVE

Annexe 1 - 4

BILAN AU 31 DECEMBRE 2005 COMPARE A 2004

	31.12.2005		31.12.2004		Var. 2005-2004		Var. 2005-2004	
	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
2 PASSIF								
20 ENGAGEMENTS COURANTS	162'561'082.64	6.7	110'057'418.41	4.7	52'503'664.2	47.7		
200 Créanciers	30'847'247.53	1.3	34'533'920.22	1.5	-3'686'672.7	-10.7		
201 Dépôts	337'494.38	0.0	351'602.72	0.0	-14'108.3	-4.0		
204 Subventions à verser	10'178'870.88	0.4	11'869'506.37	0.5	-1'690'635.5	-14.2		
205 Subventions à redistribuer	1'102.30	0.0	30.00	0.0	1'072.3	3'574.3		
206 Comptes courants	116'253'725.32	4.8	58'524'975.08	2.5	57'728'750.2	98.6		
209 Autres engagements	4'942'642.23	0.2	4'777'384.02	0.2	165'258.2	3.5		
21 DETTES A COURT TERME	150'712'584.75	6.2	150'000'000.00	6.4	712'584.8	0.5		
210 Banques	150'712'584.75	6.2	150'000'000.00	6.4	712'584.8	0.5		
22 DETTES A MOYEN ET LONG TERME	1'565'000'000.00	64.1	1'535'000'000.00	65.7	30'000'000.0	2.0		
221 Reconnaissances de dettes	1'045'000'000.00	42.8	865'000'000.00	37.0	180'000'000.0	20.8		
222 Bons de caisse	20'000'000.00	0.8	20'000'000.00	0.9	0.0	0.0		
223 Emprunts publics	500'000'000.00	20.5	650'000'000.00	27.8	-150'000'000.0	-23.1		
23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES	51'700'250.49	2.1	51'511'722.98	2.2	188'527.5	0.4		
233 Fonds spéciaux	69'819'106.43	2.9	66'925'875.12	2.9	2'893'231.3	4.3		
Actifs des fonds	-51'321'645.75	-2.1	-48'086'957.48	-2.1	-3'234'688.3	6.7		
	18'497'460.68	0.8	18'838'917.64	0.8	-341'457.0	-1.8		
234 Fonds pour risques non assurés	27'545'038.38	1.1	27'103'408.53	1.2	441'629.9	1.6		
235 Autres fonds	5'460'121.72	0.2	5'474'377.83	0.2	-14'256.1	-0.3		
237 Fonds de recherche	197'629.71	0.0	95'018.98	0.0	102'610.7	108.0		
24 PROVISIONS	78'353'274.71	3.2	52'735'395.89	2.3	25'617'878.8	48.6		
240 Comptes de fonctionnement	78'330'274.71	3.2	52'712'395.89	2.3	25'617'878.8	48.6		
241 Comptes d'investissement	23'000.00	0.0	23'000.00	0.0	0.0	0.0		
SOUS TOTAL	2'008'327'192.59	82.3	1'899'304'537.28	81.3	109'022'655.3	5.7		

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2006 (matin)
Comptes rendus 2005

1697

VILLE DE GENEVE

Annexe 1 - 5

BILAN AU 31 DECEMBRE 2005 COMPARE A 2004

	31.12.2005		31.12.2004		Var. 2005-2004	
	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
REPORT	2'008'327'192.59	82.3	1'899'304'537.28	81.3	109'022'655.3	5.7
25 PASSIFS TRANSITOIRES	46'073'003.73	1.9	50'119'644.90	2.1	-4'046'641.2	-8.1
250 Intérêts courus sur dette publique	23'122'881.69	0.9	28'437'671.40	1.2	-5'314'789.7	-18.7
251 Loyers encaissés d'avance	3'802'797.35	0.2	3'901'675.87	0.2	-98'878.5	-2.5
259 Autres passifs transitoires	19'147'324.69	0.8	17'780'297.63	0.8	1'367'027.1	7.7
28 PREFINANC. ET FINANC. SPECIAUX	12'049'539.07	0.5	13'669'154.85	0.6	-1'619'615.8	-11.8
280 Préfinancements travaux équipement	2'147'122.78	0.1	2'477'214.22	0.1	-330'091.4	-13.3
281 Préfinancement travaux épuration	3'124.00	0.0	3'124.00	0.0	0.0	0.0
282 Préfinancement travaux écoulement	0.00	0.0	56'467.81	0.0	-56'467.8	-100.0
283 Préfinancement construction abris PC	1'325'363.40	0.1	1'238'228.80	0.1	87'134.6	7.0
285 Préfinancement relance économique	640'504.68	0.0	640'504.68	0.0	0.0	0.0
286 Financements spéciaux divers	411'879.40	0.0	423'797.62	0.0	-11'918.2	-2.8
287 Préfinancements de tiers	7'521'544.81	0.3	8'829'817.72	0.4	-1'308'272.9	-14.8
29 FORTUNE NETTE	373'532'472.14	15.3	372'301'118.97	15.9	1'231'353.2	0.3
Solde au 01.01.2005	372'301'118.97	15.3	337'748'955.46	14.5	34'552'163.5	10.2
Excédent revenus (charges)	1'231'353.17	0.1	34'552'163.51	1.5	-33'320'810.3	-96.4
TOTAL	2'439'982'207.53	100.0	2'335'394'456.00	100.0	104'587'751.5	4.5

Selon correction des comptes annuels par le Conseil d'Etat Fr. 4'352'736.48

VILLE DE GENEVE

Annexe 2a - 1

COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE DE L'EXERCICE 2005 COMPARE A 2004

	2005		2004		Var. 2005-2004	Var. 2005-2004
	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
3 CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
30 CHARGES DE PERSONNEL	388'984'127.02	36.3	376'717'188.06	36.7	12'266'939.0	3.3
300 Autorités et commissions	1'912'984.00	0.2	1'902'713.94	0.2	10'270.1	0.5
301 Traitements du personnel	297'801'025.75	27.8	285'287'341.70	27.8	12'513'684.1	4.4
303 Assurances sociales	23'091'544.77	2.2	22'787'266.86	2.2	304'277.9	1.3
304 Caisses de pensions et de prévoyance	39'972'484.51	3.7	37'592'600.62	3.7	2'379'883.9	6.3
305 Assurance maladie et accidents	11'275'477.35	1.1	13'029'251.76	1.3	-1'753'774.4	-13.5
306 Prestations en nature	2'474'556.42	0.2	2'573'847.38	0.3	-99'291.0	-3.9
307 Prestations aux pensionnés	8'762'950.40	0.8	9'329'975.65	0.9	-567'025.3	-6.1
308 Personnel intérimaire	493'175.85	0.0	459'038.40	0.0	34'137.4	7.4
309 Autres charges de personnel	3'199'927.97	0.3	3'755'151.75	0.4	-555'223.8	-14.8
31 BIENS SERVICES ET MARCHANDISES	173'170'690.89	16.2	182'736'143.16	17.8	-9'565'452.3	-5.2
310 Fournitures de bureau, imprimés, publicité	12'035'934.71	1.1	12'192'862.63	1.2	-156'927.9	-1.3
311 Mobilier, machines, véhicules, matériel	5'941'661.20	0.6	7'354'656.95	0.7	-1'412'995.8	-19.2
312 Eau, énergie, combustibles	21'462'213.36	2.0	20'357'568.24	2.0	1'104'645.1	5.4
313 Achats de fournitures et de marchandises	13'733'744.16	1.3	13'642'360.51	1.3	91'383.7	0.7
314 Entretien des immeubles par des tiers	46'073'022.97	4.3	55'491'598.14	5.4	-9'418'575.2	-17.0
315 Entretien d'objets mobiliers par des tiers	7'964'238.91	0.7	8'376'832.96	0.8	-412'594.1	-4.9
316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation	9'740'600.12	0.9	9'888'276.42	1.0	-147'676.3	-1.5
317 Dédommagements	2'005'952.25	0.2	1'716'742.51	0.2	289'209.7	16.8
318 Honoraires et prestations de service	53'055'894.13	5.0	52'238'046.18	5.1	817'848.0	1.6
319 Frais divers	1'157'429.08	0.1	1'477'198.62	0.1	-319'769.5	-21.6
32 INTERETS PASSIFS	61'315'876.26	5.7	65'676'318.94	6.4	-4'360'442.7	-6.6
320 Engagements courants	86'307.58	0.0	105'960.25	0.0	-19'652.7	-18.5
321 Dette à court terme	863.33	0.0	34'109.10	0.0	-33'245.8	-97.5
322 Dettes à moyen et long terme	60'727'909.34	5.7	64'983'919.83	6.3	-4'256'010.5	-6.5
323 Dettes envers des entités particulières	500'796.01	0.0	552'329.76	0.1	-51'533.8	-9.3
33 AMORTISSEMENTS	133'797'188.20	12.5	100'086'225.13	9.7	33'710'963.1	33.7
330 Escomptes et amortissements P. F.	1'029'928.64	0.1	457'068.32	0.0	572'860.3	125.3
331 Amortissements des investissements P. A.	62'268'022.89	5.8	59'134'409.23	5.8	3'133'613.7	5.3
334 Pertes sur débiteurs	70'499'236.67	6.6	40'494'747.58	3.9	30'004'489.1	74.1
34 CONTRIBUTIONS A D'AUTRES COLLECTIVITES	19'371'618.09	1.8	17'048'441.11	1.7	2'323'177.0	13.6
346 Compensation financ. aux communes françaises	19'371'618.09	1.8	17'048'441.11	1.7	2'323'177.0	13.6
35 DEDOMMAG. A DES COLLECTIVITES PUBLIQUES	24'235'631.19	2.3	24'570'423.61	2.4	-334'792.4	-1.4
351 Dédommagements - Cantons	19'462'157.34	1.8	20'177'307.61	2.0	-715'150.3	-3.5
352 Dédommagements - Communes	4'773'473.85	0.4	4'393'116.00	0.4	380'357.9	8.7
36 SUBVENTIONS ET ALLOCATIONS	196'530'622.61	18.3	186'544'279.57	18.2	9'986'343.0	5.4
360 Subvention et allocations - Confédération	467'327.00	0.0	514'128.00	0.1	-46'801.0	-9.1
361 Subventions et allocations - Cantons	8'106'730.28	0.8	7'714'010.73	0.8	392'719.6	5.1
362 Subventions et allocations - Communes	44'149.78	0.0	34'642.00	0.0	9'507.8	27.4
363 Subventions et allocations - Propres établissements	6'010'200.00	0.6	6'479'403.00	0.6	-469'203.0	-7.2
364 Subventions et allocations - Société d'écon.mixte	2'036'593.77	0.2	1'911'819.76	0.2	124'774.0	6.5
365 Subventions et allocations - Institutions privées	149'649'910.72	14.0	139'284'366.61	13.6	10'365'544.1	7.4
366 Subventions et allocations - Personnes physiques	26'559'068.11	2.5	26'158'080.52	2.5	400'987.6	1.5
367 Subventions et allocations - Etranger	3'656'642.95	0.3	4'447'828.95	0.4	-791'186.0	-17.8
SOUS TOTAL	997'405'754.26	93.0	953'379'019.58	92.8	44'026'734.7	4.6

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2006 (matin)
Comptes rendus 2005

1699

VILLE DE GENEVE

Annexe 2a - 2

COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE DE L'EXERCICE 2005 COMPARE A 2004

	2005		2004		Var. 2005-2004	Var. 2005-2004
	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
REPORT	997'405'754.26	93.0	953'379'019.58	92.8	44'026'734.7	4.6
37 SUBVENTIONS REDISTRIBUEES	37'937.85	0.0	0.00	0.0	37'937.9	-
371 Cantons	2'495.15	0.0	0.00	0.0	2'495.2	-
375 Institutions privées	35'442.70					
38 ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPECIAUX	37'475.94	0.0	124'631.10	0.0	-87'155.2	-69.9
380 Attribution Sport-Toto	29'253.63	0.0	89'285.16	0.0	-60'031.5	-67.2
386 Attribution d'ime du livre	8'222.31	0.0	35'345.94	0.0	-27'123.6	-76.7
39 IMPUTATIONS INTERNES	73'571'303.85	6.9	73'831'037.90	7.2	-259'734.0	-0.4
390 Intérêts répartis	59'175'496.93	5.5	61'236'745.58	6.0	-2'061'248.7	-3.4
391 Mise à disposition de locaux	10'629'175.78	1.0	9'610'028.35	0.9	1'019'147.4	10.6
392 Autres prestations internes	3'766'631.14	0.4	2'984'263.97	0.3	782'367.2	26.2
TOTAL DES CHARGES	1'071'052'471.90	100.0	1'027'334'688.58	100.0	43'717'783.3	4.3
EXCEDENT DE REVENUS(-) CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1'231'333.17		34'552'163.51		-33'320'830.3	96.4
TOTAL DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT	1'072'283'805.07		1'061'886'852.09		10'396'953.0	1.0

Selon correction des comptes annuels par le Conseil d'Etat Fr.
4'352'736.48

COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE DE L'EXERCICE 2005 COMPARE A 2004

	2005		2004		Var. 2005-2004	Var. 2005-2004
	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
4 REVENUS DE FONCTIONNEMENT						
40 IMPOTS	737'588'717.51	68.8	728'807'457.44	68.6	8'781'260.1	1.2
400 Impôts sur le revenu et la fortune	498'848'544.49	46.5	470'090'993.66	44.3	28'757'550.8	6.1
401 Impôt sur le bénéfice et le capital	123'866'174.65	11.6	138'215'524.31	13.0	-14'349'349.7	-10.4
406 Impôt sur les chiens	140'798.65	0.0	187'098.80	0.0	-46'300.2	-24.7
408 Fonds de péréquation personne morale	9'620'955.72	0.9	9'253'652.67	0.9	367'303.1	4.0
409 Taxe professionnelle communale	105'112'244.00	9.8	111'060'188.00	10.4	-5'947'944.0	-5.4
42 REVENUS DE BIENS	152'508'758.93	14.2	157'833'933.48	14.9	-5'325'174.5	-3.4
420 Banques	90'378.71	0.0	86'583.15	0.0	3'795.6	4.4
421 Créances du patrimoine financier	3'290'687.32	0.3	5'633'569.39	0.5	-2'342'882.1	-41.6
422 Capitaux du patrimoine financier	2'122'199.11	0.2	2'080'870.34	0.2	41'328.8	2.0
423 Immeubles du patrimoine financier	90'904'679.28	8.5	88'941'357.44	8.4	1'963'321.8	2.2
424 Gains comptables sur placements patrimoine financier	442'499.60	0.0	8'810'493.20	0.8	-8'367'993.6	-95.0
425 Prêts du patrimoine administratif	145'233.90	0.0	139'596.65	0.0	5'637.3	4.0
426 Participation permanente du patrimoine administratif	2'363'564.25	0.2	1'975'302.00	0.2	388'262.3	19.7
427 Immeubles du patrimoine administratif	52'500'724.93	4.9	49'734'890.11	4.7	2'765'834.8	5.6
429 Autres revenus	648'791.83	0.1	431'271.20	0.0	217'520.6	50.4
43 REVENUS DIVERS	65'746'609.25	6.1	65'902'852.06	6.2	-156'242.8	-0.2
431 Emoluments administratifs	3'598'866.82	0.3	3'809'995.41	0.4	-211'128.6	-5.5
434 Redevances d'utilisation et de prestations de services	26'065'238.21	2.4	25'131'926.82	2.4	933'311.4	3.7
435 Ventes de marchandises	3'268'967.61	0.3	3'244'796.66	0.3	24'170.9	0.7
436 Dédommagements de tiers	7'997'339.33	0.7	7'554'824.77	0.7	442'514.6	5.9
437 Amendes	19'955'695.93	1.9	21'541'958.16	2.0	-1'586'262.2	-7.4
438 Prestations du personnel pour investissements	3'291'993.52	0.3	3'338'035.34	0.3	-46'041.8	-1.4
439 Autres contributions	1'568'507.83	0.1	1'281'314.90	0.1	287'192.9	22.4
44 PARTS A DES RECETTES SANS AFFECTATION	3'619'232.48	0.3	2'905'532.08	0.3	713'700.4	24.6
441 Parts à des recettes cantonales	3'619'232.48	0.3	2'905'532.08	0.3	713'700.4	24.6
45 DEDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITES PUBLIQUES	32'503'336.55	3.0	26'851'195.25	2.5	5'652'141.3	21.0
450 Dédommagements - Confédération	126'440.00	0.0	110'000.00	0.0	16'440.0	14.9
451 Dédommagements - Cantons	21'440'343.05	2.0	16'763'534.00	1.6	4'676'809.1	27.9
452 Dédommagements - Communes	10'936'553.50	1.0	9'977'661.25	0.9	958'892.3	9.6
46 SUBVENTIONS ET ALLOCATIONS	6'658'514.49	0.6	5'754'623.04	0.5	903'891.5	15.7
460 Subventions et allocations - Confédération	958'166.45	0.1	27'128.90	0.0	931'037.6	3'431.9
461 Subventions et allocations - Cantons	2'052'685.50	0.2	1'700'866.40	0.2	351'819.1	20.7
469 Subventions et allocations - Autres subventions	3'647'662.54	0.3	4'026'627.74	0.4	-378'965.2	-9.4
SOUS TOTAL	998'625'169.21	93.1	988'055'593.35	93.0	10'569'575.9	1.1

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2006 (matin)
Comptes rendus 2005

1701

VILLE DE GENEVE

Annexe 2b - 2

COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE DE L'EXERCICE 2005 COMPARE A 2004

	2005		2004		Var. 2005-2004	
	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
REPORT	998'625'169.21	93.1	988'055'593.35	93.0	10'569'575.9	1.1
47 SUBVENTIONS A REDISTRIBUER	37'937.85	0.0	0.00	0.0	37'937.9	-
471 Subventions à redistribuer - Cantons	37'937.85	0.0	0.00	0.0	37'937.9	-
48 FINANCEMENTS SPECIAUX	49'394.16	0.0	220.84	0.0	49'173.3	22'266.5
486 Prélèvement sur financements (dime)	49'394.16	0.0	220.84	0.0	49'173.3	22'266.5
49 IMPUTATIONS INTERNES	73'571'303.85	6.9	73'831'037.90	7.0	-259'734.0	-0.4
490 Intérêts répartis	59'175'496.93	5.5	61'236'745.58	5.8	-2'061'248.7	-3.4
491 Mise à disposition de locaux	10'629'175.78	1.0	9'610'028.35	0.9	1'019'147.4	10.6
492 Autres prestations internes	3'766'631.14	0.4	2'984'263.97	0.3	782'367.2	26.2
TOTAL DES REVENUS	1'072'283'805.1	100.0	1'061'886'852.1	100.0	10'396'953.0	1.0
TOTAL DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT	1'072'283'805.1		1'061'886'852.1		10'396'953.0	1.0

VILLE DE GENEVE

Compte administratif 2005 comparé à 2004 (corrigé)

Annexe 3

	Budget 2005	Comptes 2005	Comptes 2004	Comptes 2005	Comptes 2004
Compte de fonctionnement					
<i>Charges</i>					
Amortissements	883'462'280.00	934'183'06.52	893'912'173.13	998'712'501.22	988'055'814.11
Amortissements complément.	67'204'660.00	63'297'951.53	59'591'477.55	--	--
Imputations internes	71'604'282.00	73'571'303.85	73'831'037.90	73'571'303.85	73'831'037.96
Excédent de revenus	-335'245.00	1'221'353.17	34'552'163.51	--	--
Total	1'022'606'467.00	1'072'283'805.07	1'061'886'852.09	1'072'283'805.07	1'061'886'852.06
Investissements nets					
<i>Investissements bruts</i>					
	110'000'000.00	102'659'839.17	141'685'361.06	6'760'797.26	8'577'611.88
Total	110'000'000.00	102'659'839.17	141'685'361.06	6'760'797.26	8'577'611.88
Financement					
<i>Investissements nets</i>					
Excédent de charges/revenus(-)	110'000'000.00	95'899'041.91	133'107'749.26	63'297'951.53	59'591'477.51
	-335'245.00	-1'221'353.17	-34'552'163.51	31'369'737.21	38'964'108.20
Total	109'664'755.00	94'667'688.74	98'555'585.75	94'667'688.74	98'555'585.71
Variation de la fortune nette					
<i>Insuffisance de financement</i>					
	49'376'770.00	31'369'737.21	38'964'108.20	32'601'090.38	73'516'271.71
<i>Excédent de financement</i>					
	--	--	--	-1'221'353.17	-34'552'163.51
Total	49'376'770.00	31'369'737.21	38'964'108.20	31'369'737.21	38'964'108.20

VILLE DE GENEVE

Annexe 4 - 1

A N N E X E

AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2005

1. LIMITES DE CREDIT AVEC DES INSTITUTS FINANCIERS

- BCGE, compte cash management, limite de crédit de Fr. 30 millions.

2. DISPONIBILITES - PLACEMENTS

- L'excédent de trésorerie a été laissé en disponibilité, la rémunération étant compétitive avec les taux appliqués sur le marché des capitaux.

3. CONTRATS SUR PRODUITS DERIVES

1. Un contrat cap à 3% (barrier 3.85%) du 20.03.2002 au 20.03.2007 couvrant Fr. 20 millions de notre excédent de trésorerie a été signé en 2002.
2. Un contrat collar floor 3% - cap 4.03% du 20.03.2007 au 20.03.2012 couvrant Fr. 30 millions de notre excédent de trésorerie a été signé en 2003.

4. CAUTIONNEMENTS, GARANTIES, GAGES EN FAVEUR DE TIERS

1. Des garanties loyer ont été émises par le Service Social pour un montant de Fr. 13'791.-- en faveur de 8 régies.
2. Le Conseil Administratif, en séance du 9 juin 1999, a décidé de réserver Fr. 100'000.-- sur le fonds Scheuermann pour couvrir l'utilisation éventuelle de garanties émises par le Service social.

5. DETTES DECOULANT DE CONTRATS DE LEASING NON PORTEES AU BILAN

1. Contrat de leasing Multilease AG, pour un véhicule, se terminant en 2008, solde à payer Fr. 28'077.--.
2. Contrat de leasing Multilease AG, pour un véhicule, se terminant en 2008, solde à payer Fr. 38'966.--.
3. Contrat de leasing UBS Leasing SA, pour des sanitaires autonettoyantes, se terminant en 2014, solde à payer Fr. 885'866.--.

6. VALEUR INTRINSEQUE DES IMMEUBLES LOCATIFS

Cette valeur, comprenant bâtiments et terrains, se monte à Fr. 1'813 millions.

Elle représente la valeur de remplacement, la valeur de reconstruction de l'immeuble dans son état actuel.

La valeur portée au bilan s'élève à Fr. 950 millions.

7. VALEUR D'ASSURANCE INCENDIE DES IMMOBILISATIONS

Le total atteint Fr. 4'610 millions, soit :

pour les bâtiments	Fr. 3'380 millions
et pour leur contenu (avec collections)	Fr. 1'230 millions.

La valeur de ces immobilisations est portée au bilan (voir postes avec lettre a) pour Fr. 1'465 millions.

8. MOUVEMENTS DES PROVISIONS POUR ACQUISITIONS DE COLLECTIONS ET LIVRES EN 2005

No compte	Intitulé	Solde 01.01.2005 Fr.	Attributions à la provision Fr.	Prélèvement Dépenses Fr.	Solde 31.12.2005 Fr.
240500 à 240501	Provision acquis. Jardin Botanique	52'571.88	6'152.00	11'917.00	46'806.88
240510 à 240570	Provision acquis. M.A.H. et filiales	299'102.14	66.17	70'577.12	228'591.19
240601	Provision acquis. Muséum	34'152.29	0.00	19'863.15	14'289.14
240610 à 240611	Provision acquis. Biblio. Municipales	179'700.00	26'000.00	58'500.00	147'200.00
240621	Provision acquis. Musée Voltaire	7'543.76	0.00	4'568.80	2'974.96
240650	Provision acquis. Musée du S.I.S.	8'968.04	8'000.00	0.00	16'968.04
	Total	582'038.11	40'218.17	165'426.07	456'830.21

Ces comptes enregistrent la part non dépensée ou l'excédent de dépense par rapport au budget de fonctionnement pour l'achat de collections et de livres.

Ces reports de crédit sont en dérogation avec le principe de spécialité temporelle (art. 22 de la Loi sur la Gestion financière de l'Etat, applicable aux communes selon son art. 4). Avec l'accord de l'Etat, l'approbation des comptes par le CM entérine cette manière de procéder.

9. EVALUATION DE CERTAINS POSTES DU BILAN**115 Autres débiteurs**

Les factures ouvertes, dont la date est antérieure au 1^{er} octobre 2005, font l'objet, pour leur totalité, d'une provision pour débiteurs douteux.

120/121/233 Titres en portefeuille (patrimoine financier)

Les titres cotés sont portés au bilan à leur valeur de marché (valeur moyenne décembre 2005).

Les titres non cotés sont évalués à leur valeur d'acquisition à l'exception des actions SECSA qui sont comptabilisées à la valeur de liquidation de la société.

Ces règles s'appliquent aussi aux titres appartenant aux fonds spéciaux (groupe 233).

152 à 157 Titres en portefeuille (patrimoine administratif)

Ces titres et participations apparaissent au bilan à leur valeur d'acquisition, sous déduction d'amortissements éventuels.

125 Marchandises en stock

Les stocks sont évalués au prix du marché ou au prix d'achat, respectivement au plus bas des deux.

10. DIVERS

La créance chirographaire de Fr. 381'000.-- contre la société du Parking de Cornavin (groupe 154) est postposée dans le bilan de la Société. A l'origine, ce prêt s'élevait à Fr. 750'000.--.

11. FORTUNE ET MOUVEMENTS DES FONDS SPECIAUX

Voir tableau ci-après.

VILLE DE GENEVE

Annexe 4 - 2

**VALEUR COMPTABLE AU 31 DECEMBRE 2005 DES IMMOBILISATIONS
COUVERTES PAR L'ASSURANCE INCENDIE**

	<u>Fr.</u>	<u>Fr.</u>
123 Immeubles		
Bâtiments locatifs		616'282'250.02
Restaurants Divers		2'359'474.00
Crédits d'investissement bâtiments locatifs	287'327'960.54	
./ Amortissements cumulés	<u>-33'639'285.64</u>	253'688'674.90
129 Autres placements		
Hôtel Métropole		62'095'957.52
143 Terrains bâtis		
Immeubles administratifs et publics		190.00
Crédits d'investissement immeubles administratifs et publics	1'102'744'300.06	
./ Amortissements cumulés	<u>-600'489'195.63</u>	502'255'104.43
146 Mobilier, machines, véhicules		
Crédits d'investissement	108'052'703.91	
./ Amortissements cumulés	<u>-80'136'157.81</u>	27'916'546.10
149 Autres biens		
Collections		1.00
Total de la valeur comptable		1'464'598'197.97

Annex 3

FONDS SPECIAUX 2005

MOUVEMENTS EN 2005 DES ENGAGEMENTS NETS DE LA VILLE ENVERS LES FONDOS

DETAILS DES ENGAGEMENTS NETS AU 31.12.2005

Fonds	Engagements nets 31.12.2004	Revenus	Charges	Intérêts Ville de Genève	Résultat net	Prélèvements / attributions	Investisse- ments désinvest.	Engagements nets 31.12.2005	Engagements bruts 31.12.2005	Immeubles terrains	Titres (1)	Dif. Aval. titres inclus (1)	Prêts	Engagements nets
1 AMEL	62'194.47	0.00	0.00	540.09	540.09	2'500.00	0.00	60'734.56	60'734.56	0.00	0.00	0.00	0.00	60'734.56
2 BERTHOLD	318'599.11	4'976.00	0.00	2'855.93	7'431.93	0.00	0.00	335'731.04	724'750.24	0.00	399'019.20	99'671.00	0.00	325'731.04
3 BEHUN	61'634.98	0.00	0.00	5'255.64	5'255.64	10'000.00	0.00	66'889.62	10'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	66'889.62
4 BERNARDINI	2'766'687.72	0.00	0.00	2'820.94	4'096.94	31'000.00	0.00	2'770'581.66	138'746.93	0.00	138'746.93	-323.80	0.00	2'766'267.86
5 BRUNSWICK	237'608.87	1'476.00	0.00	0.00	1'476.00	0.00	0.00	301'705.81	301'705.81	0.00	0.00	0.00	0.00	301'705.81
6 BRUNSWICK	171'522.00	0.00	0.00	15'107.18	15'107.18	15'107.18	0.00	174'132.00	174'132.00	0.00	0.00	0.00	0.00	174'132.00
7 CHEVALERIE	239'089.65	0.00	0.00	2'029.58	2'029.58	12'029.58	0.00	229'089.65	229'089.65	0.00	0.00	0.00	0.00	229'089.65
8 DE CANDOLLE	180'042.42	0.00	0.00	1'561.81	1'561.81	1'561.81	0.00	180'042.42	180'042.42	0.00	0.00	0.00	0.00	180'042.42
9 DIDAY	64'593.60	103'701.01	0.00	1'302.38	142'899.37	142'899.37	0.00	64'593.60	78'748.60	723'155.00	0.00	0.00	0.00	64'593.60
10 DODAT	100'000.00	0.00	0.00	867.47	867.47	867.47	0.00	100'867.47	100'867.47	0.00	0.00	0.00	0.00	100'867.47
11 DODAT	1'568.00	0.00	0.00	1'568.00	1'568.00	2'568.00	0.00	4'136.00	4'136.00	0.00	4'136.00	-101.20	0.00	4'034.80
12 ECHOLE DONT L'EPS	2'800.90	0.00	0.00	22.56	22.56	22.56	0.00	2'800.90	2'800.90	0.00	0.00	0.00	0.00	2'800.90
13 Bénédictine Hospice GEN.	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	7'764'578.30	7'764'578.30	0.00	0.00	0.00	0.00	7'764'578.30
14 GALLAND Coll. art.	456'562.69	52'009.00	0.00	-5'319.93	47'689.07	36'563.07	0.00	-645'536.69	592'352.81	0.00	183'799.50	70'065.50	0.00	-645'536.69
15 GALLAND Div. art musical	30'000.00	0.00	0.00	2'602.41	2'602.41	2'602.41	0.00	30'000.00	30'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	30'000.00
16 GALLAND Encour. industrie	105'626.10	0.00	0.00	916.27	916.27	916.27	0.00	105'626.10	105'626.10	0.00	0.00	0.00	0.00	105'626.10
17 GALLAND Log. ouvriers	512'630.23	2'839'184.00	0.00	51'350.23	1'268'879.94	389'650.00	0.00	6'287'014.17	16'239'650.00	12'001'434.00	11'000.00	130.00	0.00	6'287'014.17
18 GALLAND Log. ouvriers	420'000.00	2'800.00	0.00	389.65	389.65	389.65	0.00	420'389.65	420'389.65	0.00	0.00	0.00	0.00	420'389.65
19 GUINAND	4842.89	0.00	0.00	42.01	42.01	42.01	0.00	4884.90	4884.90	0.00	0.00	0.00	0.00	4884.90
20 JEANNERET-GROSJEAN	1'953.00	0.00	0.00	749.97	2'702.97	-143'985.91	0.00	146'988.88	650'521.61	0.00	503'832.73	52'395.39	0.00	146'988.88
21 JOHNSON	3'7625.94	0.00	0.00	326.39	326.39	0.00	0.00	3'7952.33	3'7952.33	0.00	0.00	0.00	0.00	3'7952.33
22 LANCOUR	800'330.56	0.00	0.00	6'942.63	6'942.63	0.00	0.00	807'273.19	807'273.19	0.00	0.00	0.00	0.00	807'273.19
23 LE COMTE	-177'824.35	20'097.00	0.00	-1'382.02	18'714.68	103'989.00	0.00	-169'749.26	463'204.24	0.00	623'333.50	26'960.50	0.00	-169'749.26
24 LUSIGNOL	33'320.64	0.00	0.00	10'932.01	10'932.01	10'932.01	0.00	33'320.64	33'320.64	0.00	0.00	0.00	0.00	33'320.64
25 MENDELSSOHN HILLY	5'872.93	0.00	0.00	91'930.95	163'965.54	163'965.54	0.00	-33'569.64	-25'216.95	3'331'447.15	0.00	0.00	0.00	-33'569.64
26 MILLIET	7'827.95	0.00	0.00	66.17	66.17	66.17	0.00	5'722.14	5'722.14	0.00	0.00	0.00	0.00	5'722.14
28 MOROY	2'302.39	0.00	0.00	19.97	19.97	0.00	0.00	7'627.95	7'627.95	0.00	0.00	0.00	0.00	7'627.95
29 MULLER	34'473.70	0.00	0.00	19.97	19.97	0.00	0.00	34'473.70	34'473.70	0.00	0.00	0.00	0.00	34'473.70
30 NEUMAN Priv. Beau-Arts et Mus.	57'986.49	0.00	0.00	299.05	299.05	299.05	0.00	58'285.54	58'285.54	0.00	0.00	0.00	0.00	58'285.54
31 PANRETOUT	5'000.00	0.00	0.00	500.00	500.00	2'000.00	0.00	5'500.00	5'500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	5'500.00
32 PANRETOUT Bénédictine	1'036.13	0.00	0.00	545.29	545.29	0.00	0.00	1'036.13	1'036.13	0.00	0.00	0.00	0.00	1'036.13
33 PLANTAMOUR Parc Mon Repos	305'728.67	0.00	0.00	2'652.10	2'652.10	2'652.10	0.00	305'728.67	305'728.67	0.00	0.00	0.00	0.00	305'728.67
34 RAPANELLA	220'414.51	0.00	0.00	190.97	190.97	10'200.00	0.00	12'005.48	12'005.48	0.00	0.00	0.00	0.00	12'005.48
36 REPHOUS	211'368.88	480.00	0.00	1'861.81	2'341.81	0.00	0.00	213'767.69	232'658.69	0.00	19'080.00	4'320.00	0.00	213'767.69
37 REIFFERSCHIED	83'564.90	0.00	0.00	14'900.71	14'900.71	14'900.71	0.00	117'946.10	117'946.10	0.00	0.00	0.00	0.00	117'946.10
38 ROBERT	611'111.00	0.00	0.00	724.90	724.90	724.90	0.00	611'835.90	611'835.90	0.00	0.00	0.00	0.00	611'835.90
39 ROBERT Alard	2'722.80	0.00	0.00	509.26	509.26	0.00	0.00	402'442.11	402'442.11	581'483.00	205'236.94	46'574.29	0.00	402'442.11
40 ROTH Léone	1'394'504.48	234'637.00	0.00	35'569.71	3'352.27	3'352.27	0.00	680'920.38	680'920.38	0.00	0.00	0.00	0.00	680'920.38
41 SCHAUB & GEORG	47'489.55	0.00	0.00	10'466.13	33'931.80	74'715.90	0.00	115'115.50	115'115.50	0.00	0.00	0.00	0.00	115'115.50
42 SCHEJERMAN *	11'607'954.27	306.00	0.00	10'155.23	10'461.23	20'000.00	0.00	11'619'955.55	11'619'955.55	0.00	38'556.00	17'697.00	0.00	11'619'955.55
43 SCHNEIDER	324'700.55	0.00	0.00	281'668	281'668	3'834.00	0.00	323'983.23	323'983.23	0.00	0.00	0.00	0.00	323'983.23
44 SCHNEIDER	397'670.12	0.00	0.00	1'732.86	1'732.86	354.00	0.00	201'922.98	201'922.98	0.00	0.00	0.00	0.00	201'922.98
45 SCHNEIDER	949'432.35	0.00	0.00	82'236.04	82'236.04	82'236.04	0.00	949'432.35	949'432.35	0.00	0.00	0.00	0.00	949'432.35
46 SOTER	12'400.87	0.00	0.00	107.57	107.57	0.00	0.00	12'508.44	12'508.44	0.00	0.00	0.00	0.00	12'508.44
47 TERREZAT	85'780.98	0.00	0.00	744.12	744.12	0.00	0.00	86'525.10	86'525.10	0.00	0.00	0.00	0.00	86'525.10
48 TERZIO	7'895'119.64	731'996.46	36'485.19	103'895.61	184'253.73	2'300'000.00	0.00	621'078.35	23'509'983.55	12'000'000.00	16'096'700.00	0.00	0.00	621'078.35
49 ZELL	18'638'917.64	4'824'688.86	1'955'700.13	210'681.43	3'080'070.18	11'121'527.14	2'300'000.00	18'497'460.86	69'819'106.43	22'870'968.83	20'686'198.62	483'750.93	7'764'578.30	18'497'460.86

* dont Fr. 100'000 bloqués pour garanties de loyer (Service social)

(1) Fluctuations de cours des titres non incluses dans le résultat net, car non distribuables.

Genève, le 4 septembre 2006/AL/ma-260

Monsieur Gérard DESHUSSES
Président de la Commission des
finances du Conseil municipal
Palais Eynard

Concerne : Rapport d'activité 2005 – 2006 du Contrôle financier de la Ville de Genève
Rapport d'organe de révision sur les comptes annuels 2006 de la Ville de Genève

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances,

Nous tenons, tout d'abord à vous remercier de l'accueil que la Commission des finances a réservé au Contrôle financier et de l'intérêt qu'elle a porté au contenu des rapports mentionnés sous rubrique.

Nous vous communiquons ci-après les réponses aux questions posées par les commissaires pour lesquelles le Contrôle financier a souhaité répondre par écrit après avoir obtenu les informations nécessaires des services ou des départements. Nous rappelons, dans chaque réponse, la question ainsi que le paragraphe du rapport concerné le cas échéant.

2) RAPPORT D'ORGANE DE REVISION SUR LES COMPTES ANNUELS

Question 5 : "Que représente la somme de Fr. 143'985.91 figurant dans la colonne Prélèvements / attributions du fonds Jeanneret-Grosjean (Tableau des fonds spéciaux) ?"

Ce montant représente les apports nets en espèces (sous déduction des frais bancaires liés aux transferts de fonds)

Question 6 : "La Commissions des finances aimerait connaître le détail des mouvements du fonds Zell."

Le détail des mouvements comptabilisés sur ce fonds est le suivant :

	Fr.	Fr.
Revenus nets des titres du fonds		642'698.46
Revenus de l'immeuble		89'298.--
Intérêts nets Ville de Genève		<u>103'895.61</u>
Total des revenus		835'892.07
Charges sur titres et immeuble	36'485.19	
Prélèvements sur le fonds	<u>184'253.73</u>	
Dont :		
Subvention personnes âgées (ligne TPG 32)	12'000.--	
Versements pour l'association AVIVO	83'046.70	
Versements pour diverses associations de personnes âgées	47'857.03	
Honoraires d'architecte pour la transformation de la Maison des aînés Arcade 28 rue Amat	41'350.--	
Total des prélèvements	220'738.92	
Acquisition de titres	2'300'000.--	
<u>Variation de l'engagement net du fonds</u>	<u>-1'683'846.85</u>	

Question 7 : "Que représente la colonne - intérêts Ville de Genève - et plus particulièrement les intérêts négatifs de Fr. 29'704.51 du fonds Maget ?"

Il s'agit des intérêts versés par la Ville de Genève calculés sur le capital mis à disposition de la Ville par les fonds spéciaux. Le taux d'intérêt retenu pour 2005 est le taux libor à 6 mois soit 0.8674%. Le solde du fonds Maget étant négatif (solde en faveur de la ville de Genève), les intérêts sont prélevés du fonds au même taux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce qui précède et restons à la disposition de la Commission pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances, nos salutations les plus respectueuses.

André Lévrier

Directeur



Reliquat

1



Définition du reliquat

Le reliquat est la différence entre la production des impôts et la perception effective.

A chaque année fiscale correspond son reliquat.

Ce reliquat annuel diminue dans le temps.

Le reliquat est donc la somme des reliquats annuels.

Il correspond au total des impôts impayés.

2



Définition du reliquat

L'AFC, avec l'évolution de ses systèmes d'informations, dispose d'une meilleure connaissance de la situation qu'auparavant.

Actuellement, le montant total du reliquat est connu, puis repartis par communes en fonction de la production fiscale.

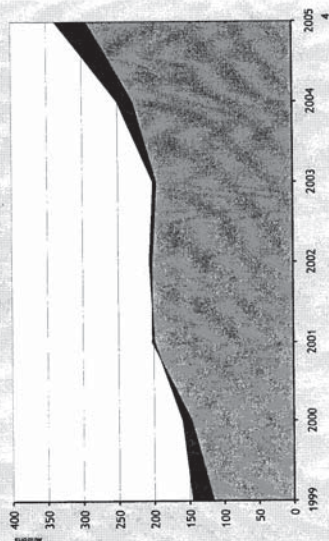
Dès 2008, le reliquat sera individualisé par commune.

3

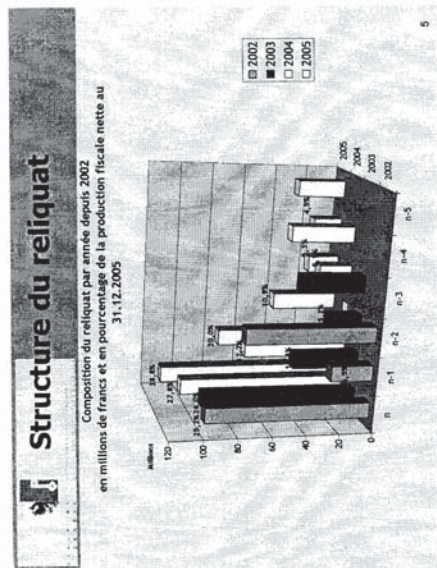


Évolution du reliquat 99-05

■ ReliquatPP ■ ReliquatPM



4



5

Évolution future du reliquat

Nous espérons que le reliquat cessera d'augmenter ces prochaines années.

Le Canton souhaite également améliorer la perception de l'impôt.

Toute amélioration dans la perception devrait faire diminuer le reliquat.

6

Flux financiers État-Ville

L'État verse un montant chaque semaine à la Ville de Genève

Le calcul du montant versé est effectué sur la base suivante :

- + Montants budgétés* Impôts PP, PM, péréquation PM, impôts spéciaux
- Compensation communes frontalières (sans PL 9679)
- Frais de perception (sans PL 9679)

= Montant versé durant l'année

* Si le montant budgété par la Ville est différent des estimations du Canton, le montant pris en compte est le plus faible.

7

Flux financiers État-Ville

Lors des comptes, l'État nous communique un solde final

La différence entre le total des acomptes et le solde final est soit une dette, soit une créance vis-à-vis de l'État.

8

Flux financiers 2005

Total des acomptes reçus en 2005:
560'769'320 francs en 52 versements

Solde final comptes 2005 :
504'258'365 francs

Différence : 56'510'954 francs
Cette différence correspond à un trop perçu.

9

Flux financier 2005

Ce montant est venu se rajouter au compte courant « Etat de Genève » au passif de notre bilan, rubrique 206.

Le compte courant « Etat de Genève » était déjà débiteur de 55,4 millions en 2004 pour les mêmes raisons.

Au total, nous avons reçu 111,9 millions de francs en trop en 2004 et 2005.

10

Reliquat 2004

Après la mise en évidence d'éléments curieux, la Ville de Genève a demandé des explications complémentaires et a suspendu dans l'intervalle le remboursement qu'elle devait effectuer suite aux comptes 2004.

Les effets 2004 et 2005 se cumulent donc pour arriver au montant à rembourser de 111,9 millions.

11

Conséquences

Ces 111,9 millions de francs nous sont réclamés par l'AFC (sans intérêts toutefois).

Comme la Ville de Genève ne dispose pas de cette somme en trésorerie, un emprunt correspondant devra être émis. Pour cela, une autorisation ad'hoc du Conseil municipal est nécessaire.

12

Conséquences

A quoi correspondent ces 111,9 millions de francs ?

L'amélioration de la trésorerie liée aux versements généreux de l'État a permis à la Ville de Genève de ne pas s'endetter à hauteur des niveaux prévus.

13

Écart dette/financement

	Exc./déficit financement comptabilisé	Variation de la dette
2001	113,3	- 30,0
2002	83,2	- 100,0
2003	- 132,2	-70,0
2004	- 39,2	+ 60,0
2005	- 31,4	+ 30,0
Total	+ 6,3	- 110,0

14

DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF



Monsieur Gérard Deshusses
Président
Commission des finances
Palais Eynard
Case Postale 3983
1211 GENEVE 3

Genève, le 17 août 2006

Objet

Reliquat – Administration fiscale cantonale

Monsieur le Président,

J'ai l'avantage de vous faire suivre une copie du courrier que l'administration des finances de l'Etat a adressé à mon directeur, Monsieur Charles Lassaue.

Il s'agit d'une explication concernant le reliquat de CHF 112 millions en faveur de l'administration fiscale cantonale. Ces informations devraient vous servir à l'occasion de votre prochaine audition des représentants de l'Etat.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre Muller

Annexe mentionnée

Copie : Monsieur Moreno Sella, Directeur général, Administration des finances de l'Etat



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DES FINANCES

Administration des Finances de l'État

Direction Générale
Rue du Stand 15
Correspondance
Case postale 3937
1211 Genève 3

Monsieur Charles Lasseue
Directeur financier de la Ville de Genève
Rue de l'Hôtel-de-Ville 5
Case postale 3983
1211 Genève 3

Nr et MSE/WRE
Virét

Genève, le 15 août 2006

Concerne : évolution de la perception et des créances de la Ville de Genève

Monsieur le Directeur,

Pour donner suite à nos différents entretiens, veuillez trouver ci-après un récapitulatif des circonstances ayant conduit à l'augmentation des créances de la Ville de Genève auprès de l'Etat de Genève au 31 décembre 2005.

Jusqu'à l'exercice comptable 2003 inclus, les moyens informatiques du département des finances (ci-après DF) ne permettaient pas de connaître la perception de l'impôt des personnes physiques et des personnes morales au niveau des communes. Seules étaient connues la perception globale du canton et la production nette par commune, pour un exercice fiscal donné. La perception par commune était alors estimée au prorata de sa production nette.

L'introduction du système de comptabilité financière intégrée (ci-après CFI) à l'Etat de Genève a permis de connaître plus précisément les perceptions du canton et des communes, la perception par commune étant toujours estimée au prorata de sa production nette.

L'amélioration des moyens informatiques de l'Etat a ainsi permis de constater que ce dernier a alloué à l'ensemble des communes une perception trop élevée jusqu'en 2003 inclus.

L'ajustement de cette situation en 2004 a conduit à une augmentation très importante des créances des communes en fin d'exercice 2004.

Le groupe de travail constitué courant de l'année 2005 et composé de collaborateurs de la Ville de Genève, du centre de compétences des communes de l'Etat de Genève et de l'association des communes genevoises a identifié deux facteurs d'augmentation des créances : l'un relatif à une importante anomalie de la production fiscale en 2002 et l'autre provenant d'une corrélation entre la perception d'une commune et son taux de notification (voir détail en annexe). Ce dernier facteur a introduit une inégalité de traitement entre communes.

Fin 2005, le DF a démontré au groupe de travail, par le biais d'une simulation, l'impact financier de ces deux facteurs sur les comptes fiscaux 2004. Cette simulation a confirmé - par la neutralisation de la corrélation entre perception et taux de notification et par la suppression de l'anomalie fiscale 2002 - que les communes ont effectivement reçu, jusqu'en 2003 compris, une part trop importante de la perception totale du canton et des communes, justifiant ainsi l'augmentation des créances des communes au 31.12.2004.

Les comptes fiscaux de l'exercice 2005, remis en mars 2006, ont confirmé les tendances relevées par la simulation faite sur les comptes 2004. Ainsi, la perception 2005 de la Ville de Genève a été relativement faible et ses créances ont connu une nouvelle augmentation au 31.12.2005. De fait, la perception 2005 de la Ville a été très inférieure aux acomptes reçus de l'Etat. La différence entre acomptes et perception est ainsi passée de CHF 55'382'959,69 au 31.12.2004 à un montant cumulé de CHF 111'893'953,15 au 31.12.2005 en faveur de l'Etat de Genève.

La CFI permettra, à l'avenir, de déterminer les montants réels, par commune et par année fiscale, de la perception des personnes physiques imposées au barème ordinaire (PP IBO). Ce module de la CFI sera opérationnel dès l'exercice comptable 2007. Les communes disposeront ainsi en mars 2008 (bouclage des comptes 2007) de leur perception effective pour les années fiscales 2001 à 2004.

En conclusion, nous vous proposons de nous rencontrer d'ici fin août afin de finaliser les modalités du remboursement de la somme de CHF 111'893'953,15, lequel devra intervenir avant le 31 octobre 2006.

Nous restons à votre disposition pour vous donner toute autre information utile à la bonne compréhension du dossier.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, nos meilleurs messages.



Moreno Sella
Directeur général
Administration des finances de l'Etat



Stéphane Tanner
Directeur général
Administration fiscale cantonale

Annexe : Notice explicative de l'évolution de la perception et des créances de la Ville de Genève



Notice explicative de l'évolution de la perception et des créances de la Ville de Genève

1. Méthode de répartition de la perception

Jusqu'à l'exercice comptable 2003 compris, la perception globale au niveau du canton était répartie par commune au pro rata de la production nette¹ du canton et des communes. La répartition portait sur les trois dernières années fiscales plus le reliquat des années fiscales antérieures.

2. Comptes fiscaux de l'exercice comptable 2004

L'introduction du système de Comptabilité financière intégrée (ci-après CFI) à l'État de Genève a permis de connaître précisément la perception totale du canton et des communes, ceci par année fiscale. La CFI fournit, en effet, des soldes débiteurs / créditeurs par année fiscale, d'où découlent les montants réels par année fiscale de la perception totale canton plus communes. Ces montants sont répartis par commune, comme par le passé, au prorata de leur production nette.

L'amélioration des moyens informatiques de l'État de Genève a conduit au constat que la Ville de Genève, comme les autres communes, a reçu de l'État de Genève une perception trop élevée jusqu'en 2003 compris et que ses créances au 31.12.2003 étaient, par conséquent, trop basses. Cette situation a été ajustée dans les comptes fiscaux de l'exercice 2004. En effet, la répartition de la perception est systématiquement calculée, par année fiscale, en fonction des valeurs cumulées, en l'occurrence celles au 31.12.2004.

Ce rattrapage a conduit pour l'ensemble des communes à des taux de croissance de la perception très inférieurs à ceux de la production nette. La relative faiblesse de la perception a entraîné pour la majorité des communes, dont la Ville de Genève, une différence en faveur de l'État de Genève entre les acomptes et la perception.

Comparaison Ville de Genève - communes	Ville de Genève		Total communes
	mio CHF	+/- %	+/- %
Production nette 2004 des personnes physiques	462.8	+9.9%	+4.5%
Perception nette 2004 des personnes physiques	416.9	+0.8%	-3.7%
Créances des personnes physiques au 31.12.2004	228.0	+16.3%	+17.2%
Différence totale 2004 entre acomptes et perception	-55.4		

3. Corrélation entre taux de notification et répartition de la perception

Le 16 mars 2005 a eu lieu une séance de travail à laquelle ont participé des collaborateurs du Centre de compétences des communes de l'État de Genève (CCC) ainsi que MM. Krebs (Ville de Genève) et Rutsche (ACG). Cette séance a eu pour objectif la compréhension de la méthode de répartition de la perception.

Lors de cette séance, l'État de Genève a relevé l'existence d'une corrélation entre la perception d'une commune et son taux de notification². Comme la perception ne dépend en fait pas directement de la progression de la taxation, mais des versements des contribuables (acomptes,

¹ Production nette = taxations + suppléments - dégrèvements - remises - irrécouvrables

² Taux de notification : proportion des montants taxes par rapport à la production estimée

etc.) et des remboursements effectifs, cette corrélation entre taux de notification et répartition de la perception a introduit une inégalité de traitement entre communes.

Le 5 avril 2005, le département des finances a présenté au groupe de travail une solution de principe d'une répartition de la perception par commune, fondamentalement identique à celle appliquée en 2004, mais pour laquelle le taux de notification a été neutralisé, évitant ainsi les problèmes d'effets de bords.

4. Anomalie constatée par la Ville de Genève

Le 30 mars 2005, M. Krebs a informé M. Reimers (Administration des finances de l'Etat) d'une anomalie concernant la production des personnes physiques de l'année fiscale 2002, anomalie qui a provoqué un écrêtement⁵ de la perception de l'année fiscale 2002, dont CHF 59.9 millions pour la Ville de Genève.

Courant juin 2005, M. Krebs a été informé par le département du territoire que la cause de l'anomalie avait été identifiée.

5. Simulation des comptes fiscaux de l'exercice 2004

Le 23 novembre 2005, le département des finances a fourni au groupe de travail les résultats de la simulation de l'impact financier de la neutralisation de la corrélation du taux de notification et de la suppression de l'anomalie concernant la production de l'année fiscale 2002. Cette simulation a été faite sur la base des comptes communaux 2004.

Ces points ont été repris en détail lors de la séance du 29 novembre 2005 à laquelle ont participé MM. Krebs (Ville de Genève), Reimers (Administration des finances de l'Etat) et Rutsche (ACG). L'analyse de la simulation des résultats 2004 de la Ville de Genève a alors montré que celle-ci aurait dû rembourser quelque CHF 40 millions de plus que les CHF 55,4 millions résultant des comptes de l'exercice 2004. Il a par ailleurs été relevé que ce surplus de CHF 40 millions ne pouvait pas être transposé sans autre sur 2005 en raison de l'évolution des résultats de l'exercice 2005.

Simulation du solde dû par la Ville de Genève pour l'exercice 2004		mio CHF
Situation effective de l'exercice comptable 2004		
acomptes versés en 2004 à la Ville de Genève (VdG)		582.5
- perception nette totale des comptes fiscaux 2004		527.2
= solde dû par la VdG conformément aux comptes fiscaux 2004		55.4
Simulation de l'exercice comptable 2004		
+ anomalie relative à la production de l'année fiscale 2002		+ 41.6
+ neutralisation du taux de notification		- 1.9
= solde dû par la Ville de Genève selon simulation des comptes 2004		95.0

6. Comptes fiscaux de l'exercice 2005

La perception et les créances figurant aux comptes fiscaux de l'exercice 2005 tiennent compte de la neutralisation de la corrélation du taux de notification et de la suppression de l'anomalie

⁵ L'écrêtement permet d'éviter que les créances au 31.12 d'une année fiscale donnée ne deviennent négatives. Il en résulterait une perception excessive qu'il faudrait récupérer lors des exercices comptables suivants. Cette limitation a déjà existé en 2002.

concernant la production de l'année fiscale 2002. En effet, la répartition de la perception est systématiquement calculée, par année fiscale, en fonction des valeurs cumulées, en l'occurrence celles au 31.12.2005.

Ces deux éléments expliquent pour une part sensible l'augmentation au 31.12.2005 des créances totales (CHF + 87,7 millions à CHF 338,8 millions) et celle du solde dû par la Ville de Genève (CHF + 56,5 millions à CHF 111,9 millions).

7 Perception effective par commune

Le développement en cours de la CFI permettra de déterminer les montants effectifs de la perception par commune et par année fiscale. Ces données ne seront toutefois disponibles que pour les années fiscales gérées par les nouveaux outils informatiques du département des finances et pour lesquelles tous les bordereaux auront été notifiés.

Conformément à la planification actuelle, le module de la CFI permettant la répartition de la perception des personnes physiques imposées au barème ordinaire (PP IBO) sera opérationnel à partir des comptes fiscaux 2007, soit disponible en mars 2008 après le bouclage des comptes 2007. La répartition effective s'appliquera, au mieux, aux années fiscales 2001 à 2004.

La perception par commune des années fiscales inférieures à 2000 et des 3 dernières années fiscales seront calculées conformément à la méthode de répartition usuelle, à savoir au pro rata de la production nette du canton et des communes.

M. Pierre Maudet, président de la commission des finances (R). Je me limiterai à quelques considérations sur la manière de travailler qu'a adoptée la commission pour ces comptes 2005, et j'expliquerai en deux mots pourquoi nous traitons ces comptes aujourd'hui 30 septembre, ultime délai possible selon la loi sur l'administration des communes (LAC).

La commission des finances a été saisie dans les délais des comptes 2005 et elle les a, comme à l'accoutumée, étudiés avec la plus grande attention. Nous avons demandé un certain nombre de compléments – en témoigne l'épaisseur du rapport – et je tiens à remercier ici les différents services de l'administration municipale qui, dans leur grande majorité, ont fait diligence pour répondre aux questions posées. Si j'ai quelques doutes quant au fait que ces documents soient toujours lus par celles et ceux qui les demandent, je pense néanmoins que ces documents apportent un éclairage intéressant sur différentes problématiques. Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, la commission des finances doit avoir une vision globale sur les comptes, mais elle doit également se pencher sur certains indices, sur certains points précis qui, s'ils relèvent parfois de quelques milliers de francs, dénotent une attitude, une intention, parfois une volonté politique du Conseil administratif.

Cela pour dire que l'étude des comptes s'est bien déroulée, à une exception près qui justifie le relatif retard avec lequel nous les traitons aujourd'hui. Je veux parler du reliquat fiscal, qui fera l'objet d'une proposition dont nous parlerons sans doute lors des séances des 10 et 11 octobre. La commission a souhaité traiter dans le détail cette question du reliquat lorsqu'elle s'est rendu compte en mai, avec le magistrat en charge des finances, qu'un problème se posait à l'égard des comptes. Nous avons donc extrait ce sujet, nous l'avons traité à fin juin, ce qui a reporté nos discussions et le vote à courant septembre, raison pour laquelle nous ne traitons les comptes qu'aujourd'hui, je le répète, dernier jour du délai légal selon la LAC.

Je remercie encore une fois l'administration, mes collègues et mon successeur, Gérard Deshusses, qui a fait en sorte que nous puissions nous pencher sur ces comptes aujourd'hui.

M. David Carrillo, rapporteur général (S). Mesdames et Messieurs, permettez-moi tout d'abord, en tant que rapporteur général, de transmettre mes remerciements aux différents acteurs qui m'ont permis de rédiger ce rapport sur les comptes 2005. Je remercie ainsi les commissaires de la commission des finances qui, par leurs nombreuses questions, ont permis de sonder ces comptes et d'éclairer l'activité qui leur est liée. Je remercie en particulier les rapporteuses et les rapporteurs spécialisés qui ont relaté les auditions des différents magistrats. Je remercie également le Conseil administratif pour s'être prêté au jeu des

questions-réponses, de même que les procès-verbalistes, dont les précieuses notes facilitent le travail des rapporteurs et rapporteuses. Enfin, je remercie les collaborateurs du Secrétariat du Conseil municipal, qui ont probablement senti la pression augmenter au fur et à mesure que le délai de reddition du rapport approchait. Voilà pour les remerciements.

En ce qui concerne l'activité de la commission des finances, comme toutes les années, ses travaux se sont basés sur les auditions. Nous avons auditionné tous les magistrats du Conseil administratif, ainsi que le Contrôle financier, organe important qui a deux rôles: celui d'auditeur interne et celui de vérificateur des comptes. Nous l'avons entendu dans ces deux rôles et nous avons reçu un rapport pour chacun d'eux. Dans le rapport général, j'ai annexé le rapport sur la vérification des comptes. Par contre, vous n'y trouverez pas le rapport d'activité, puisque ce document est confidentiel.

Mesdames et Messieurs, vous avez certainement tous pris connaissance du rapport de la commission des finances et vous aurez donc constaté qu'un certain nombre de sujets ont été abordés, parmi lesquels je voudrais relever quelques points importants. Tout d'abord, en ce qui concerne le résultat de l'exercice 2005, nous enregistrons un bénéfice de 1,2 million de francs. Quant aux investissements, le plafond de 100 millions n'a pas été dépassé. D'autre part, vous savez que le Conseil d'Etat a pris un arrêté demandant à la Ville de rectifier les comptes 2005: il s'agissait de transférer 4,4 millions du compte de fonctionnement à celui des investissements. Cette correction aurait dû être faite aux comptes 2004, mais l'arrêté étant intervenu après leur bouclage, elle a été reportée au 1^{er} janvier 2005. Cela explique que nous ayons, pour ces comptes 2005, une double et inhabituelle présentation des résultats, à savoir l'une qui laisse apparaître un excédent de revenus de 1,2 million, et l'autre qui totalise, après ajout des 4,4 millions, un excédent de revenus de 5,6 millions. Mais ne nous y trompons pas: il s'agit bien de voter un excédent de 1,2 million et non de 5,6 millions.

Enfin, je reviendrai sur un point qui a été cité par le président de la commission des finances, M. Maudet, à savoir la problématique du reliquat, qui a généré un chapitre particulier dans le rapport. En fait, il s'agit d'un double problème de reliquat, notion qui mérite d'être définie ici: en comptabilité, le reliquat est un montant dû après bouclage des comptes. Il se trouve que le Canton, seule autorité compétente pour percevoir les impôts, reverse aux communes la part qui leur est due et qu'en 2004 il a versé trop d'argent à la Ville. En cumulant tous les versements, l'excédent est de 112 millions; c'est un reliquat, dans le sens où c'est un montant que doit rembourser la Ville au Canton. L'autre aspect du reliquat est la différence entre la production des impôts et la perception effective; il s'avère qu'il y a une différence notable entre ce qui est notifié aux contribuables et ce qui est véritablement perçu. Ce point méritait d'être relevé, et je pense que nous allons en débattre.

M. Lionel Ricou, sous-rapporteur (DC). Je ferai une seule remarque: pour rédiger mon rapport, j'ai dû m'appuyer sur de mauvaises notes de séances prises par le procès-verbaliste. En effet, dans la mesure où l'attribution des rapports a eu lieu après l'audition de M. Muller, je n'ai pu rédiger moi-même ces notes.

M^{me} Gisèle Thiévent, sous-rapporteuse (AdG/SI). J'aimerais revenir à la page 105 du rapport, rapport que j'ai aussi rédigé, comme M. Ricou, à partir de notes un peu approximatives; j'espère donc que les conseillers et conseillères auront compris de quoi il s'agissait. A la page 105 donc, on trouve l'audition de M. Drahusak. Au vu de ce qu'il a expliqué à la commission, la résolution R-97 acceptée par notre Conseil, lors de la dernière séance plénière, relative à un contrôle plus régulier des comptes et de la gestion du Grand Théâtre, apparaît ici plus qu'urgente. En effet, au Grand Théâtre, comment un report de charges de 1 million a-t-il pu alimenter un compte et se transformer en réserve cachée, alors qu'en même temps, à budgets faits, notre assemblée était saisie de demandes de subventions supplémentaires, selon un argumentaire des plus discutables: chantage à la suppression de prestations d'artistes ou autres?

Que cette somme, comme le magistrat Mugny nous l'a dit, ait servi à couvrir le déficit de 1 million du Grand Théâtre, ainsi que l'indexation de la subvention à l'exploitation de 70 000 francs, c'est très bien. Mais que notre parlement ait été pris en otage lors des derniers budgets, sans avoir les données nécessaires pour juger la pertinence des demandes qui lui étaient faites, non! J'aimerais qu'à partir de maintenant le Conseil municipal saisisse l'importance de sa tâche, à savoir l'examen du budget et des comptes du Grand Théâtre, ne serait-ce que pour allouer en toute connaissance de cause des subventions supplémentaires si elles s'avèrent justifiées.

M^{me} Hélène Ecuyer, sous-rapporteuse (T). Mon rapport est court, par contre les annexes sont volumineuses. Cela parce que les questions posées portaient, très souvent, sur des écarts de subventions, sur des précisions au sujet des subventions, et que toutes les réponses données par le magistrat et ses services ont été largement plus importantes que le contenu du rapport lui-même.

Premier débat

M. Pierre Maudet (R). La position radicale figure en page 194 du rapport de la commission des finances, puisque, comme à l'accoutumée, les groupes politiques ont pu donner leur position par écrit, à l'issue de l'étude des comptes. Je

n'y reviendrai donc pas. Je voudrais en revanche relever quelques éléments qui illustrent, finalement, l'état de la Ville de Genève et la politique développée par le Conseil administratif. Je dirai d'abord que la discussion sur les comptes doit sortir des chiffres, parce que les comptes sont une expression comptable qui est soit juste, soit fausse. Ici, elle est juste, elle reflète la réalité de la situation comptable de la Ville, et il ne s'agit pas de contester cette réalité. Raison pour laquelle, je vous le dis d'emblée, les radicaux ne s'opposeront pas aux comptes, mais ils s'abstiendront pour donner un signal politique.

Ce signal politique porte donc, non pas sur l'expression comptable, mais sur ce que traduisent ces comptes. Il faut d'abord constater que la dette augmente de 31 millions, qu'elle augmente à contrario des promesses, des engagements du Conseil administratif en début de législature, clairement signifiés dans le discours de législature. Cela montre que la réduction de la dette lors de la dernière législature – moins 200 millions – était une réduction de hasard et que le Conseil administratif n'a pas de volonté à long terme à ce sujet, qu'il n'a en tout cas pas de plan précis. Il s'agira donc, dès le début de la prochaine législature, de remettre l'ouvrage sur le métier et de faire de vraies propositions pour s'attaquer à ce mal endémique.

Ces 31 millions de plus à charge de la dette correspondent à 5% de charges en plus et au dépassement de la barre des 40% assignée à la masse salariale. Mesdames et Messieurs, c'est inquiétant, parce que c'est une tendance dont on voit qu'elle s'aggrave: la progression à froid des charges de personnel est de + 10 millions au projet de budget 2007. Les comptes 2005 laissent apparaître une augmentation, ce sera le cas aux comptes 2006 également, et c'est une préoccupation que nous partageons avec les autres partis de l'Entente. La masse salariale augmente d'elle-même, elle nous coûte de plus en plus, et nous ne pouvons accepter cette fuite en avant.

Nous nous inquiétons aussi, même si ce sont des chiffres moindres – de l'ordre de quelques centaines de milliers de francs – de la propension de notre municipalité à laisser les frais de justice augmenter. Que cela concerne les avis de droit ou les frais de défense de nos magistrats ou de certains services, nous constatons que le budget n'a pas été tenu et que les dépenses explosent dans ce domaine. Cela montre, je crois, la difficulté pour notre municipalité, pour ses autorités exécutives, d'adopter des positions médianes, un peu plus consensuelles, qui évitent d'exciter ou d'énervier les citoyens. Là aussi, Mesdames et Messieurs, nous devons marquer d'une pierre noire ces comptes et souligner qu'on ne peut pas continuer sur cette voie: les frais de justice dépassent de 50% le montant prévu initialement.

Un autre signe inquiétant concerne les incivilités. Plusieurs groupes politiques, dans le cadre de l'étude des comptes, ont demandé à connaître l'impact des

incivilités – c’est-à-dire les petits dégâts causés par du vandalisme ça et là, les vitres cassées ou autres dans les bâtiments scolaires comme dans les bâtiments en général. En l’occurrence, on constate une augmentation qui est en corrélation avec l’augmentation générale dans la société de ce type de déprédation, et cette augmentation est inquiétante. Nous n’allons évidemment pas la mettre à la charge des magistrats – ce n’est pas un reproche que nous vous faisons, Messieurs – mais nous relevons simplement ce signe inquiétant, qui montre qu’en matière de politique locale et de prévention les efforts déployés ces dernières années ne sont pas payants. Il s’agit de s’interroger sur la vraie politique à mener dans ce domaine, car on ne peut pas continuer à voir chaque année une augmentation exponentielle des dépenses consécutives aux incivilités.

Nous nous inquiétons également du manque d’intérêt des magistrats pour la question des transports sanitaires urgents. Là aussi des progrès peuvent être faits sous l’angle des recettes. On pourrait mettre à niveau le tarif des ambulances du Service d’incendie et de secours (SIS) par rapport au Canton et aux privés, sans que cela revienne plus cher aux personnes qui bénéficient de cette prestation puisqu’elle est couverte par les assurances. Le Conseil administratif, sur ce point précis, n’a pas mené de réflexion sous l’angle des recettes, et je le déplore pour ma part.

J’en viens à un dernier aspect, qui témoigne aussi de la difficulté du Conseil administratif de tenir ses promesses. Il y a trois ans maintenant, l’Etat nous a accordé la compétence d’établir des documents d’identité. Nous avons constitué, dans le Service de l’état civil, chez le magistrat en charge du département des affaires sociales, des écoles et de l’environnement, une entité passeports, qui, selon la promesse du magistrat, devait s’autofinancer et permettre même de dégager une petite marge. C’est ainsi que l’Etat avait conçu le projet. Or, là non plus, le Conseil administratif ne peut tenir ses promesses. Ce service est aujourd’hui déficitaire, malgré les promesses faites de pouvoir, à brève échéance, retirer un certain bénéfice, sachant que l’Etat avait fixés les émoluments qui pouvaient être demandés en regard de la prestation fournie.

En conclusion, nous déplorons de constater, à travers ces comptes, que le Conseil administratif manque de volonté sur la dette, sur les recettes et, finalement, sur l’ensemble de l’action municipale. Nous ne pouvons qu’être déçus. C’est évidemment une matière agréable et facile en année électorale et nous n’allons donc pas nous complaire dans les critiques. Mais je voudrais souligner que nous serons attentifs au projet de budget 2007, car nous entendons bien enregistrer un changement aux comptes 2007, lors de la nouvelle législature!

M. Alexis Barbey (L). Mêmes causes mêmes effets, pour le Parti libéral, mais je les développerai un peu différemment que le préopinant. Ces comptes

2005 ont été considérés par le Parti libéral comme ceux de l'année où les masques tombent! Quels sont les faits saillants révélés par ces comptes? C'est, premièrement, l'équilibre apparent des comptes de fonctionnement, avec un léger bonus de 1,2 million, mais qui montre aussi que l'on dépense tout ce que l'on gagne. Par rapport au budget 2005, les comptes font état de 47 millions de dépenses supplémentaires, avec, en miroir, 47 millions de recettes supplémentaires. C'est dire que, tant qu'il y a de l'argent, on le dépense, et que le prétendu contrôle exercé par le Conseil administratif n'est qu'une apparence assez rapidement démentie.

Apparaît également aux comptes 2005 l'affaire de la rue du Stand, mais nous n'allons pas y revenir éternellement, quoique... Enfin et surtout, les comptes se soldent par une augmentation de la dette de 30 millions, augmentation qui rend évidemment la situation de plus en plus difficile et qui marque surtout un renversement de tendance, puisque, lors de la législature précédente, la Ville de Genève avait réussi à diminuer la dette, ou du moins à limiter son augmentation. En 2005, la tendance s'inverse et cela nous inquiète. Naturellement, on a toujours l'air plus intelligent après, deux ans plus tard, quand on sait que vont s'additionner le transfert de charges de la part de l'Etat, pour un montant de 18 millions, et le reliquat fiscal de 112 millions!

Je reviendrai sur quelques points précis pour illustrer l'esprit critique dont nous avons fait preuve lors de l'étude des comptes 2005. Tout d'abord, en ce qui concerne la part que les salaires de la fonction publique occupent aux comptes, elle était de 42% en 2005 et cela nous paraît beaucoup trop. La réponse du Conseil administratif à ce sujet, depuis plusieurs années, consiste à annoncer une réforme de la fonction publique. Nous attendons cette réforme, qui permettrait peut-être de répartir différemment les charges salariales, nous l'appelons de nos vœux, mais, comme sœur Anne, nous ne voyons rien venir!

Dans le département des autorités, nous constatons un flou, ou en tout cas une tension au sujet de l'organisation des services juridiques. Faut-il davantage de juristes de manière décentralisée, ou davantage de juristes de manière centralisée? Selon les auditions de la commission des finances, il semble que les propositions aillent dans l'un et l'autre sens. Nous avons l'impression qu'il n'y a pas unité de doctrine à ce niveau, ni dans le temps, ni entre les magistrats.

Un autre point qui nous a passablement préoccupés – bien que ce soit un point de détail, j'en conviens – c'est la politique des publications de la Ville. L'inventaire qui nous a été remis montre que la Ville de Genève édite 75 publications régulières chaque année, sans compter les numéros ad hoc consacrés, par exemple, au blocage de telle rue, aux manifestations telles que La rue est à vous et autres. La politique d'information nous paraît d'autant plus pléthorique qu'elle n'atteint pas toujours son but. Ainsi, je prends l'exemple du Service d'assistance et de protection de la population (SAPP), dont l'activité a été extrê-

mement importante en 2005 et qui a assuré plus de 8000 nuitées d'urgence pendant cette année comptable. Or, si on interrogeait les gens dans la rue, ou même dans cette enceinte, sur ce que fait le SAPP, bien peu pourraient répondre, faute d'informations.

Un autre point de détail que je dois relever ici, puisqu'il avait fait l'objet de débats sans fin dans notre Conseil, concerne les cartes journalières CFF, qui sont achetées par la Ville sous la forme d'abonnements annuels et revendues pour la modique somme de 35 francs. Quand on examine l'évolution des ventes de ces cartes journalières, on constate que, peut-être pour des problèmes d'organisation ou d'information, la Ville n'a jamais vendu toutes les cartes journalières achetées. Pourtant, en 2005, elle en a acheté un plus grand nombre, sous prétexte de pouvoir faire face à une éventuelle demande supplémentaire. Résultat: cela a entraîné une dépense inutile d'environ 70 000 francs, qui n'ont profité à personne. En outre, la destination même des cartes journalières qui ont été vendues est assez floue puisque, d'après les fonctionnaires interrogés, il y aurait un trafic de revente de ces cartes. Cette question nous paraît donc symptomatique d'un manque de soin dans l'organisation.

En ce qui concerne le département des affaires culturelles, nous n'avons pas grand-chose à relever. Nous observons principalement que ce département distribue, bon an mal an, 200 millions de subventions. Celles-ci servent essentiellement à payer des salaires à la fonction publique et aux acteurs du monde culturel, mais nous voyons mal le lien avec la création et comment cet argent profite à la création. Nous avons des doutes à ce sujet, surtout eu égard à l'ampleur des sommes qui sont distribuées.

J'en viens au département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Le rapport de la commission des finances fait une page et demie, pour un département qui consomme le cinquième du budget de la Ville. Nous sommes étonnés qu'il y ait eu si peu de questions, même si nous voulons bien croire que les informations étaient si complètes qu'elles n'appelaient aucune question... Reste que nous avons un léger sentiment d'insatisfaction, et nous y reviendrons sans doute.

Je ferai ici une remarque sur un point que nous avons creusé et qui est l'évaluation du coût des crèches. On nous a dit que la place de crèche coûtait 2650 francs, mais nous nous sommes aperçus que, dans l'évaluation de ce coût, l'immeuble n'était pas pris en compte. Alors, sans parler d'irrégularité comptable, je dirai que cela sous-évalue considérablement le prix de revient effectif d'une place de crèche pour la Ville de Genève. C'est là un élément que nous aimerions voir ressortir aux comptes 2006.

Pour le département des sports et de la sécurité, il a déjà été fait mention du tarif des transports sanitaires et je n'y reviendrai pas.

En conclusion, si les comptes 2005 reflètent la vérité des chiffres, ils constituent pour les libéraux une certaine déception, et nous craignons de voir les chiffres 2006. Voilà, je laisserai ma collègue Nathalie Fontanet évoquer les points dont je n'ai pas parlé, et donner nos conclusions.

Le président. Madame Fontanet, vous avez la parole...

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Merci, Monsieur le président, et merci surtout de nous laisser parler aujourd'hui à deux voix pour varier un peu...

L'un des problèmes majeurs que nous avons rencontré cette année dans les comptes est celui du reliquat. En effet, comme l'a expliqué le rapporteur, le Canton estime avoir versé à la Ville des acomptes trop élevés, pour un montant de 112 millions, par rapport à la perception fiscale totale, et il en demande évidemment le remboursement. A cet égard, la question que nous nous sommes posée était de savoir si le Conseil administratif n'aurait pas pu prévoir une telle débâcle. N'y avait-il pas certaines mesures à prendre? Eh bien, non: voilà la réponse unanime que nous avons obtenue de nos autorités, qui ont expliqué que la Ville ne pouvait pas thésauriser, car c'est contraire à la LAC.

Mesdames et Messieurs, le groupe libéral ne peut pas se contenter d'une telle réponse. Le problème du reliquat n'est pas une nouveauté, nous y sommes confrontés chaque année. Certes, et heureusement, c'est la première année que le choc est aussi rude et que le montant réclamé est aussi important. Mais ce n'est pas parce que la LAC n'autorise pas le Conseil administratif à thésauriser que celui-ci ne peut avoir une vision à plus long terme. Or force est de constater qu'en 2005 il n'a pas eu cette vision et que nous subissons – une fois de plus, et les citoyens surtout – les conséquences de la légèreté de l'Alternative.

Le reliquat soulève un autre problème, dont le groupe libéral est extrêmement conscient, ainsi que son magistrat: l'indépendance communale est en jeu. Nous ne pouvons pas accepter sans rien dire que l'Etat, qui a fait l'erreur, exige le remboursement des 112 millions trop versés, sans aucun remords, sans aucune proposition de négociation, à l'exception du montant des intérêts qu'il nous offre généreusement – il n'aurait manqué que le contraire! Mais en plus, Mesdames et Messieurs, il faut savoir que l'Etat nous facture 9 millions pour son service de perception! Manifestement, les critères de facturation de l'Etat ne se mesurent pas à la valeur et à la qualité de ses services! Aussi, nous attendions une attitude plus combative de la part du Conseil administratif, qui, je vous le rappelle, est à majorité Alternative! Alors que toute une partie de la population s'insurge d'avoir été traitée de dinde, la Ville accepte sans broncher d'être le dindon de la farce... Pour leur part, les libéraux ne sont pas d'accord!

Nous avons également été surpris de la résignation du Conseil administratif sur la question de la subvention que le Canton devrait verser à la Ville pour l'entretien des routes, et qu'il ne verse tout simplement pas, cela depuis des années! Le groupe libéral regrette que de réelles négociations n'aient pas été engagées avec le Canton, car si des montants sont dus à la Ville, ils doivent être acquittés. Que notre débiteur soit le Canton ne devrait pas modifier notre comportement, bien au contraire, et le Canton doit remplir ses engagements.

L'étude des comptes a également permis de faire le point sur la situation juridique – et ses conséquences financières pour la Ville – des différents lieux occupés, tels que le site Artamis, Mottattom et la villa Freundler. Même si un contrat de confiance existe entre les habitants de la villa Freundler et qu'une convention a été signée avec Mottattom, le groupe libéral relève qu'aucun accord n'a été trouvé avec les représentants d'Artamis et qu'il s'agit aujourd'hui d'une zone de non-droit. Le montant des subventions en nature pour ces trois lieux s'élève à 1 052 507,50 francs: Mesdames et Messieurs, compte tenu de la situation financière qui est la nôtre, c'est inacceptable.

Enfin, un dernier élément permet de confirmer que la Ville n'est pas impatiente de trouver des recettes. Le Conseil administratif a la compétence d'ordonner une adaptation tarifaire du transport sanitaire pour autant que le montant facturé ne dépasse pas le coût réel. Or les pompiers facturent aujourd'hui le transport sanitaire à 350 francs, alors qu'un ambulancier privé le facture à 750 francs. Les travaux en commission nous ont appris que le coût analytique, incluant toute la chaîne, est d'environ 1000 francs. C'est dire si la Ville a de la marge et si elle pourrait sans autre aligner ses prix sur ceux des privés. Et cela, Mesdames et Messieurs, sur simple instruction du Conseil administratif! Manifestement, comme les comptes le révèlent, telle n'est pas l'intention du Conseil.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, ces comptes révèlent l'échec de la politique de l'Alternative, politique que nous n'avons pas voulue, et le groupe libéral s'abstiendra donc sur ces comptes.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Mesdames et Messieurs, en raison d'une certaine morosité et de quelques griefs politiques, une bonne partie de la commission des finances a refusé les comptes ou s'est abstenue.

Nous avons, en ce qui nous concerne, décidé de les accepter et je vais dire pourquoi. On peut bien sûr avoir des états d'âme, et nous en avons, soyons-en certains! Le groupe SolidaritéS et Indépendants n'a, par exemple, pas manqué de dire qu'il regrettait la suppression du plend, un certain blocage des mécanismes salariaux, j'en passe et des meilleures...

Mais de quoi s'agit-il ici? De dire, en l'espèce, si ces comptes sont justes ou faux, et si nous y avons décelé quelques vices de forme ou des malversations. Ce n'est manifestement pas le cas et nous ne voyons donc aucune raison de les refuser.

C'est la raison pour laquelle notre groupe acceptera de voter le rapport à l'appui des comptes 2005 et vous engage à en faire tout autant!

M^{me} Sandrine Salerno (S). Comme l'a dit l'intervenant radical, l'analyse des comptes est effectivement le moment de se poser certaines questions, parmi lesquelles nous, socialistes, relevons celle des compétences communales: que peut faire la commune? Quelle est la politique suivie? Quels sont les moyens qu'elle se donne pour mettre en œuvre cette politique? C'est aussi le moment de se demander comment on utilise l'impôt communal, à quoi servent les sommes collectées par le Canton et reversées à la commune. C'est enfin le moment de se demander comment la Ville est gérée.

J'ai lu le rapport de la commission des finances sur les comptes 2005 et je tiens ici à remercier le rapporteur, puisque son excellent travail m'a permis, bien qu'ayant été absente, de suivre l'ensemble des débats et de bien comprendre quelles avaient été les prises de position des uns et des autres. A la lecture de ce document, on se rend compte que la Ville suit les engagements qui sont les siens. La Ville est à gauche, les partis de gauche ont des programmes et ceux-ci ont été tenus. Je comprends que la politique suivie par la Ville ne plaise pas aux partis de droite et que, sur certains détails – j'insiste sur le mot détail – ils cherchent à l'attaquer. Mais, Mesdames et Messieurs, la politique suivie par la Ville, avec les moyens qu'elle a pour la mener à bien – j'y reviendrai – est une politique responsable, solidaire et sociale. C'est une politique, on le verra en s'arrêtant tout à l'heure sur les investissements en 2005, qui permet réellement, concrètement, d'améliorer le cadre de vie de celles et ceux qui vivent et travaillent en ville de Genève.

J'entends donc les partis de droite attaquer la politique de l'Alternative sur des points de bien peu d'importance. On nous parle des publications: je rappelle que ces publications sont principalement celles du département des affaires culturelles. Alors, effectivement, on pourrait décider qu'à partir de maintenant les musées n'informent plus sur leurs expositions, qu'on n'informe plus sur les concerts donnés par l'Orchestre de la Suisse romande, ni sur les programmes du Théâtre de Poche, de la Comédie, de Saint-Gervais, car c'est bien de cela qu'il s'agit. Les publications de la Ville sont ces feuillets que nous trouvons, toutes et tous, dans les lieux publics et qui nous informent sur les activités des institutions culturelles notamment. Il y a d'autres publications comme le *Vivre à Genève*, qui

paraît quatre fois par an. Cela mérite-t-il vraiment un combat politique, va-t-on vraiment crucifier la Ville à l'aune de ces publications?

On nous parle également de l'insécurité, des incivilités et des bris de glace dans les écoles. Certes, c'est un dossier important et, lors de la prochaine législature notamment, nous aurons le loisir d'en parler. Mais, Mesdames et Messieurs, il faut bien se rendre compte que les bris de glace dans les écoles représentent une somme de 3220 francs pour l'année 2005! Sur un budget de 1 milliard de francs, on réussit donc à mettre en exergue les bris de glace dans les écoles – 3220 francs – et les publications outrancières de la Ville, qui sont principalement le fait du département des affaires culturelles et de celui de M. Hediger, pour ce qui est de l'information sur les écoles de sport.

J'en viens à la politique de la Ville en matière d'investissements pour l'année 2005, sur laquelle il y a, me semble-t-il, de quoi s'attarder. Les investissements de la Ville de Genève ont concerné, pour moitié, l'aménagement du domaine public. Sans en faire la liste exhaustive, je donnerai quelques exemples: l'aménagement du quartier des Pâquis, du tram des Acacias, de la place des Nations, des Ouches... L'effort d'investissement a porté aussi sur les écoles publiques: création du groupe scolaire des Ouches, rénovation de l'école de Zurich, rachat du terrain de Châteaubriand, travaux dans l'école des Allobroges... Voilà, pour la moitié des investissements environ, sur quoi a porté l'effort de la Ville.

On nous parle également de l'augmentation de la dette et de la façon inconsidérée dont la Ville dépenserait l'argent public. En l'occurrence, il serait bon que les citoyennes et les citoyens se rendent compte concrètement de l'effort qui a été fait notamment dans les deux secteurs dont je viens de parler, et qui porte sur les infrastructures vraiment essentielles que sont l'extension du réseau des tramways et les écoles.

Voilà ce que nous avons retenu, nous socialistes, en lisant les comptes 2005. Mais nous avons aussi appris que la Ville, en dépit de tout ce que peut dire la droite, va bien et qu'elle est bien gérée. Le représentant du Parti radical l'a reconnu: les comptes sont exacts, ils démontrent, par rapport au budget voté, qu'il y a une rigueur extrême dans la gestion des départements et dans la manière d'utiliser l'argent. D'ailleurs, cette appréciation n'est pas uniquement celle de la majorité de gauche en Ville: c'est également celle du Canton, du Conseil d'Etat et de la majorité de droite au Grand Conseil. La Ville va bien, les communes vont bien, et c'est pourquoi le Grand Conseil et le Conseil d'Etat se permettent – là je reviens sur l'intervention de la représentante libérale, M^{me} Fontanet – d'avoir une attitude pour le moins cavalière envers les communes, dont la principale d'entre elles qui est la Ville.

Lors de l'étude des comptes 2005, une grande partie des discussions de la commission des finances a tourné autour du reliquat et des 112 millions

qu'aujourd'hui notre commune, à l'instar des autres communes, doit au Canton. Sur cette affaire, les socialistes ont plusieurs choses à dire, qui les amèneront à s'abstenir sur ces comptes. En effet, le dossier du reliquat – et donc la gestion du Canton et de l'administration fiscale cantonale en matière de perception des impôts – nous apprend plusieurs choses édifiantes. Nous apprenons, de la bouche de M. Muller mais aussi de la bouche de M. Hiler, qu'aujourd'hui la perception, même si elle s'améliore, est déficiente, et que les chiffres qui nous sont fournis par l'administration cantonale ont un degré de fiabilité des plus contestables.

M. Deshusses m'a très gentiment prêté son *Mémorial* de la séance du 10 avril 2006, lors de laquelle nous sommes entrés en matière sur les comptes. Je voudrais contrecarrer le discours de la représentante libérale, qui nous disait que la Ville aurait pu prévoir le reliquat et faire des provisions. Mais, Mesdames et Messieurs, la Ville, le 10 avril 2006, ne s'attendait pas du tout à devoir rendre 112 millions à l'Etat! Au contraire, la Ville, nous disait M. Muller, s'attendait à recevoir de l'Etat 200 à 300 millions supplémentaires! L'affaire du reliquat montre que, aujourd'hui comme hier, les chiffres qui nous sont fournis par l'administration cantonale des finances ne sont absolument pas fiables. Nous pouvons comprendre qu'il soit difficile de les fixer, qu'il faille un cadre de discussion entre les communes et l'Etat sur ces prévisions fiscales, mais le fait est que cette très grande difficulté amène la Ville à présenter des comptes et des budgets comportant des chiffres sur lesquels on peut émettre les plus grands doutes. On le voit aux comptes 2005 et actuellement, en commission des finances, nous nous posons la même question sur les prévisions du budget 2007.

Ces 112 millions de reliquat amènent les socialistes à faire le constat que nous avons déjà fait lors de l'entrée en matière sur le budget: aujourd'hui la situation qui prévaut dans les relations entre la Ville, respectivement les communes, et l'Etat n'est pas satisfaisante. On a vu la manière très cavalière dont l'Etat a reporté 18 millions de charges sur le projet de budget 2007. Aujourd'hui, le remboursement de 112 millions demandé par l'Etat et son représentant M. Hiler nous empêche très concrètement de mener – en Ville, comme dans les communes – des politiques cohérentes, de tabler sur des chiffres qui nous permettent d'articuler et de développer aisément nos politiques communales.

Le vœu des socialistes aujourd'hui est que le Conseil administratif essaie de construire un véritable partenariat avec l'Etat, qui permette de réduire les incertitudes en matière de projections financières, afin que nous puissions avoir des budgets et des comptes qui tiennent la route. Un partenariat qui permette également d'aborder la discussion sur les charges et les compétences de la Ville et du Canton. En effet, quand bien même on entend beaucoup d'effets d'annonce sur les discussions qui auraient lieu, on voit très peu de résultats.

Dans les faits, cette incapacité à discuter, ce manque de dialogue aura notamment pour conséquence, si j'ai bien compris les propos de M. Muller en commis-

sion des finances, que le Conseil administratif nous soumettra une proposition d'emprunt de 112 millions. Le service de cet emprunt coûtera en moyenne 2 à 3 millions par année; ce n'est pas rien, c'est une somme qui grèvera un peu plus la dette, et les partis de l'Entente auront beau jeu de dire ensuite que la gestion de la Ville de Genève est calamiteuse et que sa dette ne fait qu'augmenter. Mais, Mesdames et Messieurs, la dette augmente aussi, en partie, parce que le Canton est incapable de fournir des chiffres fiables, qui nous permettent d'avoir des budgets et des comptes un tant soit peu proches de la réalité. Nous avons besoin de ces données-là si nous voulons mener des politiques cohérentes et avoir les moyens de les financer.

Voilà l'appel que les socialistes lancent. Aujourd'hui, les socialistes, non pas à cause de la façon dont la Ville est gérée, non pas à cause des politiques mises en œuvre, qu'ils jugent bonnes, mais à cause de la très mauvaise collaboration avec le Canton et des données trop peu fiables que celui-ci nous fournit, s'abstiendront sur ces comptes. Ils s'abstiendront pour la première fois et alors qu'ils sont majoritaires, mais ils le feront notamment pour donner un signal politique au Canton, pour affirmer qu'il n'est plus possible de continuer dans ces conditions, en tout cas pour notre commune!

M. Lionel Ricou (DC). Je vais exposer la position du groupe démocrate-chrétien sur les comptes 2005. Je commencerai par passer en revue quelques grands postes et j'évoquerai ensuite un certain nombre de choix politiques qui ont été faits, qui sont chiffrés dans les comptes et sur lesquels une interprétation s'impose.

Au niveau des grands postes, qu'observe-t-on? Je me permettrai, Monsieur le président, puisque c'est la dernière fois de la législature que nous abordons les comptes, de faire un petit bilan, en mettant en perspective un certain nombre de données par rapport au début de la législature. Au niveau des grands postes de revenus, la bonne nouvelle en 2005 est l'augmentation, par rapport au budget, des revenus des personnes morales de 28 millions, et le fait que les résultats de l'impôt des personnes physiques correspondent au budget.

En termes de charges, que constate-t-on? Naturellement, il n'y a quasiment pas eu d'augmentation de personnel en 2005 mais, en jetant un regard en arrière, on constate que, depuis 2000, quelque 450 postes ont été créés au sein de l'administration, ce qui représente une augmentation de 15%. Entre 1995 et 2000, cette augmentation avait été de 4%. Il y a donc eu une augmentation exponentielle, ces cinq dernières années, des postes au sein de l'administration. Un des effets, c'est que les augmentations dues aux mécanismes salariaux s'élèvent à quelque 10 ou 12 millions par année. Autrement dit, la Ville doit payer chaque année 10 ou 12 millions de plus que l'année précédente, sans avoir créé un seul poste, sans

avoir fait bénéficier nos concitoyens d'aucune prestation nouvelle. Cela nous semble être un élément important et inquiétant.

Les investissements et la dette ont déjà été évoqués par plusieurs intervenants. On constate que l'autofinancement est de 70 millions et que la dette s'alourdit donc de 30 millions. Le vœu pieux du Conseil administratif de réduire la dette de 25 millions par année, avec l'objectif de la réduire à hauteur des revenus, soit à 1 milliard, n'est de loin pas exaucé. En effet, au cours de cette législature, la dette aura augmenté de près de 100 millions, pour atteindre 1,715 milliard.

Maintenant, j'aimerais faire part de quatre interprétations suscitées par ces comptes. Tout d'abord, et ce sera un point de détail selon M^{me} Salerno, puisque le montant est assez faible, j'évoquerai le soutien à l'économie locale. Sur un budget de près de 1 milliard, la Ville a prévu une subvention de quelque 150 000 francs pour soutenir l'économie locale. Vous reconnaîtrez, Monsieur le président, que cette subvention n'est pas très ambitieuse, d'autant plus que, je le rappelle, la subvention à l'Office du tourisme a été supprimée il y a deux ans. Or on constate, en lisant les comptes, que seule la moitié de cette enveloppe pour le soutien à l'économie locale a été dépensée en 2005. Le magistrat Pierre Muller nous a expliqué en commission qu'il n'y avait pas eu de bon projet. Mais, avec une enveloppe aussi modeste, la moindre des choses aurait été de créer une dynamique, de soutenir les artisans et commerçants locaux, d'autant plus qu'avec 22 000 demandeurs d'emplois à Genève – faut-il le rappeler? – il convient de soutenir ceux qui créent des emplois. Apparemment, cet aspect ne semble pas interpeller le magistrat en charge de cette subvention...

Le deuxième élément que j'aimerais évoquer concerne les incivilités, problème auquel le groupe démocrate-chrétien s'est particulièrement intéressé. Nous concédons à M^{me} Salerno que, dans les comptes, ces incivilités représentent une augmentation des cotisations d'assurance de quelque 2000 francs. Mais, en réalité, qu'est-ce que cela signifie? On constate, dans les différents bâtiments propriétés de la Ville, une augmentation extraordinaire du nombre de bris de glace, et c'était là l'intérêt de notre question. En 2002, on a relevé quelque 250 bris de glace sur les bâtiments et en particulier sur les bâtiments scolaires. Quatre ans plus tard, en 2005, on en relève 330, soit une augmentation de 40%. Là, je ne peux m'empêcher de rappeler que, lors du dernier débat budgétaire, le Conseil administratif avait proposé de supprimer la ligne pour le nettoyage des préaux d'écoles, alors qu'il faut au contraire intensifier la présence dans les préaux, occuper le terrain... Cette suppression de la ligne pour le nettoyage des préaux, qui avait été acceptée par ce plénum, était donc extrêmement malvenue.

Ma troisième observation relève d'un constat, à savoir que le Conseil administratif défend assez faiblement les intérêts de la Ville. J'en veux pour preuve quelques exemples qui ont déjà été cités. A propos des prestations de transport

ambulancier, le commandant Wicky nous a fourni des chiffres précis: la commune facture 350 francs cette prestation, les ambulanciers privés la facturent 600 francs, et le coût réel de la prise en charge est de 750 francs. Ce qui est assez cocasse, c'est que les assurances la remboursent à hauteur de 500 francs! Autrement dit, Monsieur le président, la Ville fait un cadeau aux assureurs maladie, qui n'ont pas besoin de payer l'entier du prix et ne remboursent que 350 francs. Est-ce un des buts de la majorité du Conseil administratif que de soutenir les assurances maladie? Je précise ici que le commandant Wicky nous a confirmé qu'il était bien de la compétence du Conseil administratif d'augmenter le tarif des transports sanitaires.

On a cité d'autres exemples de situations où le Conseil administratif devrait se montrer plus pugnace. La question du reliquat a été évoquée, mais le Conseil administratif aurait aussi pu avoir un peu plus d'ambition en matière de subventions fédérales à la petite enfance. La subvention de 1 million prévue au budget a bien été versée par la Confédération. Mais lorsqu'on sait que, sur le crédit de 200 millions ouvert par le parlement fédéral pour la construction et la création de places de crèche, seuls 100 millions ont réellement été dépensés, on peut estimer qu'il y a là du mou et que la Ville pourrait revendiquer un montant plus élevé auprès de la Confédération.

Enfin, j'aimerais relever un dernier point, qui concerne également la petite enfance et qui est l'inscription au budget 2005 d'une subvention cantonale de 2 millions pour la création de places de crèche. Lors du débat budgétaire, notre groupe, en deuxième puis en troisième débat, avait argumenté en disant que la Ville n'obtiendrait jamais ces 2 millions. Nous avions de bonnes raisons de le croire, Monsieur le président, et je vais les rappeler: dans le budget de l'Etat figurait une ligne de 2 millions pour soutenir le développement des crèches dans les 45 communes du canton de Genève. Lors du débat sur le budget 2005, nous avons dit et répété que le Conseil administratif ne pouvait pas, honnêtement, inscrire la totalité de cette subvention dans les recettes, sauf à croire qu'aucune place de crèche ne serait créée hors de la Ville de Genève. Au final, nous constatons que seuls 300 000 francs sont rentrés au titre de la subvention cantonale. Nous sommes donc en droit de demander des comptes au Conseil administratif. Nous l'avons fait lors de l'audition de M. Muller en commission des finances. Nous lui avons demandé pourquoi, en tant que grand argentier qui devrait avoir une vue d'ensemble sur les recettes, il n'était pas intervenu, pourquoi il n'avait pas dit à ses collègues que la Ville n'allait pas recevoir l'entier de la subvention, que c'était absolument impossible. M. Muller nous a répondu que cela ne le concernait pas, que cela dépendait d'un autre département, qu'il n'avait en quelque sorte pas la maîtrise du budget... (*Remarque.*) En tout cas, c'est ce que j'ai retenu...

En fait, le vrai problème qui se pose est le suivant. La subvention municipale pour la petite enfance a été augmentée dans le budget 2005 de quelque 4,5 mil-

lions. Or le financement des mécanismes salariaux pour les collaboratrices et collaborateurs de la petite enfance a représenté la moitié de cette augmentation, soit 2 à 2,5 millions. Cela signifie qu'on a bel et bien cherché à gonfler les recettes de 2 millions, pour précisément financer ces mécanismes salariaux. Mesdames et Messieurs, dans la perspective de la municipalisation du secteur de la petite enfance, cela devrait nous interpeller. En effet, nous n'aurons manifestement pas les moyens de financer cette municipalisation, puisqu'en 2005 il a fallu gonfler arbitrairement les recettes de la petite enfance par le biais de la subvention cantonale, en sachant qu'on n'aurait jamais cette rentrée d'argent!

Pour conclure, j'inviterai la commission sociale et de la jeunesse, qui étudie la municipalisation de la petite enfance, à tenir compte du fait que la Ville n'a, au jour d'aujourd'hui, pas les moyens de financer cette politique, nous en avons la démonstration dans les comptes 2005.

Pour toutes ces raisons, le groupe démocrate-chrétien s'abstiendra sur ces comptes.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Comme presque tout a été dit, je serai très bref, comme d'habitude. D'un point de vue purement comptable, suite aux corrections effectuées par rapport au bâtiment de la rue du Stand, nous pourrions accepter ces comptes 2005. Cependant, il nous faut relever quelques points qui nous préoccupent. L'augmentation de la dette de 30 millions a déjà été évoquée: la dette va bientôt dépasser les 2 milliards et cela devient vraiment une catastrophe pour les générations futures. Nous pensons qu'on ne peut pas continuer comme cela! On se fait peut-être plaisir dans cette enceinte, on fait plaisir à la population aujourd'hui, mais on est en train de créer de sacrés problèmes pour demain. 2 milliards de dette, c'est quasiment le double du budget municipal, alors que normalement le ratio dette/budget devrait être de 1, et non de 1,9 ou 2.

Quant aux charges de personnel, elles représentent 42% du budget de fonctionnement. La masse salariale en Ville de Genève augmente plus rapidement que dans toutes les villes suisses. Notre Ville a beaucoup de revenus grâce aux banques, aux assurances et autres sociétés privées, mais la situation devient dramatique. On ne peut pas continuer comme cela, il faut être responsable vis-à-vis des générations futures.

Pour ce qui est du reliquat fiscal, nous aurons l'occasion d'en reparler lorsque nous traiterons de l'emprunt de 112 millions, et je ne vais donc pas m'étendre là-dessus. Toutefois, je relève que la manière de gérer les impôts par l'Etat pose quand même un gros problème. Les politiciens du Canton – qui ne sont sans doute pas pires que nous, élus municipaux – devraient aussi être attentifs aux dépenses. Or ils ne le sont pas. Et, comme ils ont envie d'être réélus, ils décident

de se tourner vers la Ville, qui a déjà assez de problèmes et qui va devoir absorber ces transferts de charges contre sa volonté. C'est dire que cela va bientôt devenir ingérable.

Ces comptes 2005 sont le reflet du budget, un budget que nous n'avons pas voté parce que ni le Conseil administratif ni la majorité du Conseil municipal, tous partis confondus malgré leurs belles théories, n'ont la volonté de juguler les dépenses. Mesdames et Messieurs, vous n'avez pas cette volonté; vous faites semblant, vous dites qu'il faut faire attention aux dépenses, mais on voit très bien, dans les commissions et en plénum, que plus on dépense, mieux c'est! Quant à nous, Union démocratique du centre, puisque ce n'était pas notre budget et que nous l'avions refusé, nous nous abstiendrons sur ces comptes, même si d'un point de vue comptable ils sont acceptables.

M. Alpha Dramé (Ve). Nous, les Verts, serons le deuxième parti aujourd'hui à dire que nous voterons ces comptes. Nous les voterons parce qu'ils sont bons et qu'ils reflètent la réalité. Cela dit, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de constater que les interventions ont tourné autour du reliquat et qu'à mon avis, ce faisant, nous faussons complètement le débat, parce que nous le prenons par le mauvais bout. Je reviendrai à la sagesse africaine, qui dit qu'il ne sert à rien d'insulter le crocodile alors que tu as encore les pieds dans la rivière! Nous devons 112 millions au Canton, montant que nous avons perçu. C'est un simple problème comptable, nous devons restituer ces 112 millions et nous les restituerons, parce que c'est obligatoire: quand on a perçu trop d'argent, on doit le restituer.

Alors, ne faisons pas croire à nos électeurs aujourd'hui – car nous entrons en période électorale – que le débat entre le Canton et la Ville va se focaliser sur ces comptes et sur le reliquat de 112 millions. Le débat doit se faire ailleurs, sur le budget 2007 et sur le transfert de charges. C'est là-dessus que nous devons discuter. Il y aura des choix à faire, parce que les mailles du filet s'élargissent entre la Confédération et le Canton – la Confédération transfère au Canton – et qu'elles s'élargissent entre le Canton et les communes – le Canton transfère aux communes. Les partis gouvernementaux sont devenus des managers et la municipalité est le creuset où retombent les démunis qui ne figurent pas dans les statistiques!

Mesdames et Messieurs, nous aurons de sérieux problèmes sociaux, et c'est à ce niveau qu'il faut discuter. Le budget 2007 sera l'occasion de discuter du choix de nos prestations. Encore une fois, il ne faut pas fausser le débat, le reliquat n'est pas un sujet de débat politique, c'est un problème comptable. Cela dit, il y a bien sûr un problème de transparence et de relations entre le Canton et la Ville, mais qui pourra se discuter lors du budget 2007, et c'est ce que nous ferons.

Après cet intermède, permettez-moi de revenir aux comptes. Comme je l'ai dit, pour nous, ils sont bons. Les Verts se retrouvent dans ces comptes, à une exception près qui est l'Agenda 21. L'Agenda 21 manque dans ces comptes, rien ne permet de l'évaluer, bien que ce soit un objectif de politique communale qui se retrouve dans le budget. Il n'y a rien dans ces comptes qui nous permette d'évaluer ce que nous ont coûté les économies d'énergie, le tri des déchets, le bon comportement des citoyens, le mieux-vivre en Ville de Genève en matière d'environnement. Cela manque, et c'est là que le bât blesse pour les Verts.

En ce qui concerne le reste, c'est le b.a.-ba habituel: les comptes reflètent la réalité, l'argent a été dépensé conformément au budget, il n'y a pas eu d'irrégularités... Car j'insiste: nous n'avons pas constaté d'irrégularités. Au contraire, une irrégularité apparue l'année précédente a été corrigée. Alors, ne biaisons pas le débat, préparons-nous à avoir le vrai débat lors du budget 2007, et là je me réjouis d'entendre l'Alternative et l'Entente par rapport aux choix que nous devons faire, sachant que les besoins sociaux vont augmenter fortement. Je ne veux pas insister, ni citer des chiffres, mais ce sera là le vrai débat. Comme nous le faisons toujours, nous avons étudié les comptes, il n'y a pas eu d'irrégularité, il faut les accepter, sinon les gens qui nous écoutent aujourd'hui n'y comprendront rien. Le déficit lié à l'Agenda 21 peut être corrigé. Si nous fixons des objectifs en matière d'Agenda 21, ils ne doivent pas être vagues; nous pouvons tout à fait les rendre plus précis, et c'est à cela que nous allons nous atteler à l'avenir.

M^{me} Hélène Ecuyer (T). Le groupe du Parti du travail votera ces comptes, qui reflètent la réalité au 31 décembre 2005 et qui sont corrects. Reste à examiner le problème du reliquat, qui montre le peu d'autonomie que la Ville a sur la gestion de ses propres finances. En effet, le budget est basé sur des estimations de recettes fiscales variables et imprévisibles, et les comptes qui en découlent ne peuvent donc faire l'objet que d'un constat. Or nous avons constaté que la Ville n'a aucun moyen de contrôler les chiffres donnés par l'Etat en matière de recettes fiscales. Dès lors, comment être sûrs que le reliquat, ou le trop-perçu par la Ville, est bien de 112 millions? Cela, personne ne pourra nous le dire!

Cela étant, pour notre part, nous estimons que les magistrats ont bien géré la situation et nous voterons donc ces comptes.

M. Jean-Charles Rielle (S). J'aimerais brièvement dire un mot à propos du problème des ambulances. Il est vrai qu'on est devant de fortes inégalités. Vous savez, Mesdames et Messieurs, qu'en fonction de l'appel au 144, dans un souci de distribution et d'envoyer l'ambulance la plus proche du lieu de l'accident, le transport se fera soit par une ambulance privée, soit par une ambulance du SIS,

voire par le cardiomobile de l'Hôpital cantonal. Or la facture sera fort différente, puisqu'elle peut aller de 350 francs à 1000 francs. Contrairement à ce que j'ai entendu, beaucoup de ces factures ne sont pas remboursées par les assurances, beaucoup de ces transports sont payées par les personnes. J'en sais quelque chose car, dans les écoles notamment, c'est toujours un drame lorsqu'on doit faire appel à une ambulance pour évacuer un enfant, dont les parents sont parfois en situation difficile et qui pourrait aussi, parfois, être pris en charge par un autre véhicule.

A cet égard, il y a un travail considérable à faire à Berne, avec les assurances. En vertu de la solidarité, qui est le principe même des assurances, il s'agit de ne pas pénaliser doublement celui qui a un accident et de faire en sorte que le transport sanitaire soit compris dans les remboursements, quitte à ce que cela ait une petite influence sur les cotisations. Il s'agit, dans un souci de solidarité, de prévoir une répartition de ces frais. C'est dire que, aujourd'hui, la question n'est pas de savoir si le SIS doit s'aligner sur les tarifs à 1000 francs au prétexte d'engranger des recettes supplémentaires, alors que la situation actuelle pénalise déjà un certain nombre de nos concitoyennes et concitoyens.

Il y a une deuxième inégalité à laquelle il faudra remédier: le transport en ambulance n'intervient pas dans le concordat entre la Ville et le Canton sur la répartition des frais. Je suis toujours étonné de constater que durant la journée, lorsque les ambulanciers privés sont très présents, un patient peut se retrouver avec un transport à 1000 francs, alors que la nuit, à 2 h du matin par exemple, le SIS peut aller chercher quelqu'un à Dardagny ou à Cartigny, à l'autre bout du canton, au tarif de 350 francs. Il faudra réduire les inégalités via le remboursement par les assurances, mais en prévoyant aussi une répartition au niveau du canton, pour que personne, dans un moment qui est déjà difficile – accident, hospitalisation – ne soit pénalisé par ce type de facture. C'est donc un vaste chantier qui doit être ouvert, au lieu d'un alignement bête et méchant qui pénaliserait ceux qui ont déjà des difficultés.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Monsieur le président, chers collègues, j'aimerais rompre une lance en ce qui concerne les déclarations de notre collègue Ricou – à qui je souhaite en passant un bel avenir à Berne – quand il met au passif du gouvernement municipal de gauche un manque d'aide aux entreprises. Permettez-moi quand même de sourire... Pour commencer, Monsieur Ricou, la Fondetec, est-ce du pipeau? N'est-ce pas un organisme d'aide aux entreprises? Ensuite, le montant de 100 millions d'investissements que nous votons chaque année, n'est-ce pas une aide aux entreprises genevoises? Ces travaux ne bénéficient-ils pas aux travailleuses et aux travailleurs de ce canton? Je continue, car la liste est longue: les Fêtes de Genève et toutes les infrastructures mises à disposition par la Ville pour soutenir le tourisme genevois, est-ce également du pipeau? Et je pourrais continuer... Non, Monsieur Ricou, contrairement à ce que vous

dites, la Ville de Genève, et sa majorité de gauche en particulier, fait beaucoup pour les entreprises genevoises!

M. Robert Pattaroni (DC). J'avais demandé la parole avant l'intervention de M. Zaugg, et je ne lui répondrai donc pas à la place de mon collègue Ricou, qui va sans doute prendre la parole tout à l'heure.

Dans le rapport de la commission des finances, fort bien fait d'ailleurs, j'ai été très étonné de lire les propos qu'aurait tenus le magistrat M. Pierre Muller au sujet de l'installation des entreprises en Ville de Genève. Il aurait dit, d'après le rapport, que c'est par hasard que des entreprises s'installent en ville, compensant notamment le départ de certaines entreprises dans d'autres communes du canton. Je ne pense pas que ce soit vraiment l'idée de M. Muller, et je le vois d'ailleurs hocher la tête. En l'occurrence, il est important de bien décrire la situation telle qu'elle est. Vous l'avez tous constaté, Mesdames et Messieurs, ces derniers temps, on a beaucoup parlé de l'économie suisse et de l'économie genevoise. Un organisme plus ou moins apprécié, mais qui a quand même pignon sur rue à l'échelon mondial, si je puis dire, à savoir le World Economic Forum, a calculé l'indice de productivité des pays et la Suisse serait maintenant au premier rang. Il est probablement très difficile de dire qu'un pays est premier, deuxième ou troisième, mais enfin la Suisse se place très bien et il est même possible qu'elle soit au premier rang.

Deuxièmement, quelques jours après, on a calculé l'indice d'attractivité des pays, ce qui est différent de la productivité. La productivité, en résumé, c'est ce que nous faisons nous-mêmes et l'attractivité, c'est la capacité de séduction de notre pays par rapport aux entreprises. Or, là aussi, la Suisse et Genève, notamment, sont parmi les tout premiers. Pourquoi? Parce qu'il y a toute une série de conditions en Suisse qui sont attractives. D'aucuns, du côté de l'Alternative, pourraient dire que c'est parce que la protection des travailleurs n'est pas au niveau européen, ce qui est une vérité, mais enfin telle est la situation...

Si l'on prend le cas du rachat de Serono, pourquoi la société Merck a-t-elle souhaité venir en Suisse? Mesdames et Messieurs, vous l'avez lu aussi: bien que l'économie allemande se porte bien, les possibilités d'investir avec une rentabilité suffisante sont nettement moins bonnes en Allemagne qu'en Suisse, en tout cas dans les domaines pharmaceutiques et médicaux. Voilà pourquoi Merck a voulu prendre un peu d'espace et vient en Suisse, à Genève, car Serono-Merck, c'est Genève! Il est donc important que le Conseil administratif continue de tout faire pour séduire les entreprises, les grandes certes, mais aussi les petites. Et, sur ce sujet, mon collègue Ricou va me relayer tout à l'heure.

Le fait est que, depuis les années 1990, quand Genève a découvert que l'argent ne tomberait plus du ciel, qu'il faudrait dorénavant faire valoir nos quali-

tés et nos atouts et qu'on a lancé la promotion économique à l'échelon cantonal, depuis ce moment-là on ne peut se permettre aucun répit. Ainsi, ce n'est pas par hasard qu'une forte délégation genevoise est allée en Chine, pour faire mieux connaître ou rappeler l'importance de Genève au bon souvenir des Chinois. M. Muller nous dira s'il y a eu, dans cette délégation genevoise, des représentants de la Ville de Genève, puisque celle-ci reste particulièrement séduisante pour toutes les activités de service. Cet effort pour attirer des entreprises doit donc être constamment poursuivi par le Conseil administratif.

Enfin, je répondrai à M. Alpha Dramé, qui se préoccupait de l'avenir du social. Faut-il rappeler à ceux qui se font du souci que tous, dans cette enceinte, nous voulons poursuivre la politique sociale? Un seul parti a-t-il dit un jour qu'il fallait diminuer l'effort social? Pour notre part, nous avons simplement relevé, au moment de la présentation du projet de budget 2007, que les intérêts de la dette représentent une part de plus en plus immense du budget social de la Ville, soit actuellement plus du quart. Dans ce sens, considérer qu'il vaut la peine de continuer cet effort social et se dépouiller en même temps de dizaines de millions au profit des banques – qui n'ont pas besoin de cela, qui se portent très bien sans nous – pose bel et bien un problème. Pour notre part, si nous souhaitons diminuer la dette, c'est pour nous donner les moyens de poursuivre notamment la politique sociale.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Je voudrais donner une précision par rapport à la petite enfance. Je rappelle qu'ouvrir des places dans les institutions de la petite enfance, c'est aider la classe moyenne, et donc des contribuables, à rester en ville et améliorer ainsi notre fiscalité. C'est aussi une façon de soutenir les entreprises, puisque celles-ci trouvent des salariés de qualité à engager. C'est enfin un moyen de limiter les déplacements. Les familles qui trouvent un appartement en ville et une crèche à proximité sont moins tentées de partir à la campagne ou dans les communes suburbaines, et elles utilisent moins les moyens de transports privés. Ouvrir des places de crèche répond donc aux objectifs de l'Agenda 21; il serait bon de garder cela en tête chaque fois qu'on parle de la petite enfance et qu'on investit dans ce domaine. Enfin, un intervenant a regretté qu'on ne prenne pas en compte, dans le coût des crèches, la valeur des bâtiments. Je répondrai qu'il faudrait aussi calculer tous les retours sur investissements qu'on peut attendre de la création de places de crèche. Faisons-le pour les comptes 2006, calculons tout exactement, ainsi nous aurons vraiment une idée exacte de ce que coûtent, mais aussi de ce que rapportent les crèches en Ville de Genève!

M. Lionel Ricou (DC). Je voudrais répondre à M. Zaugg à propos du soutien de la municipalité aux entreprises. Lorsqu'il évoque les 100 millions d'investis-

sements annuels, je veux bien le suivre, mais en précisant que, si la Ville investit 100 millions, ce n'est pas tant pour soutenir l'économie locale que pour entretenir son patrimoine. C'est donc plus une nécessité qu'un choix politique. En revanche, lorsque les 150 000 francs de la subvention pour le soutien à l'économie locale ne sont pas entièrement dépensés, c'est là un vrai choix politique de ne pas soutenir les entreprises!

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, la présentation des comptes 2005 est un peu spéciale, quelques préopinants l'ont expliqué tout à l'heure. Pour moi comme pour le Conseil administratif, cette présentation en deux tableaux a une signification tout à fait particulière, puisqu'elle clôt définitivement – et je dirai enfin! – le dossier de la rue du Stand. La différence des chiffres a été expliquée: il s'agit d'un transfert du compte de fonctionnement au compte d'investissements, ce qui a entraîné une augmentation du boni.

Je rappelle d'ailleurs que depuis 1999 nous présentons des comptes avec boni. Alors, suivez mon regard en direction de la tour Baudet: ce n'est pas tout à fait le cas dans d'autres entités publiques, et j'y reviendrai dans quelques instants.

Quelqu'un a dit tout à l'heure que la réduction de la dette lors de la précédente législature avait été un hasard. Pas du tout! Nous avons fixé un objectif, qui n'était certes pas extrêmement audacieux, puisque nous avons décidé de réduire la dette de 100 millions sur quatre ans, soit de 25 millions par année. Grâce aux bons résultats de l'économie et de la fiscalité, nous avons largement dépassé cet objectif, puisque l'endettement a diminué de 220 millions. Les choses ont changé depuis, certes, mais c'est une question de choix politiques.

Mesdames et Messieurs, en termes de choix politiques, il faut savoir ce que vous voulez. Voulez-vous avoir une fonction publique performante, bien payée, qui donne satisfaction? Tout le monde, à droite comme à gauche ou au centre, a adressé des louanges à la fonction publique. Or cela a un coût: le coût des salaires de la Ville de Genève. Certes, les mécanismes salariaux prévus dans le statut du personnel coûtent cher. Mais nous sommes en train d'y remédier dans le cadre de la rénovation en cours du statut de la fonction publique.

J'ai entendu quelques critiques sur la gestion du Conseil administratif et en particulier sur des points de détail. Il est vrai que le diable se cache souvent dans les détails – ce n'est pas un proverbe africain, Monsieur Dramé, mais un proverbe de chez nous... Cela dit, à propos du tarif des ambulances, l'explication du docteur et conseiller municipal Rielle a été excellente. Vous aurez tous compris que c'est en quelque sorte le hasard qui détermine l'envoi d'une ambulance du SIS ou d'une ambulance privée et qu'en termes économiques cela n'a pas beaucoup d'incidence sur le budget de la Ville.

De même, on a critiqué la gestion de la section des passeports. Franchement, ce service fonctionne bien, il rapporte de l'argent et il représente un transfert de charges mais aussi de compétences de l'Etat vers les communes. Pensez-vous vraiment qu'en augmentant les émoluments – qui ne sont pas fixés par nous – on va réduire l'endettement? Non!

Pour ce qui est des publications, oui, le Conseil administratif informe non seulement par sites internet, par médias électroniques, par voie d'annonces ou de conférences de presse, mais aussi par des publications. Encore une fois, il s'agit d'un montant si mineur qu'il n'y a pas de quoi fouetter un chat.

J'en viens à l'externalisation de certaines tâches. J'ai entendu des représentants de la droite critiquer le Conseil administratif à cet égard. En l'occurrence, nous faisons appel à des avocats pour des avis de droit; en cas de conflits, nous faisons appel à des avocats mandatés par le Conseil, qui ont leur étude et travaillent en Ville. N'est-ce pas conforme à une politique libérale ou de droite que de confier certaines tâches à l'extérieur? Pour ma part, je m'en félicite, parce que nous bénéficions ainsi d'un choix de compétences variées. Mesdames et Messieurs, vous savez bien qu'un seul avocat n'a pas forcément toutes les connaissances juridiques pour traiter tous les conflits qui nous tombent sur les épaules. Alors, je me félicite de cette politique, même si cela coûte un peu cher, en rappelant que c'est une tendance sociétale que d'avoir de plus en plus de conflits.

Sur un autre point, je dois corriger une erreur. On a parlé des 12 millions relatifs à l'entretien des routes versus frais de police. Oui, nous provisionnons les montants dus et nous avons la volonté de discuter avec le Conseil d'Etat. Depuis plusieurs années, nous contactons le Conseil d'Etat pour essayer de trouver un arrangement, mais le Conseil d'Etat fait la sourde oreille, même s'il a créé un comité technique pour examiner ce dossier. Nous suivons ce dossier au niveau politique, mais vous aurez compris que, compte tenu de l'endettement et de la misère actuelle des comptes et des budgets de l'Etat, 12 millions représente beaucoup d'argent. Le Conseil d'Etat refuse d'entrer en matière, mais ce n'est pas faute d'avoir essayé de le convaincre depuis des années.

Par ailleurs, un représentant du Parti démocrate-chrétien a dit que les nouvelles sociétés s'installaient par hasard en Ville de Genève. Non, ce n'est pas par hasard! L'autre représentant du Parti démocrate-chrétien a justement expliqué pourquoi les entreprises s'installent si possible en Ville de Genève: c'est parce que la qualité de vie y est exceptionnelle! Cette qualité de vie, nous y participons, nous le Conseil administratif et vous aussi, puisque vous votez les crédits. Et ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'institut Mercer, un institut canadien reconnu sur le plan international.

La deuxième analyse à ce sujet provient du magazine *Bilanz*: ceux qui l'ont lu durant l'été auront constaté que Genève occupe la troisième place du classe-

ment des villes suisses les plus attrayantes. Si les Zurichois affirment que Genève est un pôle d'excellence en termes de qualité de vie, je le crois! C'est dire que Genève ne va pas si mal.

Mesdames et Messieurs, j'ai déposé une proposition d'emprunt de 112 millions concernant le reliquat. Nous en discuterons à notre prochaine séance du mois d'octobre et j'aurai l'occasion d'y revenir largement. Mais je ne peux pas laisser passer certains propos qui ont été tenus ici à tort. D'abord, qui a trouvé l'erreur de versement? Ce ne sont pas les services du Canton! Ce sont mes services financiers qui ont trouvé l'erreur et qui ont alerté le Conseil d'Etat, respectivement le département cantonal des finances... (*Remarque.*) C'est une preuve d'honnêteté, comme le dit M. le maire André Hediger. En l'occurrence, aurait-il fallu que nous gardions cet argent, sans rien dire au Conseil d'Etat, alors que cet argent ne nous appartient pas et doit être restitué?

Maintenant, le reliquat – dont la représentante du Parti socialiste a donné l'explication, de manière fort judicieuse – représente la différence entre la production de l'impôt et le paiement, sachant qu'entre deux il y a des non-payés. Alors, dire qu'il aurait fallu prévoir les non-payés, franchement, c'est cocasse, je dirai même que c'est absurde! Nous ne pouvons pas faire de prévisions concernant les non-payés, d'autant moins que nous ne savons pas ce qui doit être payé! Et cela vaut aussi bien pour les personnes physiques que pour les personnes morales.

Les seules évaluations fiscales que nous faisons, nous Ville de Genève, nous Conseil administratif, moi-même en tant que chef des finances, concernent bien sûr la taxe professionnelle. Vous conviendrez que, généralement, à quelques centaines de milliers de francs près, cela joue. Lorsque nous maîtrisons les paramètres, nous Ville de Genève et notamment mes services, les estimations sont justes.

Quelqu'un a dit aussi que le transfert de charges Etat-Ville avait eu lieu sur les comptes 2005. Je dois rectifier: bien sûr que non! La loi a été votée à fin juin 2006 par le Grand Conseil et nous en verrons les effets déplaisants sur 2006 et sur 2007; nous en avons d'ailleurs tenu compte dans le projet de budget 2007 que vous voterez au mois de décembre.

Mesdames et Messieurs, les comptes de la Ville sont justes. J'entends certains dire que ces comptes sont un échec, mais en quoi? Ce n'est certainement pas un échec, puisque les comptes sont vrais et ont été audités. Qu'ils ne plaisent pas à certains, je peux le comprendre, mais de là à dire qu'ils sont un échec, non! La politique de la Ville ne plaît peut-être pas à tout le monde, à droite comme à gauche, mais on ne peut pas attaquer la manière dont les comptes ont été établis.

En matière de partenariat Etat-Ville, cela fait des années que le Conseil administratif, l'actuel comme le précédent, souhaite entretenir de bonnes relations

avec le Conseil d'Etat. Nous avons toujours été ceux qui demandaient à rencontrer le Conseil d'Etat, ceux qui l'invitaient à discuter, à se mettre autour d'une table pour essayer de trouver des solutions qui conviennent aux deux entités. Vous connaissez la réponse du Conseil d'Etat: il nous impose un transfert de charges, en oubliant que, l'année passée, les citoyens ont refusé ledit transfert. C'est un déni démocratique dont se rend coupable le Conseil d'Etat, respectivement le Grand Conseil, en chargeant les municipalités, en l'occurrence la Ville de Genève! Autant dire que l'attitude de l'Etat n'est pas cavalière, mais carrément léonine! Il se moque de la Ville de Genève, et c'est bien regrettable!

Mesdames et Messieurs, le pire est à venir. Je l'ai déjà dit, j'en ai parlé à la commission des finances: c'est bien plus que 18 millions qui vont être transférés à la Ville de Genève, respectivement aux communes. M. Patrice Mugny et moi-même siégeons dans une commission commune avec le Conseil d'Etat et nous avons appris l'autre jour que le pire est à venir. Dans le projet de budget 2008 auquel réfléchit déjà le Conseil d'Etat, c'est 80 millions qui seront transférés aux communes, dont 40 millions à la Ville. Je souhaite bonne chance à nos successeurs, à vos successeurs, pour essayer de trouver des solutions à cet égard...

Avant de terminer, j'aimerais remercier le représentant des Verts, qui met toujours une touche d'humour dans ces discussions un peu arides sur les comptes. Monsieur Dramé, continuez, vous qui êtes un spécialiste des proverbes africains. A chaque fois, ils me font rire. L'histoire de la chasse et du chien m'avait aussi beaucoup plu!

Mesdames et Messieurs, refuser les comptes ou s'abstenir, à mon sens, c'est mettre en doute leur véracité. Avez-vous l'impression que les comptes sont manipulés? Sachant qu'ils ont été audités par diverses instances, y compris par les services du Conseil d'Etat, je vous demande de les accepter. En conclusion, je rappellerai que la politique est l'art du possible: pour ma part, je suis content de la manière dont les choses se sont passées au cours de l'année 2005. On peut bien sûr faire mieux, mais on verra cela dans le futur!

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Si le pire est à venir, nous regretterons de vous voir quitter le navire! La parole est à M. Dramé.

M. Alpha Dramé (Ve). J'ai été interpellé par M. Muller et je voudrais qu'il sache que je ne vais plus chercher les proverbes en Afrique depuis longtemps. Ils viennent de ce Conseil municipal, on me les refile quelques minutes avant mes interventions... Et c'est ainsi que je lui dirai: si on laisse la mule municipale dans la rivière, le crocodile ne mourra pas de faim!

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté I est accepté sans opposition (24 oui et 43 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté sans opposition (24 oui et 42 abstentions).

Le président. Selon l'article 82 du règlement du Conseil municipal, un troisième débat est obligatoire. Etant donné que nous devons rendre les comptes au 30 septembre au plus tard, nous entamons immédiatement le troisième débat, au cours duquel il est possible de reprendre tous les points qui ont été traités en deuxième débat. La parole est à M. Barbey.

Troisième débat

M. Alexis Barbey (L). Monsieur le président, je tâcherai de ne pas prendre avantage de cette faculté qui nous est donnée pour reprendre tous les points... Il y a naturellement beaucoup de points que je souhaiterais reprendre, mais je crois que le débat a été largement fait. En l'occurrence, j'ai une question de procédure: je m'interroge sur le résultat du vote du Conseil municipal lors du deuxième débat. Finalement, seul un gros quart du Conseil municipal a voté les comptes. Est-ce suffisant pour que ces comptes soient considérés comme acceptés? Je m'en inquiète, car je n'aimerais pas que nous devions refaire ce débat une deuxième fois. J'aimerais bien avoir une réponse du bureau à ce sujet.

Le président. Monsieur Barbey, jusqu'à preuve du contraire, la majorité simple suffit. Notre vote est donc tout à fait valable. Voilà pour répondre à votre question.

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté I est accepté sans opposition (24 oui et 43 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté sans opposition (24 oui et 42 abstentions).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2005;

vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 16 novembre 2005 approuvant les comptes 2004 en les modifiant;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 142 552 544,36 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettres d), e) et f), et 75, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-dessus;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2005 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
Charges	1 071 052 451,90
sous déduction des imputations internes de	73 571 303,85
soit un total des charges nettes de	997 481 148,05
Revenus	1 072 283 805,07
sous déduction des imputations internes de	73 571 303,85
soit un total des revenus nets de	998 712 501,22
excédent de revenus	1 231 353,17

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

Art. 2. – Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2005 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
a) patrimoine administratif	
dépenses	87 756 115,99
recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	<u>6 667 910,96</u>
investissements nets	81 088 205,03
b) patrimoine financier	
dépenses	14 903 723,18
recettes	<u>92 886,30</u>
investissements nets	14 810 836,88
c) total	
dépenses	102 659 839,17
recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	<u>6 760 797,26</u>
investissements nets	95 899 041,91

Art. 3. – Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
a) patrimoine administratif	
investissements nets	<u>81 088 205,03</u>
amortissements	62 268 022,89
amortissements complémentaires	+ 0,00
excédent de revenus de fonctionnement	<u>+ 1 231 353,17</u>
autofinancement	63 499 376,06
insuffisance de financement	17 588 828,97
b) patrimoine financier	
investissements nets	<u>14 810 836,88</u>
amortissements (autofinancement)	<u>1 029 928,64</u>
insuffisance de financement	13 780 908,24
c) total	
investissements nets	<u>95 899 041,91</u>
amortissements	63 297 951,53
amortissements complémentaires	+ 0,00
excédent de revenus de fonctionnement	<u>+ 1 231 353,17</u>
autofinancement	64 529 304,70
insuffisance de financement	31 369 737,21

Cette insuffisance de financement a été comblée par le recours à l'emprunt.

Art. 4. – Variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit 1 231 353,17 francs, est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus de fonctionnement.

Art. 5. – Bilan

Le bilan au 31 décembre 2005 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2 439 982 207,53 francs dans la composition suivante:

Actif Fr.

Patrimoine financier (natures 10 à 13) (après déduction de 122 177 847,17 francs provisions pour pertes sur débiteurs, et de 693 773,40 francs provisions pour fluctuations de cours des titres nature 24)	1 448 083 357,95
Patrimoine administratif (natures 14 à 17) (après déduction de 120 000 francs, provision perte sur prêt, nature 24)	991 898 849,58
Total de l'actif	2 439 982 207,53

Passif

Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	208 634 086,37
Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	1 715 712 584,75
Engagements envers des entités particulières (nature 23)	51 700 250,49
Provisions (nature 24)	78 353 274,71
Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	12 049 539,07
Fortune nette (nature 29)	373 532 472,14
Total du passif	2 439 982 207,53

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2005 à 966 700 francs.

Le troisième débat ayant eu lieu, les arrêtés deviennent définitifs.

4. Motion du 15 février 2006 de MM. Roman Juon, Jean-Louis Fazio, Thierry Piguet, Gérard Deshusses, M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio et Monique Cahannes: «Cours de gymnastique au parc des Bastions» (M-602)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu’il y a une nécessité évidente que toutes et tous fassent du sport;
- que Genève-Plage organise de tels cours entre 12 h et 14 h en semaine;
- que les cours de gymnastique ont toujours lieu en fin d’après-midi, voire le soir de mai à octobre,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’organiser, à titre expérimental, dans le parc des Bastions des cours de gymnastique, en semaine, entre 12 h 30 et 13 h 30. La surveillance des habits pourrait être assurée par un agent de sécurité municipal et les sanitaires seraient installés dans une roulotte.

M. Roman Juon (S). Cette motion ayant rencontré un soutien massif au sein de l’Alternative, je serai extrêmement bref. Il se trouve que tout le monde ne suit pas l’horaire anglais ou américain – avec une pause d’une demi-heure ou de trois quarts d’heure à midi – mais que beaucoup de nos concitoyens prennent une longue pause et ont du temps. Plusieurs personnes m’ont donc suggéré cette idée d’organiser, non pas un cours de gymnastique à proprement parler, mais un décrassage léger, qui ne fasse pas transpirer et qui ne nécessite pas des douches et des installations que seules les plages ou les salles de gymnastique offrent. Il s’agirait donc uniquement d’exercices de relaxation ou autres.

Je n’ai pas précisé dans la motion si la Ville devrait tout payer. Nous demandons simplement qu’elle organise les cours et, le cas échéant, les personnes qui prendraient ces cours pourraient aussi participer financièrement. Voilà le but de cette motion, et je vous laisse, Monsieur le président, ouvrir le débat.

Préconsultation

M. Didier Bonny (DC). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nous sommes samedi matin, il est 11 h 39, et il est vrai que cette motion pourrait être un gag, bien que nous ne soyons pas le 1^{er} avril! Je dois dire qu’au sein du groupe démocrate-chrétien, quand nous avons

¹ «Mémorial 163^e année»: Annoncée, 5310.

lu cette motion, nous avons pensé qu'elle était du même genre que celle qui voulait envoyer M. Juon en Angleterre... Franchement, soyons un peu sérieux! Ce genre de motion n'a rien à faire dans notre Conseil municipal. Est-ce une mission de la collectivité publique que d'organiser des cours de gymnastique dans le parc des Bastions pendant la pause de midi? C'est hallucinant! Bien sûr que non, ce n'est pas à la collectivité publique d'assumer cela. Les personnes qui veulent faire de la gymnastique pendant leur pause s'organisent elles-mêmes pour aller courir, pour aller au fitness, ou je ne sais où! Mais ce n'est pas à la Ville de Genève de prendre cela en charge. En plus, cerise sur le gâteau, la motion demande qu'un agent de sécurité municipal – comme si les ASM n'avaient rien d'autre à faire! – surveille les habits des gens qui suivraient ces cours! Mesdames et Messieurs les socialistes qui avez signé cette motion, retirez-la d'urgence et passons au point suivant! Pour notre part, c'est évident et vous l'aurez compris, nous refuserons cette motion.

M. Simon Brandt (R). M. Bonny a dit à peu près tout ce que je voulais dire. Je serai donc extrêmement bref, en ajoutant simplement une recommandation aux motionnaires socialistes: Mesdames et Messieurs qui recommandez la pratique de la gymnastique au parc des Bastions, pratiquez-la vous-mêmes via la gymnastique intellectuelle qui vous fera comprendre que cette motion n'a rien à faire dans notre ordre du jour!

M. Mathias Buschbeck (Ve). Si l'idée peut paraître sympathique, si nous pouvons nous retrouver dans les considérants et dans le souhait que la population fasse plus de sport, nous ne pouvons, par contre, être d'accord sur les solutions proposées par le Parti socialiste, pour les raisons qui ont déjà été évoquées. Si un club de sport ou une association de gymnastique demande l'autorisation d'organiser un cours de gymnastique dans le parc des Bastions, le Conseil administratif la lui accordera. Je ne pense pas qu'une motion soit nécessaire pour cela. A nouveau, on demande des choses en plus, mais on ne dit pas comment les financer. On demande une roulotte, on demande qu'un agent de sécurité municipal soit présent, comme si les fonctionnaires n'avaient rien à faire de leur journée. Les ASM devraient surveiller les affaires des gens qui font de la gymnastique, alors qu'ils devraient aussi, d'après le Parti socialiste, vérifier le respect des limitations de vitesse et qu'ils devront dorénavant courir après les chiens! Non, Mesdames et Messieurs, nous ne pouvons pas vous suivre. Je le répète, si une association de gymnastique veut organiser un cours, nous l'encouragerons, mais nous ne demanderons pas à la Ville d'organiser ces cours, et donc d'engager un moniteur. Franchement, Mesdames et Messieurs, retirez cette motion!

M^{me} Laurence Andersen (HP). J'ai également envie de rire! Pour moi, comme pour M. Bonny, cette motion est un gag, une plaisanterie inutile, voire débile. Je voudrais simplement demander à M. Ferrazino de nous montrer le petit appareil qui lui permet de calculer le nombre de pas qu'il fait, appareil qui nous serait très utile à tous. En effet, je conseille vivement à tout le monde de marcher, de traverser par exemple le parc des Bastions et de faire, comme le préconise M. Pierre-François Unger, le patron cantonal de la santé, 10 000 pas par jour, pour être parfaitement en forme, au lieu des 4000 que nous faisons généralement. Je préciserai encore que, dans l'investissement, il faudrait compter, en plus de la roulotte, le tapis de mousse que ces dames ont besoin de mettre sous leurs fesses, car je les vois mal s'asseoir sur de l'asphalte ou de l'herbe... Mais enfin, tout cela est complètement débile, et ni moi ni l'Union démocratique du centre n'entrerons en matière sur cette motion.

M. Guy Jousson (T). En ce qui nous concerne, nous constatons que la vie quotidienne est déjà très cloisonnée, très organisée... Il nous semble que cette activité revient à nos intentions individuelles. C'est pourquoi nous n'accepterons pas cette motion.

Mise aux voix, la motion est refusée à la majorité (1 abstention).

5. Interpellation du 15 février 2006 de M. Roman Juon: «Magasins de la Vieille-Ville transformés en bureaux: ça suffit!» (I-148)¹.

M. Roman Juon (S). Il est clair que cette interpellation est plus valable que la motion précédente... (*Exclamations.*) Oui, la leçon a été comprise!

Mesdames et Messieurs, vous fréquentez tous la Vieille-Ville, ne serait-ce que pour venir dans cette salle ou en commission, et vous savez donc que non seulement les magasins de quartier ont quasiment disparu, mais que certains commerces, qui attiraient les Genevois ou les touristes, sont maintenant transformés en bureaux pour des régies immobilières ou des études d'avocat. Il y en a partout, je ne vais pas en faire la liste. Mon intervention vise à attirer l'attention du Conseil

¹ «Mémorial 163^e année»: Annoncée, 5310.

administratif – qui brille par son absence! – afin qu’il intervienne dans le cadre des préavis municipaux, puisque c’est le seul moyen qu’il a à sa disposition en matière d’autorisations.

On ne peut pas continuer comme cela, la Vieille-Ville est en train d’étouffer. Certains diront que c’est à cause des restrictions de circulation, mais en réalité c’est parce qu’elle n’a pratiquement plus d’intérêt. Les Genevois et les touristes viennent en nombre. Quand on visite Genève, les quais, le jet d’eau, on passe toujours dans la Vieille-Ville, où il y a toujours du monde, même le samedi et le dimanche. Mais à un moment donné ce sera fini, car ce ne sont pas les sociétés, les régies ou autres... (*Le téléphone portable de M. Juon vibre.*)

Le président. Un appareil électronique s’est visiblement enclenché dans vos parages, Monsieur Juon...

M. Roman Juon. Vous aurez remarqué, Monsieur le président, que cette fois il n’y avait pas le son, ce qui est déjà un progrès! (*Exclamations et rires.*)

Le président. Monsieur Juon, on vous a déjà expliqué qu’une touche sur votre appareil permettait de l’éteindre. C’est comme lorsque vous prenez l’avion: vous coupez votre appareil, sinon vous risquez de ne plus atterrir, ou de ne pas décoller...

M. Roman Juon. Ou de faire exploser le Conseil municipal! Bien, je continue. J’insiste pour que le Conseil administratif fasse très attention dans ses préavis, qu’il prenne position auprès des autorités cantonales. Ce n’est pas une affaire nouvelle; depuis longtemps, nous essayons d’intervenir, par le biais de l’association d’habitants dont je fais partie, ainsi que Marie-France Spielmann. Presque tous les deux ou trois mois, on constate qu’un commerce disparaît au profit d’un bureau. Je crois qu’on ne peut pas continuer comme cela.

Le Conseil administratif répondra ultérieurement.

6. Motion du 15 mars 2006 de MM. Pascal Rubeli, Marc-André Rudaz, Roland Crot, Alexis Barbey, Patrice Reynaud, Didier Bonny, Eric Fourcade, M^{mes} Marie-France Spielmann et Gisèle Thiévent: «Amendes d'ordre: le citoyen doit être mieux informé» (M-605)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'il n'y a pas assez de places de parc en ville de Genève;
- que le trafic ne diminue pas;
- que la pollution atmosphérique est loin d'être maîtrisée;
- que le nombre d'amendes d'ordre est toujours élevé;
- que le contentieux est surchargé;
- qu'un grand nombre d'amendes ne sont jamais encaissées et qu'elles finissent par disparaître des listings;
- que ces contrevenants sont essentiellement des usagers habitant hors de Suisse;
- que de nouveaux parkings ne verront pas le jour avant longtemps;
- que les modes de transport évoluent en ville de Genève;
- que les utilisateurs doivent tenir compte des infrastructures existantes,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à élaborer un document informant les automobilistes des contraintes de circulation en ville de Genève ainsi que des opportunités offertes aux usagers, dans lequel figurera notamment une incitation à utiliser les parcs relais (P+R) situés en périphérie et à choisir de préférence les transports publics. Cette information devra accompagner l'amende d'ordre lors de son dépôt.

M. Pascal Rubeli (UDC). Cette motion a pour objectif de donner une information à nos concitoyens automobilistes. Elle n'a pas pour objectif d'entraver la circulation, mais de tenter de la réduire, sachant que la pollution est importante et que diminuer le trafic en ville n'est pas une mauvaise idée, cela sans rien interdire, je le répète.

Pour pouvoir mieux gérer le trafic, il faut éviter que les gens viennent en ville en voiture lorsque ce n'est pas nécessaire. Notamment aux conducteurs qui viennent de France voisine, il faut rappeler qu'il leur est possible de stationner

¹ «Mémorial 163^e année»: Annoncée, 5763.

en périphérie et de prendre les transports publics. A nouveau, cela reste le choix de chacun, mais cela ne coûte rien de leur rappeler qu'il y a d'autres moyens de transport que la voiture.

L'idée de la motion est la suivante. Lorsqu'une contravention est déposée – il y en a encore beaucoup, même si leur nombre a un peu diminué – nous demandons de l'accompagner d'un petit document, d'un flyer expliquant à quel endroit se trouvent les possibilités de stationner. On peut espérer qu'un certain nombre d'automobilistes réagiront de manière positive à cette incitation et ne viendront plus obligatoirement en ville avec leur voiture, si on leur rappelle qu'il existe d'autres moyens tout aussi pratiques et confortables, sans parler des avantages en termes de bien-être de la population.

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). Pour ceux ou celles qui trouveraient quelque peu insolite de voir le nom de notre groupe à côté de celui de l'Union démocratique du centre, j'aimerais dire pourquoi nous avons accepté de signer cette motion – dont nous ne sommes pas les initiateurs ou initiatrices. Il ne faut pas oublier que le but premier des amendes d'ordre est de garantir une certaine qualité de vie en ville, d'éviter le chaos suscité par le parking sauvage, et non pas de remplir les caisses. Il ne faut pas oublier non plus que nous ne sommes pas tous égaux devant l'amende et que celle-ci s'avère très peu dissuasive pour certains. De plus, nous pensons que l'information demandée dans la motion incitera peut-être les automobilistes à utiliser un peu plus les P+R, ces parkings en périphérie qui sont encore sous-exploités. Naturellement, il ne s'agit pas d'informer sur papier glacé et, à cet égard, nous comptons bien respecter l'Agenda 21. Pour ces raisons, je vous encourage, Mesdames et Messieurs, à accepter cette motion.

Préconsultation

M. Philippe Herminjard (R). Sous forme de sarcasme, je l'avoue, je dirai que les motionnaires sont effectivement visionnaires, mais qu'ils auraient dû ajouter la phrase: «considérant que les amendes d'ordre peuvent ne pas être payées»! Il ne s'agit pas ici d'une mauvaise plaisanterie de ma part suite aux récentes affaires touchant un magistrat de la Ville de Genève, bien au contraire. Je me réfère simplement au rapport D-37 du Conseil administratif sur ses priorités et objectifs budgétaires pour 2007. A la page 9, le département de M. Hediger écrit: «Le service a pour objectif de trouver une solution au problème du non-paiement des amendes d'ordre par les frontaliers.» Ces amendes d'ordre ne sont ainsi pas payées et se retrouvent de fait effacées. C'est pourquoi le groupe radical vous invite, Mesdames et Messieurs, à refuser cette motion qui n'améliore en rien l'efficacité de la sanction!

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je suis un peu surpris de ce que j'entends de la part des motionnaires, qui aujourd'hui semblent vouloir s'excuser de mettre des amendes. Mesdames et Messieurs, en l'occurrence, il s'agit simplement de faire respecter la loi: en cas d'infraction, une amende est infligée. Vous semblez dire qu'il y a trop d'amendes: non, il y a trop d'infractions! Évidemment, nous sommes contents de voir que les motionnaires veulent inciter les automobilistes à utiliser les parkings relais en périphérie et à prendre les transports publics, ou à marcher. Mais, Mesdames et Messieurs, nous sommes sans doute nombreux dans ce parlement à avoir déjà été collés: avez-vous vraiment envie qu'on vous fasse la morale au moment où vous recevez une amende? Franchement, c'est sans doute le plus mauvais moment pour faire un travail de sensibilisation. Il y a un temps pour l'infraction, un temps pour la sanction et un temps pour la sensibilisation. Je pense que les motionnaires ont choisi vraiment le plus mauvais moment qui soit pour faire de la sensibilisation: «Vous avez été collés, na! vous n'aviez qu'à prendre les transports publics!» Non mais, franchement! Les Verts refuseront cette motion! (*Applaudissements.*)

M. Roman Juon (S). Si les motionnaires avaient attendu que le nouveau Code pénal entre en vigueur le 1^{er} janvier 2007, ils n'auraient pas eu besoin de présenter leur motion. Visiblement, le système proposé va être très difficile à appliquer. Mais, en fait, ce n'est pas là-dessus que je voulais intervenir. Je voulais simplement souligner que, depuis l'instauration des zones bleues et depuis que nos agents collent des amendes, la situation en matière de parage s'est nettement améliorée à Genève. Personne ne le reconnaît; au contraire, on continue toujours à dénoncer le système des zones bleues. Mais il n'empêche que, maintenant, on trouve à se parquer n'importe où en ville, durant nonante minutes, n'en déplaie à tous ceux qui désobéissent et qui ne paient pas – on trouvera le moyen de les faire payer! J'encourage donc le maire à continuer et, s'agissant de faire payer les amendes aux frontaliers, c'est un autre problème qui n'est pas de notre ressort.

M. Pascal Rubeli (UDC). Monsieur le président, vous transmettez à M. Buschbeck que personne n'a dit qu'il y avait trop d'amendes, en tout cas pas dans le texte de la motion. Quand nous écrivons que «le nombre d'amendes est toujours élevé», c'est une simple constatation, cela ne veut pas dire qu'il y en a trop!

M. Didier Bonny (DC). Si j'ai accepté de signer cette motion, c'est dans un souci d'information, et non pas, comme M. Buschbeck a pu le penser, pour

faire de la morale. A mon avis, tous les moyens sont bons pour rappeler aux automobilistes qu'ils ont d'autres possibilités que d'aller forcément avec leur voiture au centre-ville. Je siége depuis quatorze ans au sein de ce Conseil municipal et il me semble que ce discours est récurrent au sein de l'Alternative. Je ne peux donc que féliciter l'Alliance de gauche d'avoir cosigné cette motion, qui propose effectivement un moyen très simple d'informer les automobilistes qui ont reçu une amende. S'ils évitent ensuite de venir au centre-ville, ce sera une bonne chose. Il me semble que les Verts et les socialistes devraient applaudir cette motion des deux mains et la voter!

Mise aux voix, la motion est acceptée par 33 oui contre 27 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à élaborer un document informant les automobilistes des contraintes de circulation en ville de Genève ainsi que des opportunités offertes aux usagers, dans lequel figurera notamment une incitation à utiliser les parcs relais (P+R) situés en périphérie et à choisir de préférence les transports publics. Cette information devra accompagner l'amende d'ordre lors de son dépôt.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

7. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu la motion M-637, de *MM. Olivier Norer, François Sottas, Alain Dupraz, Philippe Herminjard, Pascal Rubeli, M^{mes} Alexandra Rys et Nicole Valiquer Grecuccio*: «Pour des trams sur des sites propres écologiques et sûrs».

Cette motion sera inscrite à l'ordre du jour de la session de novembre.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu la question écrite QE-240, de *MM. Simon Brandt et Philippe Herminjard*: «Efficacité énergétique de l'éclairage public».

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une excellente fin de week-end et je vous donne rendez-vous au mardi 10 octobre.

Séance levée à 12 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1470
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1470
3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2005 (PR-460 A)	1470
4. Motion du 15 février 2006 de MM. Roman Juon, Jean-Louis Fazio, Thierry Piguet, Gérard Deshusses, M ^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio et Monique Cahannes: «Cours de gymnastique au parc des Bastions» (M-602)	1748
5. Interpellation du 15 février 2006 de M. Roman Juon: «Magasins de la Vieille-Ville transformés en bureaux: ça suffit!» (I-148)	1750
6. Motion du 15 mars 2006 de MM. Pascal Rubeli, Marc-André Rudaz, Roland Crot, Alexis Barbey, Patrice Reynaud, Didier Bonny, Eric Fourcade, M ^{mes} Marie-France Spielmann et Gisèle Thiévent: «Amendes d'ordre: le citoyen doit être mieux informé» (M-605)	1752
7. Propositions des conseillers municipaux	1755
8. Interpellations	1756
9. Questions écrites	1756

La mémorialiste:
Marguerite Conus